



ÉCONOMIE
DU
LIVRE
EN
AQUITAINE

2012-2013

AUTEURS - ÉDITEURS - LIBRAIRES

ENQUÊTES



ÉCONOMIE DU LIVRE EN AQUITAINE

Panorama et situation 2012

Sommaire

Introduction page 03

1 | Les auteurs page 07

2 | Les éditeurs page 67

3 | Les libraires page 113

Conclusion page 163

Introduction

En 2003, l'État (Drac Aquitaine) et le Conseil régional ont engagé un protocole d'accord en faveur de l'économie du livre en Aquitaine. Ce protocole, précurseur au plan national, s'est d'abord adressé aux libraires, après l'état des lieux établi par une étude conduite par Jean-Luc Furette avec l'IUT métiers du livre de l'université de Bordeaux-Montaigne. En 2007, le protocole État-Région s'est ouvert aux éditeurs suite aux préconisations relatives à l'édition en Aquitaine ressortant d'une étude confiée à l'Asfored. Enfin, en 2010, l'évaluation du protocole réalisée par le cabinet Émergences Sud invitait à un dispositif renforcé et évolutif, qui a été prolongé jusqu'en 2014 sur la base de moyens constants.

Depuis 2012, le ministère de la Culture et de la Communication encourage une démarche vers des « contrats de progrès » autour du livre avec les Conseils régionaux. Et, en 2013, la nouvelle présidence du CNL (Centre national du livre) a marqué son intérêt pour un conventionnement avec les territoires en se tournant d'abord vers les Régions et leurs structures pour le livre. Ces facteurs ont convergé pour rappeler la **nécessité de données actualisées sur l'économie du livre en Aquitaine**. C'est pourquoi, à l'occasion du 10^e anniversaire du protocole et en perspective d'un contrat de progrès livre 2015-2020, un travail d'observation poussée a été entrepris.

Le département livre de l'agence régionale Écla (Écrit cinéma livre audiovisuel en Aquitaine) a lancé **trois larges enquêtes en direction des auteurs, des éditeurs et des libraires aquitains**, « remontant » la chaîne économique du livre pour prêter également attention aux auteurs, donc à la création en région. Avec l'appui de Florence Chagneau pour l'édition et de Michel Ollendorff pour la librairie, Écla a fait le choix de conduire ce travail en interne pour accroître ses données quantitatives et qualitatives concernant les professionnels installés en région, et disposer de bases ressources augmentées. Un important effort d'analyse, de synthèse puis de restitution a été mené fin 2013, début 2014. Enfin une mission complémentaire a été assurée en direction des points de vente de livres sur le territoire, particulièrement en milieu rural, pour proposer des cartographies donnant à voir l'accès au livre sur les cinq départements d'Aquitaine par-delà les librairies enquêtées.

Les trois études qui sont livrées ici correspondent à quatre questionnaires mis en place par Écla vers 320 auteurs (dont un questionnaire spécifique vers 70 traducteurs littéraires), 123 éditeurs et 79 libraires. Elles ont porté sur les données 2012 ou sur un cumul d'exercices (le plus souvent 2010-2011-2012). Représentatives, elles donnent à voir **une photographie des professionnels aquitains du livre** et permettent d'objectiver leurs situations, de façon à poser un diagnostic préalable à l'évolution des politiques publiques. Elles s'appuient sur un taux de réponse élevé, autour de 50 % (150 des 320 auteurs, 53 des 123 éditeurs et 42 des 79 libraires), rendant compte de l'esprit de responsabilité et de coconstruction qui anime les professionnels aquitains. Que tous soient ici remerciés de leur participation à ces enquêtes détaillées.

Le livre en Aquitaine : vitalité, qualité..., fragilités

Ces enquêtes rendent d'abord compte de la vitalité et de la richesse de l'économie du livre en Aquitaine, qui semble avoir atteint une certaine maturité. Mais cette économie du livre doit encore confirmer sa capacité à se renouveler, à innover et à passer certains paliers. Ces enquêtes témoignent de qualités, par exemple de création en BD, d'édition littéraire ou de mise en réseau des libraires. Mais aussi de limites et de fragilités structurelles, sinon de faiblesses, notamment liées à la taille des entreprises, à leurs capacités financières et humaines, à leur visibilité et à leurs dynamiques économiques.

La situation professionnelle des éditeurs et des libraires en région a fortement évolué sur la dernière décennie : des librairies ont été reprises ou lancées, quelques autres ont fermé, des maisons d'édition se sont créées, d'autres ont grandi, les professionnels aquitains se sont formés et développés, la région a attiré de nouveaux talents. Et **demeure la constante d'une région attentive au livre** et à l'écrit dont, au fond, les métiers conservent leurs « fondamentaux » :

- écrire, traduire, illustrer, dessiner : bref, créer ;
- repérer, distinguer, susciter ou aller chercher des auteurs... et les rémunérer en respectant leurs droits et en mettant en forme leurs œuvres en décidant de l'élaboration et de la fabrication des ouvrages – livres physiques, voire numériques –, puis en poussant leur promotion ;
- enfin, se faire passeurs des ouvrages : conseiller, éveiller, orienter et ouvrir vers ces « produits pas comme les autres », œuvres de l'esprit dont il est fait commerce au plus près des populations.

Tout cela s'inscrit dans un contexte national préoccupant de croissance continue de la production et de concentration (à la fois des entreprises, à commencer par la diffusion-distribution, et géographique, sur Paris/Île-de-France), de démultiplication et de dispersion de l'information, de relative contraction du commerce du livre et de recul de la lecture profonde face au développement d'un environnement numérique aujourd'hui omniprésent. Pour autant, l'Aquitaine a su marquer son attention constante à **une économie du livre dont ces enquêtes montrent la qualité et les potentialités**, en même temps qu'elle connaissait un essor remarquable en matière de lecture publique, sans parler des salons et manifestations littéraires. Tous ces facteurs annexes, nationaux et en région, seront aussi à prendre en compte pour favoriser les dynamiques et pousser l'avantage aquitain, et en même temps accompagner la coexistence d'une réalité physique et numérique.

Vers le contrat de progrès : livre 2020 en Aquitaine

La situation que donnent à lire ces enquêtes est stimulante. Alors que l'Aquitaine a de longue date prêté attention au livre, elle plaide **pour des mesures renouvelées et renforcées** en faveur de la librairie (l'accès au livre et le conseil sur le territoire), de l'édition (la qualité et la diversité de production), de la création (la capacité aquitaine à promouvoir les talents), sur la base de budgets publics qui restent mesurés au regard de l'économie globale du livre. Avant d'entrer dans leur détail, relevons quelques éléments clés qui montrent l'importance de poursuivre et d'approfondir le travail mené en direction de l'économie du livre en Aquitaine :

- **Une capacité économique mesurée, mais réelle** : annuellement, près de 3 M€ sont accordés en droits aux auteurs aquitains quand les éditeurs aquitains dégagent un chiffre d'affaires voisin de 15 M€ et les libraires 72 M€ (120 M€ en incluant les autres points de vente de livres neufs, hors grandes surfaces), représentant 60 % du CA du livre en Aquitaine alors qu'en nombre ils ne constituent que 9 % de ses points de vente ; bref, on peut estimer que l'économie du livre en Aquitaine (auteurs, éditeurs, libraires et commerces indépendants et de proximité) atteint près de 140 M€ par an.
- **Des acteurs économiques en nombre limité, mais attachés à leur implantation régionale, peu délocalisables et bien formés** : les auteurs se révèlent insérés et sont souvent loin d'être isolés dans leurs pratiques (sans compter leur exercice d'autres métiers, parfois connexes à leurs pratiques de création) ; les éditeurs se sont largement professionnalisés et doivent encore confirmer leurs capacités en parvenant à atteindre les tailles critiques adaptées à leurs projets entrepreneuriaux ; enfin les libraires sont viscéralement présents, et facteurs d'emplois qualifiés sur l'ensemble du territoire régional, dont ils participent à l'animation ; au total, ces cœurs de métiers correspondent à plus de 450 emplois directs liés à l'économie du livre en Aquitaine, sans parler des emplois indirects, induits (imprimeurs, graphistes...) ou connexes (bibliothécaires, maisons de la presse...).

- **Une représentation territoriale équilibrée** : auteurs, éditeurs et plus encore libraires font vivre leurs territoires et participent à la qualité de vie en région, au plus près des populations, tout en présentant ici ou là des particularités propices à la mise en œuvre de politiques spécifiques (exemple : vivier d'auteurs de BD à Bordeaux) ; les implantations en Aquitaine concernent aussi bien la capitale régionale que les principales zones urbaines, les petites et moyennes villes, sans oublier le milieu rural.
- **Une importance culturelle évidente**, affirmée, représentant une qualité d'offre et de proposition reconnue : les auteurs installés en Aquitaine répertoriés par Écla ont publié plus de 6 500 titres et un tiers d'entre eux ont une bibliographie de plus de 20 titres, là où les éditeurs aquitains sortent, eux, environ 800 nouveautés par an et ont près de 10 000 titres dans leurs catalogues ; enfin la totalité des fonds des libraires représente plus de 1 million de volumes disponibles.
- **Un tissu professionnel mûr et en renouvellement – ou encore à renouveler** : une bonne part des maisons d'édition aquitaines existent depuis plus de dix ou vingt ans, de même que les librairies, où des commerces historiques ont souvent dépassé la trentaine, quand ils ne sont pas centenaires ; des questions de pérennisation, de rachats ou de reprises-transmissions se posent parfois, notamment pour des structures en situation critique mais disposant d'actifs historiques ; enfin, un renouvellement générationnel est en cours grâce aux reprises, voire aux créations de librairies, qui ont excédé les fermetures, grâce au lancement de maisons d'édition, qui s'est récemment accéléré (à côté de quelques arrivées), à l'installation d'auteurs et au renforcement de communautés professionnelles. La formation universitaire aux métiers du livre a plusieurs décennies, bénéficie d'une vraie qualité et d'un réseau d'anciens, même si l'insertion professionnelle, la formation continue et l'emploi constituent des enjeux toujours plus essentiels.
- **Une puissance publique repérée et reconnue**, considérée comme déterminante dans certaines situations et étant capable de faire levier et d'accompagner des dynamiques d'avenir, sans que son investissement budgétaire apparaisse démesuré : les soutiens publics directs de la part du CNL, de la Drac et de la Région en Aquitaine sur les trois années 2010-2011-2012 ont concerné 56 auteurs, 60 éditeurs et 48 libraires, soit 164 bénéficiaires ; ils ont représenté en moyenne par an un engagement de 238 000 € pour le CNL, 200 000 € pour la Drac et 468 000 € pour la Région, soit 900 000€ annuels (à rapprocher d'une économie du livre aquitaine estimée à 140 M€ par an), complétés d'aides indirectes de la Région et de la Drac, en particulier à travers leur engagement en faveur d'Écla, de structures professionnelles comme les Librairies atlantiques, de la vie littéraire ou des bibliothèques.

Fortes de cet état des lieux et d'un engagement constant en faveur du livre, les politiques publiques aquitaines se doivent d'évoluer et de s'adapter aux situations professionnelles de même qu'à de nouvelles perspectives institutionnelles, à commencer par la volonté du CNL (Centre national du livre) de conventionner avec les Régions. Celles-ci disposent de compétences, de leviers et de sérieuses qualités, à commencer par leurs structures régionales pour le livre fédérées au sein de la Fill (Fédération interrégionale pour le livre et la lecture). Elles se situent à une juste distance des acteurs professionnels de l'économie du livre, où elles peuvent trouver **un remarquable terrain d'exercice des compétences régionales en matière de formation professionnelle, de développement économique et d'aménagement du territoire**, sans oublier les dimensions artistiques et culturelles bien entendu.

Enfin, la Région Aquitaine sait pouvoir compter sur **un partenariat traditionnellement fort avec l'État** qui se traduit notamment par un engagement conjoint pour des moyens renforçant leurs capacités d'intervention respectives, en complément des outils nationaux portés par le CNL, l'Adelc ou l'Ifcic. Ces enquêtes doivent donc servir de bases à des politiques publiques renouvelées, ambitieuses, audacieuses et les plus efficaces possibles, de sorte que le livre continue de bénéficier d'un environnement propice en Aquitaine, eu égard à son potentiel et à la tradition d'attention que lui ont porté ici les pouvoirs publics.

L'économie du livre, une filière d'avenir pour l'Aquitaine

Après les restitutions et une phase de concertations, la construction du contrat de progrès livre 2015-2020 doit être l'occasion de réaffirmer les appuis publics et de les revisiter pour en renforcer l'efficacité au service des professionnels du livre en région. À travers l'économie du livre, c'est d'un projet de société adossé aux lettres et à la lecture qu'il s'agit, renvoyant à des questions de qualité de vie, d'accès à la culture et au savoir, de durée et de profondeur, mais aussi de potentiel économique et de lien social. Loin du cliché qui pourrait considérer le livre comme un média daté, l'analyse de son économie en Aquitaine montre combien il présente de potentiel, donc combien il est pertinent de **regarder cette « chaîne du livre » aquitaine comme une « filière d'avenir » à accompagner et à soutenir toujours mieux.**

Compte tenu de ses tissus professionnels, l'Aquitaine peut rester à l'avant-garde des politiques publiques en faveur de l'économie du livre en France, et montrer la voie d'une décentralisation réussie et ambitieuse, si elle veut bien s'en donner les moyens, qui restent mesurés. Ces enquêtes fournissent une matière riche à même de **réaffirmer un choix politique fort en faveur du livre**, donc des auteurs, des éditeurs et des libraires installés en région.

1 | AUTEURS EN AQUITAINE

Panorama et situation 2012

Avant-propos	9
11 La méthodologie	10
A – Le champ de l'étude	
B – La démarche du questionnaire	
C – Le corpus de l'étude	
12 Carte d'identité : qui sont les auteur-e-s ?	12
A – Âge et sexe	
B – Répartition territoriale	
C – Situation familiale	
D – Champs de création	
13 Parcours professionnels	17
A – Formation initiale	
B – Ancienneté dans la profession et bibliographies	
C – Être auteur, un métier ? (statuts et professions annexes)	
D – Inscriptions professionnelles	
E – Fiscalité	
14 L'exercice du métier : conditions de travail	24
A – Installation en Aquitaine, mobilité et déplacements professionnels	
B – Espace de travail	
C – Équipement	
D – Temps consacré à l'écriture	
E – Créer seul ou accompagné : relation aux autres créateurs	
F – Accès à la formation professionnelle continue	
15 L'exercice du métier : contrats et relation aux éditeurs	32
A – Compte d'auteur et autoédition	
B – Les différents contrats	
C – Les taux de rémunération	
D – Les à-valoir	
E – Cas particulier des traducteurs	
F – Tirages et ventes	
G – Relations aux éditeurs : les bons et mauvais points	
H – La question de l'agent littéraire	
16 Situation économique des auteurs	41
A – Les revenus de l'écriture	
B – Autres revenus	
C – Relation aux banques	
D – Aides, bourses d'écriture et résidences	
17 Communication et promotion des œuvres	50
A – Le respect du nom	
B – La promotion par l'éditeur	
C – Les médias	
D – Salons du livre, dédicaces et rencontres	
E – Internet et réseaux sociaux : promotion de l'auteur par lui-même	
18 Le numérique	56
A – L'édition numérique d'œuvres préexistantes	
B – Écrire et dessiner pour le numérique	
C – Le registre ReLIRE	
19 Quel avenir ? Questions ouvertes et perspectives	61

Avant-propos

Cette enquête vise à mieux connaître la situation économique des créateurs littéraires (écrivains, illustrateurs, traducteurs) en Aquitaine. **De fait, l'essentiel du questionnaire porte donc sur les conditions matérielles et financières d'exercice de leur profession** et non sur ce qui constitue l'essence même de la création et de leur travail d'écriture ou d'illustration. Nous ne les avons pas interrogés sur leurs motivations à « devenir auteur », ni sur la collaboration avec les éditeurs sur le travail de création, non plus que sur le sens et les objectifs poursuivis, l'impact culturel, politique et intellectuel de la création littéraire.

Pour une connaissance plus approfondie de ces aspects, on renverra utilement au travail mené sous la direction du sociologue Bernard Lahire en ce qui concerne les écrivains (*La Condition littéraire. La double vie des écrivains*, éd. La Découverte, 2006). Pour une approche spécifique du métier et des enjeux de la traduction, se reporter au rapport commandé par le CNL à Pierre Assouline (*La Condition du traducteur*, 2011, téléchargeable sur le site Internet du CNL) et l'enquête réalisée par Julie Vitrac pour l'ATLF en 1998 (*Profession traducteur*, téléchargeable sur le site de l'ATLF).

Note sur la terminologie utilisée dans le présent rapport :

Auteurs : toutes les catégories d'auteurs de l'écrit (écrivains, essayistes, poètes, illustrateurs, dessinateurs et scénaristes de bande dessinée, coloristes, traducteurs...). Afin de pouvoir établir des comparaisons avec les données nationales (notamment celles de l'Agessa), il convient de distinguer :

- Les écrivains : romanciers, essayistes, poètes, scénaristes de bande dessinée.
- Les illustrateurs : illustrateurs (littérature jeunesse, documentaire et littérature générale) et dessinateurs de bande dessinée.
- Les traducteurs : traducteurs littéraires exerçant leur activité dans l'édition.
- *Les photographes et dramaturges : catégories non pertinentes pour l'enquête, le nombre d'auteurs publiés référencés dans ces catégories par Écla étant trop faible. D'autre part, le travail des photographes plasticiens et celui des dramaturges relèvent principalement de deux autres structures régionales en Aquitaine, le Frac pour ce qui concerne les arts plastiques et l'Oara pour le spectacle vivant.*

11 | LA MÉTHODOLOGIE

Le champ de l'étude

es annuaires en ligne ou pour solliciter un accompagnement.

- Nous avons effectué un premier tri en ne retenant que les personnes **dont la résidence principale est en Aquitaine** et qui ont publié **au moins un titre à compte d'éditeur** (443 auteurs et 70 traducteurs). Ces critères sont cohérents avec ceux établis nationalement par la Fill et prennent en compte toutes les catégories d'auteurs (écrivains, essayistes, illustrateurs, scénaristes BD, coloristes, traducteurs...).
- Dans la mesure où cette enquête n'avait pas de prétention sociologique large, mais plus un objectif pratique (mieux connaître les professionnels actuellement en activité susceptibles de solliciter une aide ou un accompagnement), nous avons restreint le **fichier cible « auteurs »** aux auteurs ayant publié **au moins 1 titre au cours des trois années précédentes** (entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2013), soit **250 auteurs** à qui nous avons adressé le questionnaire au printemps 2013 (réponses arrêtées au 30 août 2013).
- Concernant les traducteurs littéraires, sachant que le travail de recensement de ces créateurs est entrepris par Écla depuis seulement quelques années, nous n'avons pas voulu restreindre le fichier, et le questionnaire a donc été envoyé à l'ensemble des professionnels aquitains (70 traducteurs) dont nous avons les coordonnées.
Nota : conformément aux critères établis pour le référencement dans l'annuaire en ligne, seuls sont concernés les **traducteurs littéraires qui exercent leur activité dans le domaine de l'édition et peuvent justifier d'au moins 1 traduction publiée à compte d'éditeur** (*ne sont pas référencés les sociétés et entreprises de services, les traducteurs exclusivement techniques et les étudiants n'ayant jamais été publiés*).

La démarche du questionnaire

Le questionnaire se divisait en 7 grandes parties : Carte d'identité / Parcours professionnel et environnement de travail / Informations juridiques, fiscales et sociales / Relations avec les éditeurs / Promotion des ouvrages / Le numérique / Cartes blanches.

Deux questionnaires distincts ont été réalisés à destination des auteurs et des traducteurs : leurs bases et leur organisation étaient communes, mais quelques questions spécifiques ont été ajoutées pour mieux approfondir les particularités liées à l'exercice professionnel de la traduction (questions portant sur les langues sources/cibles, la rémunération, les commandes et pratiques des éditeurs...).

Nous avons fait le choix d'un questionnaire complet (145 items), partant du principe que les auteurs ne répondraient certainement pas à toutes les questions, mais que cela restait une occasion précieuse de les interroger sur des sujets divers et précis.

Les questionnaires étaient accessibles (et complétables) en ligne, sur une plate-forme dédiée, ou bien transmis par courrier aux auteurs qui l'ont demandé. Les données ont ensuite été agrégées et traitées sous Excel.

La plupart des auteurs ont répondu dans le mois qui a suivi, et nous avons réalisé plusieurs relances afin d'augmenter le corpus. Nous avons, dans certains cas, complété les données en utilisant la base de données Electre (ressources bibliographiques) et les informations fournies par les auteurs eux-mêmes sur leurs blogs ou leurs sites Internet, ou encore au moment de leur inscription dans les annuaires d'Écla.

Le corpus de l'étude

	Auteurs	Traducteurs	Total
Fichier source	443 auteurs publiés résidant en Aquitaine	70 traducteurs littéraires publiés résidant en Aquitaine	513
Fichier cible	250 auteurs (au moins un titre publié au cours des trois dernières années)	70	320
Échantillon répondants	117	33	150
Taux de réponse / fichier cible	46,8 %	47,1 %	46,9 %

Pour certaines analyses, et notamment pour la carte d'identité et la représentativité territoriale, nous nous sommes basés sur le fichier cible des 320 auteurs et traducteurs sollicités.

Validité de l'échantillon : le taux de réponse supérieur à 45 % est satisfaisant. La répartition de l'échantillon par sexe, âge et domiciliation est très proche de celle du fichier cible.

>>> Nous rappelons que l'échantillon de départ a été défini à partir de données bibliographiques et territoriales arrêtées au 1^{er} janvier 2013. L'enquête ne prend pas en compte les publications postérieures, les « nouveaux auteurs » ayant publié leur premier titre au cours de l'année 2013 ou ceux qui se sont présentés à Écla pour la première fois en 2013.

12 | CARTE D'IDENTITÉ : QUI SONT LES AUTEUR-E-S ?

>>> **Combien d'auteurs en France ?** Difficile de le dire, nulle déclaration préalable n'est requise pour se déclarer auteur, ni pour publier une œuvre originale en son nom.

Si l'on s'en tient aux données sur la population active issues des recensements, il y avait en 2009, en France, 85 600 personnes exerçant une « profession littéraire¹ ». Parmi elles, 15 800 « traducteurs » et 10 600 « auteurs littéraires », soit un total de 26 400. Un chiffre à rapprocher des **228 000 cotisants² à l'Agessa** en 2008, dont au moins **53 000 « écrivains »**. Si l'on s'en tient aux seuls « affiliés », pour lesquels les données sont plus précises, l'Agessa recensait en 2008 : **2 038 écrivains / 1 388 illustrateurs / 876 traducteurs³**. La représentation des traducteurs (20 % des affiliés du domaine du livre) n'est pas trop éloignée de leur proportion dans nos fichiers sources aquitains (14 %).

A – Âge et sexe : « l'écrivain est un mâle de près de 50 ans »

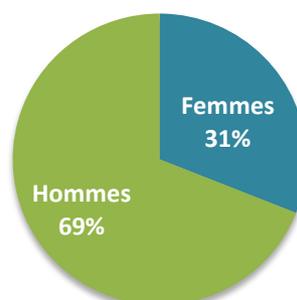
C'est une constante des études sur les auteurs de l'écrit : cette population est en moyenne assez âgée et très masculine. L'Aquitaine ne déroge pas...

Alors que les hommes ne représentent « que » 53 % de la population active ayant un emploi⁴, ils sont largement surreprésentés parmi les artistes auteurs (en 2008, les hommes représentaient les 2/3 des affiliés à l'Agessa) ou encore chez les artistes intermittents du spectacles – comédiens, musiciens, danseurs... sont à 63 % des hommes.

Une surreprésentation accentuée chez les auteurs de l'écrit en Aquitaine : 69 % d'hommes sur l'ensemble de notre fichier cible... alors même que les femmes constituent 53 % de la population des Aquitains de plus de 20 ans⁵. On notera des variations selon la catégorie :

- **Les femmes sont majoritaires (51 %) dans la traduction,** mais dans une mesure moindre qu'au niveau national (66 %)
- **L'illustration est le domaine dans lequel les hommes sont les plus majoritaires** en Aquitaine (77 %)

Sexe des auteurs aquitains
(fichier cible 320 auteurs)



Les proportions hommes/femmes sont similaires dans notre échantillon et sur l'ensemble du fichier cible : large dominante masculine chez les écrivains et les illustrateurs... à ceci près que les femmes écrivains et traductrices ont plus répondu à l'enquête que leurs homologues masculins.

	Répartition femmes/hommes selon la catégorie d'auteurs							
	Fichier cible 320 personnes				Échantillon 150 répondants			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
Écrivains	46	27 %	127	73 %	27	33 %	54	67 %
Illustrateurs	18	23 %	59	77 %	8	22 %	28	78 %
Traducteurs	36	51 %	34	49 %	20	61 %	13	39 %
	100		220		55		95	

1. « Chiffres clés 2013. Statistiques de la culture : professions culturelles et emploi », DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture et de la Communication).

2. « Cotisants » : personnes dont la rémunération en droits d'auteur au titre de l'édition a fait l'objet d'une déclaration de précompte des cotisations sociales à l'Agessa. Pour plus de précisions, cf. page 14 du présent rapport.

3. Sources : « Les artistes-auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 » ; étude publiée en 2011 par le DEPS.

4. Enquête emploi 2009 de l'Insee.

5. Sources : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de la population en Aquitaine au 1^{er} janvier 2012.

Le plus jeune auteur de notre fichier a 21 ans ; le plus âgé, 90 ans.

La moyenne d'âge mathématique des auteurs en Aquitaine est de 51,30 ans. **L'âge médian se situe à 50 ans** (il détermine deux groupes d'égale importance : autant d'auteurs en deçà et au-delà de 50 ans).

Si l'on compare la pyramide des âges des auteurs à celle de la population de plus de 20 ans en Aquitaine, on constate :

- **La catégorie la plus représentée chez les auteurs est la tranche 40 à 59 ans (55 %)** alors qu'elle ne représente que 35 % des Aquitains de plus de 20 ans.

- Les jeunes auteurs (moins de 40 ans) représentent moins de 20 % de notre fichier, ils sont sous-représentés par rapport à leur poids dans la population aquitaine, tout comme les auteurs les plus âgés.

- La tranche 60-74 ans est à égale présence chez les auteurs et dans la population aquitaine.

L'âge des auteurs	Auteurs aquitains		Aquitaine : population de plus de 20 ans
	Fichier 320 auteurs	Échantillon 150 répondants	
20 à 39 ans	18 %	18,5 %	30 %
40 à 59 ans	55 %	56,5 %	35 %
60 à 74 ans	22,5 %	21 %	21 %
75 ans et plus	4,5 %	4 %	14 %

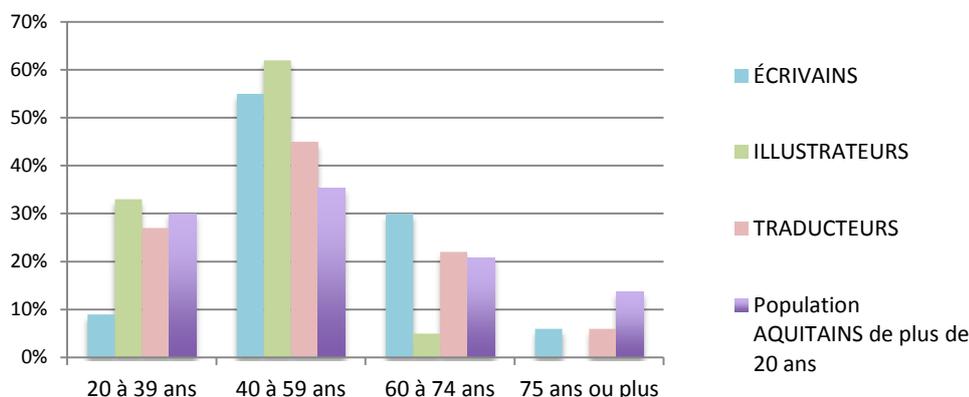
Ces répartitions sont toutefois sensiblement différentes si l'on affine la recherche par catégorie d'auteurs :

- **La proportion de jeunes auteurs est la plus importante chez les illustrateurs (33 % de moins de 40 ans)**, qui comptent également la plus faible proportion de plus de 60 ans (5 %).

- Les jeunes écrivains aquitains sont moins de 10 %, et 36 % des écrivains ont plus de 60 ans.

- La population des traducteurs est la plus équitablement répartie : 27 % de moins de 40 ans, 28 % de plus de 60 ans et, entre les deux, 45 % sont dans la tranche des actifs de 40 à 59 ans.

Tranches d'âge par catégorie d'auteurs
(fichier cible 320 auteurs)



B – Répartition territoriale

L'implantation de l'habitat des auteurs marque une nette surreprésentation des Girondins.

- **69 % des auteurs aquitains vivent en Gironde**, quand ce département ne représente que 45 % de la population aquitaine (Insee, recensement 2010). Hormis la Dordogne, les trois autres départements sont assez nettement sous-représentés.

La concentration sur l'agglomération bordelaise est également très sensible : **1 auteur sur 2 habite la Cub**, et ils sont 119 (37 %) à être domiciliés sur la commune de Bordeaux.

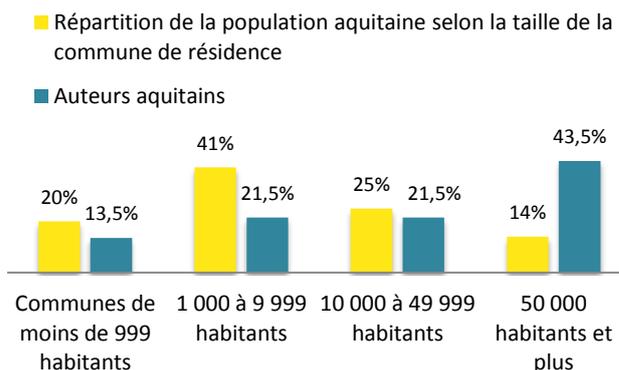
Les auteurs (scénaristes et dessinateurs) de bande dessinée sont les plus « bordelais » : sur les 70 auteurs de notre fichier dont la BD est l'activité principale, 37 sont installés à Bordeaux *intra muros*, soit 53 % des bédésistes.

L'implantation en zone rurale est aussi une réalité : 13,5 % des auteurs habitent un village de moins de 1 000 habitants ; et plus d'un tiers, une commune de moins de 10 000 habitants. Ces 112 auteurs implantés « au vert » sont répartis sur l'ensemble de la région, avec une présence marquée en Dordogne (30 auteurs) et en Gironde (47 auteurs).

Lieux d'habitat des auteurs aquitains (sur 320 auteurs)			
	Population Aquitaine	Auteurs	
Gironde	45 %	221	69 %
Dordogne	13 %	34	11 %
Pyrénées-Atlantiques	20 %	33	10 %
Landes	12 %	19	6 %
Lot-et-Garonne	10 %	11	3 %
Autres (a déménagé)	-	2	1 %
Total	100 %	320	

Des créateurs plutôt citadins...

(fichier cible 320 auteurs)

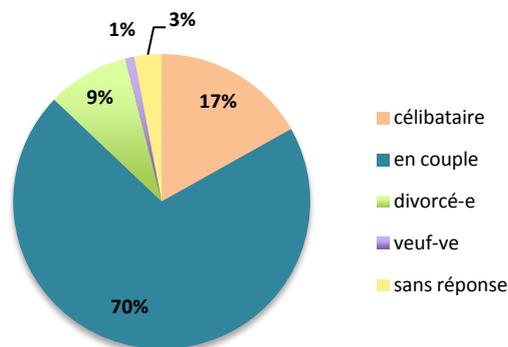


C – Situation familiale

Une très grande majorité des auteurs aquitains (70 %) vivent en couple, et ils ne sont que 17 % à déclarer être célibataires.

Cette donnée a son importance, notamment en termes d'espaces de travail (travailler à la maison lorsque le domicile est partagé est une contrainte à prendre en compte) et de revenus, comme nous le verrons au chapitre 16 : Situation économique des auteurs (p. 36).

Situation familiale des auteurs aquitains (sur 150 auteurs)



D – Champs de création

Répartition par « catégorie » d'auteurs : ici nous appliquons les catégories opérantes pour l'Agessa (écrivains / illustrateurs / traducteurs) afin de pouvoir le cas échéant faire des comparaisons nationales.

- La catégorie « **écrivains** » comprend aussi bien des auteurs de fiction littéraire que des poètes, des scénaristes de bande dessinée ou des auteurs d'albums documentaires.
- La catégorie « **illustrateurs** » regroupe dessinateurs et illustrateurs d'albums jeunesse, de bande dessinée, de livres illustrés en général.
- Les « **traducteurs** » sont tous traducteurs littéraires œuvrant dans l'édition.

Nous avons pris en compte l'activité principale, cela pour éviter les doublons (une même personne référencée deux fois), étant bien entendu qu'un écrivain peut également exercer une activité de traduction de temps en temps, tout comme un illustrateur peut parfois être l'auteur complet d'un album (texte et images), et en bande dessinée il n'est pas rare qu'un dessinateur soit également scénariste.

Les « écrivains » représentent un peu plus de la moitié de notre fichier (54 %), les illustrateurs 24 % et les traducteurs 22 %. Cette répartition est exactement identique sur le fichier cible et dans l'échantillon des répondants à l'enquête, qui, de ce point de vue, est donc tout à fait représentatif.

Catégories d'auteurs > représentativité de l'échantillon						
	Écrivains		Illustrateurs		Traducteurs	
Fichier 320 auteurs	173	54%	77	24%	70	22%
Échantillon 150 répondants	81	54%	36	24%	33	22%

Domaine principal de création : bien entendu, un même auteur peut œuvrer dans plusieurs champs littéraires, donc là encore le choix s'est porté sur le domaine principal, celui dans lequel l'auteur œuvre le plus régulièrement, avec le plus grand nombre de publications.

- Diversité : tous les champs sont présents – et cela à peu près dans les mêmes proportions dans le fichier cible et l'échantillon des répondants.

- Les auteurs de documents et d'essais sont un peu sous-représentés dans l'enquête.

- Remarque sur la catégorie « régionalisme » : le faible nombre d'auteurs référencés dans cette catégorie tient surtout au fait que peu d'auteurs très actifs s'y consacrent essentiellement ; d'un autre côté, certains auteurs référencés en « littérature » ou « essais » produisent de temps en temps des écrits à thématique régionaliste (ils sont 15 dans ce cas-là dans le fichier cible et 7 dans l'échantillon).

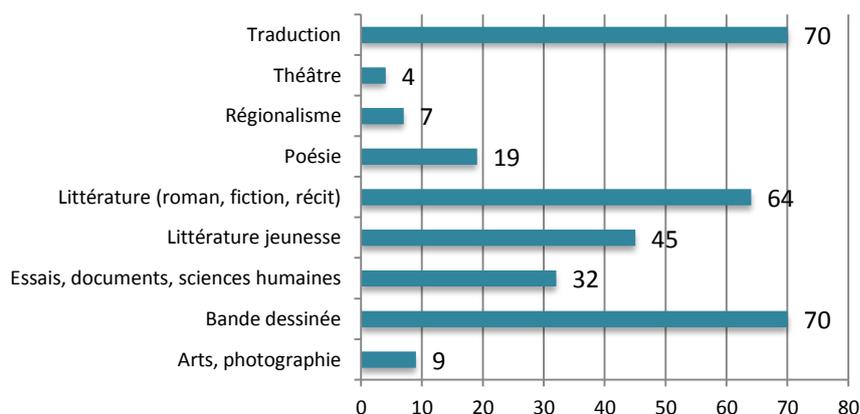
- Présence forte de la bande dessinée, qui représente un vivier essentiel de la création en Aquitaine.

- Les auteurs « littéraires » (poésie et littérature générale) constituent un tiers de l'échantillon ; leur présence reste donc mesurée.

- La part importante des traducteurs (22 %) tient à la nature de notre échantillon pour cette catégorie précise d'auteurs, puisque que nous avons choisi de ne pas restreindre le fichier source à ceux ayant publié ces trois dernières années et de solliciter tous les traducteurs littéraires édités dont nous avons les coordonnées. Rapportée au nombre total d'auteurs aquitains (fichier source = 513 auteurs), la part des traducteurs est de 14 %. À titre de comparaison, l'Agessa recensait, en 2008, 876 traducteurs, soit 8 % des affiliés.

Domaine principal de création				
	Fichier cible		Échantillon enquête	
Arts, photographie	9	3%	4	3%
Bande dessinée	70	22%	30	20%
Essais, documents, sciences humaines	32	10%	9	6%
Littérature jeunesse	45	14%	22	15%
Littérature (roman, fiction, récit)	64	20%	37	25%
Poésie	19	6%	11	7%
Régionalisme	7	2%	2	1%
Théâtre	4	1%	2	1%
Traduction	70	22%	33	22%
Nombre d'auteurs		320	150	

Domaine principal de création des auteurs aquitains enquêtés
(fichier 320 auteurs)



Variété des langues et traductions : les 70 traducteurs de notre fichier proposent 118 combinaisons de langues, à partir de 22 langues « sources » (ou langues de départ) et 11 langues « cibles » (ou langues d'arrivée).

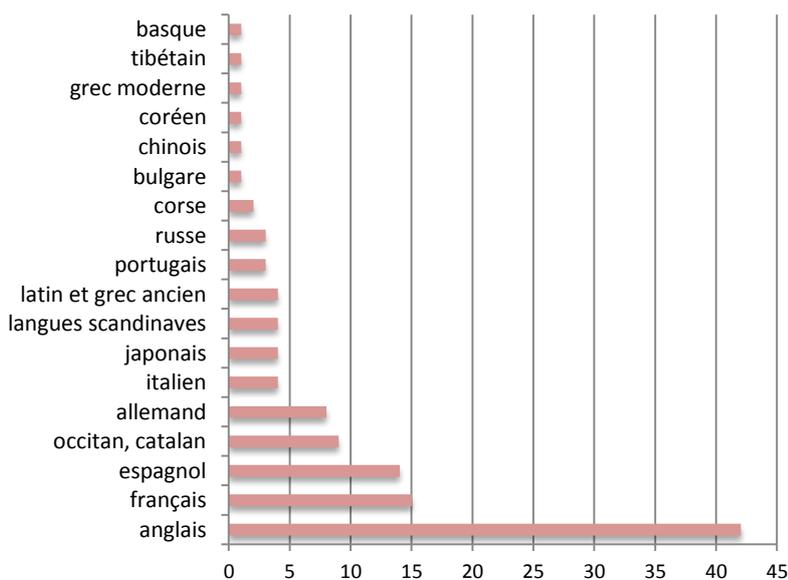
- 29 traducteurs (près de la moitié de l'échantillon) proposent 2 combinaisons de langues (par exemple de l'anglais au français et de l'allemand au français, ou bien de l'occitan vers le français et réciproquement du français vers occitan).
- 7 traducteurs proposent 3 combinaisons de langues et 5 traducteurs en font 4 ou plus.

• Sans surprise, l'anglais se taille la part du lion puisqu'il est langue source pour 60 % des traducteurs, mais il n'est à l'origine que de 36 % des combinaisons de langues proposées par les traducteurs aquitains : sa part est ici moins prédominante que dans la production éditoriale effective (60 % des traductions publiées en France⁶). Les traducteurs proposent, les éditeurs... publient : il y a fort à parier que les 35 traducteurs de notre échantillon pour lesquels l'anglais est la première langue source totalisent un nombre de publications bien plus élevé que l'ensemble des traducteurs des « autres » langues.

• La forte présence de l'espagnol et des langues catalane et occitane est certainement une particularité territoriale (l'espagnol ne représente que 4 % de la production éditoriale en France⁷). La faible présence du basque (1 seul traducteur) tient par contre probablement plus à une faiblesse de notre fichier.

• L'allemand et les langues scandinaves sont également bien représentés.

« Langues sources » ou langues de départ
(fichier 70 traducteurs aquitains)



« Langues cibles » ou langues d'arrivée
(fichier 70 traducteurs aquitains)

Nombre d'occurrences dans les combinaisons de langues proposées	
français	98
occitan, catalan	5
anglais	4
espagnol	3
allemand	3
italien	1
bulgare	1
chinois	1
basque	1
corse	1

Domaines littéraires principaux des traducteurs aquitains - 3 réponses possibles par traducteur (sur 33 répondants)

Romans, littérature	25
Essais, sciences humaines et sociales	17
Poésie, théâtre	13
Livres pratiques, tourisme, voyage	10
Arts et beaux livres	7
Jeunesse	4
BD	3
Autres	4

• **Variété des champs littéraires des traducteurs** : interrogés sur leurs trois domaines principaux de traduction, les 33 traducteurs ayant répondu à l'enquête ont désigné en premier lieu le roman et la littérature générale (75 % des répondants).

• Les essais, la poésie et le théâtre sont également bien défendus.

• Faible présence de la littérature jeunesse et la bande dessinée – qui constituent pourtant à eux deux 28 % des traductions éditées en France.

6. Source : « Chiffres clés 2013. Livre – Statistiques de la culture », DEPS ministère de la Culture : répartition des traductions éditées en 2011, par langues les plus traduites.

7. Ibidem

13 | PARCOURS PROFESSIONNELS

A – Formation initiale

La très grande majorité des répondants à l'enquête a suivi un cursus scolaire couronné d'un diplôme, seuls 4 auteurs se situent en dessous du baccalauréat, dont un seul déclare n'avoir aucun diplôme. Le niveau de formation des auteurs est très largement supérieur à celui de la moyenne des Français :

- 78 % de notre échantillon déclare avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, quand la moyenne nationale se situe à 22,8 %⁸.
- Le niveau de formation est le plus poussé chez les traducteurs : 85 % de diplômés de l'université (dont 14 titulaires d'un doctorat).

Dernier diplôme obtenu	Aucun diplôme	CAP - BEP	Brevet des collèges	Bac	Supérieur court (bac + 2)	Supérieur long (bac + 3 et au-delà)	Sans réponse	Total
Écrivains et illustrateurs	1	1	1	16	20	69	9	117
Traducteurs	0	0	1	2	3	25	2	33
	1	1	2	18	23	94	11	150

• **Les domaines d'étude des écrivains et illustrateurs sont assez diversifiés** : une trentaine de disciplines citées, parfois très éloignées *a priori* de l'écriture : agroalimentaire, biologie et sciences médicales, droit, économie, ethnologie, mécanique, archéologie et préhistoire, sciences politiques, sports, tourisme... Les deux domaines les plus cités sont les études littéraires (24 occurrences) et les études artistiques (18) – arts appliqués, arts plastiques, arts graphiques, illustration et bande dessinée. Viennent ensuite la philosophie (9), les langues (8), la psychologie (7), l'histoire (7), l'ethnologie et l'anthropologie (7).

• **Du côté des traducteurs, la « spécialisation » des études est plus marquée** : sur les 28 traducteurs diplômés d'études supérieures, seuls 3 ont des diplômes sans lien avec l'étude des langues ou de la littérature française ou étrangère, et 14 possèdent au moins un, voire deux diplômes de traduction.

• **L'atelier d'écriture, une pratique marginale** : à la question « *Avez-vous suivi une formation dans votre domaine de création littéraire (y compris la participation à des ateliers d'écriture?)* » très rares sont les auteurs à citer leur parcours universitaire. Sur 134 répondants, 100 ont dit « non » et seuls 8 écrivains ont fait référence à des ateliers d'écriture, dont 4 à propos d'ateliers d'adaptation littéraire pour la radio ou le cinéma.

B – Ancienneté dans la profession et bibliographies

• **Des auteurs assez productifs...**

Les 320 auteurs de notre fichier cible totalisent plus de 6 500 titres publiés (hors rééditions et poches) :

- 15 % des auteurs ont publié 1 à 3 titres ;
- 25 % ont publié 4 à 9 titres ;
- 25 % ont publié 10 à 19 titres ;
- 34 % ont publié plus de 20 titres. Parmi eux, 28 auteurs (dont 15 traducteurs) ont une bibliographie de plus de 50 titres différents.

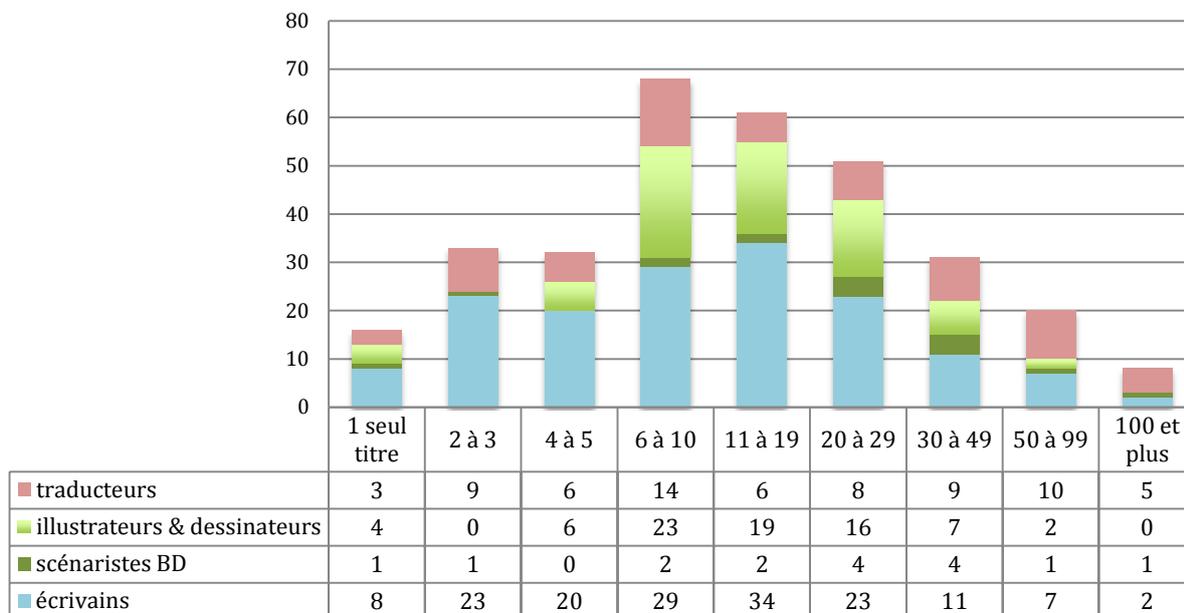
8. Sources : Insee, enquêtes Emploi.

• ... et expérimentés :

Interrogés sur leur ancienneté dans l'exercice du métier d'auteur (question : « Depuis combien de temps êtes-vous auteur publié ou traducteur littéraire ? ») :

- 65 % des auteurs répondent « depuis plus de 10 ans » ;
- 21 % depuis cinq à dix ans ;
- 14 % depuis moins de cinq ans.

Nombre de titres publiés
par catégorie d'auteurs (fichier 320 auteurs)



Rythme de publication :

- Un tiers des auteurs de notre fichier cible a publié au moins un nouveau titre sur le premier trimestre 2013.

- Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 juillet 2013, la moyenne de publication s'établit à 1,4 livre par an par auteur (ici entre en jeu la nature du fichier cible : des écrivains ayant publié au moins un titre sur les trois dernières années)

- Les traducteurs sont les plus productifs : leur rythme de publication atteint en moyenne 2,1 nouveaux titres par an.

Ces données plutôt encourageantes sont à tempérer par l'expérience : près de 50 % des auteurs interrogés ont déjà connu une période d'inactivité éditoriale allant de un à deux ans, et ils sont 23 % à avoir déjà dû attendre plus de 2 ans entre deux publications.

Quelle a été la période la plus longue que vous ayez connue entre deux publications ? (sur 100 réponses)		
1 à 5 mois	9	29 % moins d'un an
6 à 11 mois	20	
12 à 17 mois	24	48 % de 1 à 2 ans
18 à 23 mois	7	
2 ans	17	23 % plus de 2 ans
30 à 36 mois	9	
4 ans	6	
5 ans et plus	8	
	100	

Diversité des éditeurs : 101 auteurs aquitains nous ont fourni la liste de leurs trois principaux éditeurs : ils sont publiés aussi bien par des éditeurs « parisiens » ou implantés en Île-de-France (41 %) que par des éditeurs aquitains (28 %), des maisons implantées dans les autres régions françaises (20 %) ou bien à l'étranger (11 %).

Ils ont cité 185 maisons d'édition différentes, dont 83 maisons parisiennes et 46 maisons aquitaines. À noter qu'une part importante des éditeurs « étrangers » sont des maisons belges publiant de la BD.

C - Être auteur, un métier ?

La question du statut social

- 43 % des auteurs interrogés estiment que leur activité d'auteur constitue leur « **activité principale** ».
- Cette tendance est la plus marquée chez les écrivains et illustrateurs (46 %).
- Les traducteurs sont partagés en trois catégories :
 - « traducteurs à plein temps » (45 % de l'échantillon) ;
 - « traducteurs occasionnels », pour qui la traduction est une activité de création exercée en plus de leur principale activité (par exemple l'enseignement) (41 %) ;
 - « traducteurs-auteurs », pour qui la traduction est une source de revenus complémentaire à leurs autres champs de création (écriture, scénario) (14 %).

Votre activité d'auteur / de traducteur est-elle actuellement votre activité principale ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	65	43 %
Non	68	45 %
Sans réponse	17	11 %
Total	150	100 %

- **Une activité essentielle... mais pas toujours rémunératrice** : seules 34 % des personnes interrogées tiennent leur travail d'auteur pour leur **principale source de revenus**.

À noter que nous étions restés volontairement évasifs dans la formulation de la question, parlant des « *revenus tirés de votre travail d'auteur* », il s'agit donc bien ici de l'ensemble des revenus « d'auteur » qui recouvrent à la fois les droits d'auteur issus de l'édition (rémunération directe sur la publication d'un livre) que des « revenus accessoires de droits d'auteur » ou revenus annexes en lien avec l'activité d'écriture (animation d'ateliers d'écriture, rencontres, expositions...).

Les revenus tirés de votre travail d'auteur ou de traducteur sont-ils votre principale source de revenus ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	51	34 %
Non	75	50 %
Sans réponse	24	16 %
Total	150	100 %

- **Une activité essentielle... mais qui ne procure pas forcément un statut social.**

Un tiers de l'échantillon occupe un emploi salarié, 22 % sont professions libérales ou autoentrepreneurs et 14 % sont retraités. **78 % des auteurs cumulent plusieurs positions** (plusieurs sources de revenus : écriture + salariat, ou écriture + prestations, ou écriture + retraite...), et ils ne sont que **22 % à se déclarer uniquement « auteur » ou traducteur**.

Sur les 34 personnes se déclarant « profession libérale » ou autoentrepreneur », 32 ont fourni un numéro de Siret, 18 un code APE.

La question de « l'autre métier »

Interrogé sur sa situation présente, 1 auteur sur 2 affirme avoir en ce moment une « autre » activité professionnelle rémunérée.

Quel est votre statut social ? (sur 150 auteurs ayant répondu à la question, plusieurs réponses possibles)		
	Nombre d'auteurs	
Salarié	44	29 %
Retraité	21	14 %
Auteur / traducteur	55	37 %
Profession libérale	20	13 %
Autoentrepreneur	14	9 %
Demandeur d'emploi	7	5 %
Autres	15	10 %
Total	176	

Une situation qui connaît des variations importantes selon les catégories d'auteurs :

- Les trois quarts des illustrateurs déclarent n'avoir pas d'autre activité rémunérée que leur travail d'auteur.
- La proportion s'inverse chez les écrivains, qui ont une « autre activité » à 55 %.
- Le partage est encore plus marqué pour les traducteurs, qui sont 63 % à tirer des revenus d'une autre activité que la traduction littéraire.

À noter que pour les illustrateurs les « revenus d'auteur » peuvent avoir des sources multiples : il s'agit non seulement des droits d'auteur perçus dans l'édition, mais également la vente ou l'exposition d'originaux, le dessin de presse, l'illustration de commande dans la publicité... La possibilité de vivre de son activité d'auteur s'en trouve – relativement – facilitée.

Les écrivains ont également la possibilité d'animer des ateliers d'écriture ou d'être rémunérés pour participer à des lectures, des rencontres littéraires ou des projets d'éducation artistique : ces activités « annexes » de l'écriture, qui font partie du « métier » d'auteur aujourd'hui, sont très rarement proposées aux traducteurs.

Exercez-vous actuellement une autre activité professionnelle rémunérée ? (sur 150 auteurs interrogés)								
	Écrivains	% sur les réponses exprimées	Illustrateurs	% sur les réponses exprimées	Traducteurs	% sur les réponses exprimées	Total	
Oui	36	55 %	8	25 %	19	63 %	63	49% sur 128 réponses
Non	30	45 %	24	75 %	11	37 %	65	51% sur 128 réponses
Sans réponse	15		4		3		22	
Total	81		36		33		150	

Concernant les domaines dans lesquels les auteurs exercent un « second » métier :

- **L'enseignement et la formation viennent en première position**, très largement (27 personnes) – et de manière encore plus marquée pour les traducteurs chez qui ils représentent 58 % des réponses exprimées (enseignement des langues, de la littérature ou de la traduction littéraire).

- **Un tiers des auteurs exercent une activité en lien avec la culture**, l'écriture (journaliste, rédacteur, bibliothécaire, libraire...) ou une autre activité artistique.

- Les professions du secteur médical ou médico-social sont aussi présentes.

- À noter : un seul traducteur littéraire a indiqué pratiquer la traduction technique comme activité complémentaire.

Activité professionnelle des auteurs : les domaines d'activité (sur 60 réponses)	
Enseignement et formation	27
Professions de la santé et médico-social (médecin, psychologue, psychanalyste...)	7
Autre activité artistique ou littéraire (conte, théâtre, scénario...)	5
Professions culturelles (bibliothécaire, libraire, documentaliste, association culturelle)	5
Journalisme, piges, rédaction	5
Administration fonction publique	3
Cadre d'entreprise	2
Publicité	2
Agriculture	1
Élu	1
Propriétaire loueur	1
Traduction technique	1

Auteur-chômeur ?

• **8 % des auteurs interrogés déclarent percevoir actuellement une allocation chômage ou le RSA** (10 % si l'on ne tient compte que des réponses exprimées). Ce chiffre est à rapprocher du taux de chômage de la population active en France en juillet 2013 (date de l'enquête) : 10,9 %. Contrairement à ce que l'on pourrait penser (Image d'Épinal de l'artiste « quémendeur »), auteurs et illustrateurs semblent donc avoir un niveau d'emploi assez conforme à la moyenne nationale.

• **Cependant, il sont 33 % à avoir déjà connu des périodes sans emploi** et perçu par le passé le RMI, le RSA ou une allocation chômage.

Êtes-vous actuellement bénéficiaire de l'une de ces allocations ? (sur 150 auteurs)				
Allocation chômage	7	5 %	8 %	
RSA	5	3 %		
Non, aucune	114	76 %		
Sans réponse	24	16 %		

Si non, par le passé, avez-vous déjà perçu... ? (sur 150 auteurs)				
Le RSA/RMI	10	7 %	33 %	
Une allocation chômage	33	22 %		
Les deux	6	4 %		
Ni l'un ni l'autre	60	40 %		
Sans réponse	41	27 %		

D – Inscriptions professionnelles

Aucun diplôme n'est requis pour être auteur, non plus qu'aucune inscription sur un quelconque registre. Pas d'« ordre » des auteurs, ni de déclaration en préfecture. Toutefois, certaines démarches sont soit obligatoires (le paiement des cotisations sociales sur les droits d'auteur), soit conseillées (l'identification auprès des sociétés de perception et de répartition de droits). Et un certain nombre d'associations ou de syndicats peuvent renseigner/assister les auteurs dans leurs parcours professionnels et leurs démarches administratives.

• L'affiliation à l'Agessa ou à la Maison des artistes (MDA)

L'Agessa et la Maison des artistes sont les deux organismes chargés de recouvrer les cotisations sociales des artistes auteurs pour le compte de la sécurité sociale. Ce ne sont pas des caisses de Sécurité sociale, elles servent de passerelle entre les auteurs et les caisses primaires d'assurance maladie pour déterminer les conditions d'affiliation au régime de Sécurité sociale des artistes-auteurs et faire bénéficier les auteurs affiliés des prestations sociales et de la carte vitale.

- La MDA s'adresse aux auteurs d'œuvres graphiques et plastiques : artistes peintres, sculpteurs, graveurs...
- L'Agessa concerne les auteurs de livres, de traductions, d'illustrations, d'œuvres dramatiques, ainsi que les auteurs compositeurs de musique, auteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et auteurs d'œuvres photographiques. Un dessinateur peut relever de l'Agessa (si la majorité de ses revenus d'auteur proviennent de l'édition), ou de la MDA (si ses revenus sont surtout issus de ventes d'originaux, d'expositions...).

Tous les auteurs (qu'ils aient publié un livre ou cinquante, que l'écriture soit ou non leur activité principale) sont assujettis à l'Agessa (ou à la MDA) pour l'ensemble des revenus qu'ils perçoivent au titre de leur activité d'auteur. Dès lors que l'on est rémunéré en droits d'auteur, des cotisations sociales sont dues (maladie, maternité, formation professionnelle, plus la CSG et la CRDS). Dans la majorité des cas, ces cotisations sont prélevées à la source par les éditeurs et reversées à l'Agessa « pour le compte » des auteurs : c'est le fameux « précompte Agessa ».

Les auteurs qui ont perçu un montant de revenus en droits d'auteur supérieur au seuil d'affiliation (fixé à 900 fois la valeur horaire du Smic, soit 8 379 € en 2012) doivent obligatoirement demander leur affiliation à l'Agessa. À partir de là, ils pourront bénéficier des prestations du régime de Sécurité sociale des auteurs, et également cotiser pour l'assurance vieillesse et la retraite complémentaire. L'affiliation détermine aussi la possibilité pour l'auteur d'être rémunéré en « revenus accessoires de droits d'auteur » pour ses prestations en lien avec son activité d'auteur (ateliers d'écriture, interventions en milieu scolaire, rencontres autour de son œuvre...). Il arrive fréquemment que des auteurs, notamment débutants, pensent être affiliés du seul fait qu'ils voient apparaître des cotisations sur leurs notes de droits d'auteur, mais ces cotisations ne leur ouvrent aucun droit tant que leur affiliation n'a pas été prononcée par l'Agessa (ou la MDA).

- **10 % des auteurs (illustrateurs) de notre échantillon déclarent être « affiliés » à la Maison des artistes.** Tous, sauf 2, ont fourni un numéro d'affiliation correct.

- **31 % (47 personnes) des auteurs de notre échantillon déclarent être « affiliés » à l'Agessa,** mais seuls 19 % ont fourni un numéro d'Agessa correct.

Malgré la nature particulière de notre échantillon (auteurs ayant publié au moins un titre ces trois dernières années), qui écarte *a priori* les auteurs les moins productifs, **il est plus que probable que nombre d'auteurs confondent ici le fait de « cotiser »** (être assujetti ou « précompté ») **et le fait d'être « affilié »**, qui résulte d'une démarche volontaire effectuée auprès de l'Agessa, qui accorde – ou non – l'affiliation.

À titre de comparaison, il y avait en France, en 2008, 2 038 écrivains affiliés à l'Agessa (DEPS 2011), pour 53 605 « écrivains assujettis ou précomptés », soit un rapport affiliés/assujettis de moins de 4 %.

En 2005, les données régionalisées de l'Agessa, publiées dans *La Condition littéraire* de B. Lahire, faisaient

apparaître 48 écrivains affiliés en Aquitaine, représentant 2,9 % de l'ensemble des affiliés en France. **S'il est donc probable que l'Aquitaine compte aujourd'hui une cinquantaine d'affiliés Agessa, le taux de 31 % d'affiliation qui ressort de l'enquête traduit plus un manque d'information chez les auteurs qu'une professionnalisation exceptionnelle en région...**

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ?					
	Écrivains	Illustrateurs	Traducteurs	Total	
Oui	6	15	0	21	14%
Non	13	7	11	31	21%
Ne sait pas	32	6	10	48	65%
Sans réponse	30	8	12	50	
	81	36	33	150	

Le même déficit d'information est lisible à travers les réponses à la question sur la dispense de précompte.

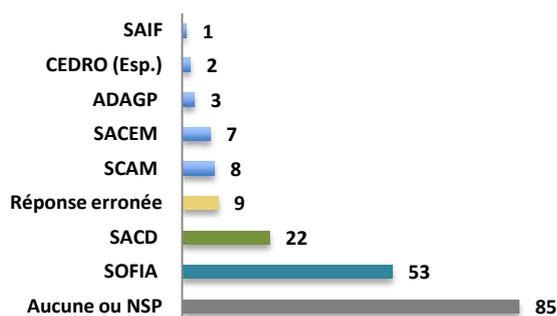
Être dispensé de précompte (et donc verser soi-même ses cotisations et déclarer ses revenus d'auteur en BNC) implique une démarche volontaire effectuée auprès de l'Agessa ou de la MDA : 14 % des auteurs affirment avoir fait cette démarche. Mais 2/3 des auteurs de notre

échantillon ne savent pas répondre à cette question.

• **Les sociétés de perceptions et de répartition des droits d'auteur (SPRD)**

- 65 auteurs déclarent être adhérents d'au moins 1 société de répartition de droits.
- Parmi eux, 9 confondent Agessa/MDA et SPRD.
- 57 % des auteurs n'adhèrent à aucune SPRD ou ne savent pas répondre à la question.

Adhésions SPRD (sur 150 auteurs)



La Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit) est la société de répartition de droits la mieux repérée par les auteurs aquitains.

Rappelons que la Sofia – qui est administrée à parité par les auteurs et les éditeurs dans le domaine exclusif du livre – gère depuis 2005 le droit de prêt, depuis 2009 une partie de la rémunération de la copie privée numérique, et elle a été désignée en mars 2013 pour gérer les droits issus de l'exploitation des livres indisponibles (registre ReLIRE).

L'adhésion est volontaire et coûte 38 € (acquisition d'une part sociale de la Sofia). Cette souscription est unique et définitive, il n'y a pas de cotisation annuelle. Au moment de son adhésion, l'auteur fournit la liste de ses titres déjà édités, et ensuite communique annuellement à la Sofia chacun de ses nouveaux titres. Le versement des droits (et notamment la rémunération du droit de prêt en bibliothèque, qui est assise sur le nombre de titres achetés par les bibliothèques) s'effectue par distribution directe aux auteurs – s'ils sont adhérents – ou par distribution indirecte par les éditeurs. Dans le cas d'un auteur non adhérent, il s'en remet donc, pour ses déclarations ET pour sa rémunération, à l'ensemble de ses différents éditeurs, lesquels sont sensés lui reverser la part qui lui est due.

Les raisons invoquées par les auteurs non adhérents varient, la plupart mettent en avant :

- un niveau de revenus insuffisant ;
- une absence d'information ou l'ignorance de l'intérêt qu'ils pourraient avoir à se signaler auprès d'une SPRD (pour le droit de prêt, la rémunération est due à partir du quinzième exemplaire d'un livre acquis par les bibliothèques) ;
- et surtout le fait qu'ils s'en remettent à leurs éditeurs « *qui font les déclarations* » (or la déclaration par l'éditeur d'un nouveau titre n'emporte pas l'adhésion de son auteur à une SPRD, même si elle peut conduire au versement de droits, mais par ce seul éditeur).

• Les associations et les syndicats d'auteurs

- Plus de 1 auteur sur 2 déclare n'appartenir à aucune association ni syndicat littéraire.
- La SGDL (22), puis l'ATLF (17) et la Charte (17) sont les trois associations les plus citées, suivies par le syndicat Snac (10) et la Maison des écrivains et de la littérature, qui ne recueille que 8 citations.
- Côté traducteurs, on remarque que les 17 adhérents de l'ATLF sont les mêmes qui déclarent être identifiés auprès de la Sofia.
- L'ATAA (Association des traducteurs-adaptateurs de l'audiovisuel) et la SFT (Société française des traducteurs) n'ont aucun adhérent dans notre échantillon
- Parmi les « autres associations » citées spontanément par les auteurs figurent l'Agessa et deux SPRD (Scam et SADC).

De quelle association d'auteurs ou association littéraire êtes-vous adhérent ? (sur 150 auteurs)	
Nombre d'auteurs	
Aucune	83
SGDL Société des gens de lettres	22
ATLF Association des traducteurs littéraires de France	17
Charte des auteurs et illustrateurs de jeunesse	17
Snac Syndicat national des auteurs et compositeurs	10
Mel Maison des écrivains et de la littérature	8
Autre	16

Autres associations citées par les auteurs :

Agessa	1
AICL Association internationale de la critique littéraire	1
EAT Écrivains associés du théâtre	2
Écla aquitaine	1
Euskal Idazleen Elkarte Association des écrivains basques	1
PEN Club français	1
Pen Club occitan	1
SADC	4
Scam	2
SELF Syndicat des écrivains de langue française	1
Société des poètes français	1

E – Fiscalité

La fiscalité des auteurs – et singulièrement le(s) régime(s) de TVA – sont des questions complexes, où il est facile de s'égarer... Cela d'autant plus que les auteurs (sauf à être entrepreneurs par ailleurs) n'y ont pas été préparés. Une situation compliquée aussi du fait que les auteurs ont souvent plusieurs activités (un emploi salarié à temps partiel et des revenus d'auteur, qu'ils peuvent choisir de déclarer fiscalement de plusieurs manières différentes) et plusieurs éditeurs. Concernant la TVA, par exemple, un même auteur verra apparaître une retenue de TVA à la source sur ses droits versés par un éditeur qui est lui-même redevable de la TVA, et il bénéficiera de la franchise de TVA spécifique aux auteurs lorsque ses droits sont versés par un « petit » éditeur non assujetti (un éditeur associatif, par exemple)... à condition que lui-même, auteur, ne dépasse pas un certain plafond de droits d'auteur perçus par an (42 300 €).

Afin de pallier ce manque d'information, l'ARL Paca a édité un guide *Comment déclarer fiscalement vos droits d'auteur* et mis en place une consultation fiscale accessible gratuitement aux auteurs de cette région. Nous n'entrerons pas dans les détails ici, nous contentant de relever le taux très important de non-réponse ou d'aveu d'ignorance des auteurs (55 %) à la seule question portant sur le sujet de la TVA.

Concernant la TVA...					
	Écrivains	Illustrateurs	Traducteurs	Total	
Vous y êtes soumis	10	6	5	21	14%
Vous en êtes dispensé	20	20	6	46	31%
Vous ne savez pas	28	7	13	48	
<i>Sans réponse</i>	23	3	9	35	55%
	81	36	33	150	

14 | L'EXERCICE DU MÉTIER : CONDITIONS DE TRAVAIL

A – Installation en Aquitaine, mobilité et déplacements professionnels

Les auteurs aquitains sont d'origines diverses :

- 46 % sont nés en Aquitaine
- 54 % des auteurs sont nés hors d'Aquitaine, dont :
 - 9 % sont nés à l'étranger ;
 - 13 % sont nés à Paris ou en Île-de-France ;
 - 32 % sont nés dans une autre région de France.

... mais demeurent assez longtemps en Aquitaine :

- 51 % vivent en Aquitaine depuis plus de vingt ans ;
- 25 % se sont installés ici ces dix dernières années ;
- 2 auteurs ont déménagé vers une autre région au cours de l'année.

Des auteurs plutôt partagés sur l'intérêt professionnel de leur installation en région :

- 15 % pensent que vivre en Aquitaine est un avantage pour un auteur, quand 9 % y voient un handicap ;
- 63 % ne tranchent pas, estimant que cela peut être l'un ou l'autre ou les deux à la fois ;
- Une majorité des écrivains considèrent cependant que vivre à Paris est un atout pour la promotion et la médiatisation des œuvres, ainsi que pour la recherche d'éditeurs.

Depuis combien d'années êtes-vous installé en Aquitaine ?		
	Nombre d'auteurs	
Moins de 5 ans	9	6 %
De 5 à 10 ans	24	16 %
De 11 à 20 ans	27	18 %
Plus de 20 ans	76	51 %
<i>Sans réponse</i>	14	9 %
Total	150	100%

Pour mener une activité d'auteur ou de traducteur, résider en Aquitaine est...				
	Écrivains, illustrateurs	Traducteurs	total auteurs	
Plutôt un avantage	21	1	22	15 %
Plutôt un handicap	8	6	14	9 %
Les deux à la fois	27	9	36	24 %
Ni l'un ni l'autre	45	13	58	39 %
<i>Sans réponse</i>	16	4	20	13 %
Total	117	33	150	

Déplacements professionnels : 79 % des auteurs (toutes catégories confondues) sont amenés à se rendre à Paris pour des raisons liées à leur activité de traducteur/auteur, soit régulièrement (17 %), soit de temps en temps (63 %). Seuls 13 % disent n'allier jamais à Paris dans ce cadre.

Êtes-vous amené à vous rendre à Paris pour des raisons liées à votre activité de traducteur/auteur ?		
	Nombre d'auteurs	
Régulièrement	25	17 %
De temps en temps	94	63 %
Jamais	20	13 %
<i>Sans réponse</i>	11	7 %
Total	150	100 %

Dans quel cadre vous est-il nécessaire de vous rendre à Paris ? (sur 150 auteurs, plusieurs réponses possibles)		
	Nombre d'auteurs	
Pour la promotion et la médiatisation de vos œuvres	76	% des 150 répondants
Pour rechercher un éditeur et négocier un contrat	56	37 %
Pour le suivi éditorial	29	19 %
Autres (pour rencontrer les auteurs, pour les activités culturelles et syndicales...)	7	5 %
Total	168	

La mobilité est donc un enjeu réel pour les auteurs, que ce soit dans le cadre du travail avec l'éditeur, de la promotion des œuvres ou de l'activité littéraire au sens large, comme on peut le voir sur le tableau suivant concernant les déplacements des traducteurs :

Question aux traducteurs : à quel type d'événement/d'activité professionnelle vous êtes-vous rendu dans le cadre de votre activité littéraire durant ces trois dernières années ? (sur 33 traducteurs)			
	En tant qu'intervenant invité	En tant que participant	Total
Colloques	11	14	25
Séminaires	5	14	19
Salons du livre	12	17	29
Ateliers de traduction	12	12	24
Rencontres professionnelles autres	10	10	20
Formations universitaires	6	6	12

B – Espace de travail

- 85 % des auteurs, quel que soit leur domaine de création, exercent leur activité à domicile. Mais ils ne sont que 39 % à disposer d'une pièce dédiée à cette activité (un manque d'espace qui est parfois exprimé dans les « questions ouvertes »).

- La location de bureaux ne concerne que 10 % des auteurs (et parmi eux essentiellement des illustrateurs pour des espaces partagés en colocation), et à peine 3 % travaillent dans un bureau dont ils sont propriétaires.

Où exercez-vous votre activité ? (plusieurs réponses possibles)		
	Nbre d'auteurs	% sur 150 auteurs
À votre domicile	128	85 %
Dont : à votre domicile avec une pièce dédiée	58	39 %
Dans des bureaux partagés en colocation	11	7 %
Dans un bureau que vous louez	5	3 %
Dans un bureau dont vous êtes propriétaire	5	3 %
Autres (en extérieur, en résidence, en voyage, partout...)	10	7 %
Sans réponse	8	5 %

C – Équipements

Du côté de l'équipement des auteurs, **l'ordinateur est le premier outil** : 98 % des auteurs possèdent un ordinateur. Sur les 134 auteurs ayant répondu à cette partie de l'enquête, seuls 3 déclarent n'avoir ni ordinateur portable ni poste informatique fixe, et 1 seule personne fait référence à un « Mac partagé ». 28 % des auteurs possèdent 1 poste fixe ET 1 portable.

Disparité de l'équipement : environ un tiers des répondants déclarent posséder l'équipement minimal (ordinateur + logiciel + imprimante), et un tiers ont un équipement abondant (plus de 6 éléments, scanner professionnel, tablettes graphiques, copieur, logiciels multiples, appareils photos...). Ce sont essentiellement les illustrateurs.

- On remarquera le **très faible taux d'équipement en tablettes numériques**, un outil qui n'est pas entré dans les pratiques professionnelles, à la différence des tablettes graphiques pour les illustrateurs.

- **Dictionnaires** : la plupart des traducteurs déclarent en posséder plusieurs, et plus de 10 dictionnaires différents pour la moitié d'entre eux.

- « **Autres** » : les auteurs ont cité à cet endroit divers outils tels qu'un calibre d'écran, une caméra, un logiciel de reconnaissance vocale..., mais aussi une bibliothèque de 3 000 titres, de l'encre, du papier et des fournitures de beaux-arts « traditionnelles ».

Obsolescence et renouvellement du matériel :

si le taux d'équipement en matériel informatique est élevé, l'âge des machines l'est aussi : 57 % des ordinateurs ont plus de cinq ans et 10 % ont plus de dix ans.

Pourtant, seuls 16 auteurs (11 % de l'échantillon) affirment projeter un renouvellement de leur matériel en 2013. Cela concerne 25 acquisitions programmées, dont surtout des ordinateurs (12) et des logiciels (4). Un renouvellement « à petite vitesse » qui trahit un manque de moyens financiers, que l'on peut percevoir en comparant les projets de renouvellement prévus (25) et les projections des auteurs sur un « équipement idéal » (145).

Détaillez votre équipement... <i>(sur 134 auteurs ayant répondu à cette partie du questionnaire)</i>		
	Nombre d'auteurs	
Ordinateur	131	98 %
Dont : ordinateur portable	86	
Dont : ordinateur de bureau	83	
Imprimante	102	76 %
Logiciel traitement de texte	73	54 %
Appareil photo*	52	49 %
Scanner professionnel	48	36 %
Logiciel de traitement d'image*	37	35 %
Copieur	28	21 %
Tablette graphique*	25	23 %
Dictionnaire professionnel**	18	67 %
Tablette numérique	13	10 %
Enregistreur numérique, dictaphone*	12	9 %
Fax	4	3 %
Autres	10	7 %
Total des répondants	134	

* Ces questions n'ont pas été posées aux traducteurs.

** Question posée uniquement aux traducteurs.

Si vous deviez vous équiper idéalement, quel matériel achèteriez-vous ? <i>(sur 76 personnes ayant répondu, plusieurs réponses possibles)</i>	
Ordinateur	59
Scanner professionnel / scanner A3	19
Imprimante	15
Tablette graphique dernière génération	11
Logiciels	8
Tablette numérique	7
Mobilier : fauteuil ergonomique, bibliothèque, bureau	6
Dictionnaires professionnels	4
Enregistreur numérique	3
Caméra	2
Appareil photo / objectif photo	2
Avoir une pièce dédiée, aménagée pour...	1
Lutrin pour disposer l'ouvrage en cours de traduction	1
Massicot	1
RAM pour l'ordinateur	1
Presse pour la gravure	1
Smartphone avec abonnement Internet	1
Souris sans fil	1
Support pour surélever l'ordinateur	1
Table lumineuse	1
	145

Obsolescence du matériel informatique <i>(sur 279 éléments dont l'année d'acquisition a été renseignée)</i>				
Âge du matériel	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	10 ans et plus	
Ordinateur (fixe et portable)	64	73	12	149
	43 %	49 %	8 %	
Imprimante	36	32	7	75
	48 %	43 %	9 %	
Logiciel de traitement de texte	21	25	9	55
	38 %	45 %	16 %	
Total	121	130	28	279
	43 %	47 %	10 %	

Documentation et recherche d'informations

Le travail préparatoire à la création (écriture, illustration ou traduction) implique souvent des frais de recherche et de documentation. Se tenir informé de l'actualité littéraire, technique et professionnelle est également nécessaire.

Nous avons interrogé les auteurs sur le budget qu'ils consacrent annuellement à se documenter. Sur 106 répondants :

- 44 % dépensent plus de 400 € par an pour leur documentation ;
- 25 % y consacrent plus de 1 000 € ;
- 43 % y consacrent entre 100 et 399 €.

C'est donc un budget conséquent pour une grande partie des auteurs, d'autant plus que s'ajoutent parfois des frais de déplacement (transport, hébergement) pour aller à la recherche des informations.

Nous verrons plus loin (chapitre 15, p. 26) que la valeur médiane de l'à-valoir minimum perçu par les auteurs est de 1 200 €. Plutôt qu'une véritable avance sur droits, l'à-valoir sert dans certains cas à couvrir une partie des frais de préparation d'un projet d'écriture.

Quel budget approximatif consacrez-vous par an pour vous documenter (revues, livres, abonnements, etc.) ?		
	Nombre d'auteurs	
0 €	5	12 %
1 à 49 €	1	
50 à 99 €	7	
100 à 199 €	16	43,5 %
200 à 299 €	13	
300 à 399 €	17	
400 à 499 €	3	
500 à 999 €	18	44,5 %
1 000 à 1 999 €	13	
2 000 € et plus	13	
Total des réponses	106	

D – Temps consacré à l'écriture

Certains auteurs ont exprimé des réticences à répondre aux questions relatives au temps consacré à leur activité d'auteur : comment quantifier la création ? Lire, marcher, converser, réfléchir, voyager... nourrissent la création. Une curiosité et une manière d'« être au monde » qui inciteraient à dire que l'on est auteur « à **temps plein** » quand bien même on n'écrit qu'une heure par jour ou deux mois par an (par exemple pendant ses congés pour un salarié).

Au-delà de cette réserve, plusieurs constats ressortent de l'enquête :

- L'écriture est **une pratique quotidienne** pour la majorité des auteurs : 64 % des auteurs interrogés affirment y consacrer au moins 5 heures par jour, et ils sont 85 % à y consacrer plus de 3 heures quotidiennes. Sachant qu'un auteur sur deux exerce par ailleurs une autre activité rémunérée, **la question du temps « disponible » pour écrire sereinement apparaît donc essentielle.**
- 1 auteur sur 2 consacre 5 à 7 jours par semaine à son activité littéraire, et pour 55 % leur création les occupe plus de six mois par an.

Combien d'heures par jour consacrez-vous en moyenne à votre activité d'auteur ? (sur 150 auteurs)		
0 heure	1	1 %
1 à 2 heures	17	14 %
3 à 4 heures	26	21 %
5 à 6 heures	35	29 %
7 à 8 heures	32	26 %
8 à 10 heures	9	7 %
Plus de 10 heures	3	2 %
Total des réponses exprimées	123	100 %

Combien de jours par semaine consacrez-vous à votre activité d'auteur ?		
0 jour	1	1 %
1 à 2 jours	28	19 %
3 à 4 jours	21	14 %
5 à 6 jours	49	33 %
7 jours	25	17 %
Sans réponse	26	17 %
Total	150	100 %

Combien de semaines avez-vous consacrées à votre activité d'auteur durant l'année 2012 ?		
0 à 9 semaines	13	9 %
10 à 19 semaines	15	10 %
20 à 29 semaines	12	8 %
30 à 39 semaines	15	10 %
40 à 49 semaines	30	20 %
50 à 52 semaines	38	25 %
Sans réponse	26	17 %
Total	149	99 %

E – Créer seul ou accompagné ? Relation aux autres créateurs

68 % des auteurs collaborent régulièrement ou de temps en temps avec d'autres créateurs. Un chiffre relativement élevé, qui chamboule quelque peu les idées reçues sur l'écrivain isolé dans sa tour d'ivoire des lettres. Un tiers (32 %) des écrivains déclarent même s'adonner « souvent » à la création à plusieurs artistes.

Les pratiques de collaboration créative sont toutefois assez distinctes selon les domaines d'activité :

- **Dessinateurs et illustrateurs sont les plus « collaboratifs »**, un quart d'entre eux travaillent toujours en équipe.
- **Les traducteurs sont plus « solitaires »** : pour un tiers d'entre eux, la traduction se pratique toujours seul, et ils ne sont que 9 % à s'y frotter régulièrement en équipe.

L'atelier, lieu du collectif

L'échange avec d'autres créateurs d'un même domaine se traduit parfois par l'usage partagé du lieu d'activité. Cela concerne avant tout les illustrateurs : à la question « *Avez-vous besoin de travailler dans un atelier en présence d'autres auteurs ?* », seuls 14 auteurs ont répondu par l'affirmative ; parmi eux 11 illustrateurs et 1 scénariste BD qui l'expérimentent réellement et 2 écrivains qui y aspirent.

À quelle fréquence collaborez-vous avec d'autres créateurs/avec un autre traducteur ou une équipe ?								
	Écrivains et scénaristes		Illustrateurs		Traducteurs		Total auteurs	
Tout le temps	8	10 %	9	25 %	1	3 %	18	12 %
Souvent	26	32 %	10	28 %	3	9 %	39	26 %
Parfois	34	42 %	13	36 %	16	48 %	63	42 %
Jamais	7	9 %	2	6 %	11	33 %	20	13 %
<i>Sans réponse</i>	6	7 %	2	6 %	2	6 %	10	7 %
Total	81		36		33		150	100 %

Pour quelles raisons avez-vous besoin de travailler dans un atelier en présence d'autres auteurs ?	
Illustrateur	Ne pas devenir cinglé ! Avoir un avis extérieur, ou tout simplement socialiser.
Illustrateur	Émulation, séparation lieu de vie et lieu de travail, partage des informations, conseils, lien social...
Illustrateur	Ne pas être seul toute la journée, partager, discuter du travail, avoir un autre regard sur ce qu'on fait.
Illustrateur	Par plaisir de fréquenter ses amis au quotidien. Par émulsion artistique collective Partage d'idées et d'envies. Levée des doutes grâce au regard et conseil de mes camarades d'atelier.
Illustrateur	Pour avoir une vie sociale, pour échanger autour des travaux en cours.
Illustrateur	Pour ne pas rester seule toute la journée, pour l'émulation, la convivialité et ne pas rester toute la semaine dans ma campagne.
Illustrateur	Lien social - émulation - recul - partage
Illustrateur	Pour discuter et avoir des avis.
Illustrateur	Convivialité, partage...
Illustrateur	La richesse des échanges. Le besoin d'évoluer. La vitesse d'évolution. La convivialité. Les prises de contacts. Les échanges de services. La nourriture intellectuelle. La sociabilisation.
Écrivain scénariste BD	Pour faciliter les collaborations.
Écrivain	Il est difficile de travailler chez soi, mais je n'ai pas encore trouvé d'atelier calme et propice à la création et dans mes tarifs.
Écrivain	Pour l'échange et l'émulation... Je le désirerais, car je travaille seule.

Cas particulier des relations traducteur/auteur traduit

Interrogés sur les relations de travail qu'ils peuvent entretenir avec les auteurs qu'ils traduisent, une écrasante majorité des traducteurs affirment pratiquer de tels échanges, au moins occasionnellement. Seuls 2 traducteurs ont dit ne jamais le faire.

Les échanges traducteurs/auteurs interviennent principalement en cours de traduction, ou une fois le travail achevé, mais très marginalement avant le début du travail de traduction. On peut supposer que ce contact préalable – informer l'auteur que son œuvre va être traduite dans telle ou telle langue – relève *a minima* de la compétence des éditeurs (l'éditeur d'origine et/ou l'acquéreur des droits de traduction).

Entretenez-vous des relations de travail avec les auteurs que vous traduisez ? (sur 26 réponses exprimées)	
	Nbre de traducteurs
Jamais	2
Oui, la plupart du temps	11
Oui, parfois, cela dépend du texte et de l'auteur	8
Oui, mais exceptionnellement	5
	26

Si oui, de quelle nature sont vos échanges ? (sur 24 traducteurs)				
	Jamais	Oui, parfois	Oui, souvent	Total oui
Contact préalable à l'engagement de la traduction	8	6	3	9
Échanges en cours de traduction	0	13	11	24
Une fois le travail achevé	2	12	5	17

F – Accès à la formation professionnelle continue

La création et la mise en place du système de formation professionnelle continue des artistes-auteurs se sont étalées sur plusieurs années. Entre décembre 2009 – date de l'achèvement du rapport *Propositions pour la mise en place d'un dispositif de formation continue pour les artistes auteurs* remis par Serge Kancel et Gilles Butaud, de l'Inspection générale des affaires culturelles, au ministre de la Culture – et les premières offres de formation mises en œuvre par l'Afdas en avril 2013, plus de trois ans se sont écoulés.

La loi du 28 décembre 2011 a fixé le taux de contribution des diffuseurs (0,1 % du montant brut des droits d'auteur versés) et celui des artistes auteurs (0,35 %). Six mois plus tard (7 septembre 2012), un décret assignait aux organismes agréés du régime de Sécurité sociale des artistes auteurs (Agressa et Maison des artistes) une mission de recouvrement de ces contributions. Il désignait l'Afdas comme l'organisme paritaire collecteur agréé chargé de gérer les contributions et la mise en place de l'offre de formation.

Une section spécifique des artistes auteurs a été créée au sein de l'Afdas et son conseil de gestion a été fixé par un arrêté du 25 janvier 2013. Le conseil de gestion réunit des représentants des artistes auteurs, des diffuseurs et des sociétés de gestion collective, il est présidé par Mathias Lair-Liaudet, qui représente la SGDL.

Le prélèvement des cotisations a commencé le 1^{er} juillet 2012. Depuis cette date, tous les auteurs de l'écrit, dès lors qu'ils sont rémunérés en droits d'auteur, cotisent et alimentent ce fonds de formation. Tous les genres littéraires sont concernés ainsi que tous les « cotisants », qu'ils soient affiliés ou non à l'Agressa ou à la MDA. **Les premières offres de formation continue à destination des auteurs de l'écrit sont proposées par l'Afdas depuis le 15 avril 2013.** Est éligible à ce dispositif tout auteur de l'écrit à condition qu'il soit affilié à l'Agressa, ou bien qu'il puisse justifier avoir perçu un montant minimal de revenus en droits d'auteur de 9 000 € au total sur les trois dernières années.

Tous cotisants... mais peu informés

Notre enquête s'est donc déroulée environ un an après que les auteurs ont commencé à cotiser et à voir apparaître sur leurs « notes de droits d'auteur » une nouvelle ligne de précompte « Cotisation formation professionnelle continue : 0,35 % du brut ». L'enquête fait ressortir un déficit certain d'information sur ce dispositif et les droits des auteurs à la formation continue.

- La majorité des auteurs (51 %) ne connaissent pas les nouvelles dispositions d'accès à la formation continue, et ils ne sont que 37 % à se dire « informés ». Un chiffre relativement faible rapporté à la nature de notre fichier cible (une majorité d'auteurs publiant régulièrement).
- Un manque d'information encore plus marqué chez les traducteurs, qui sont seulement 33 % à déclarer connaître le nouveau dispositif.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les artistes-auteurs cotisent à la formation professionnelle continue. Êtes-vous informés de ce dispositif ?						
	Écrivains, illustrateurs		Traducteurs		Total	
Oui	45	38 %	11	33 %	56	37 %
Non	57	49 %	20	61 %	77	51 %
<i>Sans réponse</i>	15	13 %	2	6 %	17	11 %
	117		33		150	

Quels sont vos besoins principaux en formation ? (sur 150 auteurs)				
	Écrivains	Illustrateurs	Traducteurs	Total
Aucun besoin	28	5	8	41
Au moins 1 besoin	53	31	25	109
<i>Choix des formations (sur 92 auteurs ayant répondu)</i>	45	26	21	92
Droits (contrats, droits d'auteur, droits voisins, droits média numérique)	29	20	9	58
Statut social de l'activité de l'auteur	23	18	9	50
Gestion, comptabilité, fiscalité	8	11	9	28
Langues étrangères	14	6	8	28
Création et enrichissement de sites Internet : langages et logiciels	14	6	4	24
Conception graphique et logiciels PAO	9	10	2	21
Communication (stratégie de communication, relations presse, prise de parole en public)	9	3	7	19
Réseaux sociaux, community management, buzz marketing, newsletter	9	6	2	17
Logiciels bureautiques, système d'exploitation, traitement de texte, tableur, navigateurs, Internet, messagerie	9	1	6	16
Référencement Web	7	4	2	13
Langue des signes	1	1	3	5
				279

Interrogés sur leurs besoins en formation, les auteurs sont là plus discrets, puisque 41 auteurs seulement ont affirmé n'avoir aucun besoin en formation continue. Sur les 109 potentiellement concernés (73 % de l'échantillon), 92 ont donné le détail de leurs attentes, en cochant une ou plusieurs des propositions listées dans le questionnaire. La liste de ces propositions a été établie à partir des catégories de formation proposées par l'Afdas au printemps 2013, c'est-à-dire essentiellement des formations dites « transversales » qui peuvent intéresser un large public d'artistes et non seulement des auteurs de l'écrit. Des propositions plus spécifiques, dites « formations métiers », ont été développées depuis.

- Les domaines où les attentes sont les plus manifestes sont les droits d'auteur (53 % des réponses exprimées) et le statut social (46 %). Viennent ensuite, dans une proportion moindre, la gestion et la fiscalité (26 %), les langues étrangères (26 %) et la création et l'enrichissement de sites Internet (24 %).

- Concernant les catégories d'auteurs, les illustrateurs semblent les plus demandeurs de formation (seuls 14 % d'entre eux ont affirmé n'avoir aucun besoin de formation), suivis des traducteurs (24 % sans besoin) et des écrivains (35 %).

- Sur les 92 auteurs ayant répondu aux questions relatives à la nature des formations, 13 d'entre eux ont coché une seule formation susceptible de les intéresser parmi les 14 proposées, 52 en ont désigné deux ou trois, et 27 en ont choisi quatre ou plus.

Les attentes sont donc fortes et le nombre d'auteurs concernés très certainement bien supérieur à celui des « ayants droit » du dispositif (affiliés ou ayant perçu 9 000 € de droits sur trois ans). Nous attirons l'attention sur le fait que les deux formations les plus attendues (droits et statut social) constituent le socle de la maîtrise de l'environnement professionnel de l'auteur, et qu'elles concernent au premier chef les nouveaux entrants/jeunes auteurs, lesquels ne pourront pas y accéder si l'on s'en tient aux critères posés nationalement.

15 | L'EXERCICE DU MÉTIER : CONTRATS ET RELATIONS AUX ÉDITEURS

Avant, pendant, après l'écriture, la relation à l'éditeur que l'on recherche, qui vous choisit, qui vous « accroche », lit et relit le manuscrit, le corrige et l'amende parfois, le met en forme, l'imprime, le communique et vous communique les ventes et vos revenus d'auteurs... La relation à l'éditeur est essentielle, au cœur de la problématique du « métier » d'auteur.

C'est l'éditeur qui fait de vous un auteur « légitime », puisque le sacro-saint « contrat d'édition » par lequel vous cédez à l'éditeur le droit d'exploiter et de reproduire votre œuvre (entièrement à ses frais, en échange de quoi il vous versera une rémunération dite « droits d'auteur »), ce contrat est le sésame qui vous ouvre les portes des librairies, mais aussi des bourses et des résidences : avoir au moins 1 livre déjà édité « à compte d'éditeur » est la condition *sine qua non* pour figurer dans les annuaires des SRL et pour déposer des demandes de bourses d'écriture.

A – Compte d'auteur et autoédition

Le compte d'auteur et l'autoédition sont des pratiques marginales pour les auteurs de notre panel : seuls 12 d'entre eux (dont 1 seul traducteur) disent y avoir eu recours, pour 27 livres en tout.

Ces chiffres tiennent certainement à la nature de notre échantillon ; ils auraient été sensiblement supérieurs si la question avait été posée à l'ensemble des auteurs publiés.

Très rares sont les auteurs déjà publiés « professionnellement » à avoir recours à plusieurs reprises à ces pratiques « amateurs » après avoir trouvé un « vrai » éditeur. Toutefois, nous verrons que la question peut se poser différemment aujourd'hui avec l'édition numérique, qui ne nécessite pas le même investissement que l'autoédition traditionnelle.

Combien de vos œuvres avez-vous autoéditées ou publiées à compte d'auteur ?	Nombre d'œuvres	Nombre d'auteurs
	0	99
	1	7
	2	1
	3	2
	4	1
	8	1
	Réponses exprimées	111
Sans réponse	39	
Total	150	

B – Les différents contrats

Interrogés sur la nature des contrats signés avec leurs éditeurs :

- 75 % des auteurs affirment avoir déjà eu des contrats au pourcentage (% de droits d'auteur calculés sur le prix public HT du livre) ;
- 25 % des contrats sont assortis d'une rémunération forfaitaire ;
- 33 auteurs ont déjà connu ces deux types de rémunération sur des contrats différents.

Ce qui est plus surprenant, c'est que 29 auteurs ont coché « non » à toutes les cases proposées, sans préciser comment ils ont été payés. Lassitude ? Étourderie ? Ou incompréhension des questions et des différents types de contrats ?

Quel(s) type(s) de contrat(s) avez-vous signé(s) avec votre (vos) éditeur(s) ? (sur 150 auteurs)		
	Oui	Non
Contrat d'édition au %	113	37
Contrat d'édition au forfait	37	113
Compte d'auteur	1	
Compte à demi	2	
Pas de contrat	1	
Je ne sais pas	1	

C – Les taux de rémunération

72 auteurs ont fourni des précisions sur les taux de rémunération figurant sur leurs trois derniers contrats. Le taux le plus cité est **8 % de DA** ; il concerne 30 % de notre échantillon.

Si l'on compare nos chiffres avec ceux donnés dans le baromètre des relations auteurs/éditeurs réalisé par la Scam et la SGDL (1 000 auteurs interrogés entre le 1^{er} décembre 2012 et le 8 février 2013), on remarque que les auteurs aquitains se situent en dessous des moyennes nationales :

- seuls 3 % des contrats des Aquitains offrent une rémunération de plus de 10 % de DA ;
- 72 % des Aquitains ont une rémunération inférieure à 10 % (ils ne sont « que » 59 % dans le baromètre Scam).

Est-on moins bien payé quand on vit en province ? Quelle est la répartition territoriale des auteurs interrogés par la Scam ? La rémunération accordée aux auteurs installés en région est-elle moindre que celle offerte aux Franciliens (un peu comme le salaire moyen en région peut être inférieur à celui d'un Parisien, à travail égal, de 5 à 20 %) ? Des questions qui mériteraient peut-être d'être creusées...

Quel est le pourcentage de droits d'auteur indiqué sur vos trois derniers contrats ?	% de DA	Nombre de contrats cités
	0	5
	0,5	1
	0,85	1
	3	8
	3,5	1
	4	11
	5	18
	6	17
	7	7
	7,5	1
	8	52
	9	1
	10	42
12	5	
Forfait	1	
Total	171	

Rémunération des contrats d'édition : % de droits d'auteur sur PPHT du livre		
Taux	Baromètre Scam-SGDL 2013	Auteurs aquitains
Inférieur à 5 %	15 %	16 %
Inférieur à 10 %	59 %	72 %
Taux de 10 %	31 %	25 %
Supérieur à 10 %	10 %	3 %

D – Les à-valoir

Nous avons demandé aux auteurs s'ils avaient perçu un à-valoir sur leurs trois derniers contrats.

- 86 auteurs ont répondu à cette question, parmi eux 53 % ont répondu par l'affirmative.

- **Près de 40 % des auteurs déclarent donc ne pas avoir eu d'avance sur droits** (ils ne sont que 30 % signalés dans le baromètre Scam).

La situation est assez marquée selon les catégories d'auteurs :

- les écrivains ne sont que 43 % à déclarer percevoir des à-valoir, quand les illustrateurs sont 77 % et les traducteurs 85 % ;

- aucun des auteurs de poésie et de théâtre de l'échantillon n'a touché d'à-valoir récemment.

Concernant les montants en jeu (à-valoir minimum et maximum perçus sur l'ensemble de leurs contrats), les auteurs sont restés assez discrets : 55 seulement ont fourni des informations.

- **À-valoir minimum : les sommes s'étagent de 100 à 70 000 €.** La moyenne mathématique se situe à 3 522 euros. **La valeur médiane est à 1 200 €** (27 auteurs se situent au-dessus, 27 au-dessous).

- **À-valoir maximum : ils varient de 450 à 70 000 €,** la moyenne se situe à 9 451 €, la valeur médiane est de 5 000 €.

Avez-vous reçu un à-valoir sur vos trois derniers contrats ? (sur 112 auteurs)						
	Écrivains		Illustrateurs		Traducteurs	
Oui	26	43%	20	77%	22	85%
Non	34	57%	6	23%	4	15%
Réponses exprimées	60		26		26	

Indiquez l'à-valoir minimum et maximum que vous avez perçu sur l'ensemble de vos contrats...					
	Minimum		Maximum		
Moins de 1 000 €	27	49%	5	9%	
1 000 à 1 999 €	9		7		
2 000 à 2 999 €	5		5		
3 000 à 4 999 €	8	40%	7	35%	
5 000 à 7 999 €	2		15		
8 000 à 99 99 €	0		4		
10 000 € et plus	4	11%	12	56%	
	55		55		

E – Cas particulier des traducteurs

Les traducteurs sont des auteurs au regard du CPI, ils sont donc d'un point de vue strictement juridique titulaires des mêmes « droits » moraux et patrimoniaux sur leur œuvre que des écrivains ou des illustrateurs. Cela dit, en matière de relations à l'éditeur et de rémunération, les usages diffèrent sensiblement.

[Notre enquête ne portant que sur 33 traducteurs, il ne s'agit pas ici d'établir des statistiques générales, mais seulement de voir si des tendances se dégagent.]

• **Contrats et commandes** : les traducteurs travaillent essentiellement « à la commande », c'est-à-dire qu'ils n'engagent le travail de traduction intégrale d'un ouvrage qu'une fois le contrat signé avec l'éditeur, qui lui-même a acquis les droits de traduction auprès de l'éditeur (et/ou de l'auteur) de la version originale du texte. En France, les publications à compte d'auteur et l'autoédition sont très marginales en traduction, et concernent surtout des traducteurs en début de carrière (1 seul traducteur de notre panel a indiqué y avoir déjà eu recours).

Cela ne signifie pas que le traducteur se contente de répondre à une demande puisqu'il est **souvent à l'initiative de la traduction**. 80 % des traducteurs proposent aux éditeurs, régulièrement ou de temps en temps, des œuvres à traduire : ils ont un rôle de repérage, d'« éclaireurs » des littératures étrangères.

De la même manière, une proportion importante des traducteurs interrogés déclarent avoir déjà refusé une proposition faite par un éditeur. Les raisons invoquées sont de trois ordres :

- qualité de l'œuvre : un manque d'intérêt ou d'affinité avec le texte proposé (un traducteur parle d'« *incompatibilité avec le texte* ») ;
- délais trop courts et manque de temps ;
- mauvaises conditions contractuelles : tarifs inacceptables (10 € le feuillet), absence de royalties...

Souvent, c'est un cumul des trois qui conduit le traducteur au refus.

• **Modes de rémunération** : le cas le plus fréquent est celui du contrat d'édition au %, plus rarement celui du forfait sans royalties.

Le traducteur perçoit un à-valoir dont le montant est calculé selon un tarif fixé au nombre de feuillets. Ce tarif varie selon la rareté de la langue, la notoriété et l'expérience du traducteur, et la difficulté de la traduction. Le calcul peut s'effectuer sur le texte d'origine (déconseillé) ou sur le texte français remis par le traducteur, ce que recommande l'ATLF et le Code des usages de la profession (cosigné par l'ATLF et le SNE en 2012). Dans le cas de la bande dessinée, le calcul peut s'effectuer à la planche de BD.

Chez les traducteurs aquitains ayant répondu à cette partie de l'enquête, on constate que :

- seuls 4 traducteurs sur 26 disent n'avoir reçu aucun à-valoir sur leurs contrats signés ces trois dernières années ;
- la base de calcul de l'à-valoir la plus fréquente est celle du texte français, ce qui est plutôt encourageant.

Vous est-il arrivé de proposer aux éditeurs des œuvres à traduire ?	
Oui, mais je ne le fais plus	4
Régulièrement	8
De temps en temps	14
Jamais	1
<i>Sans réponse</i>	6
Total	33

Vous est-il arrivé de refuser une traduction demandée par un éditeur ?	
Oui	13
Non	12
<i>Sans réponse</i>	8
Total	33

Avez-vous reçu des à-valoir sur vos contrats signés sur ces trois dernières années ?	Systématiquement	17
	Parfois	5
	Jamais	4
	Total des réponses	26
	<i>Sans réponse</i>	7

Sur quelle base ont été calculés vos à-valoir ?	Sur le texte original	3
	Sur le texte traduit	13
	Les deux	3
	Total des réponses	19
	<i>Sans réponse</i>	14

Nous avons interrogé les traducteurs sur l'évolution de leurs « tarifs » : quel est le seuil de rémunération au feuillet en deçà duquel ils n'acceptent pas de travailler, et quels sont les tarifs minima et maxima qu'ils ont obtenus dans leur carrière.

- Un tiers des répondants sont prêts à accepter un tarif inférieur à 20 € le feuillet ; ce sont essentiellement les traducteurs de l'anglais, plus un traducteur de l'espagnol exerçant cette profession depuis moins de cinq ans. La personne qui a indiqué accepter de travailler bénévolement est un traducteur expérimenté du japonais, pour qui la traduction est une activité de création exercée en marge de son activité principale d'enseignant-chercheur.

Si l'on compare les informations fournies par les traducteurs aquitains par domaines linguistiques avec celles figurant dans l'enquête réalisée annuellement par l'ATLF auprès de ses adhérents, on constate que les tarifs moyens sont assez proches (hormis les exceptions citées plus haut), bien que les maxima constatés par les Aquitains soient tous inférieurs à ceux signalés nationalement.

À quel tarif acceptez-vous de travailler aujourd'hui ? Précisez le tarif minimum par feuillet. (sur 24 réponses exprimées)		
0	1	33 %
10 € le feuillet	1	
12 €	1	
15 €	2	
17 €	1	
19 €	2	
20 €	7	
21 €	3	
21,50 €	1	
22 €	4	
23 €	1	67 %

À quel tarif acceptez-vous de travailler aujourd'hui (précisez le tarif minimum par feuillet), et quels montants minimum et maximum avez-vous perçus dans votre carrière ?						
Langues sources	Tarif : seuil d'acceptation Aquitains*	Fourchette moyenne ATLF 2013**	Minimum perçu Aquitains	Minimum constaté ATLF 2012	Maximum perçu Aquitains	Maximum constaté ATLF 2012
Anglais	10 à 23	19 à 21	12	8	23	25,2
Allemand, italien	20 à 22	21 à 23	20	19	23	29
Espagnol	15 à 22	21 à 23	18	19	22	29
Autres langues	21 à 22	22 à 24,5	12	19	28	30
Français vers autre langue	22	21 à 30	20	12	25	87

* Sur 24 traducteurs aquitains ayant répondu.

** ATLF : « Enquête rémunération des traducteurs littéraires 2013 » ; 150 personnes ont répondu à l'enquête lancée par l'ATLF au printemps 2013, représentant un échantillon de 441 contrats signés au cours de l'année 2012.

% de droits d'auteur

Les traducteurs ont indiqué les pourcentages de DA consentis par leurs éditeurs sur leurs trois derniers contrats : 76 % des contrats se situent entre 1 et 2 % de droits d'auteur.

À noter que le Code des usages prévoit la possibilité que les traducteurs soient mieux associés au succès de leur ouvrage en leur offrant deux « paliers » de rémunération, plus exactement deux taux différents de droits d'auteur proportionnels : « Le premier taux s'appliquant jusqu'à l'amortissement de l'à-valoir, le second taux après l'amortissement de l'à-valoir. Le premier de ces taux, plus élevé que le second, permet un amortissement accéléré de l'à-valoir. » Au regard des informations transmises par les traducteurs aquitains, cela semble un vœu pieux, puisque aucun n'a fait mention de telles dispositions.

Quel est le pourcentage de droits d'auteur indiqué sur vos trois derniers contrats ? (sur 17 traducteurs)	% de DA	Nombre de contrats cités	
	1	19	41 %
	2	16	35 %
	3	2	13 %
	4	4	
	5	0	
	6	4	
	7	1	11 %
Total	46		

F – Tirages et ventes

Connaître le tirage initial de son livre, les éventuels retirages et réimpressions, la réalité des ventes et des cessions de droits dérivés sont des éléments essentiels à un auteur qui tente d'avoir la maîtrise de ses revenus. Pourtant, nombre d'auteurs n'ont qu'une connaissance partielle, voire très limitée, de ces éléments. Soit qu'ils ne les demandent pas à leurs éditeurs, soit – et c'est beaucoup plus ennuyeux pour les auteurs qui cherchent à vivre de leur écriture – que les éditeurs ne les transmettent que de manière irrégulière, erratique, voire pas du tout. Pourtant, le Code de la propriété intellectuelle prévoit bien que le contrat d'édition doit indiquer le nombre minimum d'exemplaires constituant le premier tirage de l'ouvrage... Mais cette obligation ne s'applique pas aux contrats prévoyant un minimum de droits d'auteur garanti par l'éditeur.

Lorsque le tirage initial ne figure pas au contrat d'édition (sachant que la rémunération en pourcentage de DA est adossé au PPHT par exemplaire vendu du livre), l'auteur est dans l'impossibilité de prévoir sa rémunération dans le temps et le délai éventuel d'amortissement de l'à-valoir quand celui-ci est considéré comme une « avance sur droits ».

Interrogés sur le **tirage initial de leurs trois derniers ouvrages**, 100 auteurs (sur 150) nous ont répondu au moins en partie, fournissant les tirages de 257 ouvrages (correspondant à 1 214 645 exemplaires imprimés). 4 auteurs (3 traducteurs) ont indiqué « je l'ignore » ou « non communiqué ».

On constate que :

- L'éventail des tirages est très vaste, allant de 80 exemplaires à plus de 100 000.
- 65 % des livres des auteurs aquitains sont tirés à moins de 5 000 exemplaires.
- **La médiane se situe à 3 000 exemplaires** (autant de livres publié en deçà et au-dessous de ce seuil).
- Des variations significatives sont observées selon les genres littéraires : le tirage médian en bande dessinée se fixe autour de 5 000 exemplaires ; il est de 2 500 en littérature générale et en traduction, de 2 000 exemplaires en littérature jeunesse et de 300 en poésie et théâtre.

Indiquez le tirage initial de vos 3 derniers ouvrages.	De 80 à 500 exemplaires	43	36 %
	600 à 900	8	
	1 000 à 1 499	23	
	1 500 à 1 999	19	
	2 000 à 2 999	33	29 %
	3 000 à 3 999	27	
	4 000 à 4 999	15	
	5 000 à 6 000	39	26 %
	7 000 à 9 500	27	
	10 000 à 12 000	13	
	15 000 à 20 000	2	
	25 000 à 30 000	5	
	40 000 à 50 000	2	9 %
Plus de 100 000	1		
		257	

Tirages médians des livres publiés par les auteurs aquitains ces trois dernières années.			
	Tirages totaux	Nombre de livres	Tirage médian
Bande dessinée	375 300	56	5 000
Essais, documents, actualité et sciences humaines	61 300	15	3 000
Littérature générale	353 905	84	2 500
Traduction	167 580	34	2 500
Littérature jeunesse	109 500	35	2 000
Poésie et théâtre	9 500	27	300

Il s'agit là des tirages initiaux, mais, fort heureusement, il arrive que la vie du livre se prolonge au-delà (un livre peut connaître un ou plusieurs retirages, être réédité, publié en poche...), voyant ainsi ses lecteurs augmenter et l'auteur en retirer quelques bénéfices supplémentaires.

54 auteurs (sur 88 répondants) ont indiqué avoir déjà eu au moins 1 titre réimprimé.

Nous avons interrogé les auteurs aquitains sur leur « **plus grand succès** » : 91 ont répondu et donné les chiffres de leur *bestseller*.

- Ils sont un tiers à situer leurs meilleures ventes en dessous de 2 000 exemplaires, mais également un tiers à déclarer avoir vendu entre 10 000 et 50 000 exemplaires d'un même titre.
- **La valeur médiane du « succès » se situe à 5 000 exemplaires vendus.**

	Nombre d'auteurs		
À combien d'exemplaires environ s'est vendu votre livre qui a eu le plus de succès en France (toutes éditions confondues) ?	De 100 à 500 exemplaires	14	30 %
	600 à 900	3	
	1 000 à 1 499	7	
	1 500 à 1 999	3	18 %
	2 000 à 2 999	6	
	3 000 à 3 999	6	
	4 000 à 4 999	4	10 %
	5 à 6 000	6	
	7 à 9 500	3	
	10 à 12 000	9	31 %
	13 à 14 999	5	
	15 à 20 000	5	
	25 à 30 000	2	
	31 à 39 999	6	
	40 à 50 000	1	12 %
	51 à 99 999	7	
	Plus de 100 000	4	
		Total	91

Concernant les cessions de droits dérivés :

40 auteurs ont indiqué qu'un ou plusieurs de leurs ouvrages ont fait l'objet de cession ou d'achat de droits. 33 ont fourni le détail de ces droits sur les trois dernières années (depuis 2010) :

- 27 auteurs ont au moins 1 titre dont les droits ont été cédés à l'étranger (droits de traduction), pour un total de 73 titres concernés ;
- 9 auteurs ont signé des cessions de droits numériques (pour 56 titres) ;
- 8 auteurs ont eu des titres réédités en collections de poche (pour 19 titres au total) ;
- 4 auteurs ont cédé des droits d'adaptations audiovisuelles (pour 5 titres concernés) ;
- 4 auteurs ont connu des éditions en « club » (9 titres concernés) ;
- 2 auteurs ont cédé des droits d'adaptation théâtrale ;
- 1 auteur a cédé des droits d'adaptation radiophonique.

G – Relations auteurs-éditeurs : les bons et mauvais points

Quels problèmes avez-vous déjà rencontrés dans vos relations aux éditeurs ?						
<i>115 auteurs ont répondu à cette partie de l'enquête (86 écrivains et illustrateurs, 29 traducteurs).</i>						<i>Les</i>
<i>auteurs ayant parfois partiellement complété le questionnaire, les % sont calculés sur les réponses exprimées ligne à ligne.</i>						
	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Total auteurs ayant rencontré au moins une fois ce problème	% sur les réponses exprimées ligne à ligne
Les problèmes contractuels :						
Difficulté à négocier un tarif correct, tarifs proposés trop bas	29	31	22	8	61	68 %
Délai de remise de manuscrit trop serré	46	21	18	2	41	47 %
Non-publication malgré un contrat signé	70	5	0	13	18	20 %
Le travail éditorial :						
Modification de votre texte ou de vos images sans votre accord	67	22	3	1	26	28 %
Désaccord sur le titre du livre	60	24	9	0	33	35 %
L'exploitation des œuvres :						
Utilisation de vos œuvres sans votre accord	65	16	1	1	18	22 %
Mise en ligne d'une édition numérique sans votre accord	63	5	2	3	10	14 %
La communication et la promotion :						
Absence de votre nom dans la communication et la promotion de l'ouvrage par l'éditeur	61	17	9	1	27	31 %
Absence de mention de votre nom sur la couverture	68	10	7	6	23	25 %
Le suivi commercial :						
Difficulté à obtenir un suivi des ventes	18	30	25	20	75	81 %
Retard dans le versement des droits d'auteur	29	45	22	3	70	71 %
Absence d'information sur le retrait de vos ouvrages	29	28	19	11	58	67 %
Absence de reddition des comptes	36	39	14	5	58	62 %
Difficulté à obtenir la reddition des comptes	22	38	11	5	54	62 %
Absence d'information sur le pilonnage de vos œuvres	42	14	12	12	38	48 %
Questions posées uniquement aux traducteurs :						
Absence de votre nom sur la 4 ^e de couverture	13	3	5	1	9	41 %
Non-versement des droits d'auteur	10	4	2	1	7	41 %
Manuscrit refusé	16	2	1	0	3	16 %

Plusieurs sujets de satisfaction émergent du tableau précédent : une très large majorité d'auteurs n'ont jamais rencontré de problèmes de non-publication malgré un contrat signé, de modification de leur œuvre sans leur accord, ni d'exploitation abusive de leurs œuvres. Le respect du nom de l'auteur dans la communication de l'éditeur est également bien noté par les auteurs (mais les traducteurs sont eux beaucoup plus fréquemment confrontés à ces problèmes, comme nous le verrons plus loin au chapitre « Promotion »).

C'est bien à l'endroit des relations contractuelles, de la rémunération et du suivi commercial que les rapports auteurs-éditeurs sont les plus tendus...

Les difficultés commencent avec la négociation de la rémunération inscrite au contrat d'édition : 68 % des auteurs affirment avoir déjà eu du mal à négocier un tarif correct. Mais les sujets les plus problématiques concernent :

- Le suivi des ventes : 81 % des auteurs ont déjà rencontré des difficultés pour obtenir des informations sur les ventes de leurs livres (parmi eux, 20 auteurs signalent que cela leur arrive « toujours »).
- La reddition des comptes : 62 % des auteurs ont eu à faire face soit à une absence de reddition des comptes, soit à des difficultés pour obtenir de leur éditeur qu'il leur transmette ces informations. Signalons que la reddition des comptes est pourtant une obligation légale, définie dans le Code de la propriété intellectuelle : **art. L.132-13.** « *L'éditeur est tenu de rendre compte. L'auteur pourra, à défaut de modalités spéciales prévues au contrat, exiger au moins une fois l'an la production par l'éditeur d'un état mentionnant le nombre d'exemplaires fabriqués en cours d'exercice et précisant la date et l'importance des tirages et le nombre des exemplaires en stock. Sauf usage ou conventions contraires, cet état mentionnera également le nombre des exemplaires vendus par l'éditeur, celui des exemplaires inutilisables ou détruits par cas fortuit ou force majeure, ainsi que le montant des redevances dues ou versées à l'auteur.* »
- Le versement des droits d'auteur : 71 % des auteurs ont déjà été confrontés à un retard dans le versement de leurs droits, ils ne sont que 29 % à affirmer que cela ne leur arrive « jamais ».

Toutefois, ces difficultés récurrentes font pour ainsi dire partie de la relation auteurs-éditeurs, sans que cela soit rédhibitoire : si 37 % des auteurs considèrent que les conditions de rémunération proposées par les éditeurs se dégradent, ils ne sont que 14 % à estimer que leur relation globale aux éditeurs suit la même pente, et 74 % l'estiment « stable ».

Diriez-vous que vos relations aux éditeurs...		
	Nombre d'auteurs	
Sont stables	85	74 %
Vont en s'améliorant	14	12 %
Se dégradent	16	14 %
<i>Sans réponse</i>	35	
Total	150	

Les conditions de rémunération que vous proposent les éditeurs...		
	Nombre d'auteurs	
Sont stables	58	53 %
Vont en s'améliorant	11	10 %
Se dégradent	40	37 %
<i>Sans réponse</i>	41	
Total	150	

H – La question de l'agent littéraire

Interrogés sur l'éventualité d'avoir recours aux services d'un agent littéraire, 21 auteurs ont répondu qu'ils pourraient l'envisager (soit 18 % des 117 écrivains et illustrateurs de l'échantillon, cette question n'ayant pas été posée aux traducteurs).

Cette proportion est assez élevée, pour une pratique encore peu développée en France (3 auteurs seulement ont indiqué avoir aujourd'hui ou avoir déjà eu un agent).

Envisageriez-vous de prendre un agent ?		
Oui	21	18 %
Non	49	42 %
Ne sait pas	21	18 %
<i>Sans réponse</i>	26	22 %
Total	117	100 %

50 auteurs ont explicité leurs réponses.

5 auteurs (qu'ils soient ou non favorables au choix d'un agent) ont souligné le fait que prendre un agent est « très mal accepté par les éditeurs français ».

Les principales raisons invoquées en faveur de l'agent :

- Pour sa compétence dans les négociations avec les éditeurs, pour être plus fort et obtenir de meilleures conditions contractuelles (7 occurrences).
- Pour séparer la création du travail commercial et comptable, gagner du temps pour la création (5).
- Pour avoir les bons contacts éditoriaux, trouver le bon éditeur, le mieux adapté à mon livre (4).
- Pour ce que l'agent peut apporter du côté de la promotion et de la communication (3).

- Par déception vis-à-vis des éditeurs, ou de relations insatisfaisantes (« désamorcer l'attitude paternaliste qui prévaut dans la relation éditeur-auteur ») (2).
- Pour trouver du travail de commande bien payé (1).

Les principales raisons de ne pas prendre un agent :

- Je n'en ressens pas le besoin, c'est inutile (9 occurrences).
- Je me débrouille très bien tout seul (7).
- J'ai de petits tirages, une activité limitée, je n'ai pas les moyens d'avoir un agent (7).
- J'ai de bons rapports avec mes éditeurs actuels et je crains de détériorer ces rapports (4).
- Les tarifs des agents sont trop élevés (4).
- Je ne suis pas un auteur à succès, ce n'est pas pour les poètes (3).
- Les agents sont peu efficaces, je n'ai pas confiance (2).
- Manque d'informations sur le fonctionnement des agents (1).
- Je ne me prends pas assez au sérieux (1).

16 | SITUATION ÉCONOMIQUE DES AUTEURS

Pouvez-vous indiquer, même approximativement, le montant de vos revenus réellement perçus sur ces trois dernières années en précisant le montant des droits d'auteur ?

	Auteurs ayant répondu	Sans réponse	total
Écrivains	53	28	81
Illustrateurs	24	12	36
Traducteurs	20	13	33
	97	53	150

La partie du questionnaire concernant les revenus des auteurs était l'une des plus « sensibles », certains auteurs ayant clairement exprimé qu'ils trouvaient l'enquête trop indiscreète et ne souhaitaient pas répondre. Ils sont tout de même 97 à l'avoir complétée (de manière plus ou moins précise selon les items), soit un taux de réponse de 65 % de l'échantillon.

A – Les revenus de l'écriture et revenus directement liés à l'activité d'auteur

Ces 97 auteurs ont déclaré près de 2,9 M€ de droits d'auteur (DA) cumulés sur la période 2010 à 2012, soit environ 965 000 € par an.

La moyenne des DA perçus par auteur/par an se situe donc mathématiquement à 9 950 € ; pour obtenir une estimation du poids économique des auteurs, on peut appliquer ce ratio aux 320 auteurs du fichier cible : on obtient un chiffre proche de 3 M€ de DA par an.

Mais la moyenne mathématique est trompeuse, car elle ne rend pas compte de la grande hétérogénéité existant dans le partage des revenus de l'écriture. Ainsi, sur notre échantillon :

- Le montant déclaré chaque année varie selon les auteurs de 0 à 170 000 € (1 seul auteur a déclaré plus de 140 000 € de DA par an sur les trois dernières années). La médiane se situe à 2 500 € de DA par an.
- **11 % des auteurs concentrent 52 % du volume total des DA, avec une moyenne par auteur/par an supérieure à 45 000 €.**
- **53 % des auteurs ne rassemblent que 4 % des DA, ces auteurs les moins rémunérés déclarant en moyenne 672 € de DA par an.**

Depuis de nombreuses années, toutes les études du DEPS soulignent la très forte concentration des revenus des artistes-auteurs sur un petit nombre de personnes, la moitié des auteurs affiliés à l'Agessa se partageant moins de 10 % des revenus, tandis que les 10 % les mieux rémunérés en perçoivent plus de la moitié, « un phénomène d'autant plus caractéristique qu'il est remarquablement stable au cours des dernières années⁹ ». La présente enquête ne déroge donc pas à ce constat.

Concentration des revenus des auteurs					
Droits d'auteur cumulés déclarés en trois ans	Nombre d'auteurs		Total DA déclarés		Moyenne par an par auteur
Moins de 9 000 €	51	53 %	102 816 €	4 %	672 €
De 9 000 à 30 000 €	18	19 %	361 542 €	12 %	6 695 €
De 30 001 à 79 000 €	17	18 %	925 640 €	32 %	18 150 €
Plus de 80 000 €	11	11 %	1 505 091 €	52 %	45 609 €
	97		2 895 089 €		

9. Source : « Les artistes-auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 » ; étude publiée en 2011 par le DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication).

En observant les données sur trois ans, on constate une grande disparité dans les niveaux de droits d'auteur perçus :

- **37 % des auteurs ont déclaré avoir perçu moins de 2 000 € de DA par an** sur les trois dernières années, et ils sont 54 % en tout à se situer en dessous de 8 000 € par an (pour mémoire, le seuil d'affiliation à l'Agessa en 2012 était de 8 379 €).

- **16 % des auteurs se situent entre 8 000 et 20 000 € de DA/an** (pour mémoire, le revenu salarial moyen de la population française était en 2010 de 19 490 € – Sources : Insee, DADS 2010 définitif et SIASP, exploitation au 1/12.)

- 18 % des auteurs ont déclaré plus de 20 000 € de DA par an.

DROITS D'AUTEUR PERÇUS ces trois dernières années (sur 97 auteurs)											
Montant de DA déclaré par an	Écrivains			Illustrateurs			Traducteurs			Total	
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012		
0 à 2 000 €	26	27	30	4	4	6	4	2	4	107	54 %
2 001 à 5 000 €	4	6	6	2	2		1	6	5	32	
5 001 à 8 000 €		1	2	3	2	5	1	1	4	19	
8 001 à 10 000 €	2	2		2	3	4		1		14	16 %
10 001 à 15 000 €	5	3	4	4	4	2	1	1		24	
15 001 à 20 000 €	1		2		2		1	1	1	8	
20 001 à 30 000 €		3	2	6	4	6	4	1	1	27	18 %
30 001 à 40 000 €	3	2	2	2	1	1		1	1	13	
Plus de 40 000 €	4	4	2						1	11	
<i>Non renseigné</i>	8	5	3	3	2		6	6	3	36	12 %
										291	

On constate également de nettes disparités selon les catégories d'auteurs et les genres littéraires.

Si l'on prend comme ligne de partage le seuil de 9 000 € de DA cumulés sur trois ans (soit le seuil fixé par l'Afdas pour l'accès à la formation professionnelle continue), notre échantillon se partage en deux groupes : 51 auteurs sont en dessous du seuil et 46 auteurs se situent au-dessus. Une partition assez équilibrée, qu'il faut affiner :

- Une large majorité d'écrivains se situent en deçà du seuil des 9 000 €, tandis que la proportion s'inverse pour les illustrateurs (75 % sont au-dessus du seuil).

- Dans les domaines de la poésie, du théâtre et des essais, aucun auteur de notre échantillon n'atteint le seuil de 9 000 € de droits d'auteur cumulés sur trois ans.

- C'est dans le domaine de la bande dessinée que l'on trouve le plus grand nombre d'auteurs dépassant le seuil.

- En traduction et en littérature jeunesse, la limite des 9 000 € délimite deux groupes d'égale importance.

Droits d'auteur cumulés sur trois ans, répartition par genre littéraire	Cumul inférieur à 9 000 €	Cumul supérieur ou égal à 9 000 €
BD (scénaristes et dessinateurs)	3	19
Littérature (fiction littéraire adulte)	18	12
Traduction	10	10
Littérature jeunesse (romans et albums)	5	5
Essais	4	0
Poésie	9	0
Théâtre	2	0
Total des auteurs	51	46

Droits d'auteur cumulés sur trois ans, répartition par catégorie d'auteurs				
	Cumul inférieur à 9 000 €		Cumul supérieur ou égal à 9 000 €	
Écrivains	35	66 %	18	34 %
Illustrateurs	6	25 %	18	75 %
Traducteurs	10	50 %	10	50 %
Total des réponses	51		46	

B – Les autres revenus

Le « second » métier ou les revenus issus des « autres » activités

Comme nous l'avons vu au chapitre « 13 C – Être auteur, un métier ? » seules 34 % des personnes interrogées tiennent leur travail d'écriture et/ou traduction comme leur principale source de revenus, tandis que 1 auteur sur 2 affirme avoir en ce moment une « autre » activité professionnelle rémunérée.

Cependant, lorsqu'on les interroge sur les montants de leurs « autres revenus » (autres que les droits d'auteur), les auteurs sont réticents à compléter le questionnaire. Soit qu'ils considèrent ne pas avoir à donner de telles informations, soit par lassitude face à la longueur du questionnaire.

Mais quelques tendances se dégagent tout de même. Ainsi, **en 2012, sur les 72 auteurs ayant répondu à la fois sur le montant de leurs DA et celui de leurs autres revenus, on constate :**

- 11 auteurs ont déclaré ne percevoir que des DA : ce sont des auteurs situés dans les « tranches hautes » de droits d'auteur (montant situés entre 8 000 et 160 000 € sur l'année), dont on peut penser qu'ils vivent de leur activité de création.
- 61 ont déclaré avoir d'autres revenus (s'échelonnant de 15 à 400 000 € selon les auteurs), parmi eux :
 - 20 auteurs ont déclaré moins de 8 000 € de revenus « autres » ;
 - 13 auteurs ont déclaré entre 8 001 et 20 000 € de revenus « autres » ;
 - 24 auteurs ont déclaré plus de 20 000 € de revenus « autres ».

Revenu total par auteur en 2012 (toutes sources de revenus confondues)			
Total auteurs	72		
< 8 000 €	9	9	13 %
8 001 à 10 000 €	5		
10 001 à 15 000 €	7	12	17 %
15 001 à 20 000 €	7	14	19 %
20 001 à 30 000 €	18		
30 001 à 40 000 €	14		
Plus de 40 000 €	12	44	61 %

En additionnant droits d'auteur et autres revenus, on constate un rééquilibrage des moyens financiers des auteurs :

- plus de 80 % d'entre eux ont des revenus totaux supérieur au Smic (13 402 € annuels en 2012) ;
- 61 % déclarent des revenus supérieurs à 20 000 €/an (soit le salaire annuel médian de la population active en France en 2010), alors qu'ils ne sont que 18 % à atteindre ce niveau de ressources du seul fait de leurs droits d'auteur.

=> Les revenus du « second métier » sont donc bien souvent – et dans la majorité des cas – la source principale de revenus des auteurs.

Interrogés sur leur perception globale sur les trois années écoulées, **seulement 10 % des 150 auteurs de l'échantillon estiment que leur situation économique s'est améliorée ces trois dernières années.** 19 % ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre à cette question et les 70 % restants se répartissent à égalité entre le sentiment d'une dégradation et celui d'une certaine stabilité.

Selon vous, votre situation économique sur ces trois dernières années :	Réponse	Nombre d'auteurs	Pourcentage de réponse
	S'est améliorée	15	10 %
	Est stable	54	36 %
	S'est dégradée	53	35 %
	Sans réponse	28	19 %
		150	100 %

L'importance des revenus du conjoint

Nous avons vu que 70 % des auteurs interrogés vivent en couple. Lorsqu'un auteur peine à tirer des revenus réguliers et suffisants de son activité de création, le rôle de « soutien financier » du conjoint peut être déterminant pour poursuivre ou renoncer à une activité d'auteur.

Nous avons interrogé les auteurs vivant en couple sur le poids relatif des revenus de chacun dans le revenu du ménage. 63 auteurs ont répondu :

- 41 % affirment que leurs propres revenus comptent pour moins de 40 % dans les revenus de leur couple.
- 45 % contribuent à plus de la moitié des revenus du ménage.
- 14 % estiment avoir un revenu égal à celui de leur conjoint-e. Cette valeur de 50 % des revenus du couple est d'ailleurs la médiane : il y a autant d'auteurs déclarant gagner moins que leur conjoint que d'auteurs déclarant gagner plus.

Quelle est la part relative de vos revenus dans les revenus de votre couple en 2012 ?		
(63 réponses sur 106 auteurs ayant déclaré vivre en couple)		
0 %	4	41 %
1 à 15 %	7	
20 à 40 %	17	
50 %	9	14 %
51 à 70 %	17	45 %
71 à 99 %	6	
100 %	3	
Total des réponses	63	

C – Relations aux banques

75 % des auteurs interrogés estiment que leur relation aux banques est « neutre », voire « bonne » ; ils ne sont que 5 auteurs à la qualifier franchement de « mauvaise ». Une relative neutralité donc, qui n'exclut pas certaines difficultés.

19 auteurs ont précisé les problèmes rencontrés dans leur relation à leur banque.

Il s'agit principalement de **difficultés liées à la précarité du statut d'auteur et à l'irrégularité des rentrées d'argent**, surtout pour les auteurs n'étant pas salariés par ailleurs. Plusieurs parlent « d'incompréhension », 8 soulignent des problèmes de découverts à répétition et 3 des difficultés d'accès à l'emprunt.

De fait, **très rares sont les auteurs à avoir souscrit un prêt en lien avec leur activité d'auteur.**

Sur les 5 auteurs ayant répondu par l'affirmative à cette question :

- 2 ont obtenu un prêt pour un achat de matériel ;
- 2 pour l'acquisition de leur lieu de travail ;
- 1 pour financer un projet artistique.

Indiquez la ou les banques chez qui vous avez un compte	
(sur 103 auteurs ayant répondu)	
Nbre auteurs	
Banque postale	24
BNP Paribas	17
Banque populaire (dont BPSO : 7)	15
Crédit agricole	15
Caisse d'épargne	14
Crédit mutuel	11
Société générale	9
LCL	8
Banque Courtois	3
CIC	3
Crédit coopératif	2
Casden	1
NEF	1
Palatine	1
Total	124

Quel est l'état de vos relations avec votre (vos) banque(s) ?	
Bon	63
Neutre	50
Mauvais	5
Sans réponse	32
Total des auteurs	150

Avez-vous souscrit un emprunt à plus d'un an en lien avec votre activité d'auteur ?	
Oui	5
Non	112
Sans réponse	33
Total des auteurs	150

D- Aides, bourses d'écriture et résidences

Jusqu'à présent, **très peu d'aides à la création étaient fléchées en direction des auteurs aquitains dans leur propre région**. De 2010 à 2012, le Conseil régional d'Aquitaine proposait un dispositif d'« aide à la mobilité internationale des artistes aquitains », et de son côté Écla a mis en place trois résidences croisées à l'étranger, en partenariat avec ses interlocuteurs au Québec, en Hesse et en Émilie-Romagne.

De fait, le CNL a jusqu'à présent constitué la principale source d'aide directe pour les auteurs de notre région.

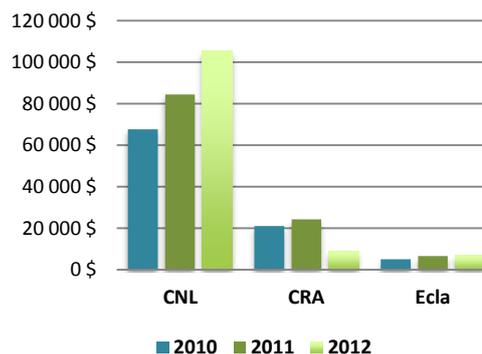
Il existe d'autres sources d'aides et de soutiens publics ou privés, localement ou nationalement (conseils généraux, Institut français/Mission Stendhal, mécénat, bourses de fondations, prix littéraires...), mais leur éparpillement empêche d'en faire ici une recension pour savoir dans quelle mesure leurs auteurs aquitains sont concernés ou non par ces dispositifs.

Avez-vous déjà bénéficié d'aides publiques ou privées, de bourses et/ou de crédits de résidences ?		
Oui	43	29 %
Non	80	53 %
Sans réponse	27	18 %
	150	

On peut seulement évaluer que un tiers environ des auteurs ayant répondu à l'enquête ont déjà par le passé bénéficié d'une aide. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'aides obtenues sur la durée de la carrière d'auteur et non sur les trois dernières années. Ce chiffre de 29 % de bénéficiaires est donc assez faible. Les aides citées sont principalement des bourses d'écriture (34 bourses, dont 28 accordées par le CNL), des crédits de résidence (10), des aides à la mobilité internationale (8). Un auteur a reçu un prix littéraire assorti d'un chèque de 5 000 € et deux auteurs mentionnent du mécénat, tous deux pour 5 000 € chacun.

Si l'on s'en tient au dispositif régional (Conseil régional d'Aquitaine et Écla) et aux crédits attribués par le CNL sur les trois dernières années, de 2010 à 2012, 59 auteurs ont bénéficié d'une aide, pour un total de 330 000 € en trois ans.

Aides à la création aux auteurs aquitains 2010-2012



Répartition par type d'aide et par institution, de 2010 à 2012

	2010		2011		2012		Total montants 2010-2012	Total bénéficiaires 2010-2012	Aide moyenne par auteur
	Montants alloués	Nombre d'auteurs bénéficiaires	Montants alloués	Nombre d'auteurs bénéficiaires	Montants alloués	Nombre d'auteurs bénéficiaires			
CNL	67 700 €	11	84 500 €	10	105 600 €	13	257 800 €	34	7 582 €
Bourses créateurs littéraires	56 000 €	8	73 500 €	8	101 500 €	11	231 000 €	27	
Bourses chercheurs essayistes	0 €		0 €		0 €		0 €	0	
Crédits de traduction	4 200 €	1	0 €		600 €	1	4 800 €	2	
Crédits de préparation	3 500 €	1	0 €		3 500 €	1	7 000 €	2	
Crédits de résidence	4 000 €	1	11 000 €	2	0 €		15 000 €	3	
CRA : aide à la mobilité internationale	21 000 €	7	24 300 €	8	9 000 €	2	54 300 €	17	3 194 €
Écla : bourses de résidence	5 100 €	2	6 600 €	3	7 100 €	3	18 800 €	8	2 350 €
Total	93 800 €	20	115 400 €	21	121 700 €	18	330 900 €	59	5 608 €

Les aides du CNL

Grâce aux « Bilans des aides » publiés chaque année par le CNL et aux informations transmises par ses services et ceux de la Drac, nous disposons de données détaillées sur les aides attribuées aux auteurs aquitains par le CNL depuis 2005.

Nombre de bénéficiaires aquitains par année et montants alloués correspondants

En 2012, le CNL a attribué en tout 239 bourses aux auteurs et traducteurs, pour un total de 1 870 500 €: l'Aquitaine représentait 5,4 % des bénéficiaires et 5,6 % des crédits consommés.

Ces 8 dernières années (2005-2012), 75 bénéficiaires aquitains ont obtenu une bourse, **pour un montant total de 596 500 €.**

- 53 auteurs ont bénéficié d'une seule aide.
- 11 auteurs ont bénéficié de 2 bourses (parmi eux, 8 auteurs de BD).

- Les auteurs girondins ont recueilli près de 80 % des aides.

- **Très forte représentation de la BD** dans les bénéficiaires (près de 1 récipiendaire sur 2), faible part de la poésie, du théâtre et de la littérature jeunesse, aucune bourse chercheur-essayiste aquitain sur huit ans.

- **Les crédits de résidence sont très peu exploités** par les auteurs aquitains (3 bénéficiaires en 8 ans et aucun en 2012). Il s'agit bien ici des bourses de résidence accordées aux auteurs aquitains pour partir en résidence sur un autre territoire et non des résidences portées par un opérateur aquitain. Le principe du crédit de résidence du CNL est que la demande est déposée conjointement par l'auteur et l'opérateur qui porte la résidence ; la Drac de la région qui « accueille » donne un avis sur le dossier, avis pris en compte par le CNL pour rendre sa décision d'attribution. Les conditions d'éligibilité sont assez exigeantes : résidence de deux mois minimum, respect d'un délai de carence de deux ans *révolus* en cas d'obtention par l'auteur d'une aide précédente du CNL, construction d'un programme de médiation et de rencontres publiques élaboré. Enfin, la contrainte du calendrier des commissions (3 par an) et les délais d'instruction imposent aux opérateurs de construire la proposition plus d'un an à l'avance quand le recrutement de l'auteur se fait sur appel à candidature.

- **Les crédits de traduction sont également peu présents** (3 bénéficiaires en huit ans), mais aussi peu sollicités : entre 2005 et 2010, le CNL a reçu trois demandes de traducteurs aquitains ; deux ont été acceptées. Il faut savoir que cette aide vise à soutenir un traducteur engagé « *dans un projet de traduction* »

Bénéficiaires aquitains		Montants alloués
2005	11 auteurs	56 100 €
2006	5 auteurs	44 600 €
2007	7 auteurs	52 500 €
2008	10 auteurs	101 500 €
2009	7 auteurs	70 000 €
2010	11 auteurs	67 000 €
2011	8 auteurs	84 500 €
2012	14 auteurs	119 600 €
Total 8 ans	75 auteurs	595 800 €

CNL – Aides aux auteurs aquitains 2005-2012			
<i>Répartition par types d'aides</i>			
67	bourses créateurs littéraires, dont :		
18	bourses de découverte		
31	bourses de création 1 ^{er} niveau		
15	bourses de création 2 ^e niveau		
3	années sabbatiques		
2	crédits de préparation		
3	crédits de résidence		
3	crédits de traduction		
<i>Répartition par genre littéraire</i>			
35	bourses attribuées à des auteurs de BD (dont 1 résidence)	47 %	
22	bourses romans (dont 1 résidence)	29 %	
4	bourses poésie	5 %	
4	bourses théâtre	5 %	
4	bourses traducteurs (dont 1 résidence)	5 %	
3	bourses auteurs littérature jeunesse	4 %	
2	bourses écrits sur les arts	3 %	
1	bourse philosophie	1 %	
<i>Répartition géographique des bénéficiaires</i>			
58	auteurs Gironde	77 %	
8	auteurs Landes	11 %	
3	auteurs Dordogne	4 %	
3	auteurs Lot-et-Garonne	4 %	
3	auteurs Pyrénées-Atlantiques	4 %	
<i>Montants attribués (total = 596 500 €)</i>			
1	montant inférieur à 1 000 €	600 €	0,1 %
21	montant entre 3 300 > 3 500 €	71 700 €	12 %
4	montant entre 4 000 > 5 000 €	18 200 €	3 %
31	montant entre 6 000 > 7 000 €	214 400 €	36 %
15	montant entre 13 000 > 14 000 €	209 200 €	35 %
6	montant supérieur à 26 000 €	82 400 €	14 %
		596 500 €	100 %

en français d'une œuvre étrangère particulièrement exigeante », et que l'un des critères d'éligibilité est d'avoir signé avec un éditeur un contrat de traduction prévoyant une rémunération minimale à la page de 20 €. Le cumul des deux exigences (difficulté du texte + seuil de rémunération élevé) restreint probablement le nombre de postulants. En 2012, sur les 60 500 € inscrits au budget du CNL au titre des crédits de traduction, seuls 12 500 € ont été consommés, bénéficiant à 8 traducteurs en France.

L'aide à la mobilité internationale – Conseil régional d'Aquitaine

De 2010 à 2012, le CRA a proposé ce dispositif pour accompagner les artistes dans le développement de leurs projets à l'international.

4 domaines étaient concernés : livre, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel, arts plastiques.

Les frais pris en charge étaient : le voyage, l'hébergement, la restauration, la documentation, l'achat de matériel...

Pour pouvoir en faire la demande, les auteurs du livre devaient justifier d'au moins 1 titre publié à compte d'éditeur. Écla a assuré l'information sur ce dispositif auprès des auteurs, a accompagné certains demandeurs et a pris part à l'expertise des dossiers.

23 demandes ont été déposées ; **17 projets d'écriture ont été soutenus sur trois ans** (15 projets livre et 2 transversaux avec un autre art).

54 300 € attribués, aides allant de 1 000 à 5 000 € (aide moyenne à 3 200 €).

Domaines littéraires concernés : 5 projets en BD - 5 romans - 3 projets poésie - 2 essais documentaires - 1 projet illustration jeunesse - 1 projet traduction.

Pour l'instant, **6 projets soutenus ont abouti à l'édition d'un livre**, ce qui constitue un taux de réalisation tout à fait satisfaisant. Le dispositif a été mis en suspens en 2013 et aucune aide n'a été accordée cette année-là.

Aide à la mobilité internationale des auteurs aquitains 2010-2012							
Année	Département de résidence de l'auteur	Domaine littéraire du projet	Destination	Durée prévue du séjour	Budget prévisionnel	Montant Attribué	% aide publique
2010	33	BD	Italie	1 mois	4 500 €	3 000 €	67 %
2010	47	Essai documentaire	6 pays + France	Non précisé	37 500 €	3 000 €	8 %
2010	33	Essai documentaire	Burkina Faso	2 mois	20 100 €	4 500 €	22 %
2010	33	Illustration jeunesse	Argentine et Chili	1 mois	4 267 €	2 500 €	59 %
2010	24	Roman	Cuba	2 mois	7 700 €	2 000 €	26 %
2010	33	Roman	Argentine et Bolivie	2 mois	7 000 €	3 500 €	50 %
2010	33	Traduction	Argentine et Chili	1 mois	4 100 €	2 500 €	61 %
2011	33	BD	Hongrie (Budapest)	3 jours	1 800 €	1 000 €	56 %
2011	33	BD et musique	Québec	2 semaines	17 500 €	5 000 €	29 %
2011	33	Poésie	Mexique	2 semaines	3 240 €	1 700 €	52 %
2011	33	Poésie	Suisse (Genève)	10 jours	3 970 €	2 400 €	60 %
2011	33	Poésie	Québec	2 semaines	7 300 €	4 300 €	59 %
2011	33	Roman	Mexique	2 semaines	2 100 €	1 900 €	90 %
2011	33	Roman	Îles Marquises	2 semaines	6 000 €	3 500 €	58 %
2011	64	Roman documentaire	Mali	6 mois	9 274 €	4 500 €	49 %
2012	33	BD	La Réunion	3 mois	7 720 €	4 000 €	52 %
2012	33	BD	Toronto + New York	3 semaines à 1 mois	8 000 €	5 000 €	63 %
		17 projets aidés			152 071 €	54 300 €	36 %

Les résidences d'écriture

Hormis les résidences portées par Écla, il n'existe pas de dispositifs de résidences d'écriture à l'échelle régionale à destination des auteurs aquitains.

- Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de résidences d'écriture en Aquitaine – il y en a de très intéressantes, notamment en lien avec les BDP, en Dordogne ou dans les Landes, mais elles ne sont pas fléchées vers les auteurs aquitains (même si parfois ils peuvent y postuler, comme tout autre auteur français). Ces résidences implantées en région peuvent être soutenues par la Drac et/ou le CNL, bien que de son côté le Conseil régional n'ait pas développé de soutien spécifique permettant d'en implanter ou d'en développer.
- Cela ne signifie pas que les auteurs aquitains n'ont pas « recours » aux résidences hors région Aquitaine (quoique, si l'on s'en tient aux données du CNL, ils n'y ont accès que de manière marginale). Cela dit, il est très difficile d'avoir une connaissance d'ensemble de leurs pratiques. Les auteurs interrogés dans la présente enquête ne sont que 10 à avoir répondu positivement à la question « *Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ?* ».
- Cela signifie que si l'on souhaite promouvoir les résidences comme l'un des moyens de soutenir la création littéraire régionale, il importe de réfléchir dans deux directions :
 - trouver les bonnes modalités, voire de nouvelles « formules » de résidence sur le territoire qui puissent bénéficier aux créateurs aquitains ;
 - améliorer la connaissance et l'information des auteurs aquitains sur les propositions de résidences existantes en France et à l'étranger, travailler les relais avec les opérateurs des autres régions (diffusion des appels à candidature...).

Les résidences croisées portées par Écla

Ces résidences à l'étranger, issues de partenariats avec des institutions des régions concernées, permettent à un auteur aquitain de passer un à deux mois en résidence d'écriture. En retour, Écla accueille à la résidence de la Prévôté, à Bordeaux, un auteur de chaque pays partenaire. Les résidences sont assorties d'une bourse d'écriture et de la prise en charge des frais de transport internationaux. Les auteurs aquitains sont choisis sur appels à candidatures spécifiques et départagés par un jury interprofessionnel.

Les trois dispositifs :

- Allemagne, Hesse > littérature : depuis 2006, 8 Aquitains ont été reçus à la Villa Clémentine à Wiesbaden.
- Québec > BD et jeunesse : depuis 2007, 7 Aquitains ont été reçus à Québec.
- Italie, Émilie-Romagne > auteurs-illustrateurs jeunesse : depuis 2011, 3 Aquitains ont été reçus à Bologne.

Ces trois dernières années, 8 auteurs aquitains en ont bénéficié : 3 auteurs de BD, 3 auteurs de littérature jeunesse (2 illustrateurs et un romancier), 1 poète, 1 romancier et poète de langue basque.

À noter que depuis avril 2013, un nouveau lieu de résidence, propriété de la Région Aquitaine – le Chalet Mauriac à Saint-Symphorien – peut accueillir des auteurs de l'écrit, de l'audiovisuel et de la création numérique. Écla gère les appels à candidature en direction des auteurs du livre ; ces appels sont diffusés nationalement et non réservés aux Aquitains. Des modalités d'accès spécifiques aux auteurs aquitains sont à l'étude.

Dispositif expérimental « Coup de pouce auteurs »

Ce dispositif a été mis en place par Écla dans le courant de l'été 2013, avec un budget de 3 000 €.

Son objectif : accompagner la résolution d'une urgence pour les auteurs du livre en leur apportant une aide financière ponctuelle, limitée dans le temps et dans son montant. Son intérêt est la réactivité (réponse de principe sur l'attribution sous quinze jours), et le fait de prendre en compte des dépenses non éligibles à d'autres soutiens publics (mobilité nationale, achat de petit matériel...).

- Il s'agit d'une aide ponctuelle qui ne peut être attribuée qu'une fois par an et par auteur.
- Son montant est de 150 € minimum et de 400 € maximum par demande.
- Éligibilité : concerne les auteurs ayant publié au moins 1 livre à compte d'éditeur.

Dépenses éligibles :

- acquisition de matériel (ordinateur, tablette, logiciel...);
- frais de documentation ;
- aide à la mobilité : frais liés à la préparation, à la recherche, au développement, à l'achèvement d'un projet de livre (frais de déplacement, d'hébergement, de documentation, etc.).

Dépenses non éligibles : frais de déplacement liés à la promotion d'un ouvrage (lecture, rencontres, conférences, tables rondes, signatures). Ces frais doivent être pris en charge par l'organisateur.

Fonctionnement : remboursement sur présentation des justificatifs de dépenses (factures, notes...).

5 dossiers ont été traités sur le dernier trimestre 2013 : 2 remplacements d'ordinateur, 1 achat d'appareil photo, 2 frais de préparation et de repérage pour des projets d'écriture.

17 | COMMUNICATION ET PROMOTION DES ŒUVRES

A – Le respect du nom

La mention du nom de l’auteur – en premier lieu sur le livre, et ensuite dans le catalogue de l’éditeur et sur différents documents promotionnels – relève du droit moral, c’est donc une obligation légale. On pourrait s’étonner de la voir figurer ici comme une action susceptible d’être plus ou moins mise en œuvre. C’est pourtant le cas, en particulier pour les traducteurs, les scénaristes de bande dessinée ou les illustrateurs de romans jeunesse.

Nous avons vu au chapitre « Relations aux éditeurs » que 27 auteurs ont déjà constaté l’absence de mention de leur nom dans la communication et la promotion de l’ouvrage par l’éditeur, et ils sont 23 à avoir vu un de leurs livres sortir sans que leur nom figure sur la couverture – parmi eux 18 traducteurs.

Un tiers des traducteurs ayant répondu à cette question ont déjà été confrontés à l’absence de leur nom sur la 4^e de couverture.

Les sites internet des éditeurs sont également parfois défectueux sur ces aspects. Certains petits sites ne permettent pas une recherche par nom d’auteur à l’intérieur du catalogue. D’autres – dont parfois ceux de grands éditeurs nationaux – ne mentionnent pas du tout les traducteurs (non plus que les langues d’origine).

Vos éditeurs mentionnent-ils le nom des traducteurs sur leur site Internet et leur catalogue papier ? (sur 25 réponses exprimées)		
Oui, tous	6	24 %
Oui, la plupart	8	
Oui, mais exceptionnellement	3	
Jamais	1	
Ne sait pas	7	
Total	25	

Les argumentaires et les communiqués de presse réalisés par votre (vos) éditeur(s) mentionnent-ils le nom des traducteurs ? (sur 24 réponses exprimées)		
Oui	13	54 %
Non	5	
Ne sait pas	6	
Total	24	

B – La promotion par l’éditeur

L’édition d’un catalogue (papier ou numérique), la rédaction d’argumentaires pour la sortie des nouveautés et l’envoi de services de presse constituent la base du travail promotionnel de l’éditeur. Les auteurs aquitains semblent relativement satisfaits de ce point de vue – 10 % seulement affirment que leur éditeur ne rédige pas de communiqué de presse ni n’envoie de services de presse réguliers. On remarquera qu’ils sont 20 % à déclarer ignorer si leurs livres sont ou non envoyés à la presse.

Vos trois principaux éditeurs éditent-ils un catalogue papier ? (sur 116 réponses exprimées)		
	Total des auteurs	
Oui	74	64 %
Non	21	18 %
Ne sait pas	21	18 %
Total	116	

Votre éditeur assure-t-il la promotion de vos ouvrages avec... (sur 93 répondants)			
	Oui	Non	Ne sait pas
Rédaction d’argumentaires et de communiqués de presse	78 %	11 %	11 %
Envois réguliers de services de presse	69 %	10 %	21 %
Un-e attaché-e de presse	57 %	28 %	15 %

C – Les médias

Promotion des livres dans les médias

Du côté des médias classiques, c'est la presse (suivie par la radio dans une moindre mesure) qui, selon les auteurs, rend le plus compte de leur production littéraire. La télévision, et singulièrement la télévision nationale, semble, elle, beaucoup moins accessible.

À noter que le taux de non-réponse croît avec le caractère « national » des médias : près de 50 % des auteurs ne savent pas ou ne répondent pas à la question de la promotion de leur œuvre à la télévision... Les auteurs ne sont pas « attachés » à leur poste de télé.

D'une manière générale, les auteurs n'ont pas de budget (et peu de temps) à consacrer à un travail de « veille » médiatique, ils ne s'abonnent pas à l'Argus de la presse : leur degré d'information sur ces questions dépendra bien souvent de leur éditeur, selon qu'il dispose ou non d'un-e attaché-e de presse et qu'il transmet ou non les informations à ses auteurs.

Une évolution sensible : la place prise par les sites et blogs d'actualité littéraire. Seuls 3 % des auteurs affirment catégoriquement n'avoir jamais eu un livre présenté sur ces supports, et 57 % en ont déjà bénéficié.

L'une de vos œuvres a-t-elle déjà été présentée par l'un de ces médias ? (% sur 150 auteurs)				
	Oui	Non	Ne sait pas	Sans réponse
Presse locale	67 %	5 %	7 %	22 %
Presse nationale	61 %	7 %	5 %	27 %
Radio locale	49 %	11 %	9 %	31 %
Radio nationale	47 %	12 %	6 %	35 %
TV locale	38 %	15 %	10 %	37 %
TV nationale	29 %	22 %	8 %	41 %
Site ou blog d'actualité littéraire	57 %	3 %	6 %	33 %

Présence de l'auteur dans les médias

Un livre peut faire l'objet d'une chronique dans un journal, une émission de radio ou de télé ; il est plus rare que son auteur soit invité à s'exprimer. Sans surprise, les résultats à cette question sont plus faibles que ceux de la question précédente.

Près de 1 auteur sur 2 affirme tout de même avoir déjà été sollicité pour un entretien ou un article dans la presse locale. Radio et TV locales recueillent aussi d'assez bons scores.

Du côté de la presse et de la télévision nationales, un tiers des auteurs de l'échantillon disent y avoir déjà été invités au moins une fois : un résultat loin d'être négligeable.

Dans le cadre de la promotion de vos ouvrages, avez-vous déjà participé aux événements suivants ? (sur 150 auteurs)						
	Une fois	Plusieurs fois	Au moins une fois (% sur 150 auteurs)	Jamais		Sans réponse
Entretien ou article de presse locale	9	64	49 %	31	21 %	46
Entretien ou article de presse nationale	10	47	38 %	43	29 %	50
Émission radio ou TV locale	20	49	46 %	35	23 %	46
Émission radio ou TV nationale	14	27	27 %	54	36 %	55

D – Les salons du livre, dédicaces et rencontres

Lectures, dédicaces, rencontres avec les lecteurs, que ce soit à la demande de l'éditeur ou sur proposition de l'organisateur (libraire, bibliothécaire, association, opérateur culturel), participent à faire connaître et reconnaître l'auteur et son œuvre. Un auteur auto-édité ou publié à compte d'auteur aura le plus grand mal à accéder à ce type de communication. Qu'en est-il des auteurs ayant répondu à cette enquête ?

- 59 % des auteurs disent avoir déjà participé au moins une fois à un salon du livre en Aquitaine (mais seuls 13 traducteurs sur 33 indiquent s'y être déjà rendus en tant qu'intervenants invités), 47 % à un salon en France, 15 % à un salon international.

- 53 % ont déjà fait une dédicace en librairie et 49 % une rencontre en bibliothèque.

Compte tenu du taux de non-réponse à cette partie du questionnaire, on peut supposer que ces chiffres sont un peu sous-évalués ; on remarquera quand même que plus de 20 % des auteurs affirment n'avoir jamais pris part à une rencontre en librairie ou en bibliothèque, et ils ne sont que 42 % à l'avoir déjà fait plusieurs fois.

Dans le cadre de la promotion de vos ouvrages, avez-vous déjà participé aux événements suivants ? (sur 150 auteurs)					
	Une fois	Plusieurs fois	Au moins une fois (% sur 150 auteurs)	Jamais	Sans réponse
Salon et festival du livre en Aquitaine	16	73	59 %	27	34
Salon et festival du livre en France	14	57	47 %	36	43
Salon et festival du livre internationaux	11	11	15 %	69	59
Dédicace en librairie	14	66	53 %	32	38
Rencontre en bibliothèque	12	61	49 %	35	42

Ce sont les salons aquitains qui, toutes catégories d'auteurs confondues, recueillent le meilleur « score » global. Un satisfecit qu'il convient de modérer (cf. *tableau page suivante*) : 90 salons différents sont cités spontanément par les auteurs, mais, sur 150 auteurs interrogés, **seule l'Escale du livre de Bordeaux recueille plus de 20 citations.**

45 salons ne sont cités qu'une seule fois, 25 obtiennent 2 à 4 citations, et seulement 13 salons sont cités 5 fois ou plus (parmi eux **Pau, Blaye, Gradignan** et Bordeaux obtiennent plus de 10 citations).

La diversité des réponses témoigne donc plus d'un émiettement que d'un réel travail engagé par les salons aquitains auprès des auteurs de la région. Région dont la perception est parfois un peu floue : 7 manifestations situées hors Aquitaine ont été citées...

Être « invité » par un salon recouvre parfois des réalités très différentes ; il conviendrait à l'avenir de connaître plus précisément les pratiques de ces manifestations littéraires du point de vue :

- de la nature des activités proposées à l'auteur (séance de signature, ou rencontre-débat, ou atelier en milieu scolaire...);
- de l'accueil et de la rémunération des auteurs (quels frais sont pris en charge, l'auteur est-il rémunéré pour sa participation et de quelle manière) ;
- de la répartition éditoriale et du positionnement du salon vis-à-vis des libraires.

Citez le ou les salons en Aquitaine où vous avez déjà été invité en tant qu'auteur ou traducteur.

	Nombre de citations	Département			Nombre de citations	Département	
Bordeaux - Escale du livre + Bordeaux salon livre	48	33	CUB	Ambès - Presqu'île en pages	1	33	CUB
Pau (sans précision)	18	64		Andernos	1	33	
Blaye ou Livre en citadelle	12	33		Arcachon Le Moulleau - salon du livre	1	33	
Gradignan ou Lire en poche	12	33	CUB	Bassens - Presqu'île en page	1	33	CUB
Bulles en Hauts de Garonne (Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont)	9	33	CUB	Beautiran - fête du livre	1	33	
Dax ou Rencontres à lire	8	40		Beychac et Caillau	1	33	
Périgueux	7	24		Billère	1	64	
Arcachon	6	33		Billère - Festival BD Pyrénées	1	64	
Champcevinel - Fête du livre	6	24		Biscarosse	1	33	
Le Bouscat ou Salon du livre jeunesse	6	33	CUB	Boé	1	47	
Bassillac - Festival BD	5	24		Bon Encontre - Festival	1	47	
Saint-Germain-de-la-Rivière - Fête du livre en Fronsadais	5	33		Bordeaux - bordimage/regard9	1	33	CUB
Soulac	5	33		Bordeaux - colloque universitaire	1	33	CUB
Arcachon - Salon du livre jeunesse	4	33		Bordeaux - Demandez l'impossible	1	33	CUB
Bazas - salon du livre	4	33		Bordeaux - Institut cervantes	1	33	CUB
Sarlat	4	24		Bordeaux - Lettres du monde	1	33	CUB
Villeneuve-sur-Lot	4	47		Bruges	1	33	CUB
Aire sur l'Adour - salon BD	3	40		Cestas - Aux sources du livre	1	33	
Bergerac	3	24		Clairac	1	47	
Biarritz	3	64		Duras	1	47	
Bordeaux - Hauts de Garonne	3	33	CUB	Gauriac - BD et Vin château Lacouture	1	33	
Hossegor	3	40		Gradignan - salon BD	1	33	CUB
La Teste - Bulles en Buch BD	3	33		Gujan-Mestras - Polar en Cabanes	1	33	
Léognan - fête du livre	3	33		Hostens	1	33	
Oloron-Sainte-Marie	3	64		Jurançon - salon	1	64	
Orthez	3	64		La Teste - Femmes solidaires	1	33	
Agen	2	47		Lalinde	1	24	
Cadillac	2	33		Monbazillac - droles lecteurs	1	24	
Geaune	2	40		Monpazier	1	24	
Mérignac	2	33	CUB	Mont-de-Marsan	1	40	
Pau - Aller-retour dans le noir	2	64		Montfort	1	40	
Pessac	2	33	CUB	Navarrenx	1	64	
Saint-Aubin de Médoc	2	33	CUB	Parentis en Born	1	40	
Saint-Estèphe	2	33		Périgueux - Étranges lectures	1	24	
Saint-Loubès	2	33		Port-Sainte-Foy	1	24	
Thénac	2	24		Saint-Emilion - Grand prix du livre	1	33	
Vendays-Montalivet - festival BD	2	33		Sainte-Hélène	1	33	
Vieux-Boucau - Week-end noir	2	40		Salignac	1	24	
				Salleboeuf	1	33	
				Sare	1	64	
				Sergeac	1	24	
				Tabanac	1	33	
				Tarnos	1	40	
				Tonneins	1	47	
				Yvrac	1	33	

Salons hors-Aquitaine

Bagnères-de-Bigorre - festival BD	1	65	
Brive	1	19	
Castillac	1	65	
Condom	1	32	
La Rochelle	1	17	
Saint-Gaudens BD	1	31	
Tarbes	1	65	

E – Internet et réseaux sociaux : promotion de l’auteur par lui-même

Écrire sur Internet et utiliser les possibilités offertes par les réseaux numériques pour se faire connaître et faire connaître ses œuvres est une réalité aujourd’hui plus tangible pour les auteurs que l’édition numérique à visée commerciale (vente de livres numériques).

Sur les 150 auteurs de l’échantillon, 54 ont un site Internet personnel, 36 ont un blog et 16 d’entre eux ont développé les deux. 75 auteurs n’ont ni l’un ni l’autre, soit la moitié exactement des répondants (données établies à partir des renseignements fournis par les auteurs et le fichier d’Écla).

	Oui		Non	
Écrivains	43	53 %	38	47 %
Illustrateurs	27	75 %	9	25 %
Traducteurs	5	15 %	28	85 %
	75		75	

Les pratiques sont assez marquées par catégories d’auteurs : **les trois quarts des illustrateurs sont présents sur le Net via un site et/ou un blog, quand cela ne concerne que 1 écrivain sur 2 et à peine 15 % des traducteurs.**

Une quarantaine d’auteurs ont dit posséder une « page » sur les réseaux sociaux, mais 4 seulement envoient une lettre d’information électronique ou newsletter (plus contraignante, la newsletter implique d’avoir un carnet d’adresses mail opérationnel). Les réseaux les plus cités par les auteurs sont Facebook (36 citations), loin devant Twitter (8), LinkedIn (8) et Viadeo (5).

	Oui	Non	Sans réponse	Total auteurs
Une newsletter	4	55	91	150
Une page sur les réseaux sociaux	41	30	79	150

Nota : cette partie du questionnaire – qui se situait à partir de la question 118 – a recueilli un faible taux de réponse. 35 auteurs repérés comme ayant un site ou un blog n’ont pas répondu. Une quarantaine d’auteurs ont tout de même fourni des informations plus détaillées sur la mise en œuvre de leurs outils de communication.

- **L’année de création** : si 8 auteurs sont présents sur le Web depuis plus de dix ans, la plupart des sites et blogs d’auteurs ont moins de dix ans. La présence sur les réseaux sociaux est encore plus récente : moins de cinq ans dans les deux tiers des cas.

Année de création...	2002 et avant (plus de 10 ans)	2003-2008 (5-10 ans)	2009 et après
De votre site	7	11	15
De votre blog	1	17	12
De votre newsletter		2	2
De votre page (réseaux sociaux)		8	28

- **Le créateur et le budget** : le plus souvent, c’est l’auteur lui-même qui a développé son blog ou bien, dans une moindre mesure, qui a confié cette tâche à l’un de ses proches. Le recours à un prestataire (développeur, webmaster) est assez rare, ne concernant que 6 auteurs. C’est aussi tout l’intérêt de la communication sur Internet à l’échelle des écrivains et des illustrateurs : elle peut se faire à peu de frais, les auteurs possédant déjà les équipements informatiques nécessaires à sa mise en œuvre. Dès lors, le budget alloué à ces outils est très souvent proche de zéro ou inférieur à 100 € par an.

Le créateur de l'outil	Vous-même	Un proche	Un prestataire
De votre site	22	5	5
De votre blog	20	4	
De votre newsletter	1	2	
De votre page (réseaux sociaux)	26		1

Budget annuel	0 €	1 à 50 €	51 à 100 €	101 à 300 €	301 à 1 000 €	1 001 € et plus
De votre site	16	7	1	2	1	1
De votre blog	13	2				
De votre newsletter				1		
De votre page (réseaux sociaux)	19	1				

- **Le temps consacré** : l’auteur crée et alimente son site, son blog, sa page... à son rythme, soit dans la majorité des cas 1 heure par semaine pour un site ou un blog ; une moyenne qui se situe plutôt entre 1 et

2 heures pour les interventions sur les réseaux sociaux. Peu de réponses d'auteurs « hyper-connectés » (plus de 1 heure par jour) dans notre panel.

Nombre d'heures que vous consacrez par semaine...	0-1 h	2 à 5 h	6 à 10 h	11 h et plus
à votre site	19	6	2	1
à votre blog	11	3	2	1
à votre newsletter	1			
à votre page (réseaux sociaux)	4	14	4	1

• **Visiteurs et « amis »** : les auteurs n'ont pas l'air très au fait de la fréquentation de leurs outils (seulement une douzaine de réponses à cette question pour les sites et blogs) ; ils sont plus à même de connaître le nombre de leurs amis sur les réseaux sociaux. Tous médias confondus, 27 réponses se situent entre 1 et 500 visites et 22 au-delà. 1 seul auteur a indiqué avoir 3 000 visites mensuelles sur son site, 1 auteur revendique 1 000 visites mensuelles sur son blog et 1 autre, 4 000 amis sur sa page...

Nombre de visiteurs ou amis...	1 à 50	51 à 100	101 à 500	501 à 1 000	1 001 à 3 000	3 001 à 5 000
de votre site (visites/mois)	2	1	4	5	1	
de votre blog	1	1	4	5		
de votre newsletter			1			
de votre page (réseaux sociaux)	4	1	8	4	6	1

Au-delà de ces données factuelles chiffrées, nous avons posé aux auteurs une question ouverte :

« **Quels sont les avantages pour vous d'être présent sur Internet et les réseaux sociaux ?** »

62 auteurs ont répondu, se répartissant en 4 groupes d'attitudes plus ou moins favorables à une présence sur le Web :

- **Les pratiquants convaincus** (40 auteurs). Ils sont les plus nombreux à s'exprimer ici, ce sont des utilisateurs d'Internet qui mettent à profit la toile pour :

- communiquer sur leurs publications auprès des lecteurs potentiels (ce que résume cette affirmation : « *C'est une vitrine gratuite et efficace* ») ;
- faire connaître leur travail en cours, montrer, donner à lire et stimuler des collaborations éditoriales : se constituer un « réseau » d'éditeurs, mais aussi et surtout d'autres créateurs (« *présentation de son travail plus facile et plus accessible pour des futures collaborations potentielles* ») ;
- acquérir de la crédibilité, de la reconnaissance professionnelle (« *contact direct avec les auteurs, les libraires et certains lecteurs, chroniqueurs* », « *être identifié des blogueurs et journalistes littéraires* ») ;
- enfin, il est aussi question de contrôle de l'information (« *permet de maîtriser l'information sur mes écrits et sur mon parcours professionnel* ») et de complémentarité avec la promotion assurée par les éditeurs.

- **Les sceptiques** (9 auteurs). Ce sont les auteurs qui émettent des réserves, voient peu d'intérêt réel à ces pratiques, invoquent le manque de recul ou le manque de temps, la difficulté de mesurer l'impact réel en termes de visibilité.

« *Après avoir fait du blog "actif", ouvert un compte Facebook, je ne trouve aucun intérêt réel et vérifiable. Je n'en ai aucune idée... Je le fais parce qu'il faut bien faire la promotion de son travail quand l'éditeur est défaillant.* » « *Suivre ces pages me semble surtout une activité chronophage, sans grand retour s'il s'agit de tenter de contacter des donneurs d'ordres.* »

- **Les partagés** (4 auteurs) : ils disent oui à Internet, aux blogs et aux sites comme outils de promotion de leur travail, mais non aux réseaux sociaux.

- **Les défavorables** (9 auteurs) : ils n'y voient aucun intérêt, refusent d'y consacrer du temps et... revendiquent un certain anonymat (« *J'ai décidé de ne pas m'y "trouver" et "retrouver".* »).

18 | LE NUMÉRIQUE

A – L'édition numérique d'œuvres préexistantes

D'une manière générale, ce qui est frappant sur cette partie « numérique » du questionnaire, c'est le nombre relativement peu important d'auteurs qui sont soit concernés, soit informés de ces problématiques.

Ainsi à la question « *Une de vos œuvres a-t-elle été numérisée par vos éditeurs ?* » 35 auteurs répondent par l'affirmative, 36 ne répondent pas et 27 ne savent pas, un chiffre plutôt inquiétant du point de vue des relations auteurs-éditeurs.

Du côté des traducteurs, l'incertitude est encore plus marquée, atteignant 64 % de l'échantillon, quand seulement 4 traducteurs affirment avoir connaissance de la numérisation d'un de leurs livres et 8 pensent qu'aucun de leurs textes n'en a fait l'objet.

Les « avenants numériques » aux contrats d'édition

48 auteurs ont déjà signé des avenants à leurs contrats d'édition relatifs à l'exploitation des droits numériques, 46 ne l'ont jamais fait et, pour 10 d'entre eux, la discussion est en cours avec leurs éditeurs.

Sur les 48 ayant déjà signé ce type d'avenant, le mode de rémunération proposé s'établit, pour 43 d'entre eux, en pourcentage de DA sur le PPHT du livre. À noter que 2 auteurs ne savent pas quel type de contrat ils ont signé...

Les durées de ces cessions de droits sont encore très disparates, allant de trois ans jusqu'à la durée de la propriété intellectuelle (70 ans après le décès de l'auteur). La tendance semble tout de même aller dans le sens de cessions courtes : 13 auteurs sur les 27 ayant répondu ont signalé une durée inférieure à dix ans.

Les pratiques de rémunération sont également assez disparates. 10 auteurs et 3 traducteurs ont fourni ces informations pour 25 contrats différents (11 contrats en littérature, 11 en BD, 3 en traduction). Globalement, les taux de DA ne sont guère différents de ceux appliqués à l'édition « papier ».

- Les pourcentages consentis par les éditeurs s'étagent de 1 à 30 %.
- La pratique la plus fréquente se situe autour de 8 à 10 %.
- Les taux de 1 et 2 % concernent exclusivement les traducteurs.
- Les taux de 3 à 5 % concernent les scénaristes ou illustrateurs travaillant en collaboration.

Les éditeurs concernés

29 auteurs ont cité 38 éditeurs différents, pour 49 contrats :

- 14 maisons littéraires et généralistes, dont une majorité d'éditeurs nationaux (Albin Michel, Gallimard, Le Seuil, Bourgois, JC Lattès, POL...) ;
- 7 maisons spécialisées en littérature jeunesse (Milan, Rageot, Syros), polar ou SF (Baleine, Fleuve noir, Bragelonne) ;
- des éditeurs d'essais ou documentaires (Dervy, Imago, Sud Ouest) ;

Une ou plusieurs de vos œuvres ont-elles été numérisées par vos éditeurs ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	35	23 %
Non	52	35 %
Ne sait pas	27	42 %
<i>Sans réponse</i>	36	
Total	150	

Avez-vous signé des avenants à vos contrats d'édition quant à l'exploitation des droits numériques ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	48	32 %
Non	46	31 %
En cours de discussion	10	6 %
<i>Sans réponse</i>	46	31 %
Total	150	100 %

Si oui, quel mode de rémunération vous a-t-on proposé ? (sur 48 auteurs)	
Nombre d'auteurs	
En % de droits d'auteur sur prix public hors taxe	43
Ne sait pas	2
Aucun	2
Autre	1

Si oui, quelle est la durée de cette exploitation des droits numériques ? (sur 48 auteurs)	
	Nombre d'auteurs
De 3 à 5 ans	12
De 6 à 10 ans	1
Durée du Code de la propriété intellectuelle	10
Ne sait pas	3
Autres (à négocier)	1
<i>Sans réponse</i>	21
Total	48

Si oui, sur vos trois derniers contrats, quel pourcentage de droits d'auteur vous a été proposé pour l'exploitation numérique ?	1 %	1
	2 %	2
	3 %	1
	4 %	1
	5 %	2
	7 %	1
	8 %	8
	10 %	7
	12 %	1
	30 %	1
Nombre de contrats	25	

- 14 éditeurs de BD (Delcourt, Casterman, Humanoïdes, Dargaud, Dupuis, Glénat) ;
- 3 éditeurs aquitains sont cités : Gaïa, Sud Ouest et la MSHA, et un éditeur en langue basque (Susa) ;
- 2 éditeurs pratiquant avant tout l'édition numérique, avec impression à la demande (et des contrats d'auteur parfois problématiques) : Ex-Aequo et Editinter ;
- 1 éditeur numérique, qui publie des nouvelles conçues pour la lecture sur supports numériques : StoryLab.

Quelle plate-forme a été retenue par votre éditeur ?	
Aucune idée, inconnue	12
Amazon	1
Ave! Comics	1
ComiXology	2
Hachette	1
Ipad	1
Izneo	5
Kindle	2
Numérique sur Internet	1
Numérisation en cours	1
PDF	2
Plusieurs	1
Site de la maison d'édition	1

Les plates-formes

Les auteurs n'ont qu'une idée très floue du mode de diffusion de leurs œuvres numérisées, et nombre d'entre eux reconnaissent n'en avoir même aucune idée. Les bédéistes semblent les plus avertis sur ces questions.

B – Écrire et dessiner pour le numérique

Les offres multisupport

Il s'agit de contrats d'édition concernant de nouveaux titres et intégrant la possibilité de développements multimédia numériques (e-book, applications...) dans l'exploitation des droits dérivés.

30 auteurs de notre échantillon affirment avoir déjà eu ce type de proposition : on ne peut pas interpréter ce chiffre en affirmant que 30 auteurs sont impliqués dans des projets multisupport innovants ou expérimentaux, mais beaucoup plus certainement qu'ils ont accepté l'exploitation de leur nouveau livre au format numérique.

Seuls 2 ont dit l'avoir refusé.

L'un ou plusieurs de vos éditeurs vous ont-ils proposé de développer des offres multisupport (e-book, applications, etc.) ?	Nombre d'auteurs		Si oui, avez-vous accepté le projet ?	
	Oui	30	Oui	25
Non	76	Non	2	
Sans réponse	44	Sans réponse	3	
Total	150	Total	30	

Écrire pour l'édition numérique ou créer une œuvre originale destinée à la diffusion numérique : une perspective qui est encore aujourd'hui assez éloignée de la réalité des auteurs de notre échantillon.

La création pour le numérique : ceux qui l'ont déjà fait...

Seuls 6 auteurs (3 écrivains, 1 poète, 1 auteur de théâtre et 1 auteur de BD) affirment avoir déjà publié une ou plusieurs œuvres originales sous format numérique :

- 2 l'ont fait en autoédition ;
- 1 dans le cadre d'un magazine collectif ;
- 3 avec des éditeurs numériques : Camineo, La Souris qui raconte, Publie.net, StoryLab. À noter que l'un des auteurs cite le site Proscenium comme éditeur, alors qu'il s'agit d'un site dédié à l'écriture théâtrale où les auteurs peuvent s'autoéditer.

Avez-vous déjà publié une œuvre originale sous format exclusivement numérique ?	Auteurs	
	Oui	6
Non	105	
Sans réponse	39	
Total	150	

Ceux qui s'y préparent...

Une vingtaine d'auteurs déclarent avoir des projets personnels de création numérique : ce sont 7 écrivains, 7 bédéistes, 3 illustrateurs, 2 poètes et 1 auteur-plasticien.

Ils sont 6 sur 20 à être d'ores et déjà en contact avec un éditeur numérique.

Avez-vous des projets personnels de création numérique ?	Auteurs	
	Oui	20
Non	58	
Sans réponse	39	
Total	117	

C – Le registre ReLIRE

Le cadre légal : « La loi n° 2012-297, promulguée le 1^{er} mars 2012, met en place les conditions juridiques relatives à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle et rend ainsi possible la numérisation de ces livres en évitant le réexamen de chaque contrat d'édition au cas par cas. Cette loi modifie le Code de la propriété intellectuelle (CPI) :

- elle introduit un aménagement de l'exercice du droit d'auteur sans remise en cause du principe de ce droit ni de la titularité des ayants droit moraux et patrimoniaux ;
- elle prévoit que l'exercice des droits numériques sur les livres indisponibles puisse être transféré à une société de gestion collective agréée, la Sofia, qui agit au nom des titulaires de droits.

La loi confie à la Bibliothèque nationale de France la responsabilité de créer et de maintenir une base de données publique, le registre des livres indisponibles du XX^e siècle, en ligne en accès libre et gratuit, qui répertorie les livres indisponibles du XX^e siècle. Cette base de données est enrichie une fois par an d'une nouvelle liste de titres. » (<http://relire.bnf.fr/projet-relire-cadre-legal>)

En pratique, 500 000 titres publiés entre le 1^{er} janvier 1901 et le 31 décembre 2000 pourraient être concernés. Une première liste de 60 000 livres a été mise en ligne le 21 mars 2013 par la BNF sur le site ReLIRE (registre des livres indisponibles en réédition électronique). Les auteurs et les éditeurs, dont les œuvres apparaissaient sur cette liste et qui ne souhaitaient pas qu'elles intègrent le dispositif, avaient jusqu'au 21 septembre 2013 pour se manifester et faire connaître leur opposition auprès de la BNF.

Depuis le 21 septembre 2013, la Sofia est missionnée pour :

- proposer à l'éditeur d'origine, s'il est encore en activité et s'il a conservé les droits d'exploitation pour le livre imprimé, une autorisation d'exploitation exclusive sous forme numérique d'une durée de dix ans, tacitement renouvelable : l'éditeur qui l'accepte est tenu d'exploiter l'ouvrage sous forme numérique dans un délai de trois ans ;
- délivrer des autorisations d'exploitation de cinq ans non exclusives aux éditeurs qui en font la demande, lorsque la proposition d'autorisation d'exploitation exclusive de dix ans n'a pas été acceptée par l'éditeur d'origine ;
- rémunérer les auteurs (ou leurs ayants droit) lorsque les ouvrages en gestion collective sont exploités numériquement par l'éditeur d'origine, et rémunérer les auteurs (ou leurs ayants droit) et les éditeurs lorsque les ouvrages en gestion collective sont exploités numériquement par un autre éditeur que l'éditeur d'origine ;
- instruire les demandes de sortie de la gestion collective soumises après le 21 septembre et informer la BNF et les éditeurs détenteurs d'autorisations d'exploitation non exclusives de cinq ans du retrait de l'ouvrage de la gestion collective.

Il est prévu que la rémunération de l'exploitation numérique soit répartie entre l'auteur (ou ses ayants droit) et l'éditeur concerné : « Le montant des sommes perçues par le ou les auteurs du livre ne peut être inférieur au montant des sommes perçues par l'éditeur. »

En septembre 2013, la Sofia a précisé les modalités de mise en œuvre de cette répartition :

« - Dans le cadre des licences accordées en exclusivité, le taux des redevances versées par l'éditeur à la Sofia sera de 15 % du prix public de vente du livre, avec un minimum garanti de 1 €, quel que soit le prix de vente.

- Pour les licences non exclusives, ce taux sera de 20 % avec un minimum garanti de 1 €. Cette rémunération sera partagée à parité entre l'auteur et l'éditeur d'origine, sachant que le minimum garanti pour l'auteur sera alors de 0,75 €.

Si un diffuseur titulaire d'une licence non exclusive propose le livre dans un seul format propriétaire ou par un seul canal de distribution, le taux de redevance est porté à 30 % et le minimum garanti à 1,50 €, sur lequel l'auteur reçoit 1,15 €. »

Les licences d'exploitation seront proposées par la Sofia aux éditeurs début 2014, et la diffusion des ouvrages ne devrait intervenir qu'à l'issue du processus de numérisation (réalisée au sein de la BNF), soit fin 2015, courant 2016. Les premiers droits seront perçus par la Sofia courant 2017, et la répartition entre auteurs, ayants droit et éditeurs aura lieu dans les mois qui suivront.

Les positions des auteurs

La mise en place de ce dispositif et la publication de la première liste au moment du Salon du livre de Paris, le 21 mars 2013, ont suscité beaucoup d'inquiétudes et de manifestations d'opposition, en particulier du côté des auteurs. Étaient mis en cause :

- L'obligation de se faire connaître pour user de son droit d'opposition est une mesure d'« opting out » contraire à l'exercice habituel du droit d'auteur : aucun droit d'exploitation d'une œuvre ne peut normalement être cédé sans le consentement explicite de son auteur ; le processus est donc ici inversé, l'auteur étant supposé consentir s'il ne dit pas le contraire.
- La première liste ReLIRE contenait des erreurs manifestes : livres disponibles, livres déjà exploités en version numérique, éditeurs non titulaires des droits... Erreurs repérées par certains auteurs et éditeurs qui ont fait publiquement savoir leur désaccord.
- Les auteurs n'ayant été ni avertis ni informés individuellement, le sentiment d'être « dépossédé » s'est répandu et des voix se sont élevées pour signifier que l'État français ne se comportait pas dans cette affaire autrement que le géant Google, numérisant des livres dont il ne possède pas les droits.

Entre le 21 mars et le 20 septembre 2013, la BNF a enregistré 6 059 demandes d'opposition, portant sur 5 551 livres (soit 9 % des livres figurant dans la liste). 728 auteurs, 110 ayants droit et 144 éditeurs ont transmis une ou plusieurs demandes d'opposition à la BNF.

Alors qu'une nouvelle liste de 50 000 titres devrait être publiée chaque année sur ReLIRE le 21 mars, nous avons interrogé les auteurs aquitains sur leurs connaissances et leurs positions vis-à-vis de ce dispositif.

- **Le niveau d'information des auteurs est très faible** : 25 % seulement disent être informés à ce sujet. Un quart ne répondent pas et les 50 % restants ne connaissent pas le dispositif ReLIRE.

- **Concernant une position de principe à adopter vis-à-vis de la numérisation éventuelle de leurs œuvres, c'est l'indécision qui domine** : 34 % des auteurs ne répondent pas, 36 % ne tranchent pas, 12 % y sont opposés et 18 % l'accepteraient. Il y a donc plus d'auteurs *a priori* favorables au dispositif que d'auteurs le rejetant.

L'observation détaillée des réponses permet de souligner que les prises de position ne recourent pas forcément le niveau d'information : 14 des 75 auteurs qui se disent « non informés » sont favorables *a priori* à un tel dispositif et 4 y sont opposés par principe. D'un autre côté, parmi les auteurs « informés », 13 sont favorables au dispositif, 14 défavorables et 9 ne savent que choisir.

- **Sur le retrait effectif d'un œuvre de la liste : seuls 5 auteurs ont déjà effectivement fait la démarche** de retirer une ou plusieurs de leurs œuvres du registre.

Êtes-vous informés sur le dispositif ReLIRE concernant la numérisation des œuvres indisponibles du XX ^e siècle ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	38	25 %
Non	74	50 %
Sans réponse	38	25 %
Total	150	

Comptez-vous accepter la numérisation de vos œuvres figurant éventuellement sur cette liste ?		
	Nombre d'auteurs	
Oui	27	18 %
Non	18	12 %
Ne sait pas	54	36 %
Sans réponse	51	34 %
	150	

Avez-vous déjà fait la démarche de retirer vos œuvres de la liste ReLIRE ?		
	Écrivains et illustrateurs	
Oui	5	4 %
Non	32	28 %
Pas concerné	26	22 %
Sans réponse	54	46 %
Total	117	100 %

- **22 % des auteurs se déclarent non concernés**, ce qui peut signifier soit qu'ils n'ont aucun titre publié antérieurement au 31 décembre 2000, soit qu'aucun de leur livre ne figurait dans la première liste, soit qu'ils supposent ne pas être concernés sans l'avoir vérifié, puisque parmi eux figurent 22 auteurs ayant répondu « non » à la première question « *Êtes-vous informés...* »

Les auteurs étaient invités à préciser les motivations de leur position vis-à-vis du dispositif ReLIRE. 45 ont donné des réponses : 14 « favorables », 11 « opposants », 20 « indécis ».

Les raisons avancées par ceux qui adhèrent à la démarche :

- l'accès à une large diffusion, un lectorat plus grand ou différent de celui du livre papier (c'est l'argument le plus fréquemment avancé par les auteurs) ;
- un certain fatalisme : « *le livre papier n'a pas d'avenir* », « *on n'échappe pas au progrès* », « *pourquoi pas ?* », « *la chose paraît inévitable* » ;
- la confiance envers un dispositif « *respectueux du droit moral* » et « *encadré par la BNF* ».

Du côté de ceux qui rejettent la démarche, les propos sont assez crus : « *dispositif hors la loi* », « *le procédé est un scandale* », « *du vol de propriété organisé par l'État* ».

- L'argument principal est celui d'une atteinte portée à la liberté de l'auteur et à son droit de disposer de son œuvre en choisissant à quel éditeur il souhaite, ou non, confier son exploitation numérique. Un auteur parle d'une « *atteinte à la concurrence dans laquelle nous pouvons mettre les éditeurs et la possibilité de se produire en autoédition numérique* ».
- Les auteurs redoutent en même temps que la numérisation d'un titre indisponible le condamne à ne plus être réédité en version papier : « *Je crois que mes écrits, même anciens, peuvent tenter de nouveaux éditeurs qui me paieront pour les diffuser. Je tiens à garder le contrôle de mes travaux littéraires.* »

Les indécis mettent en avant :

- un manque d'information en général ;
- des doutes sur l'étendue des droits cédés et la protection des textes numérisés ;
- des doutes sur les genres littéraires concernés : certains pensent que le dispositif vise uniquement les romans et non la poésie, les essais et les documentaires, comme c'est pourtant le cas (nota : la première liste publiée en 2013 visait la littérature – y compris les romans jeunesse –, l'histoire et les sciences humaines et sociales. La bande dessinée, les albums jeunesse et la littérature étrangère traduite en français viendront plus tard) ;
- des doutes sur la qualité technique des procédés de numérisation ;
- un besoin de précision sur les modes de rémunération.

Un auteur a une position assez nuancée et préconise un examen au cas par cas :

« *J'ai déjà répondu à ReLIRE en :*

- *acceptant la numérisation d'œuvres anciennes, que j'ai parfois rééditées sous une autre forme, ou d'ouvrages à vocation historique, de vieux essais périmés, qui intéresseront peut-être des chercheurs ;*
- *refusant la numérisation d'une quinzaine d'ouvrages, une petite moitié que je souhaite voir enterrer définitivement, une grosse moitié pour laquelle je me réserve le droit de les repropofer (en les modifiant, sans doute) à un éditeur dans le futur.*

Je n'ai donc pas pris de décision unilatérale, j'agirai d'ailleurs de même dans le futur, au coup par coup, en fonction de l'ouvrage concerné. »

19 | QUEL AVENIR ?

Questions ouvertes, perspectives et attentes

En fin de questionnaire, plusieurs questions « ouvertes » étaient posées, donnant aux auteurs l'occasion de s'exprimer librement sur leur perception de leur situation actuelle, leurs attentes et leurs espoirs.

L'avenir sera-t-il numérique ?

« *Quel est votre sentiment sur l'avenir de l'édition et les enjeux du numérique quant à l'évolution de votre travail d'auteur ?* » 87 auteurs ont répondu (52 écrivains, 17 illustrateurs, 18 traducteurs). 22 % sont sans opinion, n'ont pas d'avis, avouent leur perplexité ou leur manque d'information. Quelques auteurs font preuve de fatalisme (« *on ne pourra pas y échapper* ») sans prendre position (« *wait and see* »).

En dépit de certaines positions assez tranchées (rejet ou adhésion inconditionnels), finalement assez rares, le sentiment qui domine est celui d'une **grande incertitude, accompagnée d'une nécessaire vigilance de la part des auteurs.**

17 auteurs mettent en avant une complémentarité livre papier/livre numérique, sans diaboliser l'un ou l'autre. Ils croient sereinement que le « *numérique ne tuera pas le livre* » et que coexisteront deux formes d'écriture et de création spécifiques et originales.

25 auteurs ont une opinion plutôt favorable. Ils évoquent un « *nouveau domaine à saisir* », « *une nouvelle étape du monde littéraire* », « *un développement nécessaire* » ou encore « *des évolutions passionnantes en perspective* ».

Plusieurs d'entre eux appellent de leurs vœux le développement d'une vraie création numérique, prise en main par de nouveaux créateurs.

De nombreux auteurs pointent le besoin d'un renouvellement des pratiques, des codes et des acteurs : pour que l'édition numérique ne se résume pas à un nouveau support, ils espèrent de nouveaux créateurs, de nouveaux éditeurs, de nouveaux modes de diffusion et... de nouvelles règles du jeu qui ne lèsent pas les auteurs.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs stigmatisent l'attitude des éditeurs « classiques » sur ces questions, leur manque de prises de risque et de considération envers les auteurs (« *Le modèle économique proposé aux auteurs est une farce. Les chiffres de vente papier sont déjà opaques, alors les chiffres des ventes numériques, bien malin l'auteur qui parviendra à les avoir. Le manque de contrôle semble total* »).

De fait, les craintes des auteurs se dirigent majoritairement du côté de la rémunération, y compris pour ceux qui adhèrent aux développements numériques contemporains (« *Le numérique est un plus à une époque où le livre et le livre numérique vivent en parallèle. Reste à ce que les auteurs touchent une part équitable dans la chaîne du livre* »).

Les plus pessimistes redoutent une baisse de la qualité de la production éditoriale, des injonctions accrues en direction d'une rentabilité immédiate (« *Le performant, la virtuosité l'emporteront sur le travail de fond* »), et deux auteurs redoutent pour le livre un effondrement similaire à celui du marché du disque avec l'arrivée du piratage massif sur le Net. Enfin, les réserves portent également sur la multiplicité des standards et des supports, leur volatilité, voire leur obsolescence programmée.

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?

Les auteurs se sont largement exprimés à ce sujet (103 réponses), y compris dans certains cas pour affirmer qu'ils n'en attendent « rien ». Certaines réponses étaient liminaires (quelques mots : « *la défense des droits des auteurs* », « *soutenir et promouvoir la traduction* », « *sécurité et souplesse* »...), d'autres plus détaillées et argumentées, pointant des actions précises ou des initiatives qu'ils aimeraient voir prendre.

L'attention qu'ils attendent de la part des pouvoirs publics est de quatre ordres :

- réglementaire et législatif ;
- financier ;
- information, formation, accompagnement ;
- promotion et mise en valeur.

Le cadre réglementaire et législatif (55 occurrences)

• En tout premier lieu, les auteurs expriment leur désir de voir **maintenue et développée la politique du livre, le respect de la loi Lang et les mesures de protection de la chaîne du livre**. Deux auteurs relèvent bien qu'il est temps que la puissance publique accorde aux auteurs et aux créateurs la même attention et les mêmes moyens qu'aux libraires et aux éditeurs, mais la majorité raisonne « collectif » et réclame :

- le maintien du prix unique du livre,
- des mesures favorisant l'accès à la lecture pour tous,
- le développement de la lecture publique,
- la défense active des libraires,
- le soutien à l'édition indépendante,
- des subventions pour les éditeurs de traductions,
- « *des propositions de loi fermes vis-à-vis de Google et d'Amazon* »,
- « *l'arrêt de la politique catastrophique de pilonnage des livres (qu'au moins ils soient offerts !)* »,
- « *des fonds pour que écoles et associations puissent organiser des ateliers d'écriture ou des interventions avec des auteurs* ».

• **La protection du droit d'auteur** est le second sujet de préoccupation : maintien de « *l'exception culturelle française* », voire l'élargissement de son périmètre ; pérennisation des droits : « *défense des droits des auteurs, donc des traducteurs* » ; mesures de protection...

Dans la même logique, certains auteurs réclament une **évolution de l'encadrement juridique des contrats d'édition**, allant dans le sens de plus de protections et de garanties pour les auteurs. Ce sont, par exemple, des mesures pour « *obliger les éditeurs publiant en France à respecter le droit d'auteur, interdire la rémunération au forfait* », « *obliger les éditeurs à citer le nom du traducteur, au moins en 4^e de couverture* », « *réglementer les paramètres des contrats d'édition pour mieux défendre les auteurs* », « *instaurer un tarif minimum pour la traduction* » ou encore « *mettre en place et appliquer de nouveaux règlements suivant les évolutions en matière d'édition (notamment électronique)* ».

• **La consolidation et la revalorisation du statut des auteurs** : de nombreux auteurs attendent que « *les auteurs et les pouvoirs publics réfléchissent ensemble à un vrai statut de l'auteur ou du traducteur* » ou bien qu'ils légifèrent « *une fois pour toutes sur le statut d'auteur, illustrateur, traducteur* ». Il s'agit de prendre en compte les « *spécificités et le rôle de l'auteur dans un domaine créateur de richesse et d'industrie* » et de « *protéger les conditions de revenus des auteurs afin d'affirmer publiquement que c'est un vrai métier* ».

Ils sont également nombreux à pousser cette réflexion sur le statut jusqu'à appeler de leurs vœux la création d'un « **minimum social** » pour les auteurs ou d'une assurance chômage sur le mode de l'intermittence du spectacle. La question est celle d'un soutien direct, pérenne et non ponctuel : « *Un auteur, une fois qu'il a obtenu une ou deux bourses du CNL, décroché deux ou trois prix monnayés, de quoi peut-il vivre ? Les pouvoirs publics devraient mettre en place un dispositif solide, pérenne... Une intermittence de l'écriture !* »

- **Simplification, clarification fiscale et sociale** sont également espérées : simplifier les charges et les impôts, clarifier la déclaration des droits d'auteur, alléger la fiscalité, la TVA à 5 %, faciliter l'exercice de la traduction en travailleur indépendant, unifier les démarches sociales, « *faciliter les procédures juridiques [dans les conflits avec les éditeurs], les rendre plus rapides et moins coûteuses* »...

Bourses, aides et soutiens financiers (44 occurrences)

- Là aussi les auteurs insistent sur l'importance de **maintenir et développer les dispositifs d'aides existants** (notamment les aides à la traduction du CNL, « *les bourses aux traducteurs demeurent vitales* »).
- Les auteurs demandent **des aides à la création et des bourses d'écriture** qui ne soient pas liées à des résidences, mais « *aident les auteurs à pouvoir créer dans de meilleures conditions* » sans les couper de leur famille.
- Plusieurs autres types d'aides sont cités :
 - des aides à la mobilité,
 - des aides à l'équipement et au logement,
 - le développement de résidences d'écriture,
 - des bourses pour les activités culturelles.
- De nombreux auteurs évoquent la possibilité d'une **aide financière qui ne soit pas liée à un projet**, mais qui apporte un soutien, une sécurité minimale « dans les périodes de creux ». Cette demande va dans le même sens que celle d'une « intermittence de l'écriture ».
- **Repenser les modalités des aides** : plusieurs auteurs aimeraient plus de souplesse et que le fonctionnement des aides en général soit plus adapté à la réalité de leurs besoins et de leur mode de travail : « *les bourses à la mobilité qu'il faut remplir un an à l'avance ne tiennent absolument pas compte de la façon dont peut travailler un auteur* », « *raccourcissement des délais entre chaque aide à la création littéraire au niveau national* », « *soutien, même lorsqu'on est momentanément seulement chez les petits éditeurs* ».
- Deux auteurs pointent la piste du **mécénat**, l'un pour que l'État ou les collectivités tiennent « *un rôle de mécène accru* », l'autre parle de « *stimuler le mécénat privé, jadis florissant* ».

Information, formation, conseil et accompagnement (21 occurrences)

- Une dizaine d'auteurs expriment un **besoin en information et/ou formation sur les questions sociales, fiscales, statutaires**, ce que l'on peut résumer avec cette citation : « *Je ne suis pas informée concernant ce statut d'auteur, les droits et devoirs auxquels il m'ouvre et m'astreint.* » Un traducteur parle quant à lui de « *développer les formations et les fabriques de traducteurs afin que la France demeure le premier pays traducteur au monde* ».
- **Médiation et interprofession** : 5 auteurs se positionnent pour « *un travail de médiation entre les groupements d'auteurs, les groupements d'éditeurs et les réseaux de distribution pour trouver une solution aux problèmes* » : problèmes de la surproduction, des droits numériques et du droit social, de diffusion des œuvres, du partage des responsabilités et de la rémunération entre auteurs et éditeurs.

Un illustrateur aimerait « *un grand audit dans le milieu de l'édition et de la diffusion : opacité des chiffres de vente, clauses illégales dans les contrats, avances sur droits dérisoires... Les auteurs se chargent désormais de plus en plus du travail que faisaient jadis les éditeurs : scannage, flashage,*

nettoyage des fichiers, puis communication, via les blogs, les réseaux, etc. Et, paradoxalement, les tarifs proposés sont de plus en plus bas, avec des livres de plus en plus chers. »

- Il est aussi question de **créer des liens entre les auteurs, à Bordeaux et au-delà** : « En ce qui concerne la région Aquitaine, je ressens un manque profond de relations entre les auteurs. J'aimerais que la Région crée une Maison des auteurs (en lien avec Écla, peut-être), qui organise des rendez-vous réguliers qui nous permettraient de nous connaître et d'échanger sur notre travail. » « Je n'ai pas du tout le sentiment d'être un acteur local de l'édition. Ce qui se passe à Bordeaux se passe avec des Bordelais. » Encourager « des ateliers collectifs "de créativité" pour briser, de temps en temps et sur des périodes courtes, la solitude quotidienne ».
- Tout à fait concrètement, un auteur parle d'une aide à la « *préparation de dossiers de présentation* ».

Promotion et mise en valeur de la création (21 occurrences)

Ici, il est autant question de promouvoir des œuvres et leurs auteurs que d'une recherche de **reconnaissance** plus large : « **un peu plus de considération** pour le travail des artistes en général »...

- **Promotion des auteurs** et des genres littéraires spécifiques : « *soutenir et promouvoir la littérature jeunesse et la BD via les ambassades et alliances françaises* », « *faciliter la connaissance et la reconnaissance du médium BD auprès du public* », soutenir la littérature occitane.
- **Mise en valeur des traducteurs** : promotion de la traduction, sensibilisation du public, actions de valorisation du métier de traducteur... En résumé, « *encourager les initiatives favorisant la (re)connaissance du traducteur dans les salons ou manifestations littéraires, dans des ateliers de traduction* ».
- **Améliorer la communication, en particulier sur le Net** : « *que les sites Internet destinés à servir la production littéraire soient efficaces et réactifs* », aide active « *à la communication et à la publicité des maisons d'édition littéraires, y compris en ligne* ».
- **Améliorer l'accueil des auteurs** en librairie et dans les salons.
- **Relais médiatiques, tant sur le plan national que local** : « *que la production littéraire soit portée à la connaissance des critiques littéraires nationaux* », « *promotion dans les médias locaux* ».

Ceux qui n'attendent rien (ou presque)...

- Les « **désabusés** » (11 auteurs) : ils ne croient pas, ou plus, en la capacité des pouvoirs publics à faire bouger les lignes en faveur des créateurs. Ils mettent en cause des choix politiques ou de société qui apparaissent comme autant de renoncements. Quelques exemples :
« *Certains choix culturels (tablettes dès l'école primaire et programmes télévisés, par exemple) vont dans le sens d'une fin programmée de la lecture.* »
« *Les meilleures intentions provoquent souvent les pires effets. Ce qu'il faut retrouver dans le métier d'auteur, c'est de l'autonomie. [...] Plutôt que de maintenir des secteurs entiers sous perfusion et compresses, attaquons-nous aux vrais problèmes, posons-nous les vraies questions. Favoriser Amazon d'un côté et distribuer des compensations financières de l'autre ne mènera pas bien loin.* »
« *Nous sommes une minuscule minorité dans un océan de problèmes sociaux liés au travail. S'il y a du changement, c'est qu'on se sera pris en main. Si le salut venait des pouvoirs publics, ça se saurait*
^_^ »
- Les « **indéterminés** » (17 auteurs) : leurs réponses se résument en quelques mots : « rien de précis » ou « pas grand-chose »... Ils n'expriment aucune attente particulière, mais ne sont pas opposés à l'intervention publique : « *S'il y a des soutiens, tant mieux.* »

Comment envisagez-vous votre activité d'auteur dans les années à venir ?

(105 réponses)

Cette question a inspiré aux auteurs des réponses assez mesurées et plutôt encourageantes, exprimées parfois avec « *un optimisme doublé de l'inquiétude habituelle liée à la création* ».

Si l'inquiétude et les incertitudes sont bien présentes, les auteurs font aussi preuve d'une belle réactivité. Peu de défaitisme ou d'enthousiasme exacerbé (4 à 5 réponses dans les deux cas), mais plutôt une forme de lucidité concernant l'environnement éditorial, les contraintes qui pèsent sur les auteurs et l'attitude à adopter pour rebondir. Ils sont nombreux à espérer « *trouver un meilleur équilibre entre activité professionnelle rémunératrice et écriture* ».

Les évolutions inquiétantes en termes de baisse de rémunération et de pressions éditoriales en tous genres portent certains auteurs au pessimisme, mais la plupart continue à mettre en avant leurs projets de créations à venir : « *Toujours continuer à écrire...* » Pour eux, la première variable sur laquelle ils peuvent jouer, c'est leur œuvre, leur capacité à la faire progresser et à la faire connaître et reconnaître par les lecteurs et les éditeurs. Plusieurs espèrent approfondir et améliorer leur relation avec les éditeurs qui leur font déjà confiance, tout en revendiquant une vigilance accrue du côté du respect du droit d'auteur et des négociations contractuelles.

Nombre d'auteurs évoquent la possibilité d'une diversification de leur activité comme solution économique et/ou comme choix créatif revendiqué : se tourner vers l'animation, le jeu vidéo ou la vente directe pour les illustrateurs, diversifier les genres littéraires pour les traducteurs, développer des activités paralittéraires ou une compétence scénaristique pour les écrivains... Dans cette perspective, très rares sont ceux qui citent spontanément la création numérique ou l'autoédition.

Plusieurs auteurs, en particulier des traducteurs, projettent d'améliorer leur formation, de se rapprocher des autres créateurs et d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance de leur spécialité par le public. Pour finir sur une note de réalisme bien tempéré, un illustrateur juge la situation « *incertaine au vu de la situation économique actuelle, positive au regard de la fédération des auteurs et créateurs* ».

2 | ÉDITEURS EN AQUITAINE

Panorama et situation 2012

21	Introduction - Méthodologie	69
22	Carte d'identité	70
	A – La répartition territoriale des maisons d'édition	
	B – La création des maisons d'édition et leur pérennité	
	C – Le choix décisif du statut	
	D – L'activité éditoriale	
	E – Équipements et lieux de travail	
23	La production éditoriale	75
	A – Des lignes éditoriales affirmées ou la diversité culturelle d'un territoire	
	B – Le volume de production en 2012	
	C – Les tirages	
	D – La fabrication, un maillon déterminant	
	E – La problématique du stockage	
24	Économie de l'édition en Aquitaine	82
	A – Typologie des éditeurs en fonction de leur CA net	
	B – Ressources propres et trésorerie	
	C – Les aides publiques	
	D – Stratégies de cofinancement : coéditions, partenariats et cessions de droits	
25	L'emploi et la formation	92
	A – Un effectif salarié extrêmement réduit	
	B – Un recours aux prestataires extérieurs très apprécié	
	C – Bénévoles, stagiaires et contrats pro	
	D – Formation initiale et continue	
26	La relation aux auteurs	95
	A – Les contrats d'édition	
	B – La place de la traduction	
27	La commercialisation	97
	A – Diffusion et distribution des éditeurs	
	B – Une activité de dépôt dynamique	
	C – Mises en place et taux de retour	
	D – Les circuits de vente du livre	
28	La promotion	102
	A – Les supports de communication traditionnels	
	B – Promotion des éditeurs sur Internet	
	C – Web 2.0 : les outils du Web interactif	
	D – Les manifestations littéraires	
29	Le numérique	107
	A – Un environnement éditorial numérique	
	B – Vers une stratégie de développement numérique à moyen terme	
	C – Un rapport auteur-éditeur complexe	

CARTE BLANCHE	110
----------------------------	-----

21 | INTRODUCTION - MÉTHODOLOGIE

Le champ de l'étude

Sur les 170 éditeurs référencés par Écla, nous avons restreint la cible à 127, éliminant d'office comptes d'auteur et structures d'autoédition, les éditeurs créés depuis moins de deux ans et ceux qui n'ont pas de publications régulières. Au cours de l'étude, 4 éditeurs nous ont annoncé leur cessation ou leur suspension d'activité en 2012.

123 ÉDITEURS SOLLICITÉS		
siège social implanté dans la région, publication à compte d'éditeur, au moins deux ans d'existence, numéro ISBN et pratique du dépôt légal		
GROUPE 1	40 éditeurs	publient au minimum 5 titres par an
GROUPE 2	77 éditeurs	publient au moins 1 titre par an présentent un catalogue minimum de 5 titres
Publications scientifiques	6 éditeurs	Publications scientifiques ou universitaires

Ces critères rejoignent ceux établis par la Fill (Fédération interrégionale livre et lecture) en 2011-2012 et constituent par conséquent des repères cohérents au niveau national, emblématiques de la situation de la filière du livre en région.

Il est entendu que la plus grande partie du CA de l'édition sur le territoire est réalisée par les éditeurs du groupe 1 ; deux réalités économiques se dégagent alors à travers la distinction entre ces deux typologies.

La démarche du questionnaire

Le questionnaire se divise en 7 grandes parties (Carte d'identité / Votre maison d'édition en bref / Économie de votre structure / Gestion de votre structure / La commercialisation/Promotion et marketing / Le numérique / Vos projets de développement), soit 170 questions, dont certaines présentent plusieurs occurrences.

Nous avons fait le choix d'un questionnaire complet, partant du principe que les éditeurs ne répondraient certainement pas à toutes les questions, mais que cela restait une occasion précieuse de les interroger sur des sujets divers et précis.

La plupart des éditeurs ont répondu dans le mois qui a suivi, et nous avons réalisé plusieurs relances afin d'augmenter le corpus. Nous avons, dans certains cas, extrait données et états financiers de dossiers de demandes de subventions avec l'autorisation des éditeurs concernés.

Le corpus de l'étude

123 ÉDITEURS SOLLICITÉS		53 réponses	dont...	43 % de retour
GROUPE 1	40 éditeurs sollicités	29 réponses	22 états financiers	72 % de retour
GROUPE 2 et pub.sc.	83 éditeurs sollicités	24 réponses	5 états financiers	29 % de retour

Pour certaines analyses, et notamment pour la représentativité territoriale, nous nous sommes basés sur le fichier global des 123 éditeurs.

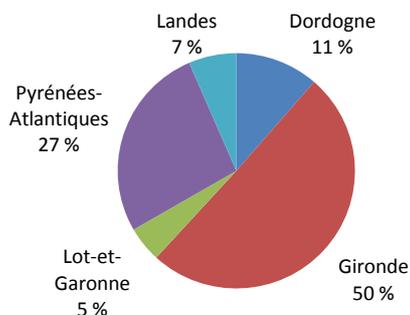
Pour les analyses financières, nous avons privilégié les données figurant sur les états financiers lorsqu'ils étaient fournis.

Nous rappelons que cette enquête concerne les données économiques de l'année 2012 (et pour certaines questions depuis 2010) ; l'actualité de l'automne 2013, par exemple l'évolution des éditions Sud Oest, n'est pas prise en compte dans ces résultats.

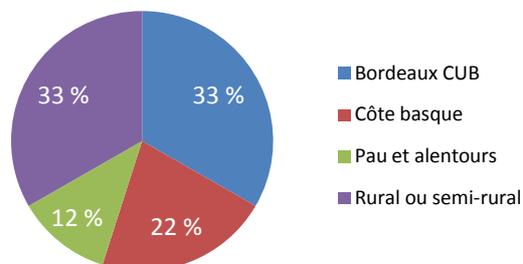
22 | CARTE D'IDENTITÉ

A – La répartition territoriale des maisons d'édition

Répartition des éditeurs par département sur l'ensemble du fichier des 123 éditeurs sollicités



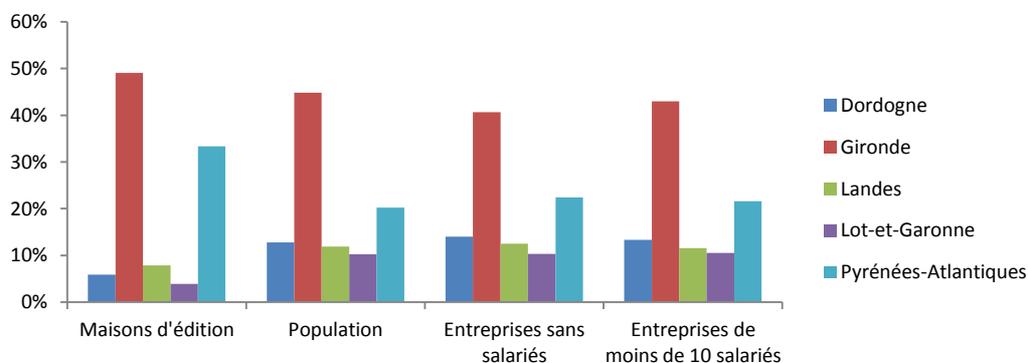
Répartition des éditeurs sur les aires urbaines et rurales 53 répondants



L'implantation des maisons d'édition correspond majoritairement à la présence de pôles urbains ; 32 structures ayant répondu sont regroupées dans des zones urbaines : Bordeaux-Cub : 33 % ; Côte basque : 22 % ; Pau et alentours : 12 %. Toutefois, on remarque que l'intégration de ces acteurs en campagne est tout de même affirmée, car un tiers des structures d'édition en Aquitaine ont fait le choix d'exercer leur activité en milieu rural ou semi-rural : Sud-Gironde, Entre-deux-Mers, Chalosse, autour de Bergerac..., soit 14 maisons d'édition de l'échantillon qui sont implantées dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Le métier d'éditeur offre la possibilité de s'isoler pour exercer son activité, conciliant alors choix de vie personnel et maillage du territoire aquitain. Ce choix n'est pas toujours fait en phase avec la logique de développement économique habituelle, et cela peut parfois freiner pour trouver des prestataires, pour certains déplacements ou certaines visites. Cela permet pourtant à ces acteurs de participer activement à l'animation des territoires. De nombreuses initiatives sont ainsi rapportées : des partenariats culturels avec des acteurs locaux de tous horizons (collectivités, écoles, bibliothèques, associations, etc.) créent une dynamique humaine et culturelle très riche – essentielle.

Répartition des éditeurs sur le territoire / Comparatif avec la population et les TPE sur l'ensemble du fichier des 123 éditeurs sollicités

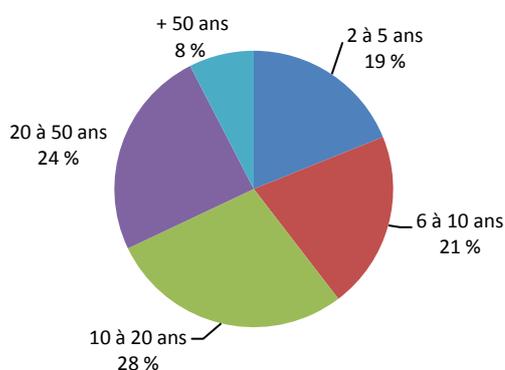


Au 1^{er} janvier 2011, selon les données de l'Insee, l'Aquitaine recense 333 069 établissements privés, dont 70 % sont des entreprises sans aucun salarié et 26 % ont moins de 10 salariés. Plus de 40 % sont implantées en Gironde. Les Pyrénées-Atlantiques arrivent en 2^{de} position et le Lot-et-Garonne est porteur du plus petit nombre de structures.

Lorsque l'on compare (cf. diagramme précédent) la répartition des maisons d'édition, de la population et des entreprises sur le territoire, les masses se distribuent de manière identique selon les départements, bien que les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde soient en légère surreprésentation. Cela s'explique sans doute parce que la zone bordelaise est le bassin d'emploi principal, et la côte basque la zone touristique phare, drainant une population au pouvoir d'achat conséquent.

B – La création des maisons d'édition et leur pérennité

Répartition des éditeurs par ancienneté
53 répondants



Les maisons d'édition en Aquitaine sont plutôt matures.

En 2012, **60 % sont ancrées sur le territoire depuis plus de dix ans**, dont 32 % depuis plus de vingt ans.

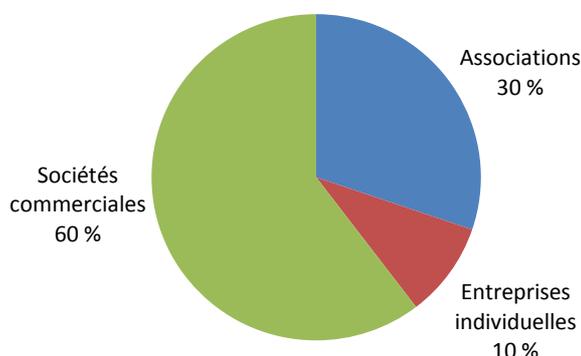
Parmi celles-là, 35 % appartiennent au groupe 2 (éditeurs qui publient entre 1 et 4 titres par an), et l'on retrouve 5 structures dont les catalogues s'orientent vers les langues de France ou les ressources pédagogiques, donc soutenues de façon importante par les pouvoirs publics.

En comparaison avec les autres régions, l'Aquitaine dénombre d'avantage de structures ayant plus de vingt ans d'activité ; cette part s'élève à 22 % en Languedoc-Roussillon et aux alentours de 30 % en Midi-Pyrénées.

Au-delà de dix années d'expérience, on peut estimer que la structure a pu atteindre un certain équilibre et s'inscrire dans une démarche professionnelle intégrant une capacité de gestion, même s'il n'y a pas d'emploi ni même de rémunération dégagée pour le dirigeant.

C – Le choix décisif du statut

Statut des maisons d'édition en Aquitaine
53 répondants



Près d'un tiers des maisons d'édition de l'échantillon est constitué d'associations et donc de structures à but non lucratif (à comparer avec 28 % en Languedoc-Roussillon en 2009 et 52 % en Midi-Pyrénées en 2012). On notera également que les structures associatives ont une ancienneté plus importante : sur les 13 ayant répondu, 9 ont été créées avant 1993.

L'importance (cependant moindre que dans les régions voisines) du modèle associatif reflète la prédominance de l'ambition culturelle et éditoriale sur le développement économique et commercial chez beaucoup d'acteurs de ce secteur. Cette démarche a deux conséquences :

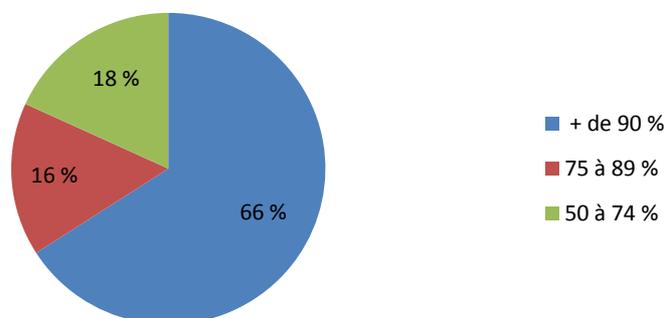
- Beaucoup de projets d'édition voient le jour sur l'impulsion d'éditeurs passionnés et perdurent malgré l'absence structurelle des moyens nécessaires, qui apparaîtrait comme rédhibitoire dans beaucoup de secteurs « plus marchands ».
- Peu de structures d'édition se développent suffisamment pour constituer de véritables entités économiques viables et créatrices d'emplois à moyen terme.

La part prédominante de sociétés commerciales montre **une volonté de professionnalisation** très importante de la part des éditeurs aquitains. Le choix de ce statut implique nombre de contraintes sociales, juridiques et fiscales, mais permet de s'inscrire dans une réelle démarche de développement économique ; là où le statut associatif a ses limites et reste à but non lucratif.

9 structures du groupe 2 sont déclarées en société commerciale (soit 28 % des EURL, SARL, SA ou SAS), alors que 5 éditeurs du groupe 1 ont choisi le statut associatif (31 % des associations sont des éditeurs qui publient plus de 5 titres par an).

D – L'activité éditoriale

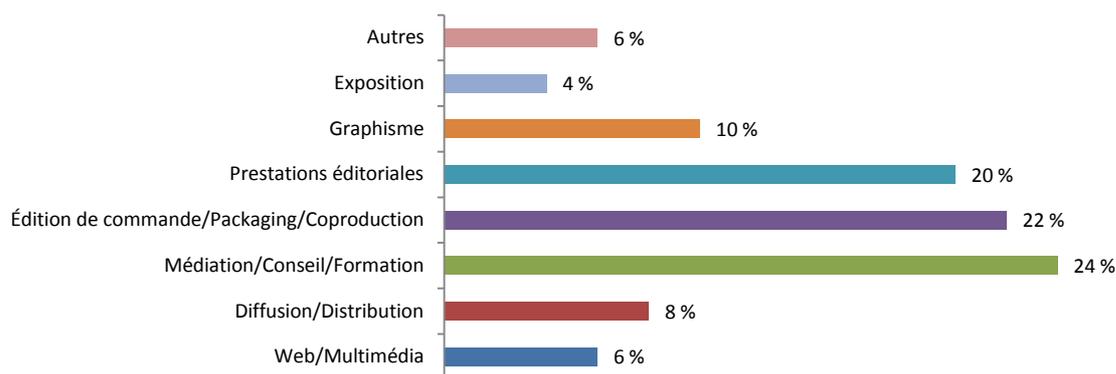
Répartition des structures en fonction du poids de l'activité éditoriale (sur CA total en %)
44 structures répondantes



Deux tiers des éditeurs ayant répondu (29) déclarent consacrer plus de 90 % de leur activité à la vente de livres, dont 9 structures qui y dédient 100 %. Tous éditeurs confondus, l'activité économique liée au livre représente 88 % de l'activité globale en moyenne.

Types d'activités secondaires rémunérées

50 déclarations pour 28 structures ayant détaillé une ou plusieurs activités secondaires rémunérées



Les activités secondaires sont la plupart du temps complémentaires avec le projet éditorial initial : médiation en milieu scolaire, conception d'expositions... Pour beaucoup d'entre eux, cela représente une source de revenus non négligeable qui permet de sécuriser une partie des frais fixes.

Les éditeurs cherchent à innover dans la recherche de prestations annexes, parfois non éditoriales (conseil/formation, gestion de sites Web, expositions, etc.), mais qui valorisent l'image de la structure et sa pérennité. L'activité secondaire principale reste la prestation de services éditoriaux, souvent associée ou confondue avec du packaging, ou de l'édition de commande privée/publique (42 % au total).

E – Équipements et lieu de travail

Lieux de vie

La moitié des éditeurs ayant répondu travaillent, en 2012, à leur domicile, 43 % louent un local et 10 % sont propriétaires. Cet indicateur rejoint naturellement la logique de l'économie par l'allègement au maximum des charges fixes. Les éditeurs propriétaires, peu nombreux, ne sont pas forcément les éditeurs les plus importants ; cela dépend avant tout d'opportunités personnelles.

19 éditeurs sur les 23 qui travaillent à domicile publient moins de 10 titres par an, tandis que la logique s'inverse pour les locataires, dont une très large majorité publient plus de 12 titres par an. À partir du moment où la structure se professionnalise et régularise son activité, il devient nécessaire, voire prioritaire, de séparer vie privée et vie active en différenciant les différents lieux de vie.

Toutefois, il n'est pas toujours économiquement possible d'assumer ces charges, et certains éditeurs se retrouvent dans une impasse qui peut constituer un frein à leur développement. Une capacité de stockage limitée, des espaces de rendez-vous inconfortables, un accueil de stagiaires ou de personnel supplémentaire impossible...

Équipements informatiques

46 ont transmis des informations détaillées concernant leurs différents équipements informatiques qui nous permettent d'affirmer que le taux d'équipement est assez bon. En effet, entre 70 et 80 % des structures ont au minimum un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, une imprimante et un scanner professionnel dans un état correct.

Petit bémol cependant concernant l'utilisation d'un serveur, puisque seuls 24 % des déclarants en sont dotés. Cela pose la question de la conservation, du stockage et de la pérennité des fichiers à terme. Les microstructures ont souvent tendance à négliger cet aspect-là, par manque de temps.

Depuis 2007, 18 % des projets éditeurs accompagnés au titre du protocole concernent un renouvellement de matériel informatique. Ce type de dispositif a donc un impact positif sur le maintien d'un parc informatique de qualité, adapté à l'exercice de leur activité.

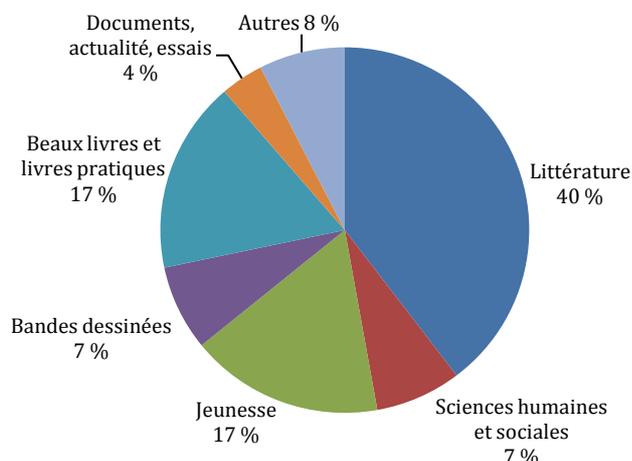
L'outil informatique est incontournable dans l'exercice de ce métier, ce qui implique nécessairement un renouvellement régulier du matériel ainsi que des logiciels afin de continuer à être performant.

23 | LA PRODUCTION ÉDITORIALE

A – Des lignes éditoriales affirmées ou la diversité culturelle d'un territoire

Ligne principale déclarée (segmentations SNE)

53 répondants



40 % des maisons éditent principalement de la littérature, soit 23 éditeurs sur les 56 ayant répondu. Deux autres secteurs se démarquent largement : BD et jeunesse représentent à eux seuls un quart de la production aquitaine, alors que beaux livres et livres pratiques tiennent une belle place en affichant les mêmes proportions qu'au niveau national.

La surreprésentation de la littérature comme domaine éditorial dominant est très atypique.

Certes, la littérature présente une prise de risque moindre – les coûts de fabrication sont réduits –, mais les marges sont extrêmement faibles et les ouvrages se retrouvent souvent noyés au milieu d'une offre immense au niveau national.

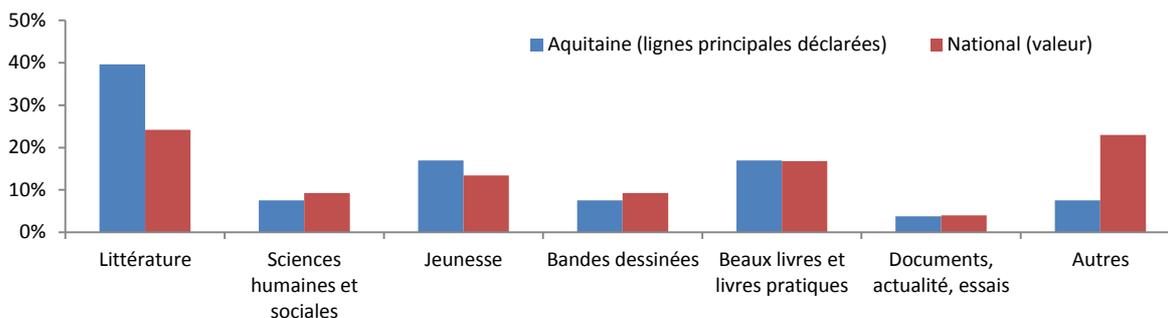
Entre littérature (peu de risques, mais peu de résultats) et beaux livres (coût important et résultats faibles, mais qui peuvent être forts si cela marche bien), les éditeurs sont fragilisés par leurs choix de lignes éditoriales.

À titre comparatif :

- au niveau national, la littérature représente 26 % ;
- en Languedoc-Roussillon, aucun domaine ne dépasse 13 % ;
- en Midi-Pyrénées, la littérature concerne 32 % de la production et les beaux livres et livres pratiques 30 %.

Comparaison avec le national (chiffres SNE 2012)

53 répondants aquitains – 252 répondants nationaux

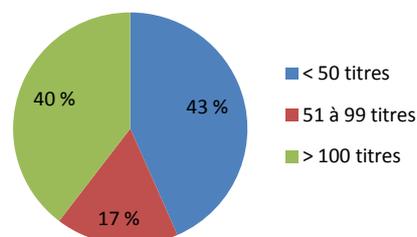
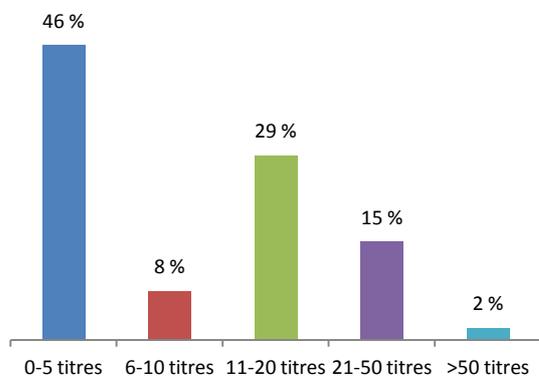


B – Le volume de la production éditoriale en 2012

Répartition des éditeurs

en fonction du nombre de titres publiés en 2012

53 répondants



Répartition des éditeurs

en fonction du nombre de titres disponibles au catalogue en 2012

53 répondants

Le nombre de publications est un indicateur significatif de l'importance des maisons d'édition et aussi de leur vitalité. Une petite moitié des structures du panel ont publié moins de 5 titres en 2012 ; cela montre de façon générale la faible production des maisons d'édition en Aquitaine.

Cet indicateur est assez inquiétant, car avec moins de 10 titres par an, une structure d'édition peine à acquérir une lisibilité en librairie et n'accède pas ou difficilement aux réseaux de diffusion-distribution nationaux. Dans certains cas, néanmoins, une production « réduite » peut être satisfaisante, en fonction du modèle économique choisi et de la ligne éditoriale adoptée.

29 % ont édité entre 11 et 20 titres cette même année ; seules 9 structures ont publié plus de 20 titres, dont une seule plus de 50 titres.

En 2012, le nombre de titres disponibles aux catalogues des 123 éditeurs du fichier de départ s'élève à plus de 10 000 titres, soit environ 1,5 % du nombre de références disponibles en 2012 selon les chiffres du ministère de la Culture et de la Communication, Service livre et lecture (base Electre), pour une production estimée à 800 nouveautés en 2012.

Pour notre échantillon de répondants, la production sur l'année 2012 est de 643 titres pour 7 608 titres disponibles.

40 % des éditeurs du panel ont plus de 100 titres disponibles au catalogue, ce qui est loin d'être négligeable ; cela montre la consolidation de la création éditoriale sur le territoire. Même si le rythme de parution reste relativement faible et demeure inquiétant d'un point de vue économique, on peut supposer que le fonds éditorial en région Aquitaine continue de vivre sur le long terme, comme nous le confirme l'ancienneté d'un grand nombre de structures.

Évolution du rythme de publication entre 2010 et 2012

Sur le corpus des 53 répondants, 31 ont vu leur production augmenter, soit plus de la moitié. Cela concerne autant les sociétés que les associations.

- Sur les 10 structures de l'échantillon créées depuis 2007, 3 ont un rythme de publication stable, alors que les 7 autres ont progressé ; nous pouvons estimer que leur montée en puissance implique forcément une augmentation de leurs parutions.

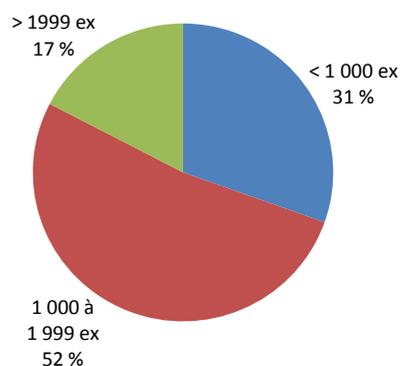
- Les progressions les plus fortes (> 25 %) concernent 23 structures, dont 5 créées ces dix dernières années ; la plupart sont des maisons anciennes (plus de vingt ans) qui font souvent le choix de produire plus de nouveautés pour maintenir une visibilité ; cela nécessite un apport de trésorerie plus important, et suppose une économie suffisamment stable pour investir dans un tel développement.

Pour les structures qui ont tendance à diminuer le nombre de nouveautés, ce choix leur permet de préserver leur trésorerie et les incite à travailler davantage la mise en place pour réduire les retours ; le plus souvent, cela est fait dans un souci de rationalisation de l'activité (peu ou pas de ressources financières à investir), ou dans un souci de prudence (tempérament du gérant face à la conjoncture).

En outre, nous notons avec inquiétude qu'une large majorité d'éditeurs n'élaborent pas de compte d'exploitation au titre prévisionnel ; ils semblent nombreux à publier des ouvrages sans fixer les indicateurs de rentabilité en amont.

C – Les tirages

*Tirage moyen en 2012
sur 46 réponses*



31 % des éditeurs tirent leurs nouveautés à moins de 1 000 exemplaires, dont 11 structures à moins de 500 exemplaires. Cela montre une très grande prudence : elles ne misent pas forcément sur une professionnalisation de leur activité, ni sur un développement économique rapide. Lorsqu'il est communiqué, le CA net livres moyen tourne autour de 20 000 €. Ce sont toutes des associations ou entreprises en nom propre qui ont choisi l'autodiffusion. Leur rythme de publication est relativement stable sur les trois dernières années. Certaines ont augmenté le nombre de nouveautés mais ne dépassent pas 5 titres par an. 4 structures parmi elles ont un catalogue riche de plus de 120 titres. Néanmoins, une maison d'édition sort du lot : le choix d'une ligne éditoriale très pointue lui impose une parfaite maîtrise de son réseau de distribution. Ses tirages initiaux sont inférieurs à 500 exemplaires, ses prix de vente élevés et son taux de retour nul ; cet éditeur a su stabiliser son modèle économique et génère désormais un chiffre d'affaires important.

La majorité des éditeurs ayant répondu à cette question du tirage impriment leurs nouveautés entre 1 000 et 2 000 exemplaires. Les profils sont beaucoup plus variés ici, tant au niveau des statuts que des chiffres d'affaires ou que des modes de diffusion. Aucune analyse pertinente ne peut ressortir ici.

Parmi les éditeurs qui ont les plus gros tirages, nous retrouvons les structures les plus importantes du territoire en termes de chiffre d'affaires, mais également ceux qui contrôlent leurs mises en place : ils répondent à une offre de niche, mais ils ont su fédérer un réseau de points de vente qui leur permet d'écouler correctement le stock.

En 2012, 25 éditeurs déclarent, lors de l'enquête, avoir réimprimé des ouvrages, soit un total de 108 titres ; 5 structures ont réimprimé plus de 10 titres.

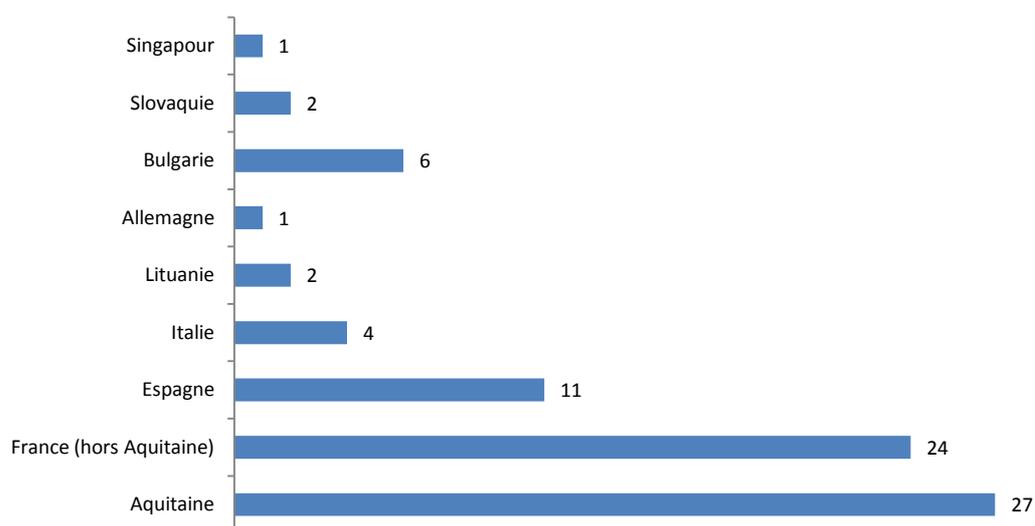
Le type d'impression n'est pas toujours précisé, mais il est important de noter que l'impression numérique offre l'avantage aujourd'hui de pouvoir réimprimer en fonction des ventes, au coup par coup et en petites quantités.

D – La fabrication, un maillon déterminant

La stratégie de production est un indicateur déterminant de la bonne santé d'une maison d'édition, le « maillon » fabrication devenant ainsi le poste de dépenses le plus décisif à gérer pour un éditeur traditionnel, tant au niveau de la trésorerie que du risque pris.

Imprimer en région, en France, en Europe ou dans le reste du monde ? Chaque éditeur met au point sa stratégie en fonction du type d'ouvrage et des échéances qu'il s'est fixées. Ainsi, il arrive bien souvent qu'un éditeur imprime à plusieurs endroits différents.

Répartition des déclarations selon le pays ou la zone d'impression sur 50 répondants, 78 déclarations



Sur les 50 structures ayant répondu à ce niveau de détail, 58 % des impressions déclarées sont réalisées en France, chez 31 imprimeurs différents, dont 18 sont situés en Aquitaine. On peut donc affirmer avec plaisir que les éditeurs aquitains ont tendance à favoriser la proximité, ce qui s'explique naturellement par la petite taille des structures, qui préfèrent travailler avec les acteurs locaux. L'Espagne (avec notamment les éditeurs du Pays basque Nord) et l'Europe de l'Est sont également en bonne place, avec des pays émergents tels que la Lituanie ou la Bulgarie.

E – La problématique du stockage

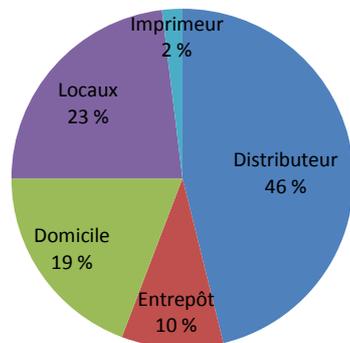
Avec une production disponible de plus de 10 000 titres, la problématique du stock prend toute son importance et devient une contrainte dans la gestion globale de toute structure d'édition, quels que soient la taille et le statut.

Sur la question de la qualité de ce stockage, 38 éditeurs ont répondu ; 28 éditeurs semblent satisfaits, bien que 6 d'entre eux émettent des commentaires contradictoires, exprimant le fait qu'ils n'ont pas le choix et qu'ils seraient intéressés par une autre solution ; la plupart d'entre eux ont leur stock chez le distributeur. 10 ne sont clairement pas satisfaits de l'option choisie. Ces réponses sont assez mitigées et pas forcément très exploitables en l'état, mais montrent tout de même qu'il y a un certain malaise à aborder la question.

15 éditeurs émettent l'hypothèse d'un local mutualisé, notamment sur Bordeaux, conscients pour autant de l'investissement que cela représente en termes de gestion et de logistique.

Lieu principal de stockage

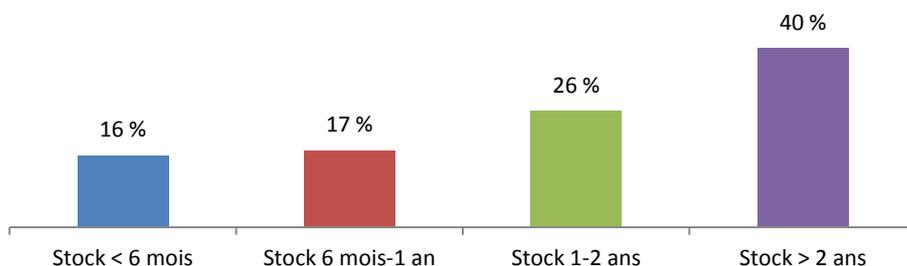
*Quel est votre principal lieu de stockage ?
sur 52 éditeurs ayant répondu à cette question*



Sur la question du lieu de stockage, une petite majorité des éditeurs entreposent le gros de leur stock directement chez le distributeur, alors que les autres « bricolent » tant bien que mal entre domicile, local d'activité, entrepôt spécifique.

Ancienneté du stock

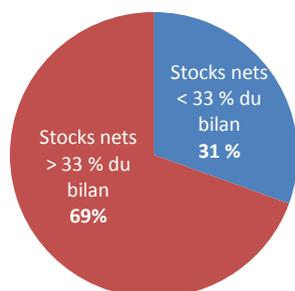
*Répartition du stock selon l'ancienneté
27 éditeurs ayant répondu*



40 % du stock des 27 éditeurs ayant répondu a plus de 2 ans, alors que les nouveautés (titres de moins de 6 mois) représentent 16 % de ce même ensemble.

Cela constitue une richesse du fonds indéniable, bien que cela dépende en réalité de la rotation du « vieux stock » : s'il tourne régulièrement, c'est un fonds vivant qui se transmet, s'il ne tourne pas, il pèse sur la gestion de la structure.

Valeur des stocks nets / Bilan
sur 36 réponses

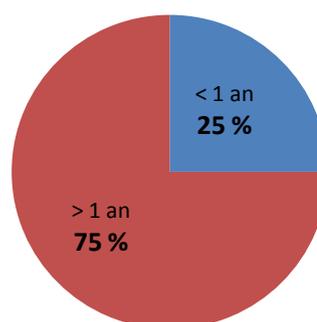


En moyenne, la valeur nette des stocks (soit après la prise en compte de la dépréciation des stocks) pèse pour la moitié du total du bilan. Par ailleurs, ces stocks représentent plus de deux ans de chiffre d'affaires. En valeur brute, elle représente 86 % du total du bilan et cinq ans de CA.

L'enjeu pour les éditeurs est alors de communiquer sur ce fonds pour continuer à le vendre et augmenter le taux de rotation. Là est toute la difficulté puisque les diffuseurs ou les éditeurs eux-mêmes, le cas échéant, sont le plus souvent soumis à la pression de la mise en place des nouveautés, délaissant alors le fonds, dont la rotation est pourtant décisive pour l'économie de la structure.

Rotation du stock
sur 36 réponses

75 % des éditeurs de l'échantillon ont un stock qui tourne à plus d'un an, et, pour 30 %, au-delà de trois ans. Cette très lente rotation des stocks correspond pour partie à des ouvrages dits « de fonds », mais aussi à des ouvrages qui ne se vendront jamais.



Le plus souvent, les éditeurs ont tendance à privilégier un tirage initial fort pour réduire le coût à l'exemplaire. Ce choix de gestion peut s'avérer lourd financièrement et en termes de risque de mévente.

Il convient dans certains cas non seulement d'augmenter la provision, mais surtout de s'interroger sur les solutions de réduction massive des stocks.

Cette importance des stocks entraîne plusieurs réalités probables :

- Les liquidités financières correspondant à ces stocks qui ne s'écoulent pas font cruellement défaut au financement d'autres projets ainsi qu'à des investissements de structuration.
- Une part non négligeable de ces stocks ne se vendra jamais, leur valeur est donc surestimée. Ce faisant, la maison d'édition n'a pas suffisamment conscience des pertes latentes qu'il faudra prendre en compte lors de la vente en solde ou du pilon de ces stocks.
- Ces stocks représentent une double contrainte logistique et financière d'encombrement et de gestion unitaire très coûteuse (commandes/livraison).

La pratique du pilon permet d'alléger les coûts de stockage et de se rapprocher d'une réalité économique de la rentabilité au titre ; si elle reste peu répandue, c'est sans doute pour des raisons que l'on peut qualifier d'« affectives » et non de professionnelles.

Seul un tiers des éditeurs (14) déclarent pratiquer le pilon, bien que cela reste une pratique marginale, et réalisée la plupart du temps par le distributeur. Ces éditeurs sont naturellement ceux qui dégagent plus de 200 000 € de chiffre d'affaires net dédié à la vente de livres et qui produisent plus de 20 titres par an. Même si cette pratique reste rare, le pilon intègre donc le modèle économique d'un éditeur professionnel.

A contrario, ceux qui ne le pratiquent jamais surestiment le plus souvent la valeur des stocks et donc les résultats de leur maison d'édition.

La gestion du stock (volume et valeur) est à prendre en compte dès le départ, lors de l'élaboration du compte d'exploitation prévisionnel, afin de mesurer tous les risques encourus et de définir le tirage le plus cohérent.

Sur 47 éditeurs ayant répondu à la question du compte d'exploitation prévisionnel (CEP), 55 % déclarent ne pas en avoir mis en place.

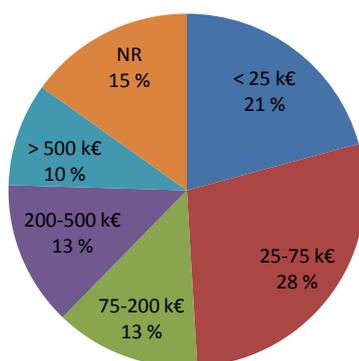
Les éditeurs aquitains ont de réelles difficultés avec leurs stocks, qui sont très importants et ne tournent pas suffisamment. Cela pose nécessairement des problèmes de logistique (stockage, notamment), ainsi que de sérieuses incidences économiques en termes de capacités financières immobilisées.

24 | ÉCONOMIE DE L'ÉDITION EN AQUITAINE

Quelques données chiffrées pour commencer

Nous avons fait le choix de partir du chiffre d'affaires net lié à la vente de livres pour l'ensemble de nos analyses. En effet, même si les structures trouvent bien souvent leur équilibre économique avec différentes activités, l'objectif de cette enquête reste de dresser un état des lieux de la situation économique de l'édition de livres sur le territoire.

*Répartition de l'échantillon répondant par tranche de CA net 2012 (vente de livres)
53 répondants (en pourcentage d'éditeurs)*



45 éditeurs ont répondu à cette question, dont les 20 plus grosses structures du territoire, ce qui représente donc la grande majorité de l'économie de l'édition en Aquitaine. On remarque ainsi qu'à peine un quart de notre échantillon se situe au-delà de 200 000 € pour plus de 80 % du chiffre d'affaires. Cette réalité n'est pas surprenante et rejoint la tendance nationale. Parmi ces éditeurs, trois structures gèrent elles-mêmes leur diffusion, ce qui a une incidence sur la nature même du CA net, puisque la marge se calcule autrement.

*Répartition des structures par tranche de CA net 2012 (vente de livres)
45 répondants*

TOTAL	8 934 936 €	45 éditeurs
< 25 k€	1 %	24 %
25-75 k€	8 %	33 %
75-200 k€	10 %	16 %
200-500 k€	23 %	16 %
> 500 k€	58%	11 %

Évolution du CA net livres depuis 2005

Récapitulatif des données recueillies, toutes maisons d'édition confondues

Type de CA	Nombre de réponses	Montant
CA net livres 2012	45	8 934 936 €
CA total 2012	45	12 100 994 €
CA total / Enquête 2005 (dont les 20 plus grosses structures)	48	8 850 000 €

En comparant les données 2005 aux données 2012, on constate une évolution très favorable de l'activité des maisons d'édition en Aquitaine sur les 7 dernières années, bien que les deux panels ne soient pas exactement identiques si l'on tient compte des nouveaux arrivants et des « disparus ». N'ayant pas de données plus détaillées sur l'enquête 2005, nous ne pouvons aller plus loin dans cette comparaison. Nous devons donc rester assez prudents sur les conclusions, même si cette évolution en termes de masse est suffisamment éloquente.

A – Typologie des éditeurs en fonction de leur chiffre d'affaires net

Sur les 45 maisons d'édition ayant répondu à la question du CA net dédié à la vente de livres en 2012, nous distinguons 5 profils d'éditeurs.

1 - 5 maisons d'édition réalisent en 2012 un CA net livres supérieur à 500 000 €, dont 1 structure qui réalise le plus gros chiffre, adossée à un groupe de presse. Ces structures existent depuis plus de dix ans, et plus de 90 % de leur activité est dédié à l'édition ; elles publient au moins 20 titres par an et emploient entre 2 et 15 salariés¹⁰. Leur portée est nationale, et chacun bénéficie d'une bonne visibilité dans les médias et les différents réseaux professionnels.

À elles seules, elles représentent plus de la moitié du CA global des structures ayant répondu à cette enquête.

2 - 7 structures ont un CA situé entre 200 000 et 500 000 €, soit 16 % du panel, et emploient au moins 1 salarié en CDI. 6 d'entre elles ont entre vingt et trente ans, tandis que la septième fête cette année son bicentenaire. On peut donc dire qu'elles ont atteint une certaine forme de maturité ; elles ont su se renouveler pour développer des catalogues riches de 200 à 300 titres en moyenne, et publient entre 11 et 40 titres par an.

27 % du CA global déclaré lors de l'enquête par les structures ayant répondu concernent cette catégorie d'éditeurs.

Deux d'entre elles ont intégré l'aval de la chaîne en développant les activités de diffusion, de distribution et de librairie.

Notons que le CA n'assure pas la pérennité systématique puisque 3 d'entre elles affichent un résultat d'exploitation négatif en 2012.

3 - Les trois quarts des maisons d'édition restant ont un chiffre d'affaires inférieur à 200 000 €, dont 7 compris entre 75 000 et 200 000 €.

Le seuil de 200 000 € est significatif de la grande fragilité des maisons d'édition ; le volume de ventes est faible, et permet difficilement d'asseoir des fondations pérennes essentielles au développement de toute structure commerciale. De fait, rémunérer ne serait-ce qu'un salarié reste aléatoire et très difficile.

Ces 7 structures emploient au moins un salarié, mais avec un type de contrat dit « précaire », la plupart du temps en CDD ou CAE, souvent à temps partiel ; 3 ont moins de dix ans d'existence, 35 % ont pour ligne éditoriale principale la littérature, 18 % les beaux livres et les livres pratiques.

On trouve les deux premières associations à ce niveau de chiffre d'affaires, et les autres sont toutes des sociétés commerciales.

Elles publient environ 12 titres par an et leur catalogue compte entre 20 et 350 titres.

Les variations des chiffres d'une année sur l'autre, propres aux éditeurs de cette catégorie, sont notamment liées à un manque de ressources humaines qui leur permettrait de maintenir une dynamique commerciale et une stratégie de production adaptées. Ils sont davantage contraints à une

10. Sud Ouest emploie 15 salariés en 2012.

gestion dite « opportuniste », alors que pour maintenir leur niveau de développement ils devraient pouvoir dégager plus de temps à l'anticipation de leur programme éditorial.

4 - En deçà de 75 000 € de CA, les embauches restent rares et fragilisent énormément les structures, qui ne peuvent, de fait, investir dans leur développement faute de ressources financières, n'ayant pas dégagé de réel bénéfice. Un cercle vicieux se met en place, duquel il est souvent difficile de sortir à moindres frais. La maison d'édition repose bien souvent sur les capacités financières personnelles du dirigeant fondateur. Notons que ce type de financement n'est pas possible pour les structures associatives.

Dans cette catégorie, les éditeurs publient de façon plus ou moins régulière entre 1 et 20 titres par an, et nous présentent des catalogues qui peuvent atteindre plus de 100 titres disponibles en 2012. Certains d'entre eux ont développé une image très qualitative, assumant complètement le fait que le métier d'éditeur n'est pas forcément rentable.

5 - Les 19 structures répondantes, qui réalisent moins de 25 000 € de chiffre d'affaires, sont des maisons d'édition de tous âges, dont la moitié sont de forme associative. Elles ne font pas appel à plus de stagiaires ou de bénévoles que les éditeurs plus importants ; elles ont souvent choisi des niches moins porteuses ; on y retrouve des éditeurs de création, de poésie ou encore de langues de France.

Évolution du CA net livres N / N-1

Concernant les éditeurs ayant répondu à la question sur les deux dernières années, soit 38 structures

Nombre de réponses	CA NET LIVRES N	CA NET LIVRES N-1	ÉVOLUTION
38	8 108 931 €	9 142 611 €	-11%
Nombre de réponses	CA TOTAL N	CA TOTAL N-1	ÉVOLUTION
38	11 472 837 €	13 359 768 €	-14%

Dans un contexte de chiffre d'affaires national en diminution de 1,5 %, on note que 18 éditeurs du panel voient leur chiffre progresser (dont 3 structures > 500 000 €), alors que, tous éditeurs répondants confondus, le chiffre d'affaires livres baisse de 11 %.

La diversification du CA semble obligatoire pour dégager une rentabilité à court terme et permettre de dégager des ressources financières qui alimentent l'activité éditoriale, comme nous le montre la multiplicité des activités annexes rémunérées (cf. 32 - D). Malgré tout, cela permet de limiter la casse : seuls 4 éditeurs compensent réellement la diminution d'activité par une augmentation de leur activité secondaire.

B – Ressources propres et trésorerie

Résultat d'exploitation

Sur les 36 structures ayant répondu à cette question, 19 ont un résultat d'exploitation positif, dont 12 sont plutôt à l'équilibre, sans réelle capacité de dégager de futures ressources indispensables au financement des projets à venir. 9 maisons présentent de très fortes pertes en 2012, supérieures à 20 000 € ; on note que 6 d'entre elles sont des maisons anciennes avec un CA supérieur à 200 000 €.

Capitaux propres

Sur les 37 éditeurs ayant répondu, 10 ont des capitaux propres négatifs, ce qui les contraint à trouver des financements extérieurs pour survivre (banques ou nouveaux actionnaires) sous peine d'être rapidement en cessation de paiement.

Comptes courants d'associés

24 structures déclarent avoir un compte courant d'associés, dont 17 supérieurs à 15 000 €. Cela est nécessaire pour pallier l'insuffisance de ressources propres et de prêts bancaires.

Sur l'ensemble des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 75 000 €, le financement en compte courant est supérieur aux emprunts bancaires : en moyenne, les CCA représentent 15 % du total du bilan, contre 5 % pour les financements bancaires.

Emprunts bancaires

Le financement par compte courant de ce type chez les petites structures est rendu nécessaire par la difficulté à mobiliser des crédits bancaires (conjoncture, secteur mal connu des banques...)

Sur 49 maisons d'édition ayant répondu à la question sur les lignes de crédit (découverts bancaires, escomptes, etc.), 61 % (30) déclarent ne pas en bénéficier.

En outre, seules 8 structures déclarent avoir un emprunt en cours pour financer les investissements.

C – Les aides publiques

Aides CNL, DRAC et Région Aquitaine en 2012

41 structures aquitaines différentes ont été aidées en 2012 par le CNL, la Région Aquitaine et/ou la Drac. Les données ci-dessous ont été vérifiées à partir d'éléments transmis par les services concernés, puis par le bilan des aides CNL.

Note sur la lecture des tableaux suivants :

La colonne « Nbre de structures bénéficiaires différentes » indique le nombre de structures bénéficiaires différentes aidées par dispositif (lignes blanches) et par institution (lignes roses) ; Les « Montants alloués en 2012 » renvoient aux enveloppes globales attribuées par dispositif (lignes blanches) et par institution, tous dispositifs confondus (lignes roses).

Répartition par types d'aides et par institution

	Montants alloués en 2012	Nbre de structures bénéficiaires différentes	Aide moyenne	%/global
DRAC	87 000 €	6	14 500 €	18,0 %
Protocole	50 000 €	5	10 000 €	10,4 %
Soutien aux revues	37 000 €	1	37 000 €	7,7 %
CNL	71 206 €	15	4 747 €	14,7 %
Aides à la publication	32 280 €	8	4 035 €	6,7 %
Aides à l'intraduction	13 140 €	3	4 380 €	2,7 %
Fonctionnement des revues	12 300 €	5	2 460 €	2,0 %
Politique numérique	8 486 €	1	8 486 €	1,8 %
Printemps des poètes	5 000 €	1	5 000 €	1,0 %
CRA	326 600 €	36	9 072 €	67,3 %
Programme édito	93 000 €	25	3 720 €	19,3%
Protocole	56 000 €	5	11 200 €	11,6%
LCR	40 000 €	5	8 000 €	8,3%
Prêt à taux 0	30 000 €	1	30 000 €	6,2%
Valorisation du patrimoine	107 600 €	1	107 600 €	22,3%
TOTAL CNL-DRAC-CRA	484 806 €	41	11 761 €	100,0%

Les dispositifs couvrent à peu près tous les champs du développement d'une maison d'édition : aides à la traduction, publication, fonctionnement d'une revue et politique numérique (CNL), projets de structuration (protocole d'accord État-Région) et aide au programme éditorial (Région Aquitaine). Le montant global des aides allouées par ces trois institutions dépasse les 480 000 € pour 60 dossiers (montant moyen de 8 172 € par dossier aidé) et 41 structures différentes (11 761 € par structure). Dans le tableau ci-dessus sont listées les aides attribuées ainsi que le nombre des *différentes* structures bénéficiaires. Il est important de remarquer qu'une maison d'édition (Le Festin) publie une revue qui fait l'objet d'une attention particulière des institutions liée à une politique dynamique de valorisation du territoire et du patrimoine. Dans le tableau ci-dessous, nous sortirons donc *Le Festin* du panel afin d'avoir une vision plus précise des aides publiques allouées aux éditeurs de livres en Aquitaine.

Répartition par types d'aides et par institution

(Hors revue Le Festin)

	Montants alloués en 2012	Nombre de structures bénéficiaires différentes	Aide moyenne	%/global
DRAC	50 000 €	5	10 000 €	14,6%
Protocole	50 000 €	5	10 000 €	14,6%
CNL	71 206 €	15	4 747 €	21%
Aides à la publication	32 280 €	8	4 035 €	9,5%
Aides à l'intraduction	13 140 €	3	4 380 €	3,8%
Fonctionnement des revues	12 300 €	5	2 460 €	3,6%
Politique numérique	8 486 €	1	8 486 €	2,5%
Printemps des poètes	5 000 €	1	5 000 €	1,5%
CRA	219 000 €	35	6 257 €	64,4%
Programme édito	93 000 €	25	3 720 €	27,5%
Protocole	56 000 €	5	11 200 €	16,6%
Langues régionales	40 000 €	5	8 000 €	11,8%
Prêt à taux 0	30 000 €	1	30 000 €	8,9%
TOTAL CNL-DRAC-CRA	340 206 €	40	8 100 €	100,0%

Sans surprise, nous constatons que le protocole État-Région pour le développement de l'édition (31,2 %) et l'aide au programme éditorial (27,5 %) constituent les points centraux des dispositifs existants pour accompagner les professionnels de l'édition sur le territoire aquitain.

Les aides du CNL sont évidemment importantes, d'autant plus que celui-ci propose des dispositifs complémentaires liés prioritairement à des aspects de création (publication, intraduction), jugés plus « qualitatifs ».

Dans l'ensemble, les soutiens publics restent néanmoins très marginaux par rapport aux cycles de vie économiques des structures, *a fortiori* lorsqu'elles atteignent une certaine taille.

Évolution des aides CNL, Drac et Région Aquitaine 2010-2012

Entre 2010 et 2012, l'enveloppe globale des aides CNL, Drac et Région a augmenté de 10 %.

60 structures différentes ont été aidées, 59 si on enlève le soutien à la revue *Le Festin*, pour une aide moyenne de 23 500 € par structure sur trois ans, tous dispositifs confondus (y compris prêt à taux 0).

Évolution des aides publiques CNL, DRAC et CRA
2010-2012



Évolution des aides publiques CNL, DRAC et CRA
par dispositif, 2010-2012

	2010		2011		2012		TOTAL		Poids %
	Nbre de structures	Montant global							
CNL / Total	17	84 912 €	14	83 500 €	15	71 206 €	26	239 618 €	17%
Fonctionnement des revues	4	12 600 €	2	7 600 €	5	12 300 €	7	32 500 €	2%
Aides à la publication	9	37 700 €	10	55 770 €	8	32 280 €	16	125 750 €	9%
Aides à l'intraduction	4	25 260 €	4	16 130 €	3	13 140 €	7	54 530 €	4%
Politique numérique	1	9 352 €	-	- €	1	8 486 €	2	17 838 €	1%
Printemps des poètes	-	- €	1	4 000 €	1	5 000 €	1	9 000 €	1%
DRAC / Total	6	74 500 €	6	84 500 €	6	87 000 €	15	246 000 €	17%
Protocole	5	39 000 €	5	49 000 €	5	50 000 €	14	138 000 €	10%
Soutien aux revues	1	35 500 €	1	35 500 €	1	37 000 €	1	108 000 €	8%
CRA / Total	32	279 600 €	34	318 600 €	36	326 600 €	54	924 800 €	66%
Protocole	4	44 000 €	3	34 000 €	5	56 000 €	11	134 000 €	10%
Programme éditorial	24	84 500 €	25	107 000 €	25	93 000 €	44	284 500 €	20%
Langues régionales	6	43 500 €	5	40 000 €	5	40 000 €	7	123 500 €	9%
Valorisation du patrimoine	1	107 600 €	1	107 600 €	1	107 600 €	1	322 800 €	23%
Prêt à taux 0	-	- €	1	30 000 €	1	30 000 €	2	60 000 €	4%
TOTAL	41	439 012 €	41	486 600 €	41	484 806 €	60	1 410 418 €	

À partir du détail ci-dessus, on remarque que l'enveloppe globale de la région Aquitaine a augmenté de 15 % avec l'utilisation du dispositif prêt à taux 0 de la Région en 2011 et 2012.

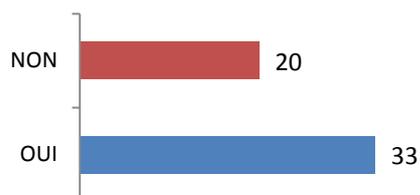
Entre 2010 et 2012, la mobilisation du budget dédié au protocole d'accord État-Région a été plus importante pour les éditeurs, puisqu'elle augmente de 22 %.

A contrario, le CNL a diminué son soutien aux éditeurs aquitains sur les trois dernières années (- 20 %), et notamment sur le dispositif d'aide à la traduction.

Alors que le nombre de structures accompagnées est stable, l'aide moyenne a augmenté de 10 %.

À l'échelle de l'échantillon

Avez-vous bénéficié d'aides publiques en 2012 ?



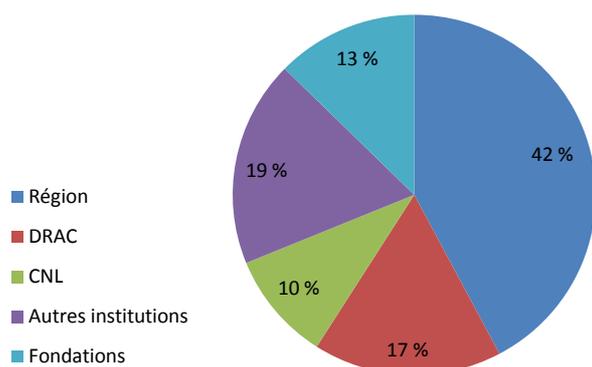
Parmi les structures ayant répondu à notre enquête, 33 déclarent avoir bénéficié d'aides publiques, et 31 structures ont été en mesure de détailler précisément l'origine des aides financières.

Nous avons dû réduire l'échantillon à 30, et sortir du panel des répondants une structure sous conventionnement public (centre pédagogique Ikas) qui bénéficie d'une aide très importante du ministère de l'Éducation nationale.

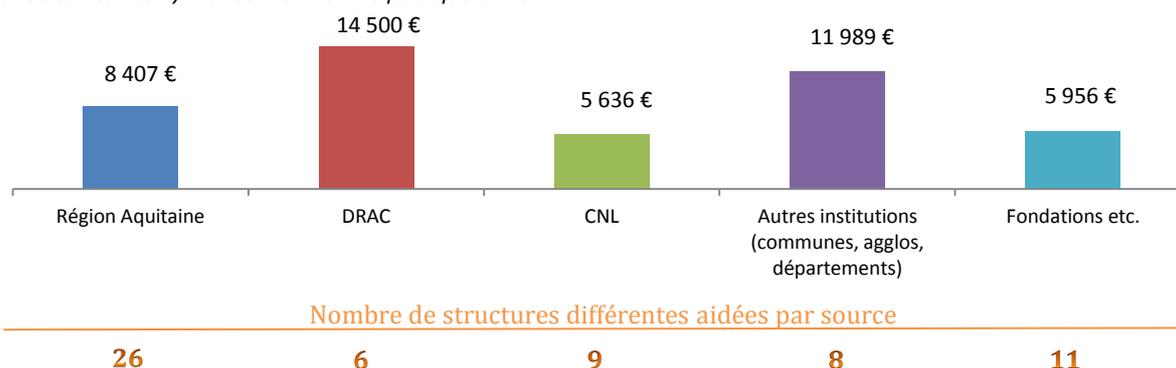
En comparant les données déclarées et les données réelles vérifiables (Drac, CNL et Région), nous estimons que le taux de représentation concernant cette analyse est plutôt fidèle.

Pour les différentes institutions hors région Aquitaine, CNL et Drac (19 %) ainsi que pour les fondations et organismes étrangers divers (13 %), il est impossible de vérifier les informations avec certitude.

Répartition des aides déclarées par source sur 30 structures ayant déclaré une aide publique en 2012



*Moyenne de l'aide allouée par source
sur 30 structures ayant déclaré une aide publique en 2012*



La Région Aquitaine apparaît nettement en première position concernant le nombre de structures aidées ainsi que le montant global alloué (42 % des aides déclarées en 2012 par notre échantillon). La présence de la Drac valorise le principal dispositif existant en Aquitaine, à savoir le protocole d'accord État-Région dont elle est cosignataire avec la Région.

De plus en plus de maisons d'édition font appel à différents instituts, fondations ou organismes étrangers pour la publication de certains ouvrages ; néanmoins, on peut estimer qu'il y a certainement des amalgames avec d'autres types de partenariats type coédition ou préachat.

*Analyse des aides publiques en fonction du chiffre d'affaires
sur 28 éditeurs ayant renseigné leur CA et déclaré avoir bénéficié d'une aide publique en 2012 (soit 87,5 % des éditeurs déclarant une aide publique)*

Tranches de CA net vente de livres	Nombre de structures aidées	CA global toutes structures aidées confondues	Montant global alloué tous types d'aides confondus	Aide moyenne allouée par structure	% aides publiques par rapport au CA
0 - 24 999 €	5	68 724 €	33 819 €	6 764 €	49 %
25 000 - 74 999 €	9	398 772 €	80 661 €	8 962 €	20 %
75 000 - 199 999 €	6	723 187 €	89 180 €	14 863 €	12 %
200 000 - 499 999 €	5	1 439 790 €	52 706 €	10 541 €	3,6 %
> 500 000 €	3	2 120 056 €	252 870 €	84 290 €	12 %

Ainsi, le montant global alloué déclaré lors de l'enquête avoisine les 500 000 € pour un CA global net livres déclaré par ces mêmes structures de près de 4,8 M€. Ainsi, sur la totalité, les subventions publiques représentent pour cet échantillon restreint **10 % du CA net dédié à la vente de livres**. Ce tableau montre que les structures qui dégagent un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € ont en règle générale davantage de subventions rapporté à leur chiffre d'affaires. Lorsque ce rapport passe au-delà des 20 %, quand bien même l'aide moyenne est la plus basse, on se pose naturellement la question de la pertinence d'une aide dite « économique » à ce stade. Il est important de pondérer ce constat avec l'analyse de la ligne éditoriale de ces maisons. En effet, les catalogues représentés ici ont une identité forte et présentent souvent quelques risques en termes de ventes. Ils ne dégagent pas de rentabilité immédiate, mais intègrent le plus souvent une niche éditoriale risquée, parfois osée, et défendent la création au sens large (poésie, littérature, livres d'artistes, etc.). Il est donc essentiel de maintenir des dispositifs d'aides sur ce type de structures tout en faisant attention en parallèle à ce que le travail de diffusion soit assez structuré pour entretenir une visibilité et ne pas fragiliser l'image de la maison d'édition.

Pour les éditeurs qui se situent dans la tranche des 75 000 - 199 000 €, on estime qu'ils ont passé un certain cap et qu'ils s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation. C'est souvent un moment crucial pour une maison d'édition qui doit faire face à différents enjeux : l'emploi, la

diffusion nationale raisonnée, l'augmentation de la production, etc. C'est à partir de là qu'il faut « savoir » investir, et, dans le cadre des politiques de soutien au développement économique de la filière livre sur le territoire, l'institution doit être en mesure d'accompagner ces projets de structuration.

Le tableau ci-dessus confirme cette volonté puisqu'une aide moyenne importante va vers cette catégorie d'éditeurs ; le rapport CA/subventions semble tout à fait cohérent concernant la gestion des structures de ce niveau.

Les maisons d'édition qui se situent dans les deux dernières tranches font face à des enjeux de consolidation économique, en passant par une augmentation de la masse salariale, une diffusion structurée, une stratégie de développement à l'international, une communication de masse, une identité forte, le maintien de la production, etc. Lorsqu'il y en a, les aides financières sont importantes, à condition d'accompagner un projet de développement d'ampleur et cohérent avec la capacité de la structure à l'assumer. Le prêt à taux 0 est souvent plus adapté à ce type de structure, alors que les dispositifs habituels n'arrivent qu'en soutien symbolique, lors d'un événement particulier type anniversaire, changement de diffusion, etc., sans avoir aucune réelle incidence économique.

L'agence Écla, un autre type de dispositif d'aides indirectes

À travers son programme d'activités et sa position d'interface entre les pouvoirs publics (et d'abord le Conseil régional et la Drac Aquitaine) et les professionnels du livre installés en région, Écla joue un rôle particulier d'appui aux politiques en place comme aux éditeurs. L'agence travaille en outre sur un positionnement unique en région grâce à sa capacité à traiter des sujets de façon interprofessionnelle, particulièrement en ouverture aux auteurs, aux libraires et aux bibliothèques.

L'appui d'ÉCLA passe d'abord par un repérage des acteurs en présence, par leur qualification professionnelle dans l'exercice de leur métier et dans le respect de la chaîne du livre (Charte nationale des éditeurs en région) et par le dialogue constant entretenu avec eux autour de leurs problématiques – de même que l'agence est en dialogue permanent avec les partenaires publics. Cet appui se traduit par l'information diffusée par Écla et le rôle ressource de l'agence. Il nécessite un contact étroit et régulier avec les professionnels et sur le territoire. Son pôle Économie du livre du département du livre assure cette tâche au quotidien grâce à l'implication de deux salariés permanents au sein de l'équipe.

Concernant les éditeurs, l'intervention d'Écla s'inscrit principalement autour des axes suivants :

- conseil, suivi et expertises ciblées, le cas échéant externalisées, service juridique dédié ;
- sensibilisation et coopérations professionnelles, ouverture aux réseaux professionnels (ex. : BDP) et à la formation (ex. : IUT métiers du livre, université Bordeaux 3) ;
- information, communication et promotion (ex. : publication *De l'auteur au lecteur*, affiches thématiques, etc.) ;
- mise en œuvre, accueil et suivi du plan de formations collectives pour les éditeurs, décentralisées en région ;
- promotion et présence ou représentation sur une sélection de salons régionaux, nationaux ou internationaux (à commencer par le stand Aquitaine au Salon du livre de Paris).

Ces actions construites par l'équipe en lien avec les professionnels et les partenaires publics représentent annuellement autour de 180 000 € d'interventions, qui viennent indirectement renforcer les aides publiques allouées aux éditeurs installés en région. Une part prépondérante de ce budget alloué à l'économie du livre par Écla est mobilisée aux fins du Salon du livre de Paris, qui bénéficie chaque année à plus d'une vingtaine d'éditeurs aquitains. Mais l'élément budgétaire ne représente qu'un aspect de ce soutien, l'engagement de l'équipe sur le terrain, et aux côtés des professionnels et des partenaires publics, étant tout aussi primordial.

D – Stratégies de cofinancement : coéditions, partenariats et cessions de droits

Le partenariat, une démarche à (re)découvrir

12 structures ont déclaré avoir développé des partenariats en 2012, soit 22 % du panel déclarant. 4 maisons d'édition parmi elles en ont réalisé différents types : coéditions, packaging, souscriptions, et une petite majorité de préachats.

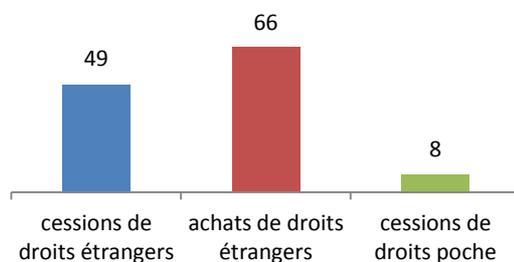
Ce taux de réponse, relativement faible, est surprenant ; il s'explique souvent par la petite taille des entreprises et par la méconnaissance de ce mode d'édition, de financement et d'accès au marché. La plupart en font l'expérience sans pour autant le concevoir comme un cofinancement réel, mais plutôt comme une activité annexe, en témoigne la grande diversité des activités secondaires rémunérées que les éditeurs ont déclarées (cf. 2 – D). En effet, pour mémoire, 40 % des activités secondaires déclarées correspondent à des prestations éditoriales, du préachat, du packaging et de la coproduction.

Les cessions de droits

30 % des éditeurs ayant répondu déclarent avoir eu une activité de vente ou d'achat de droits ces trois dernières années (soit 15 structures différentes), la plupart concernant les droits étrangers. Cela ne paraît pas très dynamique comparé aux autres régions (48 % en Languedoc-Roussillon ; 54 % en Rhône-Alpes ; 37,2 % en Midi-Pyrénées).

Sur les 19 éditeurs qu'ÉCLA a accompagnés sur la Foire internationale de Francfort (participation aux frais) depuis 2005, 8 déclarent avoir une activité liée aux droits étrangers ces trois dernières années. Les montants déclarés ne sont pas exploitables en l'état car très incomplets.

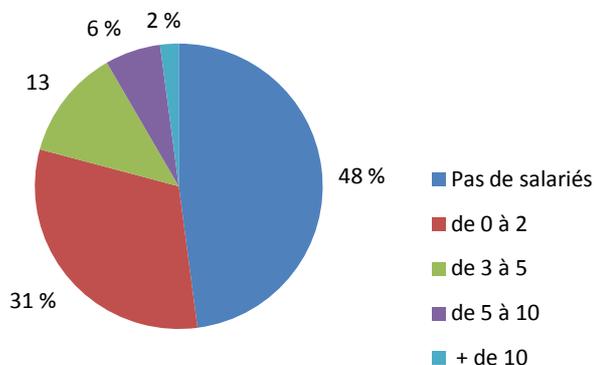
Nombre de transactions réalisées depuis 2010



25 | L'EMPLOI ET LA FORMATION

A – Un effectif salarié extrêmement réduit

Répartition des structures en fonction du nombre de salariés sur 53 répondants



Sur les 53 maisons d'édition de l'échantillon des répondants, 27 structures emploient au moins 1 salarié en CDI, CDD ou CUI/CAE. 88 salariés sont annoncés, dont 75 en CDI. Ce chiffre, extrêmement faible, indique la précarité d'une profession qui n'assume que trop faiblement son autonomie économique.

Seuls 7 éditeurs sur les 53 répondants emploient au moins 5 salariés. Chacune de ces structures a des circonstances particulières qui permettent de pérenniser les emplois : conventionnement public, appartenance à un groupe (presse ou édition), activité principale autre, soutien public important. D'autre part, la place du gérant non salarié est à noter : compte tenu du faible niveau de rentabilité de certaines structures, un certain nombre de dirigeants n'ont pas de rémunération provenant de l'activité d'édition ; comme vu plus haut, les activités secondaires permettent de pallier, dans certains cas, cette situation. Ainsi, 17 gérants non salariés ont déclaré avoir une activité rémunérée en dehors de la maison d'édition.

Répartition des structures en fonction du nombre de salariés et de leur CA net livres sur 45 répondants à la question du CA net livres

Tranches de CA net vente de livres	Nombre de structures	Nombre de salariés tous types de contrats confondus
0 - 24 999 €	11	0
25 000 - 74 999 €	15	13*
75 000 - 199 999 €	7	11
200 000 - 499 999 €	7	19
> 500 000 € < 2,5 M€	5	38**

* Dont 6 salariés d'une maison d'édition adossée à un atelier graphique.

** Dont 15 salariés Sud Ouest.

En comparaison avec les autres régions, on peut affirmer que l'état des lieux de l'emploi dans l'édition en Aquitaine soulève quelques interrogations.

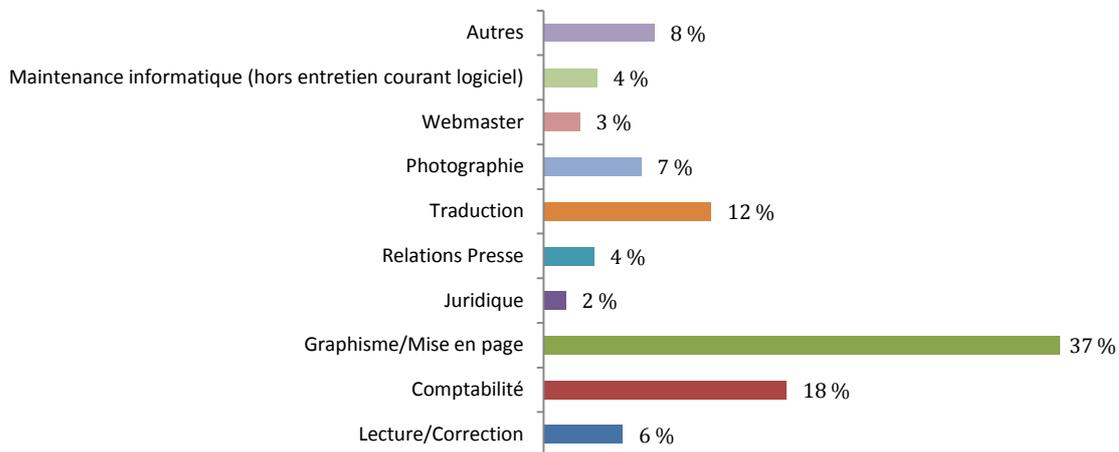
En Languedoc-Roussillon, sur un échantillon à peu près identique (49 maisons d'édition, dont 4 ont un CA net livres entre 500 000 € et 3 M€), l'effectif recensé s'élève à 117 salariés en 2009.

Le panel est très différent en région Midi-Pyrénées : sur les 21 structures sollicitées pour l'enquête réalisée en 2011, figurent 7 maisons d'édition économiquement importantes (1 au-delà de 20 M€, 6 au-delà de 1 M€) pour 290 salariés.

B – Un recours aux prestataires extérieurs très apprécié

70 % des maisons d'édition de l'échantillon (36 structures) ont transmis des informations détaillées quant aux différents prestataires (hors fabrication) auxquels ils ont eu recours en 2012, soit plus de 460 000 € déclarés. Les frais dédiés aux prestations extérieures les plus importants sont le graphisme (37 %), l'expertise comptable (18 %) et la traduction (12 %).

Répartition des honoraires par types de prestations sur 36 réponses détaillées



Le recours à un expert-comptable extérieur est normal et cohérent avec la petite taille des entreprises qui n'ont pas le volume suffisant pour employer un comptable de façon permanente. Pour le graphisme ou les relations presse, cela indique un certain professionnalisme par la recherche d'une compétence extérieure dans le but de valoriser le catalogue et l'image de la maison d'édition, mais cela révèle cruellement la limite des ressources internes (cf. les effectifs). On peut noter une forme d'amalgame au regard des prestations de traduction à cet endroit. En effet, les frais de traduction sont normalement gérés comme des droits d'auteur. Leur présence ici s'explique en général par un manque d'information sur le processus de rémunération des traducteurs ou constitue un accord entre les deux parties afin de maîtriser les coûts du projet éditorial.

C – Bénévoles, stagiaires et contrats pros

Parallèlement aux enjeux de l'emploi, la question de l'insertion professionnelle reste entière. La participation de bénévoles à l'activité de la maison d'édition est répandue ; 20 maisons d'édition déclarent accueillir près de 70 bénévoles, chiffre global en 2012, soit à peu près les mêmes proportions que l'effectif salarié en CDI.

23 maisons d'édition (43 % de l'échantillon) ont employé 1 ou plusieurs stagiaires en 2012. En outre, seules 5 structures ont fait appel à des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage en 2012, et cela ne semble pas être une perspective de développement pour les éditeurs aquitains. À peine 10 % des éditeurs ayant répondu envisagent un jour le recrutement d'un contrat de ce type.

D – Formation initiale et continue

Formation initiale

Nous n'avons pas recueilli de données réellement exploitables pour avoir une vision claire de la formation initiale des employés de l'édition en Aquitaine. Sur les 14 personnes salariées ayant répondu à ce niveau de détail, 8 ont été formées aux métiers du livre...

Formation continue

Depuis 2007, le service de la formation professionnelle de la Région Aquitaine alloue une subvention à l'OPCA de la branche édition pour la mise en place d'un programme de formation à destination des éditeurs du territoire, programme coordonné par l'agence Écla. 100 % des coûts pédagogiques sont pris en charge pour les salariés et les non-salariés de la branche édition, ce qui reste une exception au niveau national et montre de fait l'implication historique de l'institution sur cet enjeu.

Parmi les éditeurs qui ont répondu, 36 ont pu bénéficier de ce dispositif depuis six ans, soit 68 %. 16 d'entre eux ont participé à plus de 5 sessions différentes. Tous les témoignages recueillis, à chaud comme à froid, sont positifs et plaident pour le maintien d'un tel partenariat.

Depuis le début de ce programme de formation, en 2007, une centaine de stagiaires différents (salariés ou non) pour 62 structures ont participé à une ou plusieurs des 28 formations collectives proposées. Les thématiques sont adaptées aux besoins signalés par les professionnels et rejoignent souvent les attentes au niveau national ; les formations vont de la gestion au numérique, en passant par le juridique ou la communication.

Ce dispositif remporte un grand succès au fil des années, pour devenir un service désormais incontournable.

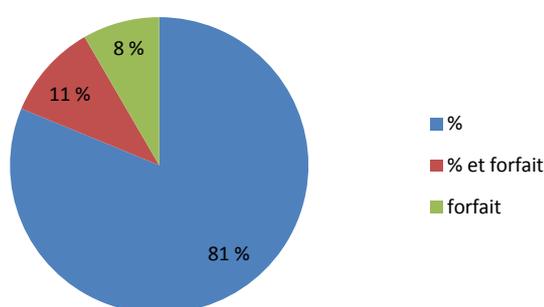
Néanmoins, un enjeu primordial est à prendre en compte afin de pérenniser cette action ; il devient difficile d'attirer les publics salariés lors de ces formations, lesquels sont mobilisés par ailleurs sur leur activité extrêmement chargée. D'autre part, la part des non-salariés participants augmente, ce qui sort du champ d'intervention prioritaire de l'OPCA et de la Région. De nouveaux arrivants, dont le développement économique n'est pas encore suffisant pour sortir une quelconque rémunération, nécessiteraient d'entrer dans ce programme, mais nous devons être très vigilants afin que la part des salariés reste majoritaire.

26 | LA RELATION AUX AUTEURS

A – Les contrats d'édition

48 éditeurs ont répondu à cette question, et, pour cet échantillon, la pratique majoritaire reste le contrat au pourcentage ; néanmoins, 9 éditeurs déclarent rémunérer leurs auteurs au forfait dans certains cas, notamment les « petits » éditeurs. Cette pratique permet de contrôler davantage les frais et de simplifier la gestion d'un projet éditorial, *a fortiori* lorsqu'on débute. Toutefois, il faut être vigilant à ne pas généraliser cet usage au long cours, car il n'est pas signe de professionnalisation. Les comptes d'auteur ou à demi ne sont pas cités, et nous n'avons pas d'information précise pour 5 éditeurs du panel.

*Répartition des usages contractuels
sur 48 répondants*



La rémunération

Sur les 23 maisons d'édition qui ont détaillé cette question, les pourcentages de rémunération se situent entre 3 et 15 % du prix de vente HT, avec une moyenne basse à 7 % et une moyenne haute à 10 %. La distinction entre les deux pourcentages pratiqués se fait le plus souvent en fonction du type de créateur (auteur, illustrateur, photographe, etc.), ou encore en fonction d'un seuil de vente (à partir de X exemplaires vendus, le pourcentage de rémunération augmente).

30 éditeurs n'ont pas répondu à la question du pourcentage appliqué.

Cette tendance est en dessous des pratiques nationales répertoriées par la Scam dans son baromètre des relations auteurs-éditeurs. Cela s'explique sans doute par la fragilité économique dans laquelle se trouvent les éditeurs aquitains. Par exemple, en littérature, 1 auteur sur 2 obtient plus de 10 % au niveau national, alors que le taux moyen octroyé par les 10 éditeurs de littérature ayant répondu à cette question est de 8 %.

La pratique de l'à-valoir

Seuls 9 éditeurs ont déclaré avoir versés des à-valoir en 2012 ; nous n'avons pas de détail exploitable, mais les montants globaux par éditeur (tous auteurs confondus) sont entre 620 et 52 000 €. Tous les niveaux de chiffre d'affaires sont représentés.

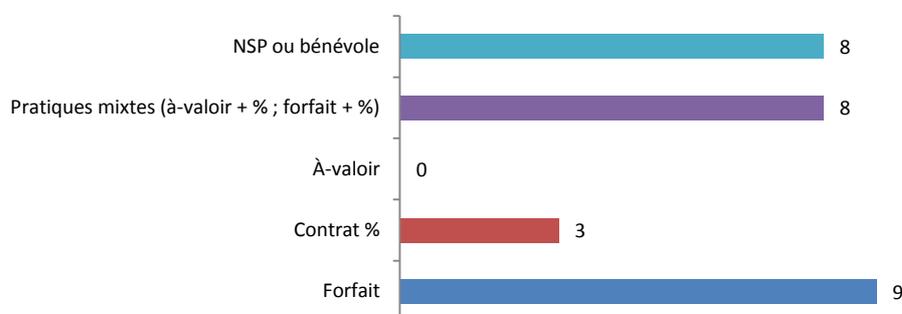
La place du directeur de collection

19 éditeurs déclarent avoir au moins un directeur de collection, dont 5 d'entre eux en ont plus de 4. Ils ont souvent un statut de bénévole ; lorsqu'il y a rémunération, elle se situe aux alentours de 2 % du PPHT, et peut aller jusqu'à 5 %.

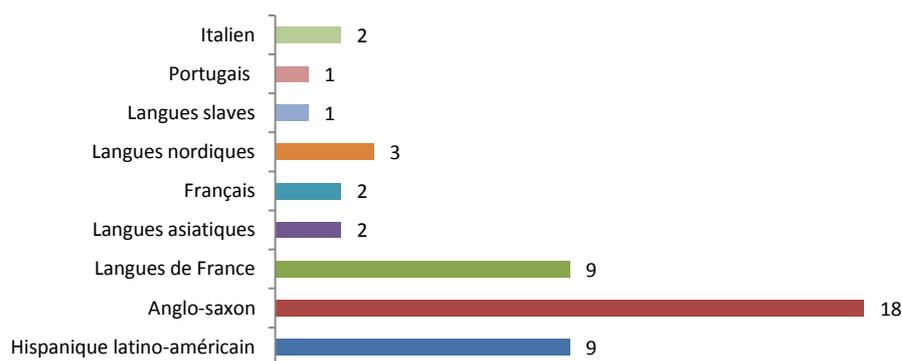
B – La place de la traduction

29 éditeurs sur l'échantillon des 53 répondants déclarent avoir déjà fait appel à un traducteur. Parmi ceux-là, 17 ont indiqué les montants alloués à ce titre en 2012, soit près de 60 000 €.

Répartition des structures selon les usages de rémunération des traducteurs sur 29 éditeurs répondants OUI à cette pratique



Répartition des structures selon les langues traduites sur 47 déclarations pour 28 structures répondant OUI à cette pratique



Sans surprise, l'anglo-saxon arrive en première position, avec l'hispanique, et les langues de France (basque et occitan) loin derrière, mais tout de même en bonne place.

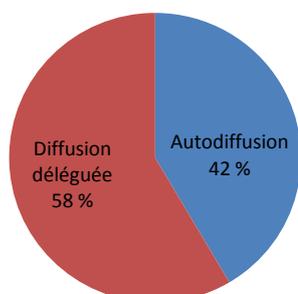
Par comparaison aux flux nationaux, nous retrouvons les mêmes tendances pour ce qui concerne les langues sources ; à noter cependant l'importance des langues de France, qui s'explique naturellement par la présence dans le panel de 3 éditeurs basques et de 2 éditeurs occitans.

27 | LA COMMERCIALISATION

A – Diffusion et distribution des éditeurs

Diffusion et distribution des éditeurs

53 réponses



En Aquitaine, malgré la petite taille des maisons d'édition, la part des éditeurs ayant délégué leur diffusion-distribution est assez importante puisqu'elle représente une large moitié de l'échantillon, soit 31 structures. Cela montre qu'une grande partie des éditeurs aquitains sont dans une réelle démarche de professionnalisation.

Parmi ceux-là, 14 ont négocié avec des partenaires pour une diffusion et distribution à l'étranger, le Bénélux *a minima*. La plupart des autres éditeurs envoient eux-mêmes les ouvrages à l'étranger, et entretiennent parfois les liens avec certains libraires.

16 diffuseurs et 15 distributeurs différents travaillent avec les éditeurs aquitains, dont les plus importants sont Les Belles Lettres, Cap Diffusion et Pollen. Harmonia Mundi attire également de plus en plus d'éditeurs aquitains en 2013-2014.

D'autre part, 7 éditeurs ont confié leur diffusion et/ou distribution à une structure régionale : Néosis, Sobodi, Cairn et/ou Elkar.

Quelques éléments chiffrés

sur 31 maisons d'édition ayant délégué leur diffusion-distribution

Prestation	Nombre de réponses	Fourchette	Moyenne
Taux de remise	23	50 à 62 %	56 %
Échéance de paiement	20	30 à 180 jours	90 jours

D'autres types de conditions sont évoquées, les provisions pour retour, les cautions, les frais de stockage, mais sont trop incomplètes pour être représentatives, donc exploitables.

Logiquement, les éditeurs qui gèrent eux-mêmes leur diffusion-distribution sont ceux qui produisent le moins de titres à l'année et qui ont le plus de difficultés de stockage, n'ayant pas la ressource des entrepôts du distributeur.

B – Une activité de dépôt dynamique

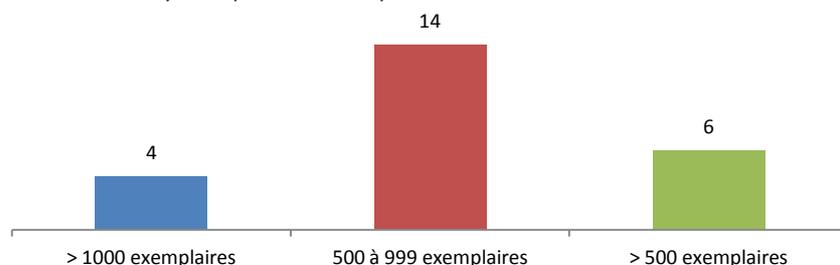
Une petite moitié des éditeurs déclarent pratiquer le dépôt régulièrement, soit 21 structures, parmi lesquelles 10 sont en autodiffusion. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, des éditeurs diffusés nationalement par un prestataire usent aussi de ce type de pratique lors d'un événement particulier, comme des représentations diverses ou conférences et lorsque bien souvent aucun libraire ne peut gérer les ventes.

Les remises accordées sont le plus souvent entre 30 et 40 %, et varient en fonction des points de vente et des quantités.

Les éditeurs entretiennent des fichiers clients parfois conséquents, puisque le nombre de points de vente concernés oscille pour chaque éditeur entre 2 et 40. Cela suppose un suivi rigoureux de ces points de vente : les relevés de ventes se font entre 1 et 4 fois par an selon les structures, ou bien à la clôture de l'événement. L'activité de dépôt représente entre 0,1 et 60 % du CA livres réalisé en fonction des éditeurs et correspond à plus de 20 % du CA pour les éditeurs autodiffusés.

C - Mises en place et taux de retour

Répartition des éditeurs en fonction de la mise en place moyenne au titre sur 24 structures ayant répondu à cette question



Même si les réponses sont finalement peu nombreuses, elles restent représentatives de l'échantillon, car tous les profils y sont correctement représentés.

L'indicateur des mises en place initiales est primordial, car il permet de mesurer la rentabilité générée en fonction du tirage et le coût du stock restant ; ces éléments dessinent le modèle économique de chaque structure.

Ces tendances recourent assez bien celles recueillies sur les tirages initiaux moyens, notamment pour les éditeurs qui réalisent des mises en place au-delà de 500 exemplaires, et pour lesquels l'équilibre tirage/mise en place est cohérent. On retrouve ici les éditeurs dont le chiffre d'affaires est au-delà de 75 000 €.

Pour ceux qui ont des mises en place inférieures et des tirages importants (> 1 000 exemplaires), le plus souvent il s'agit d'un travail de fond avec des ventes qui s'échelonnent sur plusieurs années ; certains cas montrent néanmoins que les comptes d'exploitation prévisionnels ne sont pas ou peu faits ; le stock mort restant est d'autant plus lourd à porter.

Le taux de retour moyen

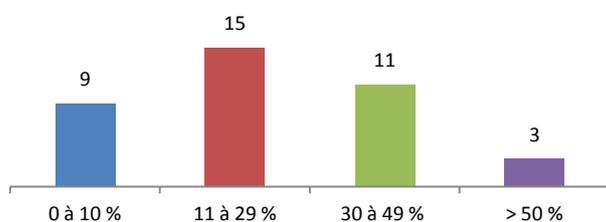
Sur 38 structures ayant répondu à cette question, le taux de retour moyen est de 23 %, ce qui correspond à peu près aux masses nationales, que ce soit en valeur ou en volume.

Les taux de retour les plus bas concernent des éditeurs autodiffusés, qui ont la possibilité de maîtriser davantage leurs retours : leur réseau de points de vente est repéré, ce qui leur permet de rationaliser les mises en place.

Les plus gros chiffres d'affaires ont naturellement les taux de retour les plus élevés, ce qui s'explique par des mises en place importantes, à double tranchant, exercées par les gros diffuseurs ; l'enjeu

pour cette catégorie d'éditeurs est de répondre à la demande des diffuseurs par l'augmentation de leur production, afin de maintenir une visibilité en librairie et d'alimenter leur trésorerie régulièrement. Cela rend de fait leur gestion de stock délicate, et grève en parallèle la trésorerie des librairies... Cette même logique se retrouve un peu partout au niveau national.

*Taux de retour moyen
sur 38 structures ayant répondu*

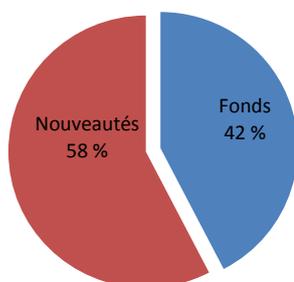


La répartition moyenne des ventes de nouveautés par rapport au fonds

Sur 35 structures qui ont répondu, la vente des titres de fonds (de plus d'un an) représente tout de même presque la moitié du chiffre, ce qui est un élément très fort et paradoxal par rapport à la réalité nationale, où la tendance favorise très largement la nouveauté. Les éditeurs aquitains ont un fonds riche qui semble avoir une rotation très correcte. On peut estimer, au regard de la répartition des points de vente ci-après, que le travail des libraires ainsi que la présence importante des éditeurs eux-mêmes sur les salons participent à cette valorisation.

Dans le détail, le fonds représente entre 10 et 84 % des ventes selon les éditeurs, dont 15 structures pour lesquelles il représente 50 % et plus.

*Répartition des ventes fonds/nouveautés
sur 37 réponses*



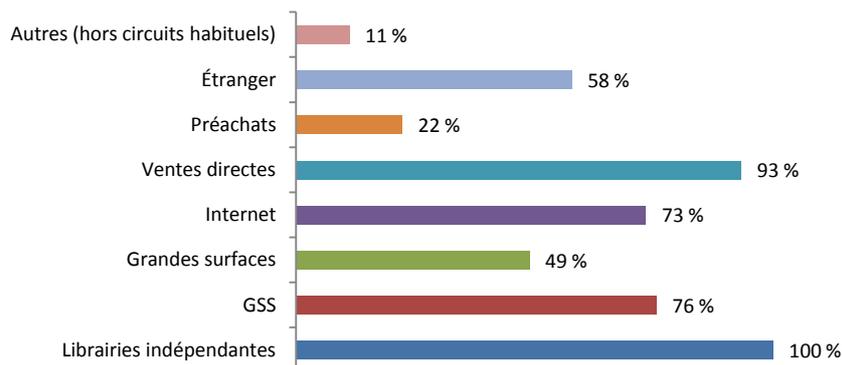
D – Les circuits de vente du livre

Taux de pénétration

Le diagramme ci-dessous montre le taux de pénétration des éditeurs aquitains (45 répondants, soit 85 % de l'échantillon) dans les différents types de points de vente. Il indique les forces et les faiblesses de développement dans les différents réseaux de distribution du livre.

On constate que la totalité des éditeurs sont présents en librairie ; l'investissement direct (salons, VPC, vente en ligne sur portail propre) consolide également de façon évidente le modèle économique.

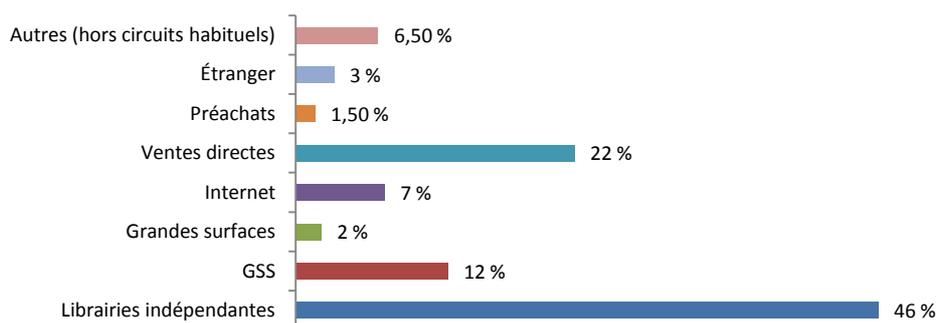
*Taux de pénétration dans les différents circuits de vente
45 répondants*



Répartition des ventes selon les circuits

Sur les 45 répondants, comparée au niveau national (23 %), la collaboration avec les librairies indépendantes est plutôt porteuse de résultats. La remise moyenne consentie est autour de 35,8 %. Les ventes sur Internet (et notamment Amazon) sont encore loin de la moyenne nationale, à l'instar de la grande distribution (générale ou spécialisée), qui n'intègre pas vraiment le modèle économique des éditeurs aquitains.

*Répartition des ventes par types de points de vente, toutes maisons d'édition confondues
45 répondants*

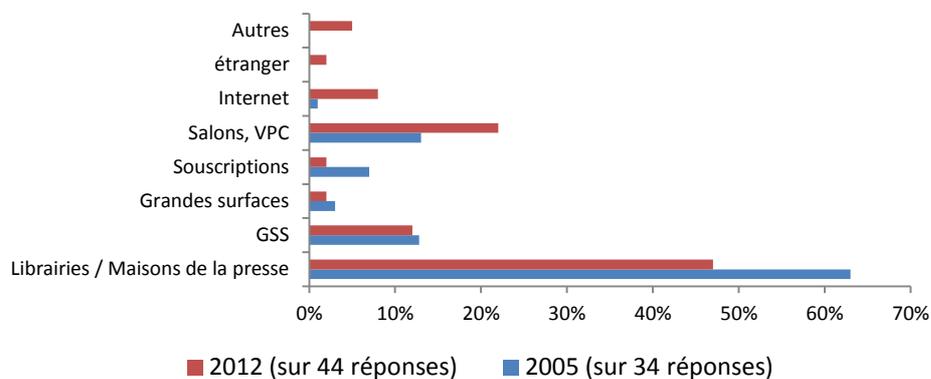


Ventilation des ventes des détaillants (France)

Source : TNS SOFRES pour MCC-SLL - 2012

Librairies	23 %	Grande distribution	19 %
GSS	23 %	VPC, clubs et courtage	14 %
Ventes Internet	17 %	Autres (soldeurs, écoles, marchés...)	4 %

Lorsqu'on rapproche ces indications 2012 aux données recueillies lors de l'enquête réalisée par l'Arpel en 2005, nous constatons un transfert des ventes dédiées aux libraires vers les ventes directes éditeurs et vers Internet. Cela rejoint par ailleurs un nombre important de réactions d'éditeurs relatives à une difficulté de plus en plus importante à communiquer et à travailler avec les librairies. L'enjeu de la diversification des points de vente commence à avoir un certain impact économique pour les éditeurs, et présente ici une perspective de développement intéressante. Ce nouveau type de démarchage, très chronophage, reste encore à organiser.

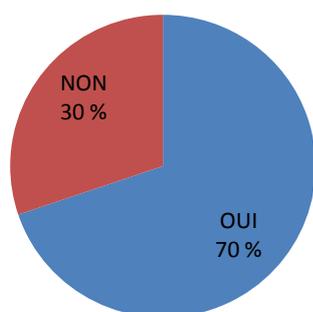


28 | LA PROMOTION

A – Les supports de communication traditionnels

Catalogue

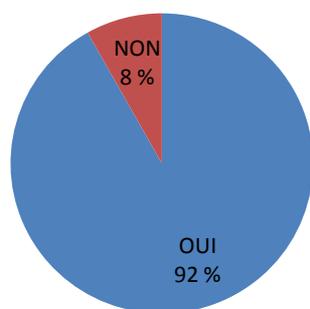
*Éditez-vous un catalogue papier ?
sur 53 réponses*



Plus de deux tiers des éditeurs aquitains éditent un catalogue papier pour un tirage qui va de 50 à 15 000 exemplaires ; les éditeurs qui tirent le plus grand nombre d'exemplaires (30 % tirent à plus de 1 000 exemplaires) correspondent pour la plupart à ceux qui présentent les catalogues les plus fournis (plus de 120 titres).

Argumentaires et communiqués de presse

*Réalisez-vous des argumentaires et des communiqués de presse ?
sur 48 réponses*



94 % (soit 45 éditeurs) rédigent des argumentaires et communiqués de presse, et 87 % envoient régulièrement des services de presse.

23 % ont déjà eu recours à un-e attaché-e de presse, la plupart du temps employé-e à la prestation. Pourtant, les retombées dans les médias restent faibles : la moitié des éditeurs seulement ont des retours – rares – dans la presse nationale, 60 % dans la presse locale et moins de la moitié à la radio ou à la télévision.

Le travail sur les relations presse est donc peu ou mal fait. En cause, un manque de confiance dans les médias traditionnels, des retours pas assez significatifs (« La presse écrite, ça ne fait plus vendre. ») ou bien d'autres priorités compte tenu des moyens de la maison d'édition.

Dans l'ensemble, on peut estimer que la majorité des éditeurs aquitains ont pris des habitudes professionnelles en s'emparant de ces supports de communication papier traditionnels, et ont su l'intégrer dans l'organisation et les pratiques de travail.

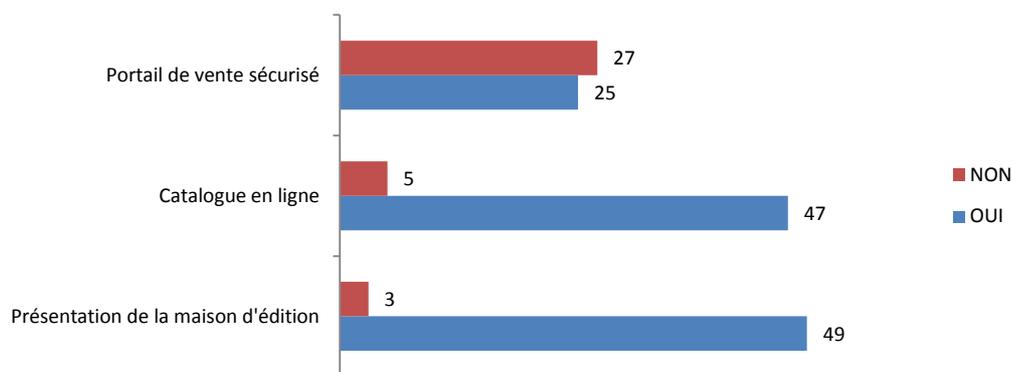
B – Promotion des éditeurs sur Internet

Site Web

98 % des éditeurs aquitains ont un site Internet.

94 % d'entre eux s'en servent pour présenter la maison d'édition.

*Usages de votre site Internet
sur 52 éditeurs*



Si la moitié des éditeurs ont fait appel à un prestataire pour créer un site Internet, 40 % ont eu recours à un service non professionnel (compétences personnelles, proches, troc, etc.) et 43 % ont payé (entre 150 et 39 000 €) pour le développement de leur site.

Le suivi du site présente certaines lacunes puisqu'un important pourcentage d'éditeurs ne répondent pas à la question concernant le nombre de visites par mois ; un tel suivi demande un investissement personnel assez lourd en temps, que les éditeurs ne peuvent pas toujours accorder. Ainsi, ils ne sont que 15 % à y consacrer plus de 4 heures par semaine.

Au temps consacré au site Internet devrait pouvoir correspondre un niveau équivalent de rentabilité. Or nous notons avec intérêt que la plupart des éditeurs ayant répondu ont choisi de ne pas développer de portail de vente en ligne ; pour certains éditeurs qui n'osent franchir le pas, vendre en direct par Internet serait vécu comme une forme de « trahison » envers la librairie.

Néanmoins, les perspectives d'évolution notoires évoquées au cours de l'enquête consistent en la refonte complète du site (graphisme, plate-forme) et le développement d'une boutique en ligne. Ces changements sont loin d'être bénins, mais ils vont dans le sens du bouleversement des circuits de vente du livre et de l'intérêt d'être visible, donc de multiplier les canaux. Une telle activité implique pour l'éditeur un temps supplémentaire passé à la communication afin d'élargir son réseau de vente et de développer la surdiffusion.

Newsletter

24 éditeurs (soit moins de la moitié de l'échantillon des répondants) envoient une newsletter régulière, en général mensuelle. Les éditeurs qui ont le plus d'inscrits (> 800) sont majoritairement ceux qui envoient une newsletter depuis le plus longtemps (> quatre ans). Cela correspond aussi aux éditeurs les plus anciens et les plus professionnalisés, donc bien intégrés dans le paysage éditorial aquitain et national.

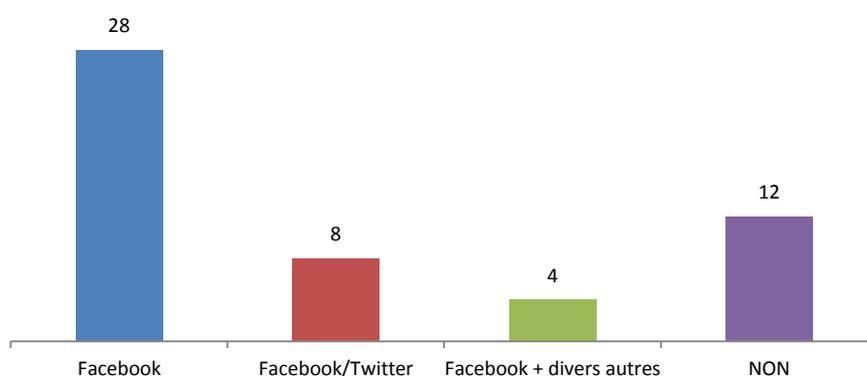
C – Web 2.0 : les outils du Web interactif

Blogs

10 éditeurs sur les 53 consultés déclarent avoir un blog ; ils sont le plus souvent sur les réseaux sociaux et ont une newsletter régulière. Cette présence témoigne de leur maîtrise des outils de la communication Web : d'une part développer son propre blog avec un discours moins commercial que sur le site Internet rend possible un « story telling » sur la maison d'édition, la donne à voir de l'intérieur et permet de toucher de nouveaux publics ; d'autre part, les bloggeurs sont des prescripteurs. Dans une perspective de promotion sur le Web, il est donc intéressant pour l'éditeur de se mettre en contact avec ceux qui sont bien suivis.

Réseaux sociaux

*Êtes-vous présents sur les réseaux sociaux ? Si oui, lesquels ?
sur 52 réponses*



Les éditeurs aquitains sont à 77 % présents sur les réseaux sociaux, et de façon unanime sur Facebook. Malgré cette forte présence, le temps consacré reste moindre, puisque la moitié des éditeurs passent seulement 1 à 3 heures par semaine sur les réseaux sociaux, un temps à peu près équivalent à celui consacré au site Web.

Les commentaires des éditeurs au sujet des réseaux sociaux sont assez clivés : d'une part ceux qui n'y trouvent pas encore d'intérêt et d'autre part ceux qui font état d'un fort gain de visibilité grâce aux opportunités de partage de l'information.

Dans l'ensemble, même si la fréquentation et le temps accordé restent à développer et à stabiliser, le profil d'éditeur « connecté » a tendance à se répandre, et les dirigeants ont pris conscience de la nécessaire évolution vers ces dimensions communautaires sur le Web, qui participent désormais à la diffusion. Les éditeurs sont en train de créer de nouveaux repères, nécessaires à intégrer afin de survivre.

D – Les manifestations littéraires

La présence sur les manifestations littéraires est le plus souvent stratégique pour un éditeur : c'est l'endroit où les contacts se prennent, où certaines affaires se concluent, où le réseau s'élargit. Rompre l'isolement, mais pas seulement, puisqu'il s'agit aussi de réaliser des ventes, et de plus en plus à en croire les chiffres précédemment analysés.

Il y a plusieurs manières d'être présent sur un salon lorsqu'on est éditeur : être invité par les organisateurs, payer son espace, ou bien être représenté par un tiers. C'est à ce titre que l'agence Écla a mis en place plusieurs niveaux d'accompagnement pour permettre aux éditeurs aquitains de participer indirectement à différentes manifestations, tant au niveau international, qu'au niveau national ou régional. Le Salon du livre de Paris occupe une place particulière dans ce dispositif.

En Aquitaine

77 % des éditeurs aquitains sont présents sur les salons du livre de la région.

21 % participent à au moins 5 manifestations littéraires, et 42 % à moins de 4.

15 éditeurs sur 48 ayant répondu à cette question sont présents à l'Escale du livre de Bordeaux.

Pour les éditeurs qui choisissent de ne pas être présents par leurs propres moyens sur certains salons aquitains (Dax, Villeneuve-sur-Lot, Pau et Périgueux), l'agence Écla contractualise un partenariat avec un libraire indépendant proposant alors un espace alternatif aux éditeurs pour présenter leur catalogue et réaliser des ventes complémentaires. L'objectif de ce dispositif est également de donner à voir la richesse éditoriale des éditeurs aquitains auprès du public et des professionnels du livre.

En parallèle, Écla prend une part importante dans la construction du programme, en participant ou coorganisant des journées professionnelles avec pour même objectif de contribuer à faire découvrir des éditeurs.

À partir de 2014, Écla mènera une expérimentation en concertation avec deux manifestations littéraires sur le territoire dans le cadre d'une politique d'animation : des bons d'achat seront distribués à des publics ciblés afin d'être consommés chez les librairies indépendantes présentes sur le salon.

Au niveau national

Près de 60 % des éditeurs se déplacent sur les salons nationaux.

20 d'entre eux se rendent sur le Salon du livre de Paris – c'est le salon national le plus fréquenté par les éditeurs aquitains, devant « Étonnants Voyageurs », à Saint-Malo (20 %), et le Marché de la poésie, place Saint-Sulpice à Paris (17,2 %).

Les salons hors Aquitaine

Écla a repéré des salons du livre à dimension professionnelle hors région qui correspondent aux spécificités des catalogues des éditeurs aquitains (tels que le Salon du livre jeunesse de Montreuil, le Salon de la BD à Angoulême ou encore le Marché de la poésie sur la place Saint-Sulpice) et propose de participer aux frais de représentation sur ces salons. Pour prétendre à ce dispositif, les éditeurs qui postulent doivent répondre à des critères d'éligibilité, dont la Charte nationale de l'édition en région. Sans cette proposition, certaines structures éditoriales à l'économie fragile ne pourraient pas être présentes sur ces manifestations souvent stratégiques pour leur développement commercial.

Un deuxième niveau d'intervention est proposé aux éditeurs : moyennant une participation financière, les éditeurs dont les catalogues s'y prêtent peuvent participer à une manifestation littéraire d'envergure sur un stand mutualisé et géré par Écla (exemple du festival « Étonnants Voyageurs » à Saint-Malo en 2012 et 2013). L'objectif étant alors de laisser à terme un regroupement

d'éditeurs prendre le relais pour pérenniser cette présence. L'agence peut ainsi prospecter et reproduire ce dispositif sur une autre manifestation.

Le Salon du livre de Paris

Sur un stand modulable de 225 m² élaboré en concertation avec les éditeurs, l'agence Écla, en qualité de maître d'œuvre, organise et coordonne la venue d'une vingtaine d'éditeurs sur la manifestation littéraire la plus importante de France. Rendez-vous incontournable avec les professionnels et le public parisien, c'est l'occasion pour les éditeurs aquitains de présenter leurs productions et de rencontrer leurs partenaires.

Écla opère une sélection d'éditeurs en fonction de critères professionnels puis attribue des espaces en contrepartie d'une participation financière.

Au niveau international

35 % des éditeurs ayant répondu à notre enquête se sont déplacés sur une foire internationale. Cela peut sembler une minorité, mais il faut bien admettre que tous les catalogues ne s'y prêtent pas. La stratégie de développement des éditeurs à l'international est bien souvent conditionnée par la spécificité de la ligne éditoriale choisie et par la taille du catalogue.

Parmi les éditeurs qui sont allés sur les salons à l'étranger, 82 % se sont rendus à Francfort et 29 % à plus de deux manifestations (Bologne, Londres, Bruxelles sont cités).

Depuis 2005, l'agence Écla propose un accompagnement financier sur les foires internationales, augmenté depuis 2012 d'un atelier de préparation mené par un agent littéraire.

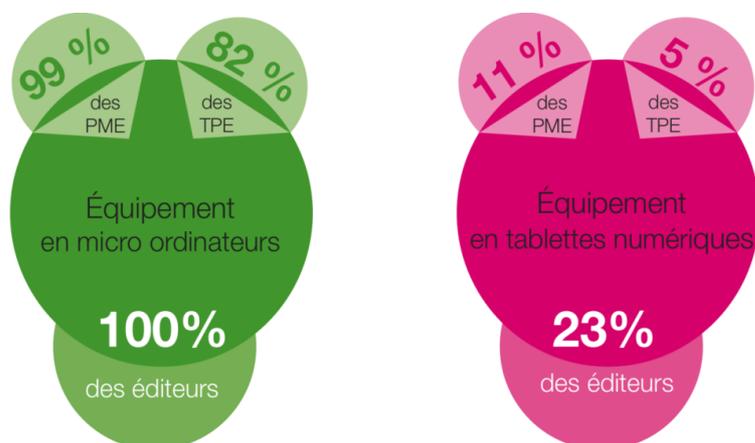
19 éditeurs différents ont bénéficié de cet accompagnement depuis 2005.

47 % n'y sont allés qu'une seule fois et 16 % y vont régulièrement.

Chaque année, nous faisons le même constat : si le nombre d'éditeurs se stabilise à peu près (5 à 7 éditeurs accompagnés chaque année), il devient de plus en plus difficile d'attirer de nouveaux éditeurs ou de les convaincre de revenir d'une année sur l'autre. Une stratégie de développement à l'international se construit sur plusieurs années. Néanmoins, conscients de l'importance que peut représenter cet enjeu, ils revendiquent un manque de temps réel pour travailler sur cette question, et ils ne savent pas par où commencer pour l'inscrire dans leur démarche.

29 | LE NUMÉRIQUE

A – Un environnement éditorial numérique



sur 53 réponses

Source : Enquête (éditeurs) et Aquitaine numérique (TPE et PME)

Les éditeurs aquitains de notre panel de réponses, qui sont pour la plupart des TPE, sont tous équipés en micro-ordinateurs, portables ou de bureau. L'équipement informatique constitue LA contrainte technique du métier : transfert des fichiers aux imprimeurs, communication essentiellement via Internet avec les différents partenaires de la chaîne, etc.

>>>

Dans le cadre du protocole État-Région pour le soutien à l'édition et à la librairie indépendante, dont Écla est activement partie prenante, 18 % des demandes d'aides sur ces cinq dernières années ont concerné des projets informatiques.

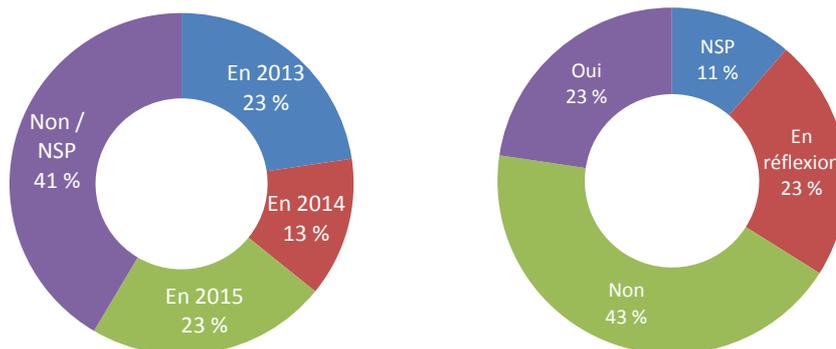
>>>

En Aquitaine, 23 % des éditeurs sont équipés en tablettes numériques, ce qui les place au-dessus de la moyenne régionale des TPE. Cependant, il convient d'être prudent avec ces chiffres dans la mesure où ils ne concernent que 48 éditeurs nous ayant répondu. Ainsi peut-on constater que 11 éditeurs sur 48 possèdent une ou plusieurs tablettes numériques. Ce chiffre augmente d'année en année : il paraît primordial pour les éditeurs de faire l'expérience du livre numérique, de ses atouts et des difficultés que peut rencontrer le lecteur en termes d'accessibilité et de praticabilité, afin d'adapter au mieux leur offre. Avant de se lancer dans le numérique, il est en effet essentiel d'en faire l'utilisation pour adapter la mécanique de la chaîne du livre (intégration de nouvelles compétences et de nouveaux métiers, développement d'applications mobiles et tablettes...) ; une offre multisupport doit pouvoir se concevoir et s'expérimenter dans un environnement éditorial numérique. Or on remarque que les pratiques des éditeurs aquitains sont finalement peu tournées vers le numérique, les propriétaires de tablettes ne proposent ni n'envisagent nécessairement une numérisation de leur catalogue, ni même de développement numérique à court terme.

B – Vers une stratégie de développement numérique à moyen terme

Dans cet environnement encore peu réceptif au livre numérique, les éditeurs aquitains ayant répondu à notre étude ne semblent pas faire de ce format une priorité de développement à très court terme. En effet, sur les 48 éditeurs aquitains ayant répondu à cette question, 11 envisagent une offre multisupport en 2013, 7 en 2014 et 13 d'ici cinq ans.

*Envisagez-vous une offre multisupport ?
sur 53 réponses*



*Avez-vous commencé la numérisation de votre catalogue ?
sur 53 réponses*

Trois types d'éditeurs se démarquent

- Une large partie d'entre eux, les « **sceptiques** », ne semblent pas vouloir s'investir sur le champ du numérique, même s'ils font preuve de curiosité. Les raisons invoquées relèvent soit de la philosophie de leur maison d'édition (attachement au livre-objet), soit de critères financiers (un investissement humain et financier trop important par rapport aux retombées), soit de doutes et de méfiance quant au numérique (incertitude de l'environnement juridique et commercial du numérique ou auteurs réticents à ce sujet).

La pondération de la baisse des ventes du livre imprimé par le développement d'une offre numérique reste un argument minoritaire au vu des réponses obtenues. Une majorité de ces éditeurs s'interrogent encore sur l'avenir du livre numérique, sa pertinence, ses modalités de mise en œuvre et ce qu'il peut leur apporter.

- Une deuxième catégorie, tout aussi importante, de « **motivés** » souhaitent mettre en place une stratégie de développement dans les deux prochaines années. La plupart d'entre eux ont commencé une démarche de numérisation.

Pour ces éditeurs, le numérique arrive en tête des besoins en formation, devant la gestion, la diffusion, la communication et la formation juridique et en langues. Cette demande répond avant tout à une perspective d'évolution directe de leur activité ; la formation peut concerner les aspects autant techniques que juridiques, ou la relation aux auteurs.

On remarque que la ligne éditoriale des maisons d'édition intéressées par le numérique s'oriente vers les beaux livres, les livres d'art et la littérature ; il semblerait que certains éditeurs BD et jeunesse se positionnent également dans ce sens.

- Une dernière catégorie d' « **attentistes** » ont conscience qu'il faudra imaginer ou inventer des développements numériques mais ne s'y attache pas dans l'immédiat.

>>>

En France, selon le *Baromètre sur les usages du livre numérique SNE/SGDL* publié en mars 2013, la littérature est la catégorie la plus lue (66 %) et la plus achetée (60 %) par les lecteurs de livres numériques. Parmi les autres catégories les plus lues, on trouve : les essais (30 %), les beaux livres (27 %), la BD (24 %), les livres techniques (23 %), les dictionnaires (20 %), les ouvrages d'enseignement scolaire (19 %) et les ouvrages de sciences humaines et sociales (18 %).

En Aquitaine, la littérature (essais/romans/BD/mangas) ne concerne que 8 % des lecteurs de livres numériques, alors que 24 % déclarent lire des documents professionnels ou scolaires dits « utilitaires », soit 18 % de la population de la région (source : *Diagnostic 2012 de l'Aquitaine numérique*, AEC).

C – Un rapport auteur-éditeur complexe

Le numérique cristallise inquiétudes des auteurs et réticences de la part des éditeurs, même s'il n'est pas abordé comme un sujet central dans la relation entre auteurs et éditeurs. Les éditeurs n'ayant pas répondu ou n'entretenant aucune relation avec leurs auteurs au sujet du numérique représentent une large majorité dans notre enquête (68 %).

Force est de constater que les éditeurs aquitains ne sont pas très engagés auprès de leurs auteurs sur la question ; cette réserve s'explique par le même manque d'information, les incertitudes juridiques et commerciales évoqués plus haut.

La question contractuelle

55 % des éditeurs ayant répondu n'ont pas prévu d'avenant à leurs contrats d'édition concernant les droits numériques ou ne se prononcent pas sur la question. Ce chiffre semble témoigner d'une certaine frilosité des éditeurs vis-à-vis du numérique.

Plus alarmant encore : certains éditeurs ont commencé à numériser leur fonds sans avoir anticipé les signatures d'avenants numériques.

Par contraste, au niveau national le 5^e *Baromètre des relations auteurs/éditeurs de la Scam et de la SGDL* nous informe qu'en 2012 près de la moitié des auteurs se sont vu proposer un contrat comportant une clause relative à l'exploitation numérique.

CARTE BLANCHE

À la fin de notre enquête, certaines thématiques furent proposées afin de recueillir l'expression libre des éditeurs quant à leurs perspectives d'avenir, la mutualisation, l'interprofession ou encore leur relation aux institutions. Nous en lironons ici la synthèse en guise de conclusion.

Une petite moitié des éditeurs de l'échantillon se sont exprimés sur cet espace.

Les évolutions envisagées

Certains éditeurs ne sont pas très optimistes, mais, dans l'ensemble, la plupart des répondants restent résolument motivés.

La première des évolutions citées pour les années à venir concerne le numérique et témoigne de leur volonté de s'adapter aux mutations du secteur. De nombreux éditeurs souhaitent numériser leurs titres et développer des versions numériques. Ils souhaitent s'investir dans ce projet pour s'adapter aux mutations du métier.

Ils envisagent souvent de repenser leur site Web, voire de créer un site de vente en ligne. La présence sur les réseaux sociaux a aussi été citée. Il semble important d'être présent sur ces outils puisqu'ils font partie intégrante de la vie des jeunes générations.

Les éditeurs ont des projets économiques, qui passent parfois par un changement de statut (SAS et SCIC ont été nommées). Ils souhaitent consolider leur chiffre d'affaires et pensent à de possibles embauches.

L'envie de partager leur métier et d'apprendre aux autres est présente dans leurs réponses puisque plusieurs éditeurs envisagent l'accueil de stagiaires, voire d'apprentis.

Certains désirent changer de local afin de pouvoir créer différents espaces : stockage, travail, accueil de stagiaires...

Du point de vue de la production, les éditeurs affirment leur identité ; ils envisagent un développement régulier de leur catalogue et souhaitent maîtriser leur calendrier de production. Certains aimeraient développer de nouveaux secteurs (littérature étrangère et beaux livres, en particulier) ; certains tendraient à renouer avec leurs origines ou à se concentrer sur une ligne bien spécifique.

Une ouverture sur l'Europe et le monde est envisagée à travers l'exportation, les achats et ventes de droits. Les éditeurs augmentent leurs ressources par des activités annexes (animations, expositions, rédactions...), souvent très originales, en écho avec l'actualité.

La mutualisation

La majorité des éditeurs pensent qu'une mutualisation est peu réalisable. Chaque maison possède son identité, sa façon de travailler, et il semble difficile d'arriver à rassembler ces différents caractères. Toutefois, certains domaines sont envisageables, comme le stockage (un lieu commun pour plusieurs maisons d'édition), voire la possibilité de partager un local pour le travail ; la participation regroupée aux manifestations culturelles (nationales ou internationales) ; la réduction de certains frais, comme ceux liés à l'impression ou à la fourniture de papier. De même, la recherche de partenariats peut être plus efficace en demande collective.

Un autre domaine possible est celui de la surdiffusion et de la communication. Des éditeurs avec un catalogue similaire pourraient réaliser des opérations de promotion, notamment à destination de la presse, pour acquérir une plus forte médiatisation.

En conclusion, on peut ajouter que la mutualisation est avant tout réaliste pour le développement des actions conjointes en direction des lecteurs, l'organisation des rencontres avec des libraires, la création d'animations, le but étant de défendre la lecture.

Stimuler l'interprofession

Une grande majorité d'éditeurs n'ont pas répondu à cette question, bien que la nécessité d'échanger et de se rassembler régulièrement ait pu émerger tout au long du questionnaire.

L'idée principale est donc d'organiser des rencontres entre les différents professionnels, à travers des ateliers, des réunions et des concertations permettant d'échanger sur différents sujets et de mieux se connaître pour envisager des actions communes le cas échéant.

Pour cela, plusieurs éditeurs mettent en avant l'idée de créer une association d'éditeurs avec un salarié à mi-temps, puisque les éditeurs n'ont pas forcément le temps de s'engager dans une telle organisation. Cette structure pourrait regrouper tous les éditeurs et se concerter autour de différents thèmes. Dans la même lignée, des syndicats représentatifs de la profession devraient permettre de trouver des solutions et de se défendre.

Il a été ajouté que la relation avec les libraires est essentielle, car un réseau solide de librairies est nécessaire aux maisons d'édition pour continuer. Et que les éditeurs doivent comprendre que des actions collectives ont plus de résultats.

À noter : un éditeur a envisagé la mise en place d'un prix des libraires aquitains.

Attente des pouvoirs publics

Les éditeurs attendent des pouvoirs publics un soutien économique dans plusieurs domaines : aide à la publication, aide à la traduction, aide au développement et à l'embauche, aide à la création d'une association d'éditeurs, aide dans les investissements lourds (matériels informatiques, par exemple), et soutien pour faciliter la présence des éditeurs sur les salons.

Certains éditeurs proposent de nouvelles pistes de travail : des subventions annuelles ou des prêts à taux zéro pour aider à l'investissement, à la réduction des charges. La création d'une structure de diffusion-distribution gérée par la Région permettant aux petits éditeurs d'accéder à ce service est également citée. Il a aussi été mis en avant la possibilité d'utiliser un local ou un lieu de stockage pour les éditeurs demandeurs ; et la création d'aides sur des projets spécifiques (livre, animation...).

Les pouvoirs publics doivent aussi avoir un rôle de conseiller et mettre en relation les différents acteurs locaux. La mise en place d'un plan de formation doit aussi faire partie de leur priorité.

Les éditeurs souhaitent que les pouvoirs publics soutiennent en priorité les éditions et librairies indépendantes, notamment en proposant aux éditeurs de participer aux salons nationaux sans participation financière de leur part ou en réservant les salons aux maisons à compte d'éditeur. De la même manière, il faudrait que les éditeurs aquitains soient prioritaires sur les salons subventionnés par les collectivités locales.

L'ouverture à l'international a également été citée : aide, formation et conseil sont demandés, avec la possibilité d'être mis en relation avec les instances transversales d'autres pays.

Plusieurs éditeurs ont demandé une meilleure considération de la part des pouvoirs publics, notamment pour les petits éditeurs et artistes. Avec, par exemple, l'ouverture aux marchés publics pour les petites structures. Il est aussi souhaité que les politiques d'aides se concentrent sur l'innovation culturelle et défendent la culture générale.

Enfin, les pouvoirs publics doivent avoir un rôle d'accélérateur afin de donner l'ampleur aux productions éditoriales aquitaines.

3 | **LES LIBRAIRES**

Panorama et situation 2012

31	Introduction et méthodologie	115
32	La présence des librairies sur le territoire aquitain	117
	A – Les différents points de vente du livre sur le territoire	
	B – Cartographies par département	
	C – Dynamisme et maturité des librairies indépendantes en Aquitaine	
33	Carte d'identité des librairies indépendantes	126
	A – La richesse de l'offre en librairie indépendante	
	B – Le choix du statut	
	C – Les réseaux et associations de professionnels	
	D – Les conditions matérielles de l'activité de libraire	
	E – Corpus économique : répartition des librairies selon leur chiffre d'affaires	
	F – Ventilation du chiffre d'affaires	
34	Économie des librairies sur l'année 2012	134
	A – Surface de vente livres	
	B – Nombre de références et de volumes	
	C – Rotation du stock et besoin en fonds de roulement	
	D – Financement du stock	
35	Les principaux postes de charges d'une librairie	142
	A – Le loyer	
	B – Le transport	
	C – La masse salariale (salaires et charges)	
36	Les politiques publiques en Aquitaine	147
	A – Aides publiques	
	B – Association des librairies atlantiques	
	C – Label LIR	
	D – Les achats publics de livres	
37	La commercialisation	152
	A – Le rapport aux diffuseurs	
	B – Les conditions de vente	
	C – Les relations clientèle	
38	Animation et promotion	156
	A – Les outils de communication traditionnels	
	B – Animation sur le lieu de vente	
	C – Salons et manifestations culturelles	
	D – Présence sur Internet	
39	Numérique et librairies en Aquitaine	159
	A – Offre numérique	
	B – Perspectives	

CARTE BLANCHE	160
----------------------------	-----

31 | INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Le champ de l'étude – Fichiers de départ

Nous avons concentré nos efforts sur les 250 points de vente du livre repérés par l'agence Écla, dont 65 librairies.

Pour aller plus loin dans l'analyse de la présence du livre sur le territoire et pour préciser le profil des librairies dites de groupe 2, nous avons acheté auprès de l'Insee l'intégralité des fichiers NAF 47.61Z (commerce de détail de livres en magasin spécialisé) et 47.62Z (commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé), soit près de 1 000 contacts à trier.

Les critères retenus s'inspirent largement de ceux établis par la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) en 2011-2012 et constituent par conséquent des repères cohérents au niveau national.

Ainsi, après nettoyage des fichiers, 920 points de vente apparaissent, répartis sur 4 ensembles.

GROUPE 1	79 librairies	50 % du CA minimum dédié à la vente de livres neufs 6 000 références (généralistes) ou 3 000 références (spécialistes)
GROUPE 2	37 espaces librairie	25 % minimum du CA dédié à la vente de livres neufs 1 500 références minimum
GROUPE 3	766 points livres	Offre marginale : moins de 25 % du CA dédié à la vente de livres neufs et/ou moins de 1 500 références
Grandes surfaces spécialisées	33 GSS en 2013, après fermeture de 2 Virgin et reprise des 2 librairies Chapitre par des indépendants	

Le groupe 1 compte 79 librairies indépendantes, qui représentent le cœur de cible historique des dispositifs d'aides existants, ainsi que des actions que l'agence développe envers les professionnels du livre. Elles sont la plupart du temps enregistrées auprès du tribunal de commerce sous le code NAF 47.61Z (commerce de détail de livres en magasin spécialisé).

Le questionnaire à destination des libraires se divise en 7 grandes parties – Carte d'identité / Votre librairie en bref / Économie de votre structure / Gestion de votre structure / La commercialisation / Promotion et marketing / Vos projets de développement / Offre numérique – et aborde 193 questions, dont certaines présentent plusieurs occurrences. L'année de référence est l'année 2012. À l'instar des autres domaines (création et édition), nous avons fait le choix d'un questionnaire long profitant de cette occasion rare d'aller vers la librairie en Aquitaine.

Dans certains cas, nous avons réalisé des entretiens complémentaires par téléphone afin de préciser les données.

Nous rappelons que la dernière enquête de ce genre à destination de cette cible a été réalisée en 2001.

Le groupe 2 rassemble 37 « espaces librairie » dont la vente de livres n'est pas la seule activité, mais qui développent néanmoins une offre de qualité et de proximité sur le territoire. Ces structures sont enregistrées majoritairement sous le code NAF 47.62Z (commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé). Nous avons restreint le questionnaire à une vingtaine d'items afin de réaliser une série d'entretiens téléphoniques ciblés pour affiner le profil de ces librairies.

La plus grande partie du fichier est composée de points de vente du groupe 3, également enregistrés sous le code NAF 47.62Z, dont la vente de livres est marginale, avec une offre limitée. Ils participent toutefois au maillage culturel du territoire, en favorisant la présence du livre dans des endroits souvent isolés. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés pour préciser leur profil.

Nous sommes également allés vers une trentaine de **grandes surfaces spécialisées (GSS)** présentes

sur le territoire, bien qu'elles ne représentent pas la priorité de l'agence ni des dispositifs d'aides existants. D'autre part, la mise en vente des librairies Chapitre et la fermeture des magasins Virgin en 2013 nous incitent à nous interroger sur la situation de ces structures sur le territoire aquitain. Une enquête téléphonique a été réalisée, mais n'a pu faire émerger de profil clair au regard de l'opacité des réponses, rendant l'analyse inexploitable.

En revanche, les **grandes surfaces générales et spécialisées hors culture** (exemple des jardineries et des magasins de bricolage) ne sont pas prises en compte dans cette représentation du livre sur le territoire.

Le corpus de l'étude

Notre attention et nos relances furent particulièrement concentrées sur le groupe 1, principal objet de notre étude. **L'échantillon des retours de questionnaires d'enquête s'élève à 42 librairies**, dont 64 % nous ont fourni leurs états financiers et 83 % ont répondu au questionnaire.

Nous avons réalisé des entretiens téléphoniques avec 10 libraires de groupe 1 qui n'avaient pas répondu au questionnaire : ils ne sont pas intégrés à cette étude sur le plan de l'analyse économique, car nous n'avons pas suffisamment d'éléments, mais nous en tenons compte dans les différentes projections que l'on a faites, ainsi que dans la partie concernant la présence du livre sur le territoire.

920 POINTS DE VENTE REPÉRÉS		265 retours dont...		% de retour
GROUPE 1	79	53 librairies	35 questionnaires d'enquête 7 sans questionnaire, mais avec les états financiers 27 états financiers + 13 entretiens téléphoniques	67 %
GROUPE 2	37	34 espaces librairie	3 questionnaires d'enquête 31 entretiens téléphoniques	92 %
GROUPE 3	766	190 points livres	77 entretiens téléphoniques 103 contacts téléphoniques	25 %
GSS	33	16 GSS / 27 sollicitées	16 questionnaires	60 %

32 | LA PRÉSENCE DES LIBRAIRIES SUR LE TERRITOIRE

A – Les différents points de vente du livre sur le territoire

Librairies (groupe 1)

Le maillage des librairies en Aquitaine correspond naturellement à la répartition de la population et des entreprises sur le territoire ; elles sont principalement concentrées sur les zones urbaines. 80 % des librairies sont implantées dans des communes de plus de 10 000 habitants et 30 % dans des villes de plus de 50 000 habitants, contre 14 % dans des villes de moins de 5 000 habitants.

Cela montre l'intérêt de maintenir des points de vente du livre en zone rurale ou semi-rurale, afin de préserver un accès au livre le plus équilibré possible, et offrir de fait une alternative de proximité à la vente en ligne.

9 villes de plus de 20 000 habitants n'ont pas de librairie : 7 villes de la Cub (dont on peut estimer qu'elles bénéficient du rayonnement des librairies bordelaises), Anglet (voisine de Bayonne et Biarritz, richement dotées) et Villeneuve-sur-Lot.

Répartition des habitants/librairies

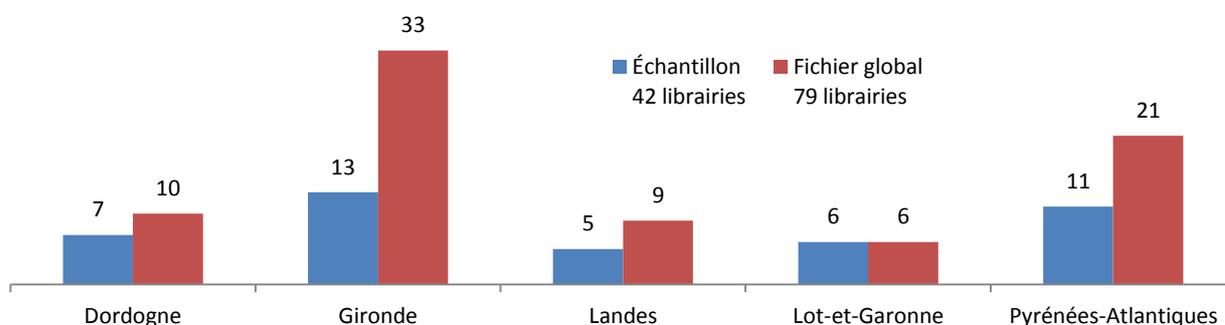
Source population : Insee (estimation 2012)

Départements	Nombre d'habitants	Nombre de librairies	Habitants par librairie
Dordogne	421 100	10	42 110
Gironde	1 473 569	33	44 654
Landes	390 771	9	43 419
Lot-et-Garonne	336 681	6	56 114
Pyrénées-Atlantiques	664 484	21	31 642
Aquitaine	3 286 605	79	41 603

Sur le tableau ci-dessus, on distingue de façon évidente le dynamisme des Pyrénées-Atlantiques, avec un nombre d'habitants par librairie bien moins important que la moyenne régionale, qui indique une présence du livre plus forte et de qualité là où le Lot-et-Garonne est le parent pauvre.

Focus sur notre échantillon de 42 librairies

Répartition des librairies sur le territoire sur 42 réponses



À la lecture du diagramme ci-dessus, on remarque que le panel des 42 répondants à l'enquête n'est pas tout à fait représentatif de la réalité sur le territoire.

Espaces librairie (groupe 2)

La plupart du temps, les points de vente du groupe 2 permettent de pallier une absence de librairie sur le territoire : 80 % de ces points de vente sont implantés dans des villes de moins de 25 000 habitants.

La principale difficulté pour ces commerces tient au fait que les ventes de livres générées ne permettent pas d'en faire l'activité principale, les obligeant à proposer d'autres produits : presse et papeterie le plus souvent, objets touristiques, tabac, etc.

Néanmoins, ces « espaces librairie » s'attachent à constituer une offre adaptée et raisonnée, et elles travaillent avec différents fournisseurs et participent à l'animation culturelle de leur territoire ; ce sont bien souvent des partenaires essentiels pour les écoles et les bibliothèques alentour. Elles constituent un relais réel de la librairie traditionnelle sur les territoires ; leur activité est à surveiller et, sans doute, leur développement à accompagner.

Les points livres

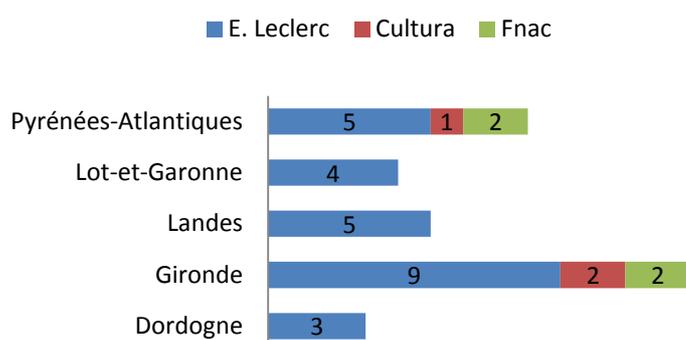
Cet ensemble est indéniablement le plus important en termes de masse et représente 83 % des points de vente du livre, hors grandes surfaces générales et spécialisées.

Près de 70 % sont situés dans des villes de moins de 25 000 habitants et sont parfois le seul endroit où l'on peut acheter du livre neuf avec la possibilité de passer commande.

L'exercice du métier de libraire est ici plus aléatoire, certains points de vente vendent du livre comme ils pourraient vendre autre chose..., alors que d'autres travaillent leur offre pour l'adapter aux demandes et vont même jusqu'à défendre une création éditoriale, parfois locale, parfois plus large.

Les enseignes spécialisées

On note une présence importante des espaces culturels Leclerc sur le territoire (26) répartis sur tous les départements, avec notamment 4 magasins sur le Lot-et-Garonne, par ailleurs assez pauvre en librairies indépendantes.



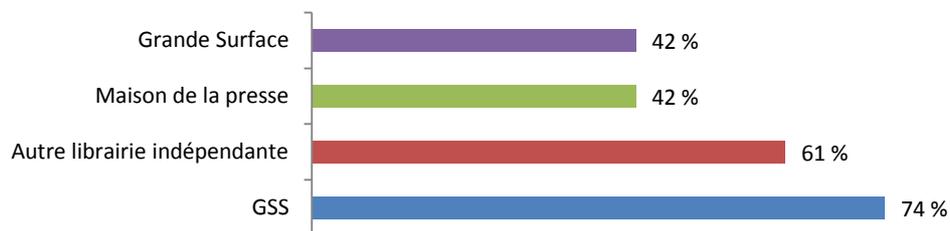
À noter :

Depuis le début de l'année 2013, Virgin a fermé ses 2 magasins, et les 2 Chapitre (Dax et Bergerac) sont repris par des indépendants.

Ces enseignes constituent une concurrence directe pour les librairies indépendantes par leur rayonnement : souvent implantées dans les centres commerciaux des périphéries, elles privent les librairies de centre-ville d'une traditionnelle fréquentation ; ce constat rejoint la problématique globale de l'assèchement des commerces de proximité en centre-ville.

Le schéma ci-dessous montre clairement que la concurrence directe déclarée par 74 % des 32 librairies ayant répondu est une grande surface spécialisée.

Concurrences directes déclarées sur 32 réponses



B – Cartographies par département

Nous avons réalisé des cartes donnant à voir la présence des différents points de vente du livre sur le territoire (groupes 1, 2 et 3, puis les GSS), ainsi que l'implantation démographique, selon la légende suivante.

Points de vente du livre

- Librairies
- Espaces librairies
- Points livre
- ✱ Offre GSS



Population

- Moins de 1 000 habitants
- De 1 000 à 5 000 habitants
- De 5 000 à 10 000 habitants
- De 10 000 à 25 000 habitants
- De 25 000 à 50 000 habitants
- De 50 000 à 100 000 habitants
- De 100 000 à 300 000 habitants

14 % des communes en Aquitaine disposent de points de vente de livres, soit 65 % de la population qui a un accès au livre neuf sur son lieu de résidence.

Toutefois, 1 Aquitain sur 4 seulement bénéficie d'une librairie de groupe 1 dans sa commune. C'est en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques que la librairie est accessible rapidement au plus grand nombre, respectivement 32 et 27 % de la population de ces départements.

DORDOGNE

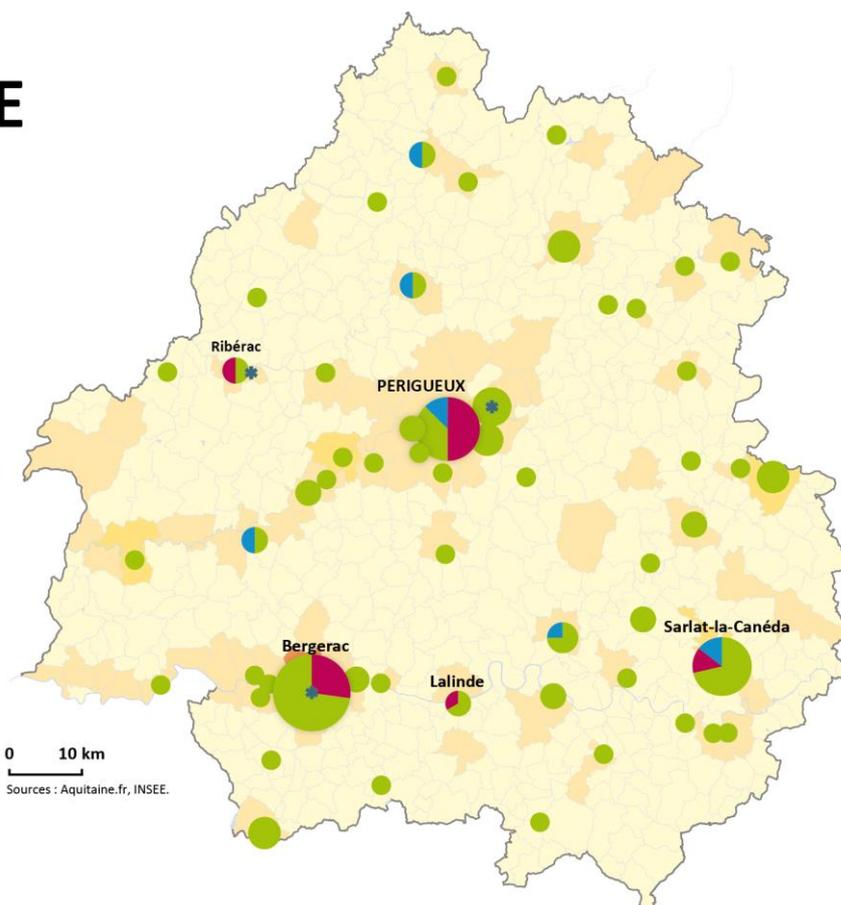
Points de vente du livre

- Librairies
- Espaces librairies
- Points livre
- ✳ Offre GSS

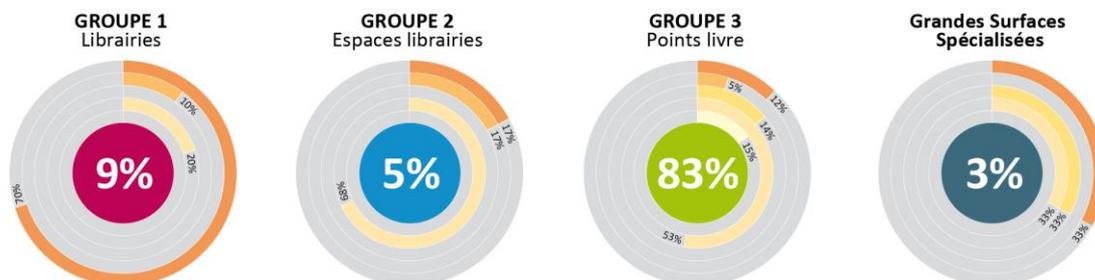


Population

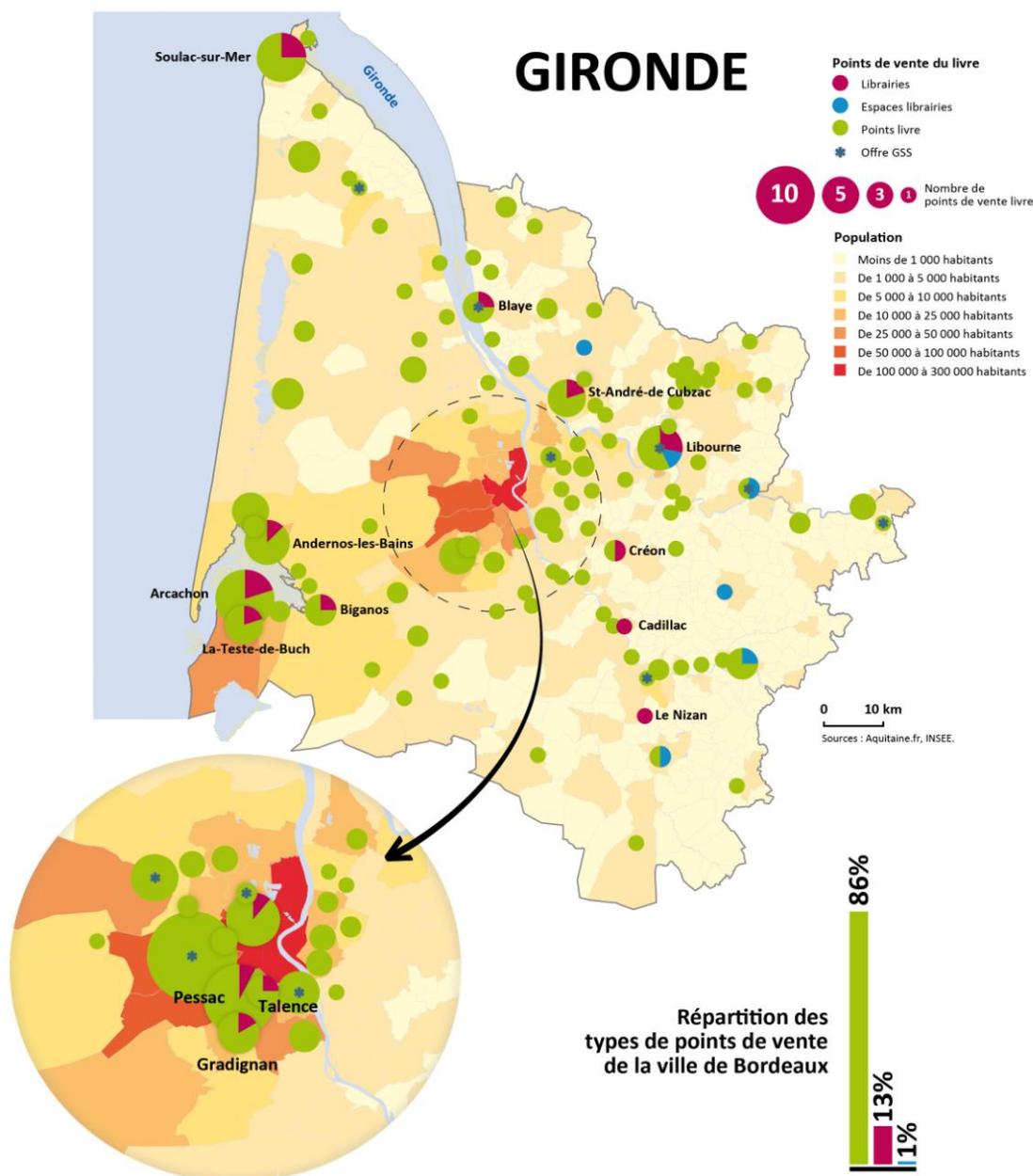
- Moins de 1 000 habitants
- De 1 000 à 5 000 habitants
- De 5 000 à 10 000 habitants
- De 10 000 à 25 000 habitants
- De 25 000 à 50 000 habitants
- Plus de 50 000 habitants



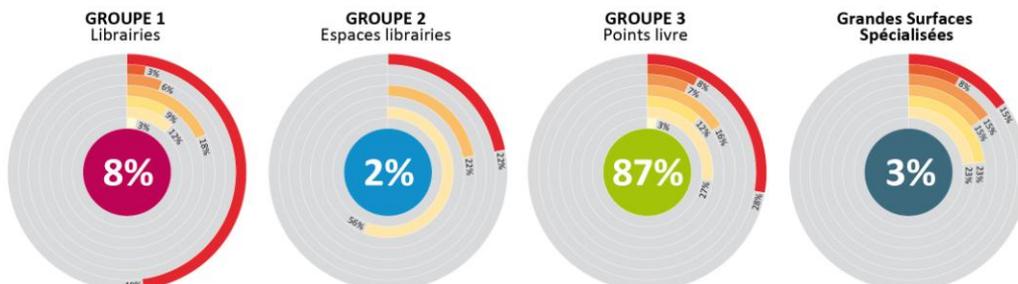
Répartition des types de points de vente selon le nombre d'habitants



56 communes en Dordogne ont 1 point de vente de livres, toutes catégories confondues, soit 45 % des habitants qui ont un accès direct au livre à partir de leur résidence principale. 18 % disposent d'une librairie sur leur lieu d'habitation.



Répartition des types de points de vente selon le nombre d'habitants



127 communes girondines ont une offre commerciale de livres, soit un taux de pénétration directe de 76 % sur la population. 32 % des Girondins ont une librairie implantée dans leur ville de résidence.

LANDES

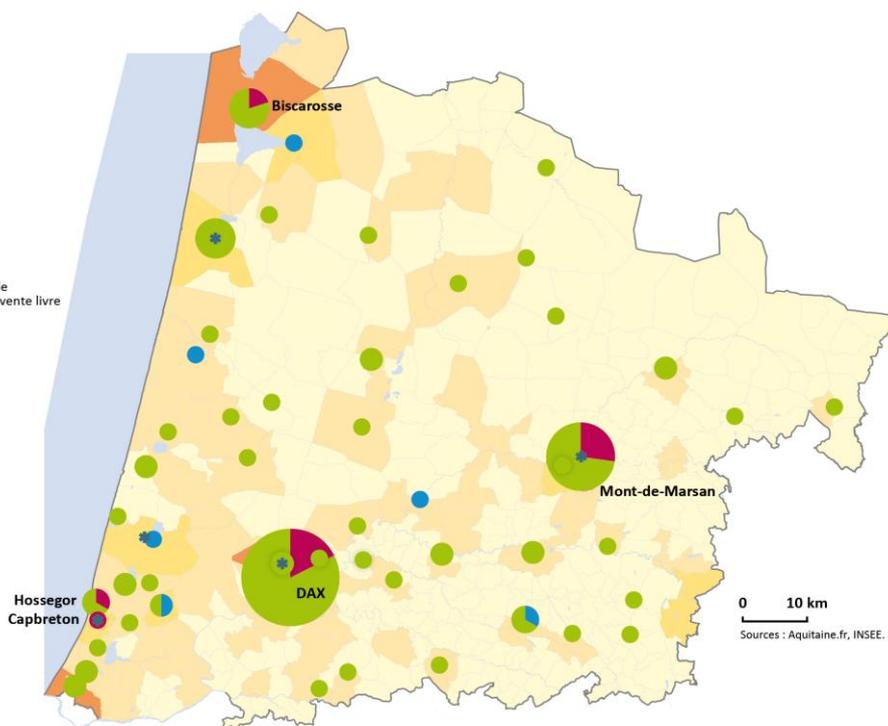
Points de vente du livre

- Librairies
- Espaces librairies
- Points livre
- ✱ Offre GSS

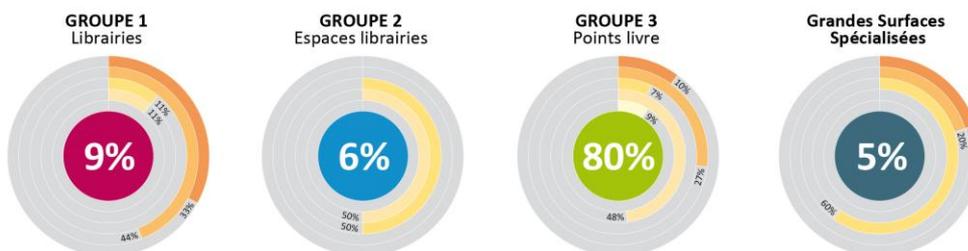


Population

- Moins de 1 000 habitants
- De 1 000 à 5 000 habitants
- De 5 000 à 10 000 habitants
- De 10 000 à 25 000 habitants
- De 25 000 à 50 000 habitants
- Plus de 50 000 habitants

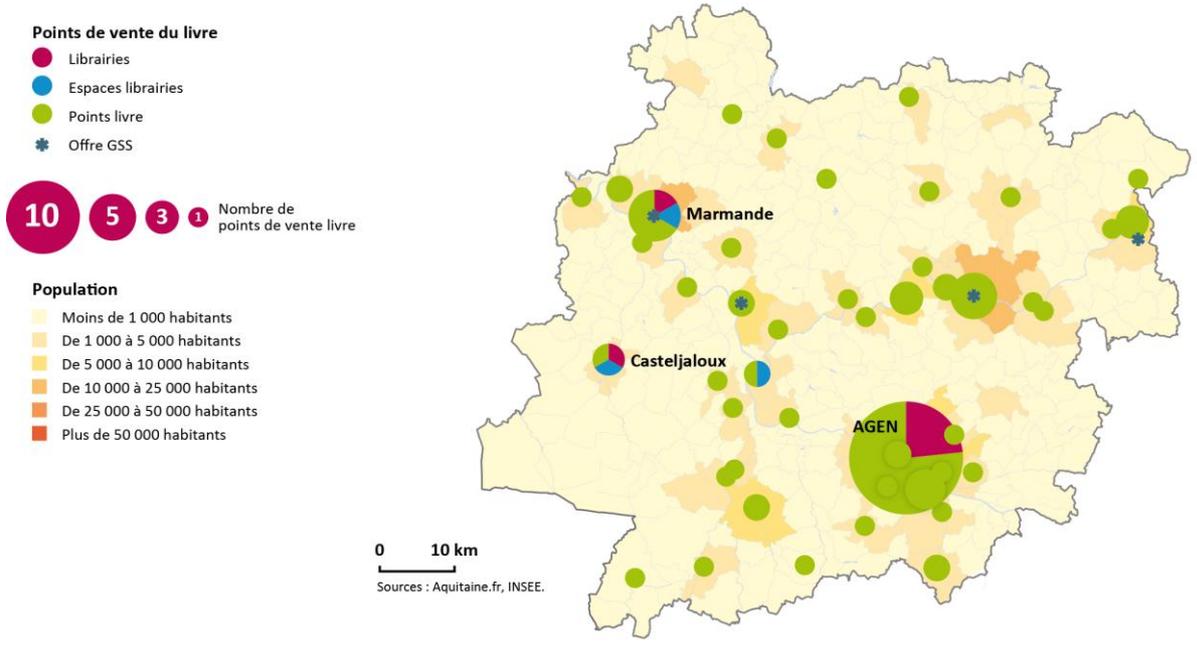


Répartition des types de points de vente selon le nombre d'habitants

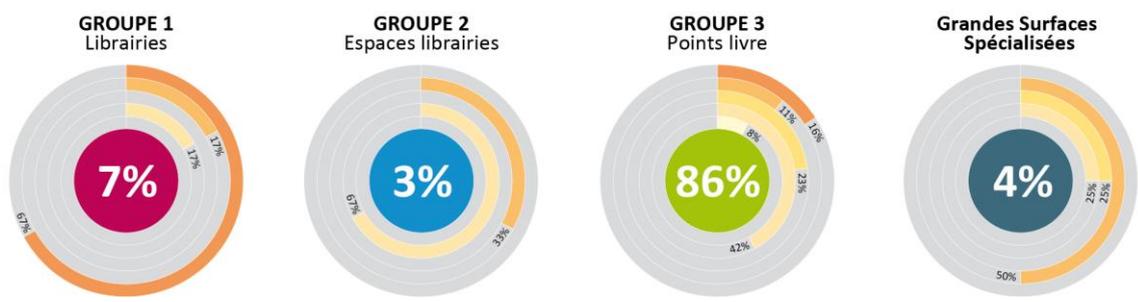


50 communes dans les Landes ont un point de vente de livres dans leur commune de résidence, soit 55 % de la population qui dispose d'une offre de livres neufs sur sa commune et 20 % qui bénéficie d'une librairie indépendante.

LOT-ET-GARONNE

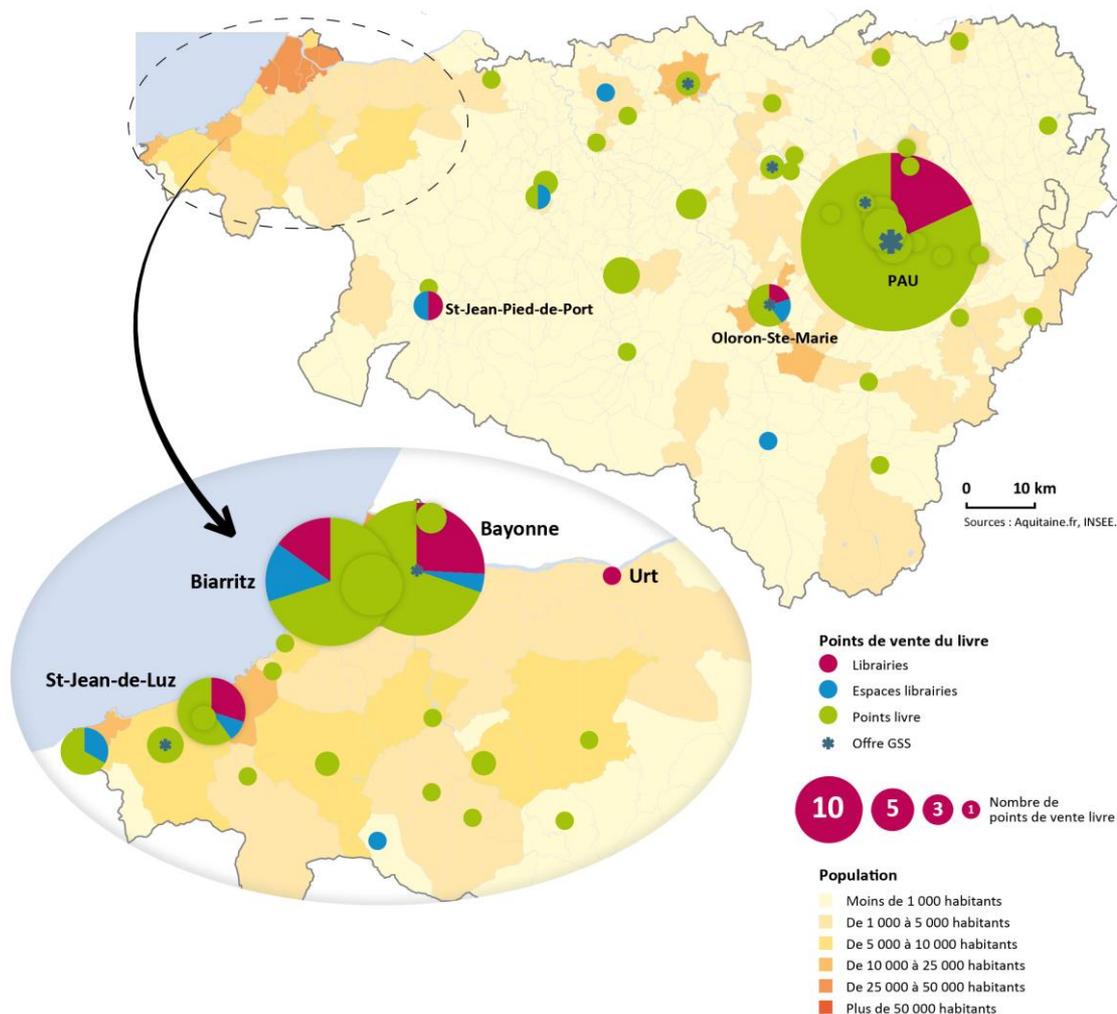


Répartition des types de points de vente selon le nombre d'habitants

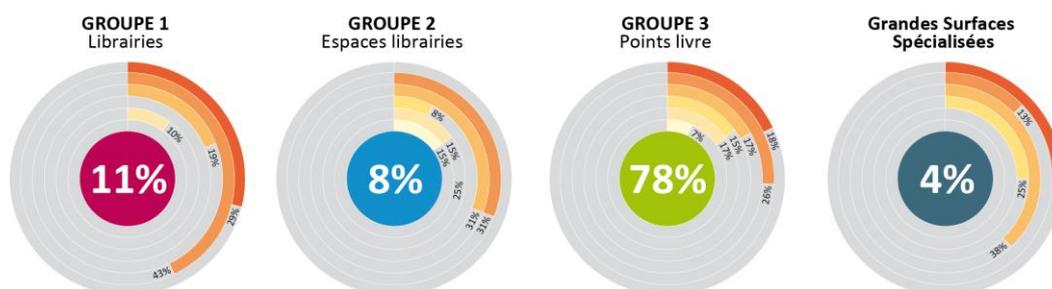


47 communes en Lot-et-Garonne ont un point de vente de livres, soit un accès direct au livre à partir de leur lieu de vie pour 60 % de la population. 17 % seulement des habitants possèdent une librairie sur sa commune de résidence.

PYRÉNÉES ATLANTIQUES



Répartition des types de points de vente selon le nombre d'habitants



55 communes des Pyrénées-Atlantiques possèdent un point de vente de livres – soit 62 % des habitants bénéficiant d’une offre sur leur commune de résidence – et 27 % des habitants qui disposent d’une librairie sur leur lieu de vie.

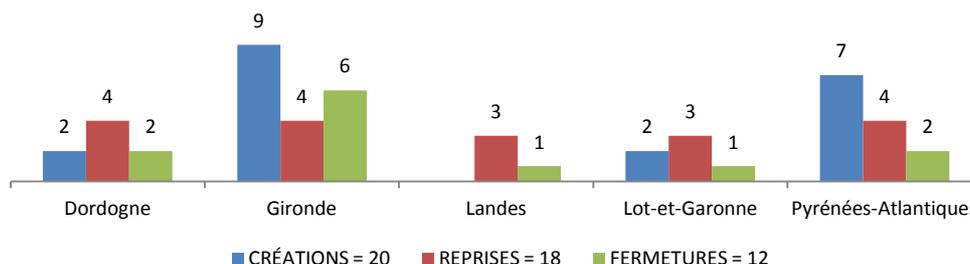
C – Dynamisme et maturité des librairies indépendantes en Aquitaine

Créations, reprises et fermetures de la librairie indépendante sur le territoire depuis 2007

De façon générale, les librairies aquitaines sont assez dynamiques, puisque les fermetures (12 entre 2007 et 2013) restent minoritaires face aux créations (20) et aux reprises (18). Cela témoigne de l'attractivité économique de l'Aquitaine, là où d'autres régions peinent à pérenniser l'activité de librairie sur leur territoire.

On observe un dynamisme accru en Pyrénées-Atlantiques, mais nettement moins de mouvement dans les Landes.

Créations, reprises et fermetures des librairies en Aquitaine entre 2007 et 2013

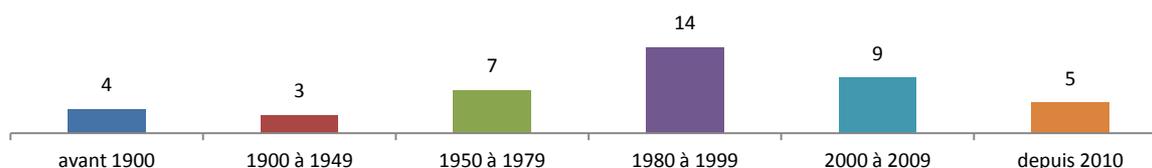


Dans la plupart des cas, les projets de création de librairies sont fragiles dès le départ (mauvais positionnement, prévisionnel non viable, etc.), ce qui les amène à une fermeture prématurée. Dans d'autres cas, les fermetures sont dues à une érosion du chiffre d'affaires, parfois liée à des problématiques de gestion, à une forte empreinte du créateur sur sa structure qui rend difficile toute reprise, ou encore à des difficultés à s'adapter aux mutations de ce métier.

Focus sur notre échantillon de 42 librairies

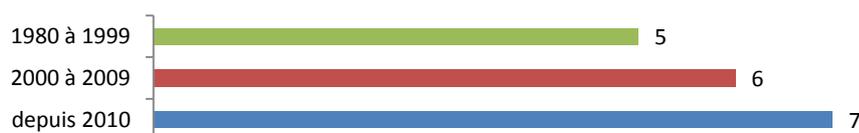
Dans l'ensemble, les librairies aquitaines sont plutôt matures : dans notre échantillon, 5 librairies ont plus d'un siècle et sont restées dans la même famille à chaque reprise ; 45 % des librairies ont passé la trentaine.

Création des librairies indépendantes aquitaines sur 42 réponses



18 librairies ont été reprises au moins une fois depuis leur création, soit presque la moitié de l'échantillon des répondants. On constate aussi un renouvellement générationnel important ces dix dernières années.

Reprise des librairies indépendantes aquitaines sur 18 reprises dans notre échantillon de 42 librairies



>>> En 10 années d'existence du protocole d'accord État-Région pour le développement de la librairie indépendante, 18 dossiers accompagnés ont concerné une création ou une reprise.

33 | CARTE D'IDENTITÉ DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Nous nous concentrons pour cette étude sur le cœur de cible de la politique de soutien à la librairie, à savoir les librairies indépendantes qui réalisent au minimum 50 % de leur chiffre d'affaires avec la vente de livres neufs et qui proposent une offre de 6 000 références pour les généralistes et 3 000 références pour les spécialisés.

Nous présentons dans les pages qui suivent une photographie de la librairie en Aquitaine en 2012.

A – La richesse de l'offre en librairie indépendante

Les différentes spécialités des librairies

Sans aucune surprise, les librairies qui ont répondu développent en très grande majorité (76 %) une offre généraliste. La plupart des spécialités défendues en librairie sur le territoire sont présentes dans ce panel de répondants. Pour autant, nous notons dans l'échantillon l'absence de librairies spécialisées sur les champs de l'histoire ou de l'ésotérisme, pourtant présentes en Aquitaine. En règle générale, ces points de vente sont plutôt situés dans le groupe 2 puisque leur offre est inférieure à 3 000 références de livres.

À la question de l'offre secondaire, le livre d'occasion revient par deux fois, et certaines librairies ont décidé de se concentrer sur des rayons au-delà de l'offre généraliste, notamment la jeunesse ou le religieux.

*Offre principale des librairies
en nombre de librairies indépendantes sur 42 réponses*



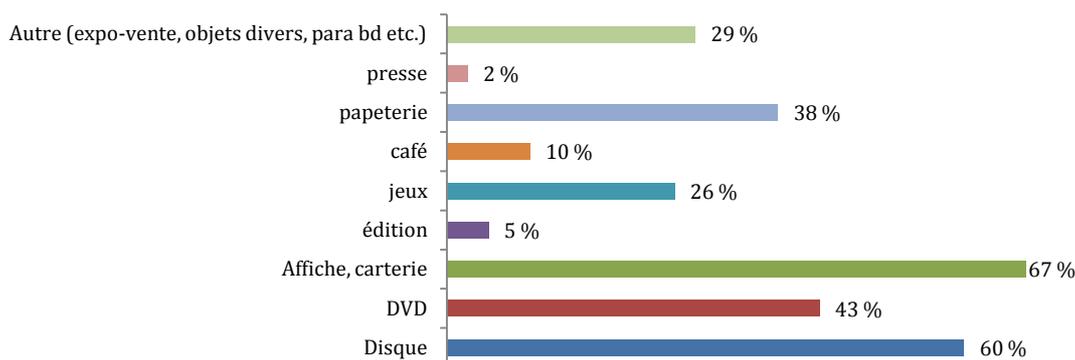
À l'échelle du fichier global des 79 librairies, les généralistes représentent 71 %, les BD, 8 %, puis la jeunesse et la religion 5 % chacun. On remarque donc une légère sous-représentation des librairies religieuses dans notre panel.

Groupes 1 et 2 confondus, les librairies religieuses représentent 6 points de vente, dont 4 sont des librairies offrant plus de 3 000 références.

Les activités hors livre

Les librairies n'hésitent pas à diversifier leur chiffre d'affaires en proposant la vente de produits complémentaires qui leur permet de créer différents univers, d'attirer une autre clientèle, et par ailleurs de bénéficier d'une marge meilleure là où la loi Lang ne s'applique plus.

*En dehors du livre, quelles activités développez-vous dans votre librairie ?
répartition des activités en % sur 42 réponses*



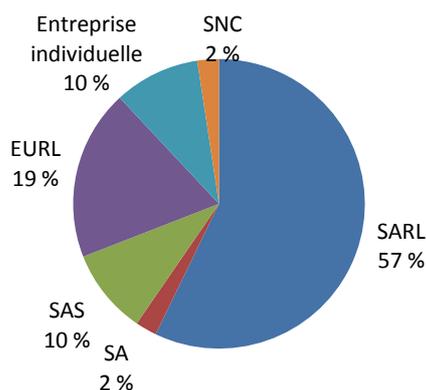
Affiches, carterie et papeterie sont des rayons traditionnellement implantés en librairie, alors que la vente de jeux gagne du terrain. Contrairement à d'autres régions, l'association de la librairie avec la vente de café n'est pas très répandue en Aquitaine.

Nous avons le plaisir de constater que le disque est très présent (60 % des librairies du panel), certainement grâce à des initiatives comme celles de la FEPPA (présentoirs de disques de labels aquitains en dépôt) ou la reprise du fonds Harmonia Mundi après la fermeture de certaines boutiques. Il s'agit ici d'une originalité aquitaine, car ce n'est pas aussi répandu dans les autres régions : disques et DVD représentent 35 % des produits hors livres développés en librairie indépendante au niveau national en 2007.

Notons ici que la FEPPA est soutenue par les politiques publiques pour son action de diffusion en librairie.

B – Le choix du statut

*Les statuts des librairies indépendantes aquitaines
sur 42 réponses*



À ce jour, aucune librairie ayant répondu n'a opté pour le statut associatif ; une très large majorité (76 %) a opté pour un statut d'entreprise à responsabilité limitée, choix logique et prudent, qui limite la responsabilité du ou des gérants au montant de l'apport.

Plus inquiétant, 10 % des librairies du groupe 1 ont choisi le statut d'entreprise individuelle (soit 4 librairies), toutes avec un CA inférieur à 300 000 € (catégorie D).

C'est un choix risqué, car la confusion potentielle entre patrimoine professionnel et privé peut avoir des répercussions sévères en cas de pertes. Cela limite de fait l'expansion du projet de l'entreprise.

C – Les réseaux et associations de professionnels

Lieu d'échanges et de réflexion autour des pratiques professionnelles, de négociation commerciale groupée ou de mutualisation : l'appartenance à un réseau de professionnels contribue à rompre un isolement souvent pesant. Se regrouper présente aussi un réel bénéfice dans la représentativité face aux partenaires économiques et institutionnels.

Ainsi, 82 % des librairies ayant répondu (36) adhèrent à un réseau associatif, dont 5 adhèrent à au moins 2 réseaux.

Le réseau principal représenté dans notre panel est celui de l'Association des librairies atlantiques pour 32 structures (sur 44 adhérents au total) ; viennent ensuite les réseaux des librairies Canal BD (4), Ensemble (2), Sorcières (1).

D – Les conditions matérielles de l'activité de libraire

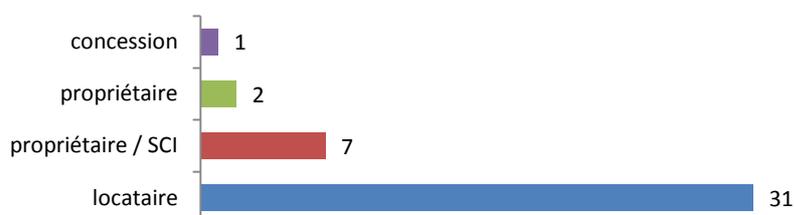
Le local

L'activité de libraire se déroule dans un lieu physique, la plupart du temps. Une seule librairie en Aquitaine est itinérante à 100 %, une autre a choisi de développer une activité itinérante sur les marchés, complémentaire de son lieu physique. Néanmoins, de nombreux libraires exploitent leur activité « hors les murs », sur des salons ou rencontres littéraires, ou bien sur des lieux partenaires (théâtres, cinémas, bibliothèques, etc.).

Sans surprise, on constate que les trois quarts des librairies de notre échantillon sont locataires, alors que 22 % sont propriétaires de leurs murs. Dans ce cas, le plus souvent, le libraire crée une société civile immobilière (SCI) qui loue le local à la librairie afin de garantir des revenus complémentaires, alimenter une prévoyance retraite et/ou servir de variable d'ajustement en cas de difficultés conjoncturelles. Cela permet également de rationaliser le loyer, notamment pour les librairies situées en centre-ville sur les emplacements n° 1 ou dans les zones touristiques.

La part de libraires propriétaires de leurs murs correspond à la moyenne nationale identifiée sur l'étude nationale SNE/DLL en 2007.

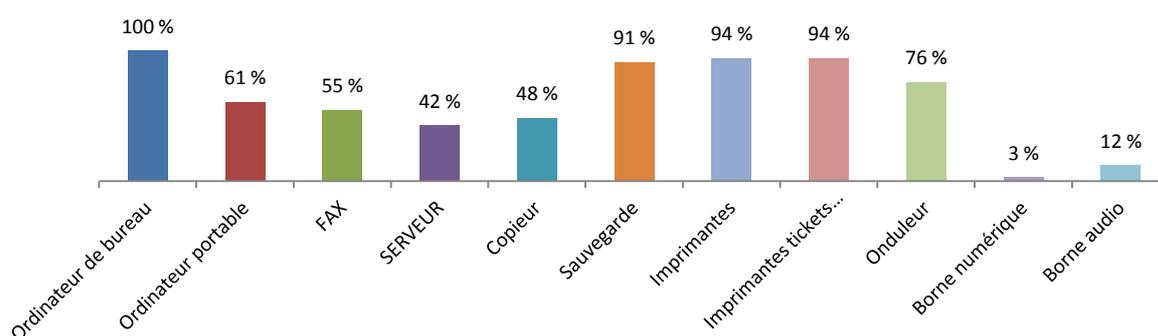
Les statuts des librairies indépendantes aquitaines sur 42 réponses



Matériel informatique et logiciels

Toutes les librairies indépendantes de notre échantillon sont désormais équipées d'un ordinateur de bureau au minimum. Seules 33 librairies ont détaillé leur équipement.

Taux d'équipement matériel en 2012 sur 33 réponses détaillées



Dans l'ensemble, le matériel informatique est très bien entretenu, avec une large majorité déclarant un état correct (66 %) ou neuf (26 %).

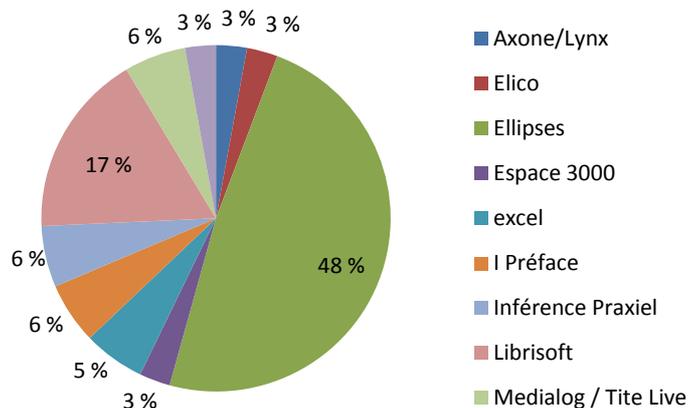
Depuis 10 ans, le protocole État-Région accompagne les projets de renouvellement de matériel (soit 18 % du budget global alloué entre 2003 et 2012).

L'Association des librairies atlantiques a mené en 2009-2010 une grande enquête auprès des librairies indépendantes sur le territoire qui a permis l'informatisation des points de vente qui ne l'étaient pas ; une enveloppe budgétaire spécifique a financé l'équipement ainsi que la formation des libraires pour les soutenir tout au long de cette transition.

Du côté des logiciels de gestion, Ellipses est largement majoritaire en Aquitaine, loin devant Librisoft puis tous les autres. La moitié des Librairies atlantiques ayant répondu se sont dotées de ce logiciel, ce qui explique certainement cet engouement puisque la force du réseau encourage généralement les pratiques communes.

Par ailleurs, 18 librairies sur les 32 ayant répondu déclarent avoir un logiciel spécifique pour la comptabilité.

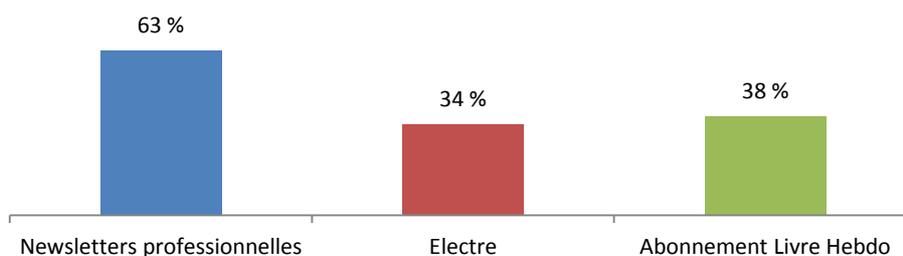
Utilisation des logiciels de gestion sur 35 réponses



À la question de l'exploitation de certaines fonctionnalités (fichier exhaustif du livre, DataLib, avis d'expédition, droit de prêt), plusieurs libraires ne se prononcent pas sur leur utilisation. Cela révèle un défaut de formation ou d'information, tant sur l'exploitation du logiciel que sur la connaissance même d'éléments pourtant utiles.

Documentation professionnelle

Types de ressources professionnelles utilisées sur 32 réponses



Sur le diagramme ci-dessus, nous repérons clairement que les abonnements (souvent très chers...) à Livre Hebdo et Electre sont moins fréquents qu'il y a encore quelques années. Les newsletters professionnelles déclarées lors de l'enquête (en partie gratuites) semblent avoir pris le relais pour informer les libraires au quotidien. Parmi les plus citées figurent Livre Hebdo, SLF, ActuaLitté, ainsi que celles de nombreux éditeurs.

E - Corpus économique : répartition des librairies selon leur chiffre d'affaires

Nous avons classé les librairies selon différentes catégories de chiffres d'affaires balisées au niveau national lors d'une enquête quantitative réalisée en 2007 par Ipsos Culture et l'Observatoire de l'économie du livre pour SLF/SNE/DLL-CNL : « Situation économique de la librairie indépendante ». Nous pourrions alors, en fonction des besoins et des axes abordés, nous référer à ces catégories afin de comparer certaines analyses. Elles auront plus de sens si elles renvoient à la réalité d'un corpus économique semblable.

4 librairies du groupe 1 ont répondu au questionnaire sans nous transmettre de données économiques exploitables (et notamment aucun chiffre d'affaires) ; par conséquent, seules 38 librairies de groupe 1 feront l'objet d'une analyse économique.

Répartition des librairies selon leur chiffre d'affaires sur 38 réponses

Catégories	Nbre de librairies	Tranches de CA livres	CA total global	CA librairies global	CA livres médiane
A	5	> 2 M€	40 924 636 €	36 395 350 €	3,4 M€
B	2	1 à 2 M€	3 060 627 €	2 982 714 €	1,4 M€
C	11	301 k€ à 1 M€	6 670 895 €	5 588 009 €	420 k€
D	20	< 300 k€	4 575 086 €	4 135 650 €	180 k€
Total : A à D	38		55 231 244 €	49 101 723 €	280 k€

À noter :

En Aquitaine, il y a 5 librairies A et 3 librairies B qui correspondent aux critères fixés ; toutes les librairies A et 2 librairies B ont répondu, la 3^e est une maison de la presse avec laquelle nous avons pu nous entretenir par téléphone, mais qui n'est pas incluse dans notre analyse.

Dans les librairies de catégorie A figure la librairie Mollat, ce qui trouble l'analyse lorsqu'on souhaite analyser ces éléments sous l'angle collectif.

Dans les librairies B figure une librairie scolaire qui génère une facturation très importante, ce qui a une incidence sur certains indicateurs ; nous le soulignerons en temps utile.

Projection sur le fichier cible des 79 librairies

À partir des éléments issus des questionnaires et des liasses fiscales des 42 librairies de notre corpus, puis des éléments recueillis lors des entretiens téléphoniques réalisés auprès de 10 libraires supplémentaires, nous avons réalisé une projection sur le CA livres global des 79 librairies aquitaines. Celui-ci s'élève à **72 000 000 €** selon nos estimations.

Il dépasse les 120 M€ si l'on ajoute les espaces librairie et les points livres.

F – Ventilation du chiffre d'affaires

La vente en librairie se caractérise par 3 grandes familles de ventes :

- La vente comptant de livres (achats de livres au détail par les clients de passage) ; la remise maximale autorisée sur ce type de vente est de 5 %.
- La facturation (achats des collectivités, écoles, etc.) ; la remise maximale autorisée aux collectivités est de 9 % ; concernant les marchés publics, les libraires reversent 6 % des achats à la SOFIA, qui collecte et répartit les fonds au titre du droit de prêt.
- La vente des autres produits que nous appellerons « autres TVA » (tout ce qui n'est pas du livre).

À travers l'analyse de ces trois types de vente, nous sommes en mesure de percevoir l'importance de la vente de livres (comptant et facturation) d'une part, et d'autre part le poids de la facturation (et le lien aux collectivités) dans l'activité globale de la structure. Ces éléments nous renseignent sur le positionnement stratégique de la librairie.

Poids du CA livres et de la facturation dans le chiffre d'affaires global sur 38 réponses

	Nbre de lib.	CA comptant livres	CA facturation livres	Poids factu. lib. /total lib.	CA librairies	CA autres	CA total	Poids livre/total
A	5	26 813 930 €	9 581 420 €	26 %	36 395 350 €	4 529 286 €	40 924 636 €	89 %
B	2	1 267 642 €	1 715 072 €	58 %	2 982 714 €	77 913 €	3 060 627 €	97 %
C	11	4 190 879 €	1 397 129 €	25 %	5 588 008 €	1 082 887 €	6 670 895 €	84 %
D	20	3 662 473 €	473 177 €	11 %	4 135 650 €	439 436 €	4 575 086 €	90 %
Total : A à D	38	35 934 924 €	13 166 798 €	27 %	49 101 722 €	6 129 522 €	55 231 244 €	89 %

Poids du CA livres / global

Nous remarquons que les librairies indépendantes aquitaines laissent au livre une place privilégiée qui se traduit économiquement par un pourcentage fort de l'activité livre sur le global atteignant 89 %.

Pour 16 % des librairies de l'échantillon, le CA livres, atteint les 100 % de l'activité globale, alors que pour 30 % d'entre elles il se situe en dessous de 90 %.

Ce pourcentage a tendance à augmenter alors que la taille des librairies se réduit ; cela signifie que les librairies D se concentrent davantage sur l'activité livre, sans chercher à développer d'autres économies. Encore faut-il avoir de la place pour accueillir d'autres produits, puis une trésorerie suffisante pour assumer des stocks souvent importants (pas de retours sur invendus, notamment) ; quand bien même la marge est meilleure, il faut avoir suffisamment de ressources pour investir, puis écouler de la marchandise pour faire du profit.

Pour les librairies B, il s'agit de rester prudent face à ce rapport important, car elles ne sont que deux dans cette catégorie.

Poids du CA facturation / CA livres

En moyenne, la facturation constitue 30 % du CA livres, ce qui représente quasiment le double des moyennes nationales relevées en 2007 dans l'étude SNE/ SLF/DLL. Cette proportion diminue au fur et à mesure que l'on descend dans les catégories.

Là encore, les librairies B ne sont pas représentatives, puisque la librairie scolaire à elle seule nuance la moyenne en réalisant un CA facturation de 83 %.

Les librairies A facturent 26 % de leurs ventes de livres, contre 11 % pour les librairies D. Cela s'explique sans doute par le fait que les collectivités ont tendance à privilégier les librairies plus importantes, notamment sur les marchés conséquents.

Dans les réponses libres, nous constatons que de plus en plus de librairies ne cherchent plus à gagner de nouveaux marchés, car elles n'y croient plus ; perte des marchés de proximité au profit de librairies éloignées, contraintes administratives alourdies, trop d'énergie dépensée pour une marge affaiblie : les marchés publics ne semblent plus rentables. 7 librairies de catégorie D ne déclarent aucune facturation.

34 | ÉCONOMIE DES LIBRAIRIES SUR L'ANNÉE 2012

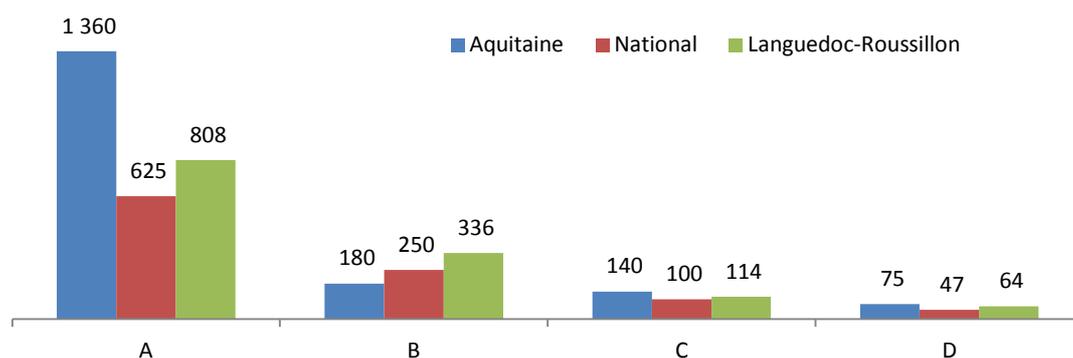
Selon les questions, 35 à 38 librairies nous ont transmis des données exploitables qui permettent une analyse économique plus précise des librairies en Aquitaine sur l'année 2012. Ainsi, 3 librairies de catégories A – dont Mollat – disparaissent du panel selon les items.

Aussi nous reviendrons sur les indicateurs de surface de vente pour évoquer le dynamisme des ventes par rapport à l'occupation des lieux ; l'observation du nombre de références et de volumes nous éclairera sur le développement de l'offre tant quantitative que qualitative ; les aspects plus techniques liés à la rotation des stocks et au fonds de roulement nous orienteront vers l'état de la trésorerie et les difficultés de financement de ce commerce particulier.

A – Surface de vente livres

Comparé au national, les librairies aquitaines ont en règle générale une surface de vente dédiée au livre plus importante, mis à part pour la catégorie B, avec laquelle il s'agit de rester prudent (2 librairies seulement constituent ce groupe, dont une librairie scolaire).

Surface de vente dédiée au livre en librairie (en m²)
sur 38 réponses en Aquitaine



Toutes catégories de librairies confondues, la surface médiane (autant de librairies au-dessus que de librairies en dessous) se situe aux alentours de 90 m², pour une moyenne qui dépasse les 250 m².

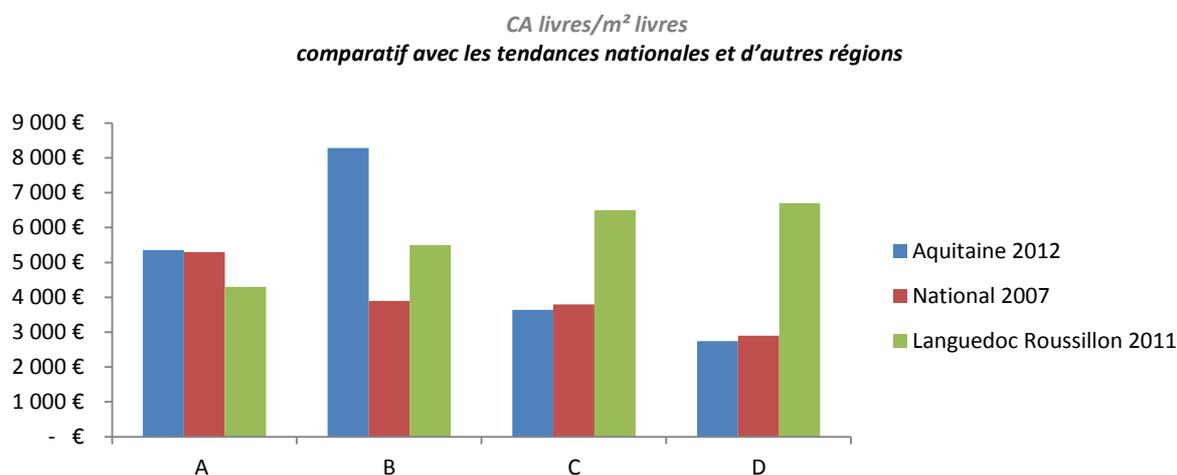
Chiffre d'affaires/m²

Bien que chaque librairie exploite sa surface de vente différemment, l'indicateur du CA/m² est intéressant à analyser, car il montre le dynamisme des ventes par rapport à l'occupation du lieu. Ainsi, le tableau suivant propose une synthèse, par catégorie, de la surface totale des points de vente, de la surface dédiée à la vente de livres, puis du CA livres/m² livres.

Catégories	Nombre de librairies	Surface totale en m ² - cumul	Surface totale moyenne en m ²	CA total / m ²	Surface vente de livres en m ² - cumul	Surface moyenne vente livres en m ²	CA livres / m ² livres
A	5	9 900	1 980	4 134 €	6 800	1 360	5 352 €
B	2	396	198	7 729 €	360	180	8 285 €
C	11	2 276	207	2 931 €	1 536	140	3 638 €
D	20	1 942	97	2 356 €	1 506	75	2 746 €
Total : A à D	38	14 514	382	3 805 €	10 202	268	4 813 €

En général, le CA livres dégagé au m² est supérieur au CA global dégagé au m², mais ce n'est pas le cas pour les librairies A lorsqu'on enlève Mollat. Cela s'explique en partie parce que 2 librairies A ont choisi de développer une offre proche de celle d'une grande surface spécialisée, afin de se positionner contre une concurrence potentielle. Ainsi, la surface livres est importante pour une offre de livres contrôlée : l'activité principale reste la librairie (entre 65 et 70 % de l'activité globale), mais limitée par rapport à d'autres librairies A, car ils ont choisi d'investir sur les rayons disques, vidéos, papeterie... Ce choix peut constituer un frein à l'achat pour une certaine catégorie de clientèle de gros lecteurs. Ainsi, si les librairies A sont bien positionnées, c'est grâce aux résultats de Mollat. En outre, les librairies A ont en moyenne une surface de vente moyenne qui dépasse les 1 300 m² qui les oblige à organiser et faciliter la circulation dans le magasin : couloirs plus larges, normes de sécurité, etc. C'est autant de place en moins pour la présentation de livres.

2 librairies scolaires sont présentes dans les catégories A et B ; elles génèrent une facturation importante de livres scolaires qui ne transitent pas par la surface de vente. Cela interfère donc sur la moyenne, ainsi que nous le remarquons dans le diagramme ci-dessous, où la tendance aquitaine des librairies B est largement au-dessus des indicateurs nationaux.



Ainsi, pour ce qui concerne le rapport entre chiffre d'affaires et surface de vente, en comparant avec les données nationales disponibles dans l'étude SNE/DLL en 2007, ainsi qu'avec les éléments extraits des études picarde et languedocienne, on s'aperçoit que les librairies en Aquitaine sont légèrement en deçà.

Si les librairies aquitaines réalisent un CA/m² un peu moins important que les indicateurs nationaux, c'est peut-être parce que ces mêmes librairies ont des surfaces de vente dédiées au livre plus importantes.

Réserve

D'autre part, un quart des librairies n'ont pas de réserve : en général, elles ont une surface totale inférieure à 180 m², avec un chiffre d'affaires situé entre 80 000 et 600 000 €, et présentent entre 4 000 et 17 000 volumes.

B – Nombre de références et de volumes

À propos de ces questions, 35 librairies nous ont transmis des données exploitables, réparties par catégories de chiffre d'affaires comme suit.

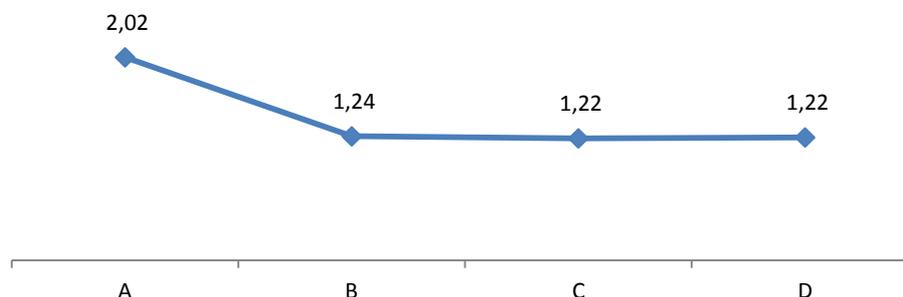
	Nbre de librairies	Nbre total		Moyenne		Surface vente de livres	Nbre de références / m ²
		Références	Volumes	Références	Volumes		
A	5	311 550	630 106	62 310	126 021	1 360 m ²	46
B	2	42 730	52 803	21 365	26 402	180 m ²	119
C	11	156 705	190 475	14 246	17 316	140 m ²	102
D	17	119 552	146 410	7 032	8 612	77 m ²	91
Total : A à D	35	630 537	1 019 794	18 015	29 137	285 m²	63

On remarque que le nombre moyen de références double à mesure que l'on monte dans les catégories ; une librairie D présente deux fois moins de références qu'une librairie C, etc. Ce phénomène est identique au niveau national.

Toutefois, le nombre de références au m² s'intensifie à mesure que la surface de vente diminue. Une librairie D présente 2 fois plus de références au m² qu'une librairie A. Il n'est pas rare de voir de minuscules librairies proposer des livres en pile, exploitant le moindre recoin..., alors que les grandes librairies ayant davantage de circulation dans l'espace de vente sont obligées d'« aérer » les rayonnages.

L'offre des librairies C et D est donc réduite mais plus concentrée.

*Nombre de volumes par références - 2012
sur 35 réponses*



Les librairies de catégories A développent donc une offre plus diversifiée (nombre de références) et plus importante (nombre de volumes) qui leur permet de proposer, en moyenne, 2 exemplaires par référence.

C – Rotation du stock et besoin en fonds de roulement

Le stock est l'outil de travail des libraires, qui leur permet de développer leur activité et de générer une rentabilité si les ratios d'exploitation sont correctement équilibrés.

La rotation est un des indicateurs essentiels pour étudier le modèle économique de la librairie. Il nous oriente ensuite vers le besoin en fonds de roulement (BFR) qui donne à voir l'équilibre financier de la librairie.

Rotation du stock

L'analyse du taux de rotation est réalisée ici sur un échantillon de 33 librairies qui nous ont transmis des données exploitables, synthétisées dans le tableau suivant.

	Nbre de librairies	Rotation globale	Rotation globale en jours	Rotation par librairie	Rotation par librairie en jours
A	2	4,80	76	4,85	75
B	2	5,87	62	6,00	61
C	11	3,29	111	3,41	107
D	18	2,27	160	2,21	165
Total : A à D	33	3,56	102	3,60	101

La rotation du stock indique la vitesse à laquelle se vendent les stocks. Ainsi, toutes librairies confondues, le stock librairie se renouvelle en moyenne 3,6 fois par an, soit tous les 101 jours. Les librairies D enregistrent des rotations 2 fois plus lentes que les librairies A.

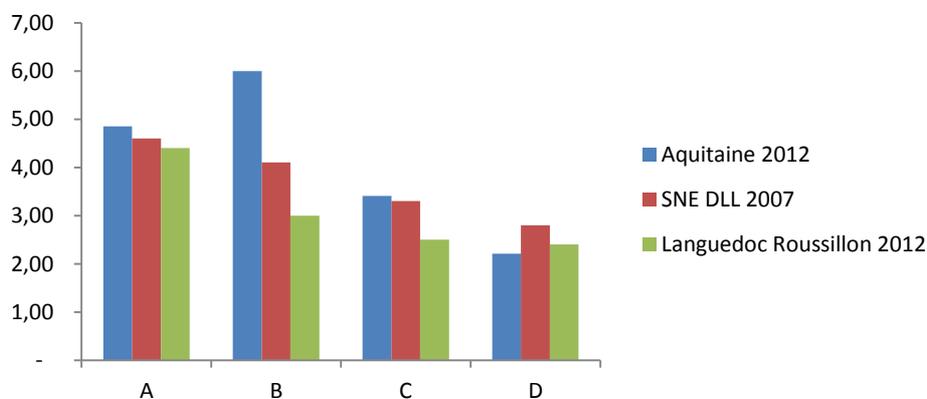
À noter :

Les trois plus grosses librairies du territoire ne figurent pas dans ce panel.

Les librairies B ont une moyenne exceptionnelle qui s'explique par la particularité de notre échantillon (présence d'une librairie scolaire qui fait beaucoup de facturation).

Lorsque l'on compare les rotations aquitaines aux indicateurs nationaux, les moyennes sont plutôt au-dessus, sauf pour les librairies D.

*Comparatif des rotations en librairie - 2012
à partir des 33 réponses aquitaines*



Âge du stock

La gestion du stock en librairie tient donc en partie à l'équilibre des rotations fortes et lentes, qui dépendent notamment de l'âge du stock. Logiquement, un stock plus ancien tournera moins qu'un stock de nouveautés qui bénéficie par ailleurs d'une actualité médiatique plus « féroce ». Pour améliorer sa rotation, le libraire doit donc analyser en permanence l'équilibre entre ses différents stocks âgés, puis faire des retours fréquents, sans perdre de vue qu'il s'agit d'adapter l'offre à la clientèle.

Peu de librairies lors de l'enquête ont détaillé l'âge de leur stock, soit 19 au total. Seules les catégories C et D peuvent être considérées comme représentatives.

	Nbre de librairies	Stock A < 6 mois	Stock B 6 mois - 1 an	Stock C > 1 an
A	2	62 %	15 %	23 %
B	1	45 %	35 %	20 %
C	7	69 %	21 %	10 %
D	9	63 %	22 %	15 %
Total : A à D	19	64 %	22 %	14 %

Le poids du stock supérieur à 1 an (dit « stock C ») correspond à peu près aux indications nationales de l'étude SNE/DLL 2007. Cette part, déjà très importante, pèse indéniablement sur la trésorerie des libraires.

La majorité du stock est inférieure à 6 mois (« stock A ») : la moyenne de 60 % représente ici une proportion plutôt cohérente.

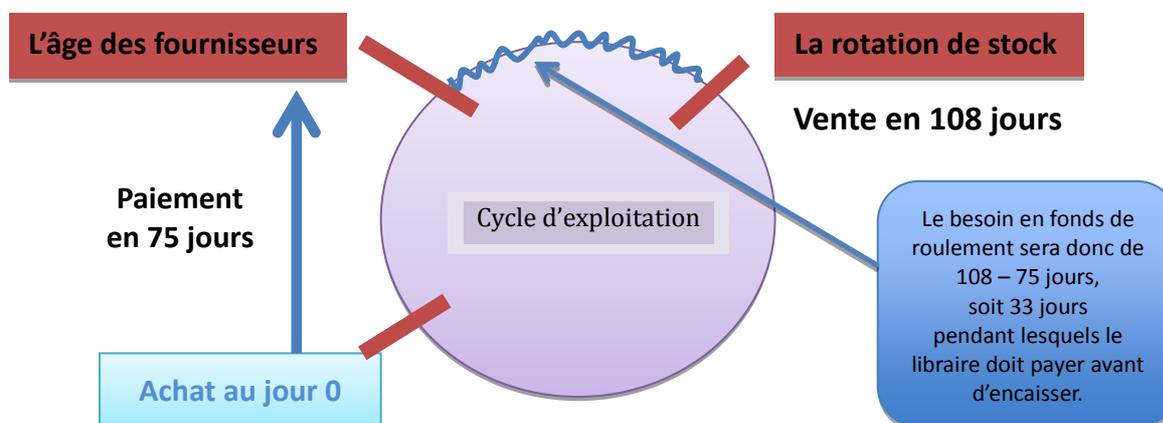
La librairie B ici représentée est la librairie scolaire ce qui peut expliquer la répartition particulière et le poids moins important du stock inférieur à 6 mois.

Besoin en fonds de roulement

Pour bien gérer son stock, le libraire doit absolument savoir en combien de temps il vend (rotation du stock) et en combien de temps il paye (âge des fournisseurs). La différence est le besoin en fonds de roulement ; c'est le moteur de l'entreprise, sa trésorerie.

Il est souvent représenté en nombre de jours pendant lesquels le libraire doit payer avant d'encaisser. À cela il faut ajouter les créances clients, constituées par les marchés publics en cours et les achats des différentes collectivités, pour lesquelles le libraire joue le rôle de banquier puisque les paiements se font souvent avec délai.

Définition du fonds de roulement
exemple



Lors de notre enquête, 35 librairies nous ont transmis des informations détaillées exploitables pour analyser les besoins en fonds de roulement.

Sur le tableau ci-dessous, les librairies A ont un trou de 6,1 jours (soit en valeur 82 540 €) ainsi que 301 041 € de créances clients, soit un total de 383 581 € qu'il faut « avancer ».

Tableau A

Détermination du besoin en fonds de roulement par le cycle d'exploitation – 2012							
Catégorie	Nombre de librairies	Rotation globale en jours	Délais fournisseurs en jours	BFR stock en jours	BFR stock en €	BFR clients en €	BFR total en €
A	2	75	68,9	6,1	82 540 €	301 041 €	383 581 €
B	2	62	36,9	25,1	173 077 €	42 315 €	215 392 €
C	11	111	84,5	26,5	345 328 €	249 218 €	594 546 €
D	20	160	87	75,0	697 932 €	83 434 €	781 366 €
TOTAL	35	102	73	29	1 298 877 €	676 008 €	1 974 885 €

NB : 1 librairie B avec un délai fournisseurs à 18 jours.

Naturellement, le BFR stock doit suivre la courbe du stock et diminuer à mesure que l'on descend dans les catégories. Dans le diagramme ci-dessous, on constate que les deux librairies B présentent un BFR stock important par rapport au total, qui s'explique en partie par la particularité du panel (une librairie scolaire qui facture plus de 80 % de son CA).

Pour les librairies A, les créances clients représentent une part considérable du BFR, car les marchés publics obtenus sont souvent conséquents. Une des deux librairies de cet échantillon n'a besoin d'aucun fonds de roulement pour le stock, cela indique qu'elle a un délai fournisseur très long ou un taux de rotation ultra rapide.

Les librairies C ont en moyenne un BFR clients très conséquent sur le total, qui doit commencer à poser problème à certaines.

Besoin en fonds de roulement moyen stock et clients par catégorie - 2012 sur 35 réponses

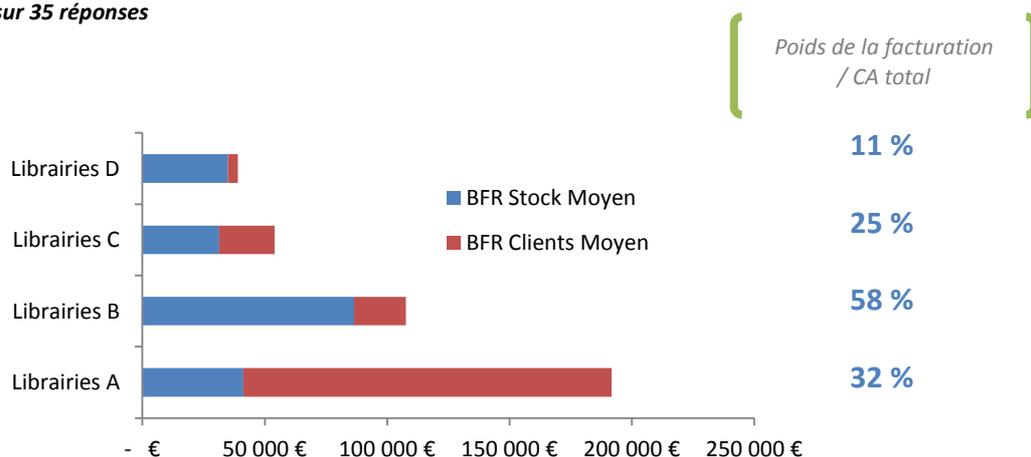


Tableau B / Répartition des librairies selon l'état du BFR

Analyse du besoin en fonds de roulement stock – 2012					
Catégorie	BFR stock moyen	Nombre de librairies	BFR stock négatif	Nombre de librairies	BFR stock positif
A	41 270 €	1	- 19 635 €	1	102 175 €
B	86 539 €			2	86 539 €
C	31 393 €	3	- 226 291 €	8	71 452 €
D	34 897 €	2	- 55 269 €	18	41 845 €
TOTAL	37 111 €	6	- 301 195 €	29	55 175 €

Dans le tableau B, les 35 librairies de l'échantillon sont divisées en deux catégories :

- 6 entreprises présentent un BFR stock négatif qui indique qu'elles n'ont besoin d'aucun fonds de roulement. Elles ont des rotations de stock très rapides ou bien des dettes fournisseurs longues : elles vendent leur stock avant de l'acheter.
- 29 librairies ont un BFR stock plus ou moins fort : ce sont ces entreprises qui sont en difficulté.

Le fonds de roulement

Il s'agit ensuite de déterminer le fonds de roulement, dont on soustraira le BFR pour obtenir le solde de trésorerie qui nous éclairera davantage sur la santé économique des librairies en Aquitaine.

Tableau C / Solde de trésorerie négatif de 18 librairies

Fonds de roulement et trésorerie – 2012					
Catégorie	Nombre de librairies	Total du fonds de roulement	Cumul du solde de trésorerie	Dont cumul des soldes négatifs	Soldes négatifs moyens
A	2	174 407 €	- 209 174 €	- 209 174 €	- 104 587 €
B		431 925 €	216 533 €		
C	5	887 145 €	292 599 €	- 180 180 €	- 36 036 €
D	11	604 727 €	- 176 639 €	- 395 783 €	- 35 980 €
TOTAL	18	2 098 204 €	123 319 €	- 785 137 €	- 43 619 €

Comme indiqué dans le tableau C, 18 librairies présentent un solde de trésorerie négatif, soit 50 % du panel des répondants.

Deux librairies C sur les 5 en difficulté ont un solde au-delà de - 60 000 €.

11 librairies D présentent une trésorerie négative, dont 2 sont au-delà de 140 000 €.

D – Financement du stock

Le commerce de librairie est soumis à des variations de stock importantes en fonction du cycle d'exploitation, ce qui implique une gestion rigoureuse.

Ces fluctuations influent sur la trésorerie et son financement ; il est nécessaire pour certains libraires de faire appel à des solutions bancaires (découvert, prêt, Dailly, cautionnement, etc.) qui fragilisent leur équilibre.

Recours au prêt bancaire

Sur 32 libraires qui ont répondu, 21 ont souscrit à un emprunt bancaire, soit 65 % toutes catégories confondues. 13 entreprises ont détaillé le capital restant dû en 2012, pour un montant moyen qui atteint les 65 000 €.

La plupart du temps, cet endettement est lié au développement, même si, pour certaines librairies (C et D), il permet également de soutenir l'activité.

Découvert autorisé

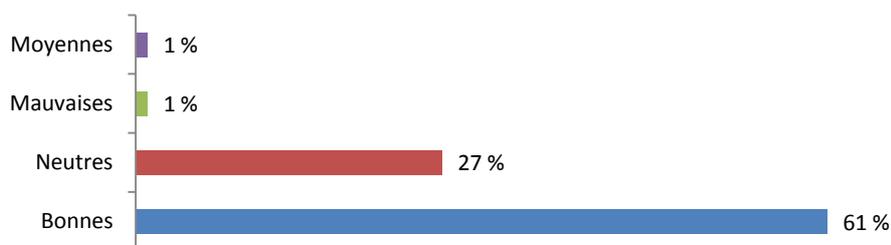
Sur 31 libraires qui ont répondu, 20 ont un découvert autorisé, soit 64 % toutes catégories confondues. Le montant autorisé oscille entre 4 000 et 120 000 €, pour un découvert moyen de 25 000 € par librairie.

Relations avec les banques

Dans l'ensemble, les relations avec les banques sont plutôt bonnes pour 20 librairies de l'échantillon, dont 4 qui n'ont pas d'autorisation de découvert.

Le Crédit agricole arrive en tête des banques partenaires, avant la Banque populaire, le Crédit mutuel, le Crédit coopératif. Un tiers des librairies travaillent avec au moins 2 banques différentes.

*Relations avec les banques
à partir de 33 réponses*



35 | LES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES D'UNE LIBRAIRIE

Les charges extérieures d'une librairie représentent un indicateur important lorsqu'il s'agit d'analyser l'économie du secteur. Toutes ces charges sont finalement de la marge « redistribuée », autant de trésorerie en moins pour abonder le fonds de roulement et investir dans le stock.

Les études existantes au niveau national comme dans d'autres régions isolent particulièrement le loyer, les coûts de transport, puis les salaires et charges sociales afférentes afin d'étudier précisément (et régulièrement) l'impact de ces charges sur l'activité.

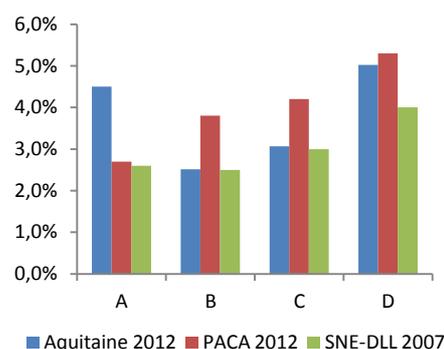
A - Le loyer

Nous avons vu plus haut que 76 % des librairies de notre échantillon sont locataires. Ainsi, le loyer représente un poste de charge important et décisif, puisqu'il est soumis à des indexations et/ou des augmentations parfois féroces, et notamment en centre-ville, ce qui a une incidence directe sur le résultat de la structure. Dans certains cas extrêmes, il peut provoquer la fermeture du point de vente.

Part du loyer sur le CA total des librairies, par catégorie, en 2012 sur 36 réponses

	Nbre de librairies	CA total 2012	Loyer 2012	% Loyer sur CA	€/m ²	Loyer médian mensuel
A	3	30 644 855 €	1 373 126 €	4,5 %	237 €	38 142 €
B	2	3 060 627 €	76 905 €	2,5 %	194 €	3 204 €
C	11	6 670 895 €	204 663 €	3,1 %	90 €	1 550 €
D	20	4 575 086 €	229 925 €	5,0 %	118 €	958 €
Total : A à D	36	44 951 463 €	1 884 619 €	4,2 %	181 €	4 363 €

Comparaison avec les chiffres nationaux % du loyer / CA total



Nous voyons très clairement que le poids du loyer prend de plus en plus d'importance dans le CA au fur et à mesure que l'on descend dans les catégories. Tout dépend bien entendu de l'endroit où la librairie est implantée dans la zone (centre-ville, quartier éloigné, quartier piéton, etc.), mais également du montage choisi. En effet, lorsque les libraires sont propriétaires, c'est en général à travers une société (société civile immobilière, le plus souvent) qui est propriétaire des murs et qui loue son local. Cela permet dans certains cas de rationaliser le loyer par rapport à l'activité de la librairie.

La situation de la librairie Mollat bouleverse la moyenne de sa catégorie en présentant un pourcentage loyer/CA très fort (plus de 5 %).

Les librairies D sont les plus mal loties : 4 libraires ont un loyer qui dépasse les 9 % du CA.

Le loyer fluctue en outre en fonction de son positionnement : certaines villes sont plus chères que d'autres et les zones côtières et touristiques représentent aussi des zones à forte valeur ajoutée (exemple de la côte basque). De la même manière, la situation des librairies en PACA (en rouge sur le graphique) montre un poids très fort du loyer dans l'économie de la librairie dont il faut tenir compte dans la gestion au quotidien.

B – Le transport

Les coûts de transport sont un élément important dans la gestion d'une librairie ; ils sont directement soumis aux flux circulant dans la librairie, dont la quantité peut constituer un élément de négociation, mais également à l'implantation de la librairie sur le territoire.

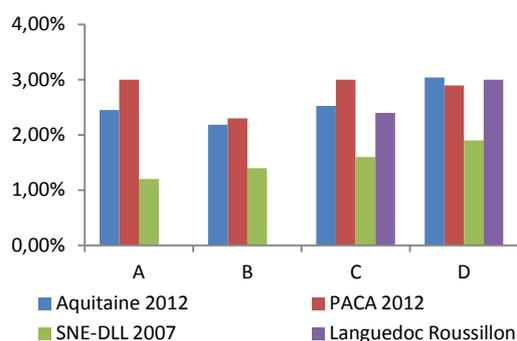
Les tendances nationales sont moyennes, car elles se réfèrent majoritairement aux librairies parisiennes, pour lesquelles le poids du transport est sous-évalué par rapport aux situations régionales.

Les centres de distribution sont généralement situés en banlieue parisienne, et la plupart des éditeurs ont des comptoirs de vente à Paris, ce qui favorise les transports rapides et moins coûteux.

Part du transport dans le CA total des librairies, par catégorie sur 33 réponses

	Nbre de librairies	CA total 2012	Frais de transport 2012	% transport sur CA
A	3	30 644 855 €	750 709 €	2,4 %
B	2	3 060 627 €	66 929 €	2,2 %
C	9	5 799 339 €	146 396 €	2,5 %
D	19	4 256 918 €	129 979 €	3,1 %
Total : A à D	33	43 761 739 €	1 094 013 €	2,5 %

Comparaison avec les chiffres nationaux % du transport / CA total



L'Aquitaine suit la logique nationale : le transport représente une part plus importante dans le CA des librairies D que dans celui des plus « grosses » librairies. Les librairies D sont souvent plus éloignées sur le territoire, présentes dans des zones moins accessibles, avec de fait des ruptures de charges plus nombreuses pour les transporteurs.

On note le poids somme toute important du transport dans le CA des librairies A, qui s'explique simplement : une de ces librairies exerce à Pau, la deuxième ville d'Aquitaine, éloignée des centres de distribution.

C – La masse salariale (salaires et charges)

Poids de la masse salariale dans le CA total

Les salaires et charges sociales liées constituent le premier poste de charges dans la librairie, et absorbent une bonne moitié de la marge commerciale. Le poids de la masse salariale est un des critères qualitatifs les plus contraignants à respecter lors d'une demande de labellisation auprès du CNL. Un pourcentage élevé représente la capacité de la structure à générer suffisamment d'économie pour assumer des salaires et, le plus souvent, permettre l'emploi qualifié de collaborateurs spécialisés.

Dans les petites librairies, il arrive bien souvent que le salaire du dirigeant soit la variable d'ajustement pour atteindre l'équilibre : c'est le premier à être sacrifié en cas de difficulté.

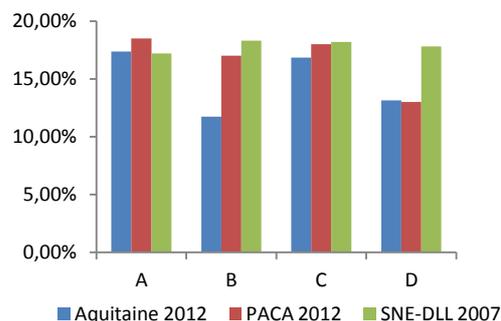
Dans notre échantillon, 3 librairies de catégorie D ne déclarent pas de salaire versé alors que les charges de personnel sont payées, le dirigeant étant le seul employé.

À noter : une librairie B déclare une part salariale inférieure à 10 % du CA, ce qui explique la faible proportion de cette catégorie. Il s'agit là encore d'une librairie scolaire, dont le modèle économique ne peut être qu'atypique.

Part des salaires (y compris charges salariales) dans le CA total des librairies - 2012 / sur 36 réponses

	Nbre de librairies	CA total	Total salaires	% salaires sur CA
A	3	31 030 301 €	5 390 254 €	17,37 %
B	2	3 060 627 €	358 911 €	11,73 %
C	11	6 670 895 €	1 123 449 €	16,84 %
D	20	4 575 086 €	601 863 €	13,16 %
Total : A à D	36	45 336 909 €	7 474 477 €	16,49 %

Comparaison avec les chiffres nationaux % des salaires / CA total



Comparé aux indicateurs nationaux, le poids des salaires dans le CA des librairies aquitaines est en dessous des pratiques, même s'il reste, en moyenne, au-delà des critères du CNL pour l'obtention des labels LIR/LR.

11 librairies, toutes catégories représentées, présentent une masse salariale au-delà de 18 % du CA total.

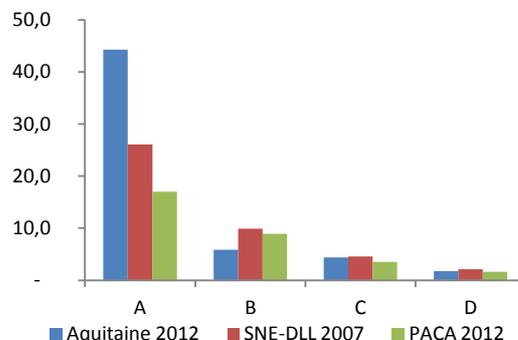
Équivalent temps plein

Sur 35 réponses détaillées lors de notre enquête, nous avons une moyenne oscillant entre 1,8 et 44,3 ETP par librairie, en fonction de la catégorie de CA. Il s'agit ici de l'effectif équivalent temps plein (ETP) dédié à toutes les activités des librairies confondues.

Répartition de l'effectif équivalent temps plein - 2012 par catégorie et par librairie / sur 36 réponses

	Nbre de librairies	Effectif ETP	ETP moyen / librairie	Masse salariale / ETP
A	3	132,8	44,3	40 589 €
B	2	11,8	5,9	30 546 €
C	11	48,2	4,4	23 332 €
D	20	35,6	1,8	16 916 €
Total : A à D	36	228,3	6,34	32 743 €

Comparaison avec les chiffres nationaux ETP moyen par librairie



Le nombre d'ETP des librairies de catégorie A est très important comparé aux tendances nationales, en raison de l'effectif très important de la librairie Mollat qui atteint les 102 ETP en 2013 – dont 55 libraires.

Chiffre d'affaires par ETP sur 35 réponses

A	B	C	D	Total : A à D
233 662 €	260 479 €	138 544 €	128 586 €	198 602 €

Le CA/tête très élevé des librairies B s'explique toujours de la même manière : une librairie génère beaucoup de facturation par tête du fait de son activité scolaire.

Emploi et formation en librairie

Ainsi, le nombre d'ETP déclarés sur ces 35 réponses se répartissent comme indiqué dans le diagramme ci-dessous. Un tiers des ETP sont eux-mêmes les gérants.

*Répartition des ETP
sur 35 réponses*



La gérance

Sur 38 librairies, 37 % sont en cogérance (14) et 23 % (9 librairies) en cogérance seule, c'est-à-dire sans autre ETP sinon les gérants.

16 % des librairies (6) ont un seul ETP représenté par le gérant, et ce sont toutes des librairies D.

L'âge moyen du gérant, toutes catégories confondues, est de 45 ans, mais 10 librairies ont un gérant de plus de 55 ans, ce qui les place potentiellement dans une posture de transmission dans les dix prochaines années.

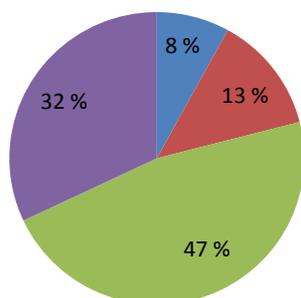
Sur 29 gérants qui ont détaillé leur statut, seuls 8 sont salariés. À peu près la moitié des gérants non salariés (TNS) ont déclaré une rémunération en 2012, alors que 5 déclarent une activité complémentaire en dehors de la librairie.

Les employés

Sur 36 librairies, la plupart des employés sont en CDI, et, comme le montre le graphique ci-dessous, près de la moitié ont suivi une formation spécifique aux métiers du livre.

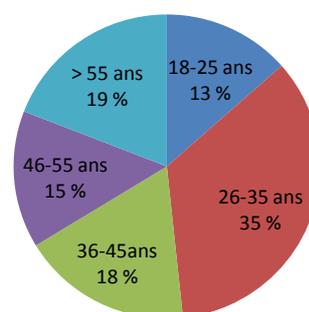
Tous les âges sont représentés dans le domaine de la librairie, avec néanmoins une majorité située entre 26 et 45 ans.

*Formation des libraires
sur 36 librairies*



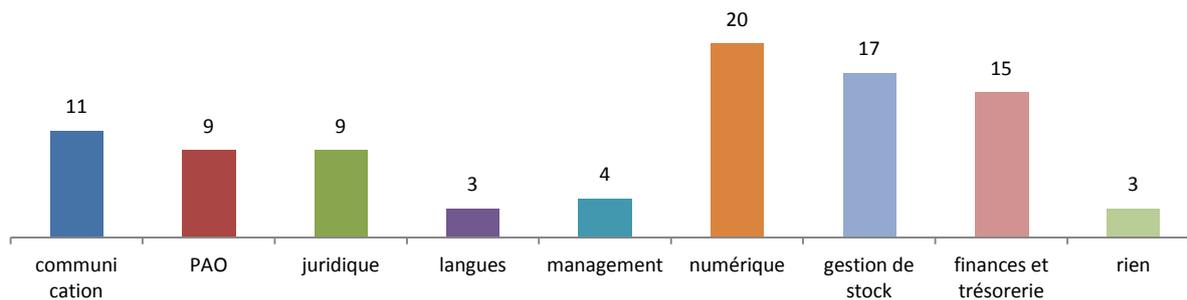
■ < BAC
■ BAC
■ Formation Métiers du livre
■ Autres études supérieures

*Moyenne d'âge des libraires en Aquitaine
sur 36 librairies*



Les besoins en formation

Sur l'enjeu de la formation, 31 librairies ont profité de l'enquête pour remonter des besoins, principalement orientés vers le numérique, la gestion de stock et la trésorerie.



36 | LES POLITIQUES PUBLIQUES EN AQUITAINE

Les relations avec les institutions dépendent avant tout d'une politique culturelle dynamique qui propose différents dispositifs d'aides directes ou indirectes et complémentaires.

A - Les aides publiques

L'ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création) propose des aides financières aux librairies indépendantes, selon une large palette d'intervention allant des projets de création, de déménagement, d'agrandissement, de rénovation, de rachat, à de la restructuration de fonds de roulement ou de fonds propres. L'accompagnement se fait sous la forme d'une entrée dans le capital (à hauteur de 5 % minimum) et d'apports en compte courant, faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro sur cinq à huit ans.

Ces dix dernières années, 14 librairies aquitaines ont été soutenues par l'ADELIC, dont deux librairies qui ont finalement fermé.

Nous n'avons pu récupérer de données plus détaillées concernant ce dispositif.

L'IFCIC accompagne le financement des librairies indépendantes en proposant aux établissements bancaires une garantie financière pour l'attribution de crédits en faveur des librairies.

En outre, depuis 2014, les libraires peuvent mobiliser auprès de l'IFCIC un fonds d'avances remboursables (FALIB) pour pallier des difficultés de trésorerie.

Enveloppe globale CNL, DRAC, Région Aquitaine

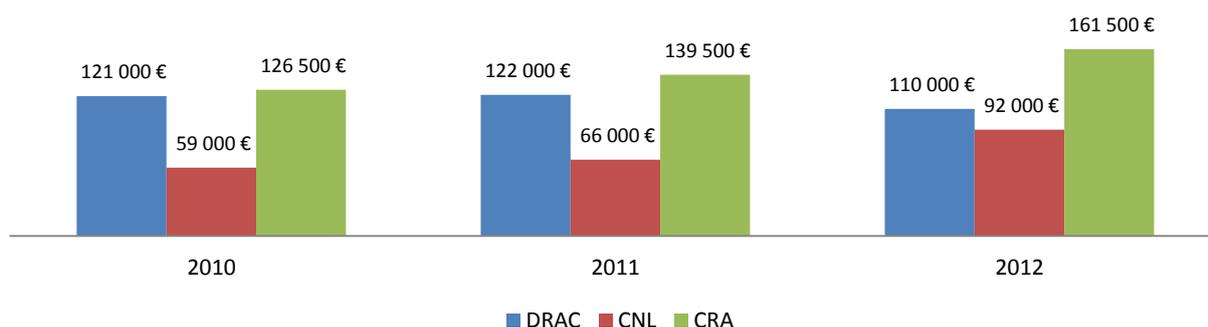
En Aquitaine, le Centre national du livre, la Direction régionale des affaires culturelles et la Région Aquitaine sont les trois principaux soutiens de la librairie indépendante.

Entre 2010 et 2012, l'enveloppe globale des aides directes aux librairies (CNL, DRAC et Région) avoisine le million d'euros, tous dispositifs confondus.

La Région affiche une tendance à la hausse (+ 22 %), ainsi que le CNL (+ 36 %).

48 librairies différentes ont été accompagnées ces trois dernières années.

Évolution des aides publiques CNL, Drac et Région Aquitaine
2010-2012



Les différents dispositifs

Entre 2010 et 2012 sont recensés auprès des trois institutions 5 dispositifs différents auxquels les libraires ont fait appel, dont 2 concernent des prêts à la création/transmission (prêt d'honneur PFIL et Aquitaine Transmission).

L'accompagnement le plus important est le protocole d'accord État-Région, soit 68 % de l'enveloppe globale sur ces trois années. 34 librairies différentes ont été soutenues dans ce cadre pour leur projet de développement. Le nombre de librairies aidées à ce titre est stable, entre 11 et 13 par an, pour une enveloppe globale en diminution de 9 % entre 2010 et 2012.

Répartition des aides publiques CNL, Drac et Région Aquitaine
par dispositif, 2010-2012

	2010		2011		2012		Total		Poids
	Nbre de librairies	Montant							
CNL	10	59 000 €	12	66 000 €	16	92 000 €	23	217 000 €	22 %
Création d'une librairie (subvention)	2	15 000 €	1	8 000 €	1	16 000 €	4	39 000 €	4 %
VAL (subvention)	8	44 000 €	11	58 000 €	16	76 000 €	20	178 000 €	18 %
DRAC / Protocole (subvention)	11	121 000 €	12	122 000 €	10	110 000 €	29	353 000 €	35 %
CRA	12	126 500 €	14	139 500 €	11	161 500 €	34	427 500 €	43 %
Protocole (subvention)	11	115 500 €	10	109 000 €	8	106 000 €	26	330 500 €	33 %
Prêt d'honneur PFIL (prêt)	2	11 000 €	4	21 750 €	5	45 000 €	11	77 750 €	8 %
Aquitaine Transmission (prêt)	0	- €	2	8 750 €	2	10 500 €	4	19 250 €	2 %
TOTAL	20	306 500 €	23	327 500 €	27	363 500 €	48	997 500 €	

Ainsi, l'aide moyenne par librairie sur trois ans s'élève à 20 700 €.

Le VAL (mise en valeur des fonds en librairie), subvention mise en place par le CNL, a doublé le nombre des structures aquitaines bénéficiaires entre 2010 et 2012, avec une augmentation du montant global alloué de 44 %.

Les prêts de la Région sont des prêts d'honneur gérés par les plates-formes d'initiatives locales (PFIL), dont les prêts Aquitaine Transmission (fonds mobilisés en cas de départ à la retraite pour consolider l'apport du repreneur) : ils sont en augmentation sensible entre 2010 et 2012.

B - L'Association des librairies atlantiques

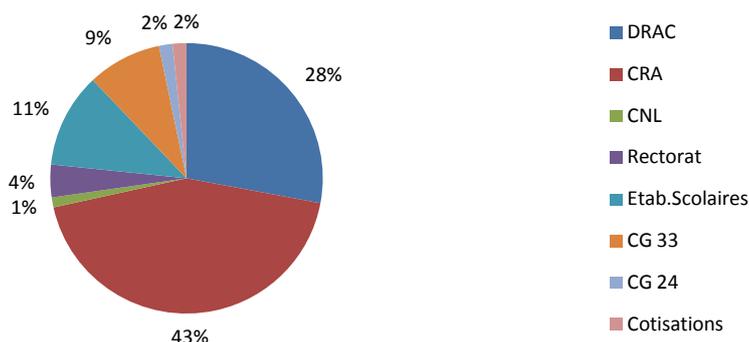
Cette association des librairies indépendantes en Aquitaine est l'une des plus importantes en France. Créée en 1990 par les professionnels aquitains, l'Association des librairies atlantiques est un lieu de promotion de la librairie indépendante. Depuis 1999, elle a recruté un permanent, placé sous l'autorité du Président, qui travaille en lien avec le conseil d'administration.

Forte de ses 44 libraires répartis sur tout le territoire aquitain, l'association a développé différentes actions. Elle offre la possibilité à ses adhérents d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, et les accompagne vers le numérique dans cette période de mutation. Elle se charge de favoriser la formation continue des libraires aquitains, puis de développer des animations, dont le dispositif de sensibilisation des jeunes à la lecture et aux enjeux de la librairie : « Courant livre chez mon libraire ».

Il convient aussi de citer « L'Aquitaine se livre », manifestation régionale où les libraires et les bibliothécaires qui le souhaitent mettent en avant le travail des éditeurs et des auteurs aquitains.

Seules, les librairies ne pourraient pas se faire entendre ; l'association œuvre dans le sens du collectif auprès des institutions et des syndicats, mutualise des actions, réfléchit sur les évolutions du métier :

« L'union, le collectif constituent aujourd'hui la force des libraires, et leur permettent de faire entendre leur voix ».



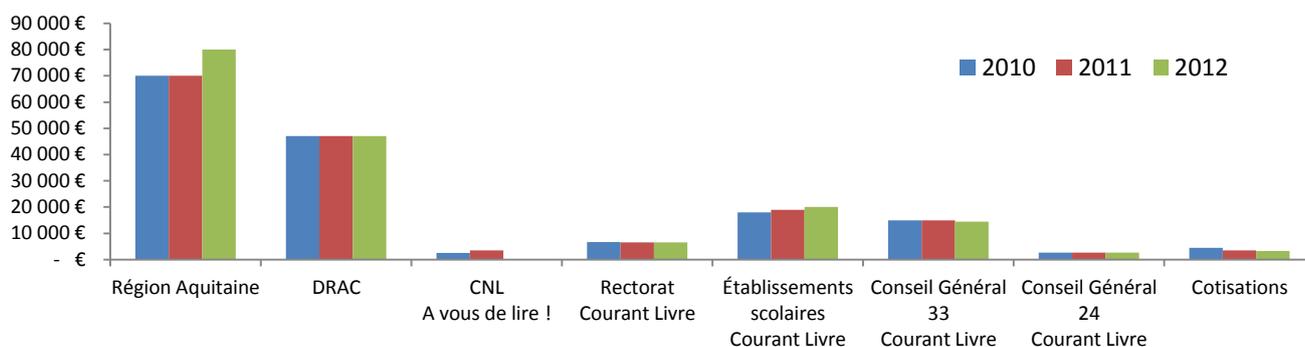
Le budget annuel

Le budget de fonctionnement repose sur un partenariat essentiel avec la Drac et le Conseil régional, qui apportent à l'Association un soutien – à budget constant – sur le budget de fonctionnement ainsi que sur des actions ciblées (« Courant livre chez mon libraire », « L'Aquitaine se livre », mission spécifique, etc.). S'ajoutent à ce budget des financements complémentaires liés à l'opération « Courant livre chez mon libraire » à laquelle le rectorat, de nombreux établissements scolaires, ainsi que le Conseil général de la Gironde et le Conseil général de la Dordogne sont partenaires. Ces différents partenariats permettent de financer des bons d'achats destinés aux jeunes en librairies, et ne font que transiter par l'association.

Le soutien du CNL était ciblé, jusqu'en 2011, sur l'animation liée à l'opération « À vous de lire ! ».

Le budget de l'Association des librairies atlantiques est stable, voire en légère augmentation depuis 2012 de la part de la Région et des établissements scolaires, notamment grâce au succès de « Courant livre chez mon libraire ».

Évolution des ressources de l'Association des librairies atlantiques
2010-2012



Les adhésions

Les cotisations annuelles sont indexées sur le chiffre d'affaires des librairies comme suit :

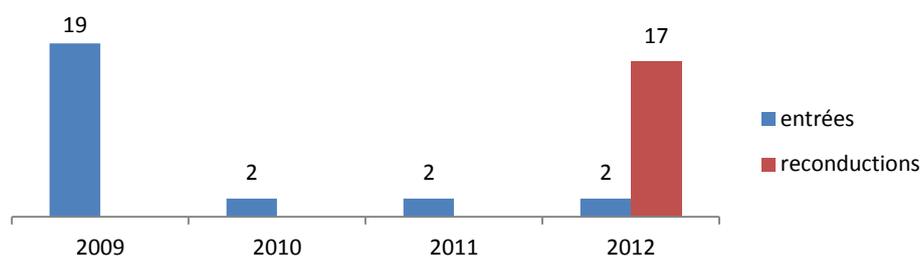
- > 120 € pour les librairies dont le chiffre d'affaires en livres est supérieur à 300 000 €
- > 90 € pour les librairies dont le chiffre d'affaires en livres est compris entre 150 000 et 300 000 €
- > 50 € pour les librairies dont le chiffre d'affaires en livres est inférieur à 150 000 €

C – Label LIR

À travers la mise en place du label LIR (librairie indépendante de référence) par le ministère de la Culture et de la Communication, en 2009, puis LR (librairie de référence), en 2012, les différentes institutions territoriales ont également la possibilité de soutenir cette économie fragile en votant pour l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) – ancienne taxe professionnelle.

Cette initiative a vu le jour pour reconnaître et donner une visibilité à la présence des librairies indépendantes en France et valoriser le travail qualitatif réalisé par ces commerces à l'économie bien spécifique. Une commission annuelle, présidée par Antoine Gallimard, étudie les demandes de labellisation.

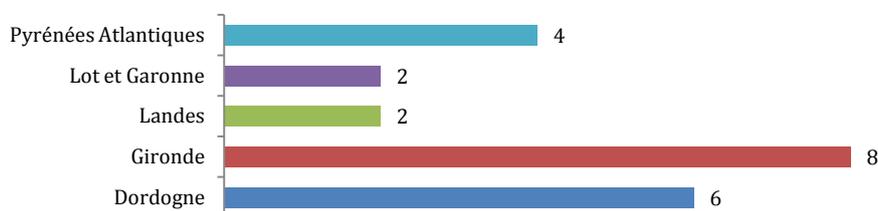
Entrées et reconductions du label LIR
2010-2012



La première année, 514 librairies ont été labellisées en 2009, dont 19 sont en Aquitaine.

En 2012, 23 librairies aquitaines au total sont labellisées, dont 17 reconductions, soit 30 % des librairies du groupe 1 ; elles se répartissent géographiquement comme suit.

Répartition des librairies labellisées par département
2010-2012



Pour l'Aquitaine en 2013, 7 demandes furent enregistrées pour 3 librairies labellisées.

Des critères qualitatifs sont fixés (poids de la masse salariale dans le CA, nombre de références, programmes d'animation, etc.) et les demandes sont instruites une fois l'année en commission nationale. Ce label est attribué pour trois ans, et permet notamment de bénéficier d'une exonération de la CET (contribution économique territoriale) – ancienne taxe professionnelle – lorsque les collectivités l'ont votée.

Ainsi, comme l'indique le CNL :

« Si le montant de la contribution économique territoriale perçue auprès des librairies est peu significatif pour les collectivités au regard du montant global de cette imposition, il représente pour chacune de ces librairies un enjeu tout à fait important. Le montant de la contribution économique territoriale peut représenter en effet pour les librairies jusqu'à un tiers de leur résultat net. »

À ce jour, en 2013, la Région, deux départements sur cinq (Gironde et Pyrénées-Atlantiques) et 11 agglomérations de communes sur les 13 concernées ont voté pour l'exonération de la CET en 2012.

D – Les achats publics de livres

L'attribution des marchés publics liés aux budgets d'acquisition des bibliothèques constitue également un lien important tant social qu'économique entre les institutions et le commerce de librairie.

Les marchés publics

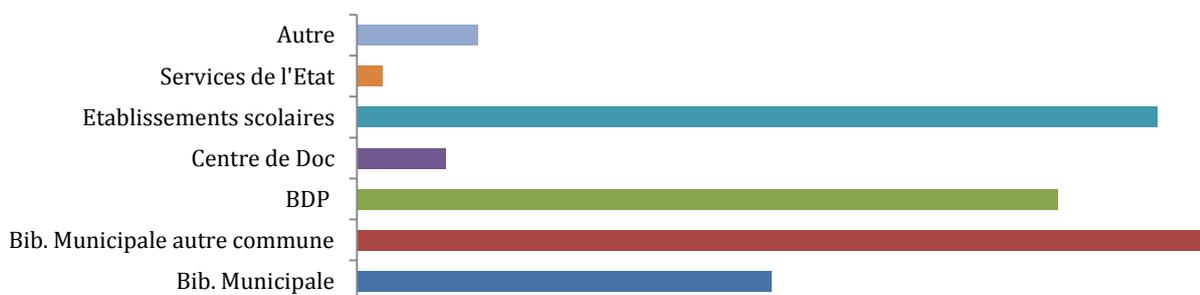
Sur les 37 librairies qui travaillent régulièrement avec les collectivités, 26 déclarent avoir répondu à au moins un appel d'offres en 2012, dont 21 donnent le détail. Elles annoncent ainsi entre 0,3 (via un groupement de librairies) et 10 marchés obtenus, soit une moyenne de 5 marchés par librairie. Un peu plus de la moitié des libraires ont répondu à la question de l'évolution des achats publics depuis le nouveau code des marchés publics, en 2004, en estimant que la situation est restée stable, voire s'est améliorée. Un seul libraire annonce avoir perdu un marché au profit d'une librairie hors région, ce qui semble très sous-estimé...

Comme indiqué page 15 dans l'analyse du CA facturation de 38 librairies étudiées, la part moyenne des achats facturés s'élève à 26 % du CA, toutes catégories de librairies confondues. Cela montre l'importance du soutien des partenaires publics dans l'économie de la librairie : développer les achats publics (marchés publics ou commandes directes) permet d'augmenter les flux et favorise la capacité de négocier des remises plus importantes tout au long de l'année, ce qui a une incidence positive sur la marge commerciale. Pour la collectivité, le choix du fournisseur de livres peut être un acte militant : choisir un libraire à proximité permet de créer une dynamique culturelle sur le territoire, de désacraliser l'image de temple sacré que peut avoir la librairie, et entretient de fait un réseau de lecteurs.

Pourtant, les marchés publics ne présentent pas que des avantages, puisque les délais de règlement sont longs et que le libraire doit distribuer sa marge à la facturation : 9 % accordés à la collectivité, 6 % cédés à la Sofia qui est l'organisme collecteur et répartiteur des droits de prêts aux créateurs (éditeurs et auteurs). Une fois de plus, le libraire doit trouver le bon équilibre entre la vente au comptant et la facturation pour ne pas mettre en danger son équilibre.

Poids des différentes collectivités dans les achats publics

*Poids des différentes sources d'achats publics de livres - 2012
sur 27 librairies*



Les principales sources d'achats publics de livres, au regard des données déclarées par 27 librairies du panel, sont les bibliothèques municipales, puis les établissements scolaires et les bibliothèques départementales de prêt.

Les services proposés

La plupart des libraires proposent des services complémentaires aux commandes de livres : livraison, conseils, animations diverses, etc.

Sur 29 libraires ayant détaillé la réponse, 41 % présentent régulièrement des nouveautés à leurs partenaires publics et 14 % proposent un service d'office.

37 | LA COMMERCIALISATION

La commercialisation, par définition, est l'enjeu principal de tout commerce : l'objectif est de vendre. En librairie, comme ailleurs, elle tient à la relation fournisseurs au sens large (éditeurs, diffuseurs et distributeurs), ainsi qu'à la fidélisation et au développement de sa clientèle.

A – Le rapport aux diffuseurs

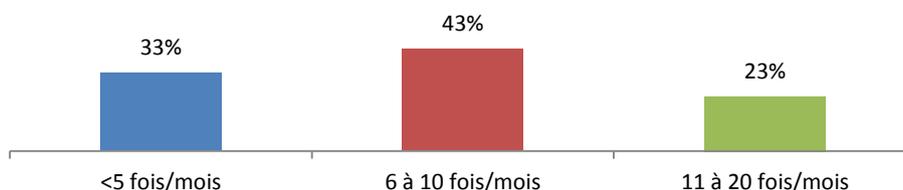
Les visites de représentants

Sur les 31 librairies qui ont répondu à cette question, 30 déclarent recevoir des visites régulières de représentants de la diffusion, entre 1 et 20 représentants par mois.

Très logiquement, plus les librairies dégagent de chiffre d'affaires, plus elles sont visitées régulièrement par des représentants de diffuseurs variés.

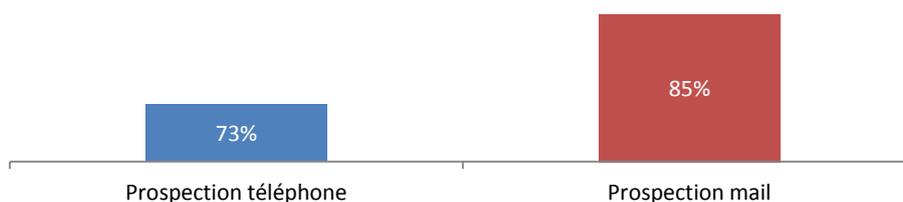
Selon les déclarations, chaque visite dure entre 30 min et 4 heures ; on constate en général que les librairies spécialisées passent davantage de temps à travailler la commande avec le représentant.

*Nombre de visites mensuelles de représentants
sur 30 librairies - en 2012*



La prospection téléphonique est également très répandue, mais la prospection via Internet, et notamment par courriel, gagne de plus en plus de terrain, surtout au regard du temps consacré à ce dernier canal. En effet, sur les 33 déclarations enregistrées, les libraires passent entre 1 heure et 15 heures par semaine devant leur écran, contre 20 min à 3 heures au téléphone.

*Autres canaux de prospection
sur 33 librairies - en 2012*



La diffusion de proximité

Les comptoirs de vente et autres diffuseurs régionaux visitent 55 % des librairies sur un échantillon de 33 librairies : Sobodi et Elkar sont cités. Cela concerne toutes les catégories de librairies. Les visites sont régulières, et la plupart du temps mensuelles.

La remise moyenne avancée est de 28 %.

B – Les conditions de vente

Tous les libraires n'ont pas répondu de la même manière à chaque question, le panel des répondants varie donc d'une question à l'autre.

Sur la question des échéances, nous n'avons pas d'éléments exploitables.

Les offices

La pratique de l'office concerne 65 % des librairies de notre échantillon, alors qu'un libraire sur deux dénonce encore des offices sauvages !

Les conditions de remise

Sur 21 réponses exploitables, et tous types de librairies confondus, les remises moyennes s'échelonnent entre 26 et 39 %, avec une remise médiane à 34%, soit légèrement au-dessus de la moyenne nationale, estimée à 33 %.

La fourchette haute est entre 27 et 42 %, la fourchette basse entre 20 et 35 %.

La pratique du dépôt

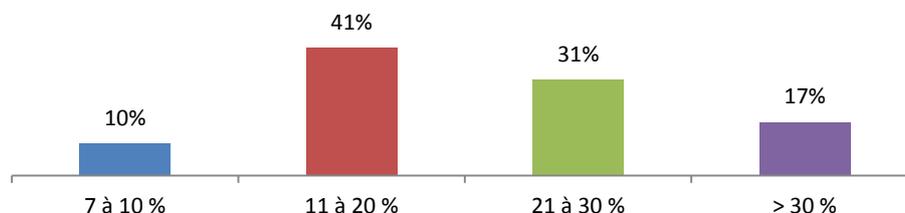
33 libraires du panel déclarent pratiquer le dépôt d'éditeurs régulièrement, toutes catégories confondues, bien que cela ne représente qu'une part négligeable de leur chiffre d'affaires et de leur stock (entre 1 et 15 %), mis à part pour la librairie itinérante du panel, qui inscrit le dépôt dans son modèle économique. Le pointage est réalisé 1 à 2 fois par an en général, mais peut être bimensuel, voire mensuel.

Les retours

29 libraires nous ont transmis le taux de retour des ouvrages sur l'année 2012, qui s'échelonne entre 7 et 50 %, Mollat réalisant les retours les moins importants. La médiane se situe aux alentours de 25 %.

40 % des librairies de ce panel restreint réalisent les retours 1 à 2 fois par mois, alors que certaines grosses librairies peuvent les faire plusieurs fois par semaine.

Répartition des librairies en fonction de leurs taux de retour déclarés sur 29 librairies - en 2012



C - Les relations clientèle

Tenir un commerce, quel qu'il soit, consiste à développer, attirer puis fidéliser sa clientèle. Un système de fidélité peut être mis en place, dans le cadre de la loi Lang et des 5 % de remise autorisés, et un certain nombre de services peuvent être facilités : recherches documentaires, prises de commandes à l'unité, encaissements de chèques-livres, etc.

> 33 librairies constituent l'échantillon de cet état des lieux

Le panier moyen

Le panier moyen déclaré par 29 librairies de l'échantillon avoisine les 24 € ; son évolution sur la dernière année est très mitigée, puisqu'une part quasi égale de libraires déclarent une baisse, une augmentation ou une stabilité de cet indicateur...

Les commandes des particuliers

75 % des librairies du panel réalisent plus de 50 commandes à l'unité pour des particuliers par mois ; 36 % en font plus de 100.

Le système de fidélité

25 % des répondants n'ont pas de système de fidélité affiché. Parmi eux, 2 libraires ne font pas de remise 5 %. Pour les autres, la remise est effectuée aux clients réguliers, aux étudiants ainsi qu'aux enseignants.

75 % des librairies ont instauré un système de fidélité, et dont la plupart permettent une remise de 5 % cumulés au 6^e ou 10^e passage en caisse.

Les enseignants et étudiants sont souvent cités comme public prioritaire, et des initiatives originales sont relevées : une place de cinéma offerte ou des livres cadeaux.

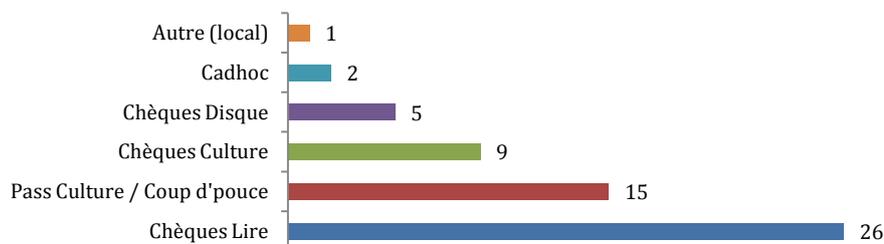
77 % des libraires de cet échantillon sont plutôt satisfaits par ce système, alors même que les commentaires ne vont pas dans ce sens. Beaucoup estiment que ce n'est pas opérant : cela crée souvent des mécontents, et c'est encore un peu de marge perdue... Dans certaines petites librairies, il faut de fait choisir entre la remise fidélité et le salaire à la fin du mois... Pour de nombreux clients, la carte de fidélité n'est pas un cadeau mais un dû, et cela devient source de conflits.

Des avantages sont cités, néanmoins : fidélisation réelle, avec parfois augmentation des achats à l'occasion de la remise, et grande facilité d'utilisation de la carte informatisée qui a enlevé toutes les contraintes logistiques de ce système.

Utilisation des chèques-livres

La quasi-totalité des librairies du panel acceptent les chèques livres en 2012 ; les plus utilisés sont les chèques Lire (87 %), puis viennent les chèques Coup d pouce Culture de la région Aquitaine (50 %).

Répartition des librairies selon chèques-livres déclarés sur 30 libraires usagers – en 2012

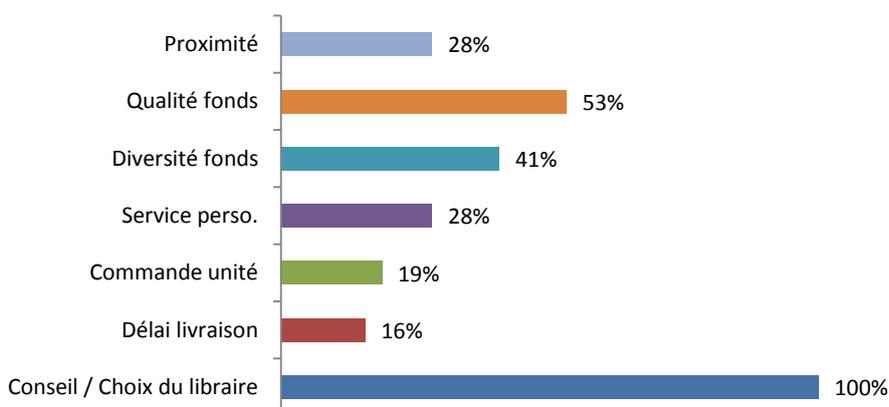


Dans l'ensemble, les libraires sont plutôt satisfaits par cette offre, qui symbolise également l'engagement des pouvoirs publics quant au développement de la lecture, tout en induisant des achats de livres en librairie. Ce moyen de paiement est un déclencheur d'achat et permet souvent d'augmenter le panier moyen. Cela attire de nouveaux clients, qui ne viendraient pas forcément dans la librairie sans cette occasion. Plusieurs libraires soulignent cependant le paiement décalé de ces chèques par la Région...

La « valeur ajoutée » de la librairie

Pour tous les libraires, la fidélisation d'une clientèle passe avant tout par le conseil, puis par la qualité du fonds (offre et quantité). Les délais de livraison ne sont que peu cités, ce qui implique que lorsque le client est séduit il n'est pas à deux jours près au regard de ces réponses. En pratique, sur la masse, les habitudes d'achat varient effectivement en fonction des délais de livraison...

*Pour quelles raisons les clients viennent (et reviennent) dans votre librairie ?
sur 33 libraires – en 2012*



38 | ANIMATION ET PROMOTION

La communication du libraire se décline sous plusieurs formes : outils traditionnels, animation du lieu de vente, vitrine Internet, puis tout ce qui concerne l'activité hors les murs, qui permet d'aller vers de nouveaux lecteurs et d'exporter l'image de la librairie.

> 33 librairies constituent l'échantillon de cet état des lieux

A – Les outils de communication traditionnels

Le catalogue papier

Seulement 27 % des librairies du panel proposent un catalogue papier régulièrement, dont la moitié l'acquièrent via un regroupement de professionnels (GLBD, Sorcières...).

Au-delà du catalogue, très peu de librairies déclarent des prestations de service de mise en page pour des supports de communication (affiches, marque-pages, etc.) ; dans le meilleur des cas, certaines réalisent ce type de communication en interne, mais cela reste marginal.

La présence dans les médias

84 % des librairies déclarent une présence dans les médias en 2012, sur les 32 qui ont répondu à cette question. Cette présence est en général liée à une animation particulière. Elles ont toutes une visibilité dans la presse locale.

Médias	Part de librairies	Nbre moyen de passages déclarés
Presse locale	100 %	10
Presse nationale	19 %	2
Radio	56 %	7
TV	33 %	2
Internet	37 %	5

B – L'animation sur le lieu de vente

L'animation minimale du lieu de vente consiste à mettre des livres en avant : sur tables, étagères ou vitrines. Il s'agit ensuite d'apporter une valeur ajoutée, un « petit plus » : coup de cœur, opération, rencontres en tous genres, etc.

Le coup de cœur du libraire

90 % des librairies du panel proposent des coups de cœur à leurs clients, rédigés par les libraires ou les gérants eux-mêmes et pour le tiers signés. Cela répond à une demande et entretient donc la fidélisation de la clientèle, comme vu plus haut.

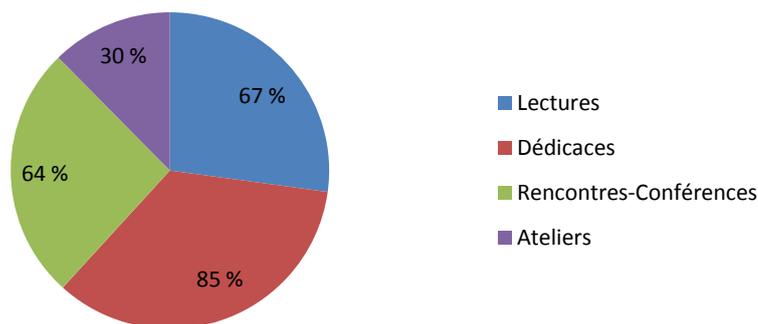
Les différentes rencontres en librairie

Les dédicaces sont les rencontres les plus fréquentes en librairie. En moyenne, les librairies en déclarent 8 par an si l'on extrait du panel les 3 qui en programment plus de 50 dans l'année.

Le plus souvent, le libraire répond à une opportunité, et des partenariats forts avec des associations ou structures culturelles (cinémas, théâtres, médiathèques, etc.) favorisent ces animations.

La fréquentation peut aller jusqu'à 200 personnes, en fonction de la notoriété de l'auteur ou bien de la force des réseaux initiateurs.

*Répartition des librairies selon les rencontres proposées
sur 33 librairies - en 2012*



Les opérations commerciales d'éditeurs

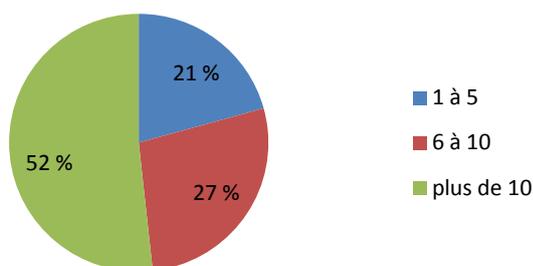
75 % des libraires du panel relaient les opérations d'éditeurs (anniversaires, mise en avant d'une collection, etc.) ; 8 opérations en moyenne sur l'année sont défendues. Une opération demande un investissement important en termes de trésorerie, mais également en termes d'espace de vente mobilisé. Ainsi, naturellement, les librairies de catégorie D ont moins de possibilités que les librairies plus importantes.

La mise en avant des éditeurs aquitains

La communication autour des éditeurs aquitains participe de l'animation territoriale et constitue nécessairement un levier intéressant pour stimuler les échanges culturels au niveau local.

La manifestation « L'Aquitaine se livre », coordonnée par l'Association des librairies atlantiques, favorise la valorisation des éditeurs aquitains dans les librairies du réseau, et permet de fait d'améliorer la connaissance et la reconnaissance de cette création.

*Répartition des librairies selon leur connaissance des éditeurs aquitains
sur 33 librairies - en 2012*



Une majorité de libraires ont une connaissance assez bonne de la diversité éditoriale aquitaine ; une large palette d'éditeurs aquitains sont cités, de l'offre la plus régionaliste à la plus pointue. Des efforts restent à faire, mais cela dépend également des moyens de diffusion des éditeurs, qui ne sont pas toujours adaptés.

Deux tiers des libraires font des mises en avant régulières (vitrines, piles, tables, rencontres, expositions) et certains n'hésitent pas à faire des focus particuliers sur leur blog ou leur site.

C – Salons et manifestations

84 % des libraires du panel se déplacent au moins sur un salon du livre en Aquitaine, très peu sont invités en dehors de la région.

Une cinquantaine de salons du livre sont cités, ainsi que de nombreuses journées du livre et autres rencontres littéraires.

60 % des libraires sont également associés à des manifestations plus larges pour venir présenter une sélection des livres en lien avec la thématique. Un certain nombre de colloques sont cités, des partenariats importants avec les associations de proximité, souvent très militantes, les cinémas, les théâtres ou les bibliothèques.

Les universités, le CDDP et les CRDP font également régulièrement appel à des libraires.

De nombreux week-ends sont réservés à développer cette présence hors les murs, qui permet d'étendre son réseau, de rayonner davantage. Malgré tous ces efforts, le chiffre d'affaires dégagé n'est pas forcément à la hauteur de l'investissement, puisqu'en moyenne les libraires estiment que cela concerne 5 % de leur chiffre d'affaires (dont 3 qui annoncent plus de 10 %) pour 4 à 40 jours de travail concernés.

D – Présence sur Internet

Site Internet

52 % des libraires de l'échantillon de départ (soit 22 libraires) ont un site Internet qui leur permet, *a minima*, de présenter leur librairie ainsi que des nouveautés, coups de cœur, etc.

7 libraires ont développé sur leur site un portail de vente sécurisé avec la possibilité de retirer la commande en magasin, ou de l'expédier à domicile pour 5 d'entre eux (3 libraires A, 1 libraire C, 1 libraire D).

La moitié de l'échantillon restreint (soit 11 libraires) a fait appel à un prestataire extérieur pour un budget allant de 500 à 5 000 € ; l'autre moitié a pu gérer cette conception en interne (famille, amis, etc., à titre bénévole).

9 libraires sont également présents sur des sites collectifs, via des regroupements par exemple (Librairies atlantiques, Canal BD, Citrouille sont cités), ou bien des sites plates-formes de vente en ligne (librairie.com, placedeslibraires.fr cités de façon marginale à cet endroit du questionnaire).

Web 2.0

35 % des libraires (11 sur 31 ayant répondu) préparent une newsletter qu'ils envoient une à deux fois par mois.

5 libraires ont un blog (dont 2 n'ont pas de site Internet), qu'ils font vivre régulièrement en y apportant des notes de lecture ou des actualités liées aux animations.

53 % des libraires (17 sur 32 ayant répondu) ont créé un profil sur les réseaux sociaux.

En conclusion, un tiers des libraires de notre échantillon de départ ne semblent pas très présents sur Internet, et, pour les autres, peu d'informations vraiment exploitables sont transmises. La fréquentation ou même l'économie générée n'apparaissent pas de façon très claire. La volonté de s'afficher sur cet espace est réelle (à travers les réseaux sociaux principalement), mais envisagée sur un enjeu de communication et non sur celui du développement économique pur.

Les avantages remontés vont au bénéfice de la modernité : image rajeunie et dynamisme, un service « coup de cœur à domicile » qui semble encourager ce type de communication.

L'inconvénient principal est le manque de temps, ainsi que le peu de moyens humains pour s'occuper des mises à jour et de cette autre vie virtuelle.

39 | NUMÉRIQUE ET LIBRAIRIE EN AQUITAINE

A – Offre numérique

Seuls 4 libraires de catégorie A (dont Mollat) font de la vente de livres électroniques en ligne, via ePage, qui propose des solutions clés en main afin d'accéder à un fonds de livres numériques, notamment via un lien direct sur le site du libraire.

38 % des libraires qui ne se sont pas encore positionnés souhaitent développer une offre multisupport dans les 5 prochaines années.

B – Perspectives

50 % des libraires interrogés se sont exprimés librement sur ce que représentait le numérique pour eux dans l'avenir. Tous les professionnels se sentent concernés à différentes échelles, mais de nombreuses interrogations demeurent quant à son véritable enjeu économique. Personne ne sait encore comment le changement va s'opérer, et si un tel bouleversement va réellement arriver, mais il s'agit d'appréhender ces mutations de la chaîne du livre.

Au vu des réponses recueillies, deux groupes se distinguent : ceux qui ne *veulent* pas du numérique et ceux qui ne *peuvent* pas le mettre en place.

Les premiers sont catégoriques : le numérique, ce n'est pas leur métier. Ils rappellent que leur passion, c'est le papier, et que développer le numérique n'est absolument pas envisageable. Ils souhaitent se concentrer sur « leurs activités essentielles ». Les libraires de bande dessinée, en particulier, se permettent de rappeler que l'offre numérique dans ce secteur est encore limitée et la demande très faible, ce qui ne les incite naturellement pas à se lancer.

Nous comprenons surtout que le numérique est perçu comme une menace pour le livre papier et que ces libraires souhaitent continuer à développer et à promouvoir celui-ci.

Les deuxièmes ne sont pas aussi catégoriques : le numérique pourrait les intéresser, mais différentes contraintes les en empêchent. Mettre en place la vente de livres numériques représente un coût qu'ils ne peuvent pas financer. C'est une contrainte économique, avant tout. Il faut pouvoir investir en temps et en argent, et cette nouvelle facette de leur métier n'est pas leur priorité : c'est un support qui leur semble peu organisé et peu rentable. De plus, l'argument des compétences entre en compte : ils en savent peu sur le fonctionnement du numérique et sur sa mise en place en librairie.

Pour les plus motivés, il s'agit avant tout d'une réflexion autour du numérique, puisque c'est un des enjeux actuels pour le monde du livre.

Pour la librairie, le numérique est encore lointain ; ce n'est clairement pas un projet prioritaire. De manière générale, la motivation n'est pas au rendez-vous et une certaine méfiance domine : pas organisé, pas de retour sur investissement pour le moment, pas de moyens financiers à investir dans ce support, pas d'offre spécialisée... Les perspectives pour le numérique semblent donc limitées aux yeux des libraires.

CARTE BLANCHE

À la fin de notre enquête, différentes questions ouvertes furent proposées afin de recueillir l'expression libre des libraires autour de leurs perspectives d'avenir, de la mutualisation, de l'interprofession ou encore des relations aux institutions. Nous en lirons ici la synthèse en guise de conclusion.

Les trois quarts des libraires de l'échantillon se sont exprimés sur cet espace ouvert.

Les évolutions envisagées dans les années à venir

Deux groupes se distinguent : les plus pessimistes et ceux qui débordent d'idées.

Les premiers font un constat négatif de l'activité de libraire, ils souhaitent continuer à vendre, être toujours présent, défendre l'indépendance face aux grandes structures. Leur discours est plutôt sombre : développer de nouvelles activités ou de nouveaux partenariats semble impossible, maintenir l'activité serait déjà un grand pas. D'autres souhaitent observer la concurrence pour développer une offre adéquate. C'est une position de réorientation complète.

A contrario, de nombreux libraires envisagent de multiples changements à différentes échelles : développement du magasin à travers la réorganisation des rayons, voire la création de nouveaux rayons (augmenter le stock de certains domaines), sans oublier d'affiner le fonds. C'est aussi le moyen d'équilibrer les différentes activités afin d'agencer au mieux les rayons porteurs. Un changement de local est même envisagé dans certains cas afin d'obtenir un plus grand espace ou un meilleur emplacement. À l'intérieur même de la librairie, l'accent est donné à la lisibilité et à la visibilité, avec le souhait d'améliorer l'identité de la librairie (changement de mobilier, amélioration de l'éclairage, de la signalétique...). Acheter un logiciel de stock fait aussi parti des investissements de réorganisation afin de gérer au mieux les rayons.

Autre domaine cité, le souhait de continuer les partenariats. Le travail avec les collègues et lycées, les bibliothèques, les associations permet de conquérir une nouvelle clientèle, mais aussi de développer des animations. Le rôle des animations et manifestations semble essentiel, pour les libraires qui envisagent de participer à plus d'événements et qui souhaitent développer leur communication. La création de nouveaux espaces pour accueillir rencontres et animations a été citée.

D'autres libraires sont intéressés par des investissements économiques : création d'une librairie spécialisée en supplément de la librairie générale (jeunesse, librairie-café), prospection des librairies à vendre pour investir ou les reprendre, vente de nouveaux produits (comme des cartes postales), embauche de personnel. À long terme, leur but est d'augmenter leur chiffre d'affaires et de fidéliser de nouveaux clients. Enfin, l'évolution est aussi virtuelle. Ils sont nombreux à vouloir créer ou refondre leur site Internet, *a minima* adhérer à un portail collectif. Ceux qui en possèdent déjà un veulent développer la partie marchande (vente papier surtout, numérique aussi pour certains). Leur intention est d'obtenir une plus grande visibilité sur le Net, à travers un site, donc, mais aussi via des blogs. Le numérique fait aussi partie des développements envisagés, sans plus de précision.

La mutualisation

De l'avis général, la mutualisation est intéressante, et peut s'appliquer à de nombreux domaines pour réduire les coûts et favoriser les rencontres.

L'enjeu premier d'une mutualisation est de permettre une plus grande force lors des négociations avec les fournisseurs ou tout autre interlocuteur. L'intérêt étant de réduire les coûts de transports et surtout les délais (afin de rivaliser avec Amazon et autre structure du même type). Cela est aussi possible pour réduire les coûts de fournitures indispensables (sacs, papier cadeau, etc.).

Autre enjeu majeur, le numérique : la création d'un portail de vente en ligne, pour le papier mais aussi pour les contenus dématérialisés, a été citée plusieurs fois.

Au-delà de la mutualisation, les libraires insistent sur le partage des compétences et des outils, qui leur permettrait d'avoir une aide dans des domaines très techniques comme la gestion, la comptabilité, les négociations avec les banques... C'est aussi une perspective dans le domaine de la communication : le partage d'un stand peut favoriser la participation à davantage de salons, et diverses animations peuvent être mises en place.

Les libraires de bande dessinée, quant à eux, travaillent déjà cette mutualisation à travers le réseau Canal BD. Les avis sont donc plutôt positifs, les enjeux étant importants.

Toutefois, les libraires tiennent à préciser que cela ne sera pas facile à mettre en place. Cet argument est repris par un certain nombre de libraires qui, eux, ne croient pas qu'une mutualisation est possible en raison de zones géographiques trop éloignées, de la difficulté à travailler sur ce point pour les petites structures. Certains précisent qu'il est déjà compliqué d'exprimer ses difficultés entre professionnels ; un tel projet ne peut se concrétiser si les caractères ne se complètent pas.

Une idée avancée est de commencer à travailler conjointement avec les libraires d'une même ville. Renvoyer chez l'un si un livre y est disponible, communiquer autour des événements de chacun... Mais, là encore, les libraires avancent que cela est possible en ville, lorsque les librairies sont proches, mais difficilement réalisable en campagne.

Stimuler l'interprofession

Les libraires sont unanimes. Pour stimuler l'interprofession, il n'y a qu'une solution : les rencontres. Se rencontrer souvent, plusieurs fois dans l'année, pour échanger autour des difficultés rencontrées, des événements à mettre en place, des combats à mener (le numérique, le transport). À l'échelle d'une ville, d'abord, puis plus largement. Le dialogue doit être permanent entre libraires, mais aussi avec les autres professionnels de la chaîne du livre. Un libraire propose de découvrir le métier de l'autre : une semaine chez un éditeur et vice versa afin de comprendre les réalités de chaque filière. Ces rencontres peuvent donner lieu à la création d'événements, de manifestations ou de formations. L'union est de mise pour s'imposer face aux diffuseurs-distributeurs, face aux structures comme Amazon et pour avoir une plus grande voix. Cela se réalise en s'appuyant sur les structures déjà existantes comme les Librairies atlantiques, sur les événements comme les Rencontres nationales de la librairie, encourager les partenaires comme les associations. Des ateliers peuvent aussi être proposés, des propositions sont communes, telle la création d'un portail collectif. La majorité des libraires sont plutôt optimistes et demandent à le rester. Quelques-uns, plus négatifs, ne savent pas comment l'interprofession peut être stimulée et, surtout, comment elle peut perdurer.

Attente des pouvoirs publics

Les libraires soulignent à plusieurs reprises que les dispositifs comme le protocole État/Région ou encore l'aide à la valorisation du fonds (VAL) sont indispensables. De plus, le rapport entre les libraires et les institutions est plutôt bon, en comparaison avec d'autres régions. Les institutions sont structurées et impliquées.

L'enquête menée est nécessaire et pertinente afin d'avoir une connaissance générale du secteur et de favoriser ainsi l'interprofession.

En premier lieu, les pouvoirs publics doivent assumer leur rôle de soutien, de conseil et préserver la loi Lang. Ensuite, plusieurs éléments doivent être mis en place, selon les libraires : la protection des librairies indépendantes face aux grandes structures, notamment en interdisant le cumul des frais de port gratuits et des 5 % de remises accordés par les grandes surfaces et sur Internet. Dans le même sens, les libraires souhaiteraient que les pouvoirs publics ne soutiennent ni le numérique, ni la vente en ligne. Un médiateur indépendant doit être nommé, une personne capable de comprendre les enjeux de chaque filière. Plusieurs enjeux sont ensuite à débattre : concernant la TVA, certains souhaitent qu'elle reste réduite, d'autres évoquent la possibilité d'une TVA à un taux presse.

En outre, les libraires souhaitent qu'un fonds de soutien à la trésorerie soit mis en place, permettant de venir en aide économiquement et de faire perdurer l'existence de librairies ; proposer un tarif postal « livre » réduit ; prendre position concernant les loyers en centre-ville avec la possibilité d'un loyer amoindri pour les commerces/établissements culturels ; des aides qui prennent en compte l'investissement, mais aussi le rôle social et le fonctionnement de la structure ; des aides financières qui doivent perdurer et se renforcer, notamment pour la librairie et l'édition de création.

Concernant les marchés publics, les libraires souhaitent que la notation soit changée et préféreraient une librairie indépendante plutôt qu'un grossiste, et que peu (ou pas) de remises soient accordées aux collectivités.

Autour de la communication, une « semaine du livre » pourrait être créée dans les écoles (comme pour celle du goût) afin de partager le goût de la lecture. Les pouvoirs publics devraient aussi communiquer auprès de l'Éducation nationale afin de valoriser les libraires indépendants et la loi Lang, et de favoriser les rencontres.

Plusieurs libraires ont cités le label LIR, pensant qu'une communication plus importante doit être faite afin de le valoriser.

Enfin, dans leur rôle de soutien, les libraires souhaitent que les pouvoirs publics appuient leurs demandes auprès du CNL, souvent considéré comme lointain, et qu'une aide soit créée pour les associations qui encouragent le livre. Les institutions doivent aussi prendre en compte le problème des transports, enjeu majeur pour tous les libraires, et soutenir les librairies qui s'implantent en zone rurale.

Conclusion

Le livre s'appuie sur une chaîne économique auteur-éditeur-libraire qui a fait ses preuves mais qui est fragile et doit savoir évoluer afin d'être confortée. **En Aquitaine, l'économie du livre « pèse » près de 140 M€** (cumul des droits d'auteur et du chiffre d'affaires des éditeurs, des libraires indépendants et des commerces indépendants de livres neufs – hors grandes surfaces). Sans compter les emplois indirects, induits (imprimeurs, graphistes) ou connexes (bibliothèques, maisons de la presse), elle représente **environ 450 emplois directs, formés et qualifiés, et attachés au territoire, donc peu délocalisables**. De toute évidence, le livre est un secteur d'activité économique à part entière, même s'il n'est pas réductible à sa seule économie, d'où l'importance de l'attention que peuvent lui porter les partenaires publics.

Cette économie du livre fonctionne sur des ressorts qui restent mesurés, tant dans ses besoins en financements (pourtant bien réels et souvent problématiques) que dans l'appui public qui lui est accordé : l'État (Drac Aquitaine), le CNL et le Conseil régional lui ont consacré en moyenne 900 000 € par an en 2010-2012, pour une cinquantaine de bénéficiaires chaque année (auteurs, éditeurs, libraires). Les enquêtes menées plaident résolument **pour le renouvellement d'un accompagnement public, croisé entre l'État (Drac Aquitaine) et la Région, et si possible conventionné avec le CNL**, tout en restant ouvert à d'autres collectivités infrarégionales. L'ambition est de mettre en œuvre en Aquitaine, avec l'appui de l'agence Écla, un contrat de progrès-conventionnement tripartite pragmatique, accessible et ciblé qui renforce à la marge les moyens en faveur de l'économie du livre – auteurs, éditeurs, libraires – de la Drac, du Conseil régional d'Aquitaine et du CNL, et les mutualise en confirmant la place de **l'Aquitaine aux avant-postes des politiques publiques en faveur du livre**.

Même si elle présente certaines fragilités et relève d'une économie modeste, la situation de l'économie du livre en Aquitaine prouve **qu'une décentralisation positive et constructive peut exister, qu'il convient de réaffirmer de façon offensive**. La situation est stimulante : les professionnels aquitains ont progressé et se sont renouvelés, le vivier créatif est dynamique, les publications sont riches et de qualité, et le commerce du livre présent sur l'ensemble du territoire régional est solide lorsqu'il est bien travaillé, animé, incarné. Bref, malgré une conjoncture nationale où le livre subit un recul faible mais constant, et se réfugie dans une croissance de la production périlleuse pour les libraires d'abord, les éditeurs et les auteurs ensuite, l'évolution de l'économie du livre aquitaine sur le temps relativement long de cette dernière décennie est encourageante, mais fragile. Avec le contrat de progrès, il convient de transformer l'essai du protocole État-Région en faveur du livre.

Cet accompagnement de la filière et des communautés professionnelles installées en région doit d'abord être inscrit sur la durée pour produire des effets convaincants. C'est pourquoi le contrat de progrès livre gagnera à proposer **une stabilité de mesures sur cinq ans, de 2015 à 2020**, tout en se réservant la possibilité d'évoluer, et en prévoyant une évaluation continue favorisée par l'existence d'Écla et l'habitude de travail en commun acquise par la Drac Aquitaine et le Conseil régional. À l'issue des débats et concertations qui s'engagent, il devra définir les moyens et modalités adaptés, puis être présenté d'ici fin 2014 au vote des élus régionaux, aux instances dirigeantes du CNL et à la validation du préfet.

Les attentes et les motivations des professionnels aquitains sont fortes. Elles sont légitimes, eu égard à la qualité des communautés professionnelles installées en région et de leur travail. Il importe de ne pas les décevoir alors que l'Aquitaine a la chance d'avoir construit une histoire remarquable en faveur du livre et de l'écrit, et a la possibilité de rester une région précurseur, à l'avant-garde des politiques du livre, tout en disposant notamment avec Écla d'une agence régionale capable d'animer et de coordonner un contrat de progrès ambitieux relayé par divers organismes professionnels, au premier rang desquels les Librairies atlantiques.

Alors que certains prônent la fin d'une ère, les libraires comme les éditeurs aquitains restent attachés à leurs métiers qui ont fortement évolué – et eux avec ! Dans l'ensemble, ils s'inscrivent dans une logique de professionnalisation, assumant un modèle économique fragile – qui l'est plus encore pour les auteurs... Mais ils sont souvent freinés dans leur évolution par **un accès limité aux financements et par des investissements difficiles à réaliser, depuis leurs immobilisations jusqu'aux perspectives d'emploi**. L'insertion professionnelle comme la formation et la gestion des compétences sont clairement des enjeux prioritaires, parallèlement à l'innovation et à la consolidation financière.

Construire une offre adaptée, de qualité, défendre la création et la vie littéraire, penser les espaces de vente, leur organisation ; améliorer la gestion du stock, apprendre à mieux anticiper la trésorerie ; s'intéresser aux possibilités offertes par le numérique et aux innovations sans se désengager du cœur de métier, qui est physique ; prendre à cœur son rôle d'animateur culturel, promouvoir la lecture, développer les publics... **Les perspectives sont stimulantes et les attitudes majoritairement positives, optimistes et confiantes, qu'il s'agisse des auteurs, des éditeurs ou des libraires**. Il faut réaffirmer l'intérêt et les qualités intrinsèques du livre et des métiers du livre. Et promouvoir des ouvrages et des lieux de qualité, animés, des œuvres originales en construction, des catalogues cohérents et des fonds travaillés, encourager la convivialité et des rencontres, recréer des espaces d'échange entre les différents acteurs culturels sur les territoires, dans l'interprofession, avec les pouvoirs publics, susciter et aller chercher les lecteurs. Bref, rien de très innovant. Mais, comme le livre et la lecture, des « valeurs sûres » à développer !

Des enquêtes métiers aux besoins des professionnels en région, il s'agit à présent de **situer et de dégager les objectifs prioritaires et les axes d'intervention à privilégier** pour les partenaires publics en vue de ce contrat de progrès livre sur la période 2015-2020. Il convient d'abord de **déterminer les « publics cibles » parmi les professionnels aquitains**. À cet égard, l'échelon régional est adapté pour favoriser une vision stratégique qui priorise les acteurs présentant un réel potentiel de développement en situation de franchir un palier (ni totalement émergents, ni tout à fait installés et confirmés), tout en tenant compte de situations territoriales de proximité (notamment pour la librairie et l'accès au livre). L'enjeu est bien de **miser sur un travail qualitatif et une capacité de croissance réfléchie**, par exemple autour de programmes d'entreprises, de reprises de structures ou de catalogues, de développement des fonds ou de collections (plutôt que de créations de maisons), de travail d'animation, d'aménagements ou de modernisations, et encore de compagnonnages ou de mutualisations propices à la création et à la vie littéraires.

Une attention particulière mérite d'être portée aux entreprises en développement, dépassant 75 000 à 100 000 € de chiffre d'affaires et en capacité d'évoluer vers 200 000 à 300 000 € (notamment de stabiliser l'emploi). Parallèlement, la capacité à accompagner la création, donc les auteurs, est un objectif nouveau, et le devenir des entreprises historiques, leur transmission et le travail sur les actifs matériels comme immatériels, notamment en termes de compétences et d'outils, constituent des perspectives essentielles, de même que la consolidation des entreprises d'édition ayant dépassé 300 000 € de chiffre d'affaires et le maintien ou le renforcement de la vitalité des librairies indépendantes les plus importantes.

L'horizon du contrat de progrès livre obligera à préciser des objectifs prioritaires et à **réfléchir aux modes d'intervention les mieux adaptés**, qu'ils relèvent d'aides directes (subventionnement ou avances remboursables) ou indirectes (notamment grâce à Écla, aux opérateurs professionnels du livre ou à d'autres acteurs appropriés face aux problématiques relevées, par exemple en termes de trésorerie et de haut de bilan, ou encore d'animation et de développement de la lecture). La recherche de la plus juste efficacité dans l'action publique conduira ce travail. Elle entend **préserver une qualité d'intervention optimale au bénéfice des professionnels, donc, in fine, du livre, des lettres et de la lecture en Aquitaine**. Enfin, elle espère progressivement intéresser d'autres collectivités, puis les associer. Car, sur les territoires, toute collectivité peut défendre la présence du livre à proximité.

Ce **soutien des collectivités locales, complémentaire à leur engagement en matière de lecture publique**, peut favoriser une offre qualitative et adaptée qui encourage le développement de la lecture vers l'ensemble des publics (et notamment le jeune public, donc les lecteurs de demain). Des modalités simples, tels des bons d'achats ou des chèques à gagner, peuvent aider à la connaissance des librairies et à leur

bonne intégration au tissu local en même temps qu'au développement d'une lecture sans contrainte. Par ailleurs, de nombreux points de vente du livre travaillent déjà régulièrement avec les écoles et les bibliothèques par des achats publics de livres, qui relèvent d'un encadrement légal particulier (remises plafonnées à 9 % maximum – hors livres scolaires) et de marchés, parfois avec des procédures adaptées, rédigés par les collectivités, qui sont donc décisionnaires (et ont aussi un rôle essentiel d'information et de pédagogie à jouer auprès de leurs services et de leurs administrés, le livre étant à prix unique). De plus, les collectivités organisent ou soutiennent souvent des salons et des manifestations littéraires où, si la « chaîne du livre » est respectée et bien comprise, les auteurs, les éditeurs, mais aussi les libraires et points de vente indépendants peuvent avoir toute leur place s'ils sont bien intégrés et rémunérés pour leurs services et savoir-faire, complémentaires de celui des bibliothécaires ou des associations.

En outre, les collectivités prennent parfois part à des initiatives d'éditions, de commandes ou de préachats où là encore, outre l'importance de prêter attention et de bien rémunérer le travail professionnel d'un éditeur et de son ou ses auteurs, les libraires et commerces indépendants du livre peuvent parfois être utilement associés. L'essentiel étant souvent de s'ouvrir à ces commerces et d'inciter à en pousser les portes sans les engorger de nouveautés surnuméraires. Enfin, les politiques en faveur du commerce indépendant de proximité peuvent affirmer une attention marquée vers le commerce du livre et la librairie, dont l'économie est particulière et tendue ; et en adoptant l'exonération de taxes qui leur est permise, les collectivités concernées peuvent amoindrir la fiscalité des librairies labellisées LIR installées sur leur territoire. Sans parler du fait qu'elles ont aussi toute latitude pour s'engager en faveur des auteurs et de la création à travers diverses mesures : bourses, crédits, accueil en résidence, compagnonnages, rencontres en bibliothèque, auprès des scolaires... Le tout rémunéré conformément aux pratiques professionnelles, ainsi que devraient le faire les salons et autres manifestations.

Mais plutôt que d'adopter une approche segmentée par métiers et donc par « maillons » de la chaîne du livre, ce qui risquerait d'opposer les acteurs du livre en région, qui n'ont rien à y gagner, bien au contraire, il apparaît essentiel de tirer parti d'un terrain commun favorable en travaillant à **des logiques interprofessionnelles responsables qui rapprochent et fédèrent**. C'est pourquoi l'axe privilégié mettra en avant le livre comme filière d'avenir porteuse d'innovations autour de trois enjeux majeurs pour les professions, qu'il s'agisse des auteurs, des éditeurs ou des libraires :

- la structuration économique ;
- les ressources, l'emploi et la formation ;
- la valorisation et la promotion.

Les mesures qui pourront en découler sont nombreuses. Elles seront confrontées au principe de réalité des capacités humaines et financières des acteurs publics, de l'agence Écla et des professionnels régionaux pour **apporter les meilleures réponses possibles aux problématiques soulevées**. Parmi celles-ci, pour conclure, quelques questions semblent de nature à être priorisées :

- **L'accès au financement** : trésorerie, apports en capital, immobilisations, accompagnement des capacités de croissance et encouragement à une prise de risque bien mesurée.
- **Les appuis publics** : subventions ou avances remboursables des pouvoirs publics et de leurs outils, marchés adaptés et commandes responsables des collectivités.
- **L'attractivité du territoire aquitain, les innovations métiers et les enjeux numériques** de l'économie du livre : favoriser la recherche et développement, permettre des expérimentations, partager les réflexions, tirer des enseignements des expériences menées.
- **Les emplois et compétences** : de la formation initiale à la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle à l'adaptation des métiers : savoir s'orienter, évoluer et progresser dans ses qualifications.

- **La mutualisation** (locaux, équipements, information, conseil/service juridique, analyse financière, gestion...), **les dynamiques interprofessionnelles** et les problématiques croisées (transport, diffusion-distribution, organismes fédérateurs...) : favoriser la connaissance réciproque des acteurs du livre en région, renforcer les échanges et coopérations, atteindre des tailles critiques sans sacrifier à l'indépendance, gagner collectivement et individuellement en visibilité, favoriser la cohérence d'une information surabondante pour qu'elle gagne en efficacité.
- **La promotion, l'animation, la sensibilisation** : action culturelle, médiation, éducation artistique et culturelle, développement de la lecture : former les publics, éveiller les lecteurs, accroître le potentiel du livre.

Qu'il soit physique ou numérique, le livre est un média d'avenir. Il présente des qualités inaltérables (durée, profondeur, épaisseur, attention, imaginaire...) et *résistantes* pour peu qu'on s'en soucie, notamment à travers la promotion de la lecture, enjeu primordial des politiques publiques, qu'elles relèvent de l'Éducation nationale ou de la Culture. **Vers le livre 2020 en Aquitaine** : ce contrat de progrès livre État-Région inscrira pleinement l'économie du livre parmi les filières d'avenir, et saura en favoriser la croissance réfléchie, l'adaptation des métiers et l'anticipation professionnelle, tant dans l'univers physique et sur les territoires que dans l'environnement numérique.

Le contrat de progrès livre renverra sans nul doute au partage d'**une obligation de moyens, plutôt que de résultat**, entre des professionnels du livre aquitains responsables et des pouvoirs publics déterminés. Il s'attachera à répondre de façon aussi pragmatique et concrète que possible aux attentes, que ces dernières renvoient à des besoins directs (financiers) ou indirects (d'accompagnement professionnel ou de formation). Il accompagnera des prises de risque, des capacités de croissance mesurées et réfléchies pour encourager un développement raisonné et raisonnable des professionnels. Le livre est un produit de consommation lente, et d'abord une affaire de qualité du temps : de 2015 à 2020, gageons que les auteurs, comme les éditeurs et les libraires aquitains, sauront tirer le meilleur parti des mesures publiques auxquelles ils auront contribué et qui leur seront adressées de façon renouvelée, et renforcée, depuis l'information, le conseil et l'échange professionnel jusqu'aux aides financières.

TABLE DES MATIERES

Introduction 3



1 | AUTEURS EN AQUITAINE 7

Avant-propos 9

11 | La méthodologie 10

A – Le champ de l'étude

B – La démarche du questionnaire

C – Le corpus de l'étude

12 | Carte d'identité : qui sont les auteur-e-s ? 12

A – Âge et sexe

B – Répartition territoriale

C – Situation familiale

D – Champs de création

13 | Parcours professionnels 17

A – Formation initiale

B – Ancienneté dans la profession et bibliographies

C – Être auteur, un métier ? (statuts et professions annexes)

D – Inscriptions professionnelles

E – Fiscalité

14 | L'exercice du métier : conditions de travail 24

A – Installation en Aquitaine, mobilité et déplacements professionnels

B – Espace de travail

C – Équipement

D – Temps consacré à l'écriture

E – Créer seul ou accompagné : relation aux autres créateurs

F – Accès à la formation professionnelle continue

15 | L'exercice du métier : contrats et relation aux éditeurs 32

A – Compte d'auteur et autoédition

B – Les différents contrats

C – Les taux de rémunération

D – Les à-valoir

E – Cas particulier des traducteurs

F – Tirages et ventes

G – Relations aux éditeurs : les bons et mauvais points

H – La question de l'agent littéraire

16 Situation économique des auteurs	41
A – Les revenus de l’écriture	
B – Autres revenus	
C – Relation aux banques	
D – Aides, bourses d’écriture et résidences	
17 Communication et promotion des œuvres	50
A – Le respect du nom	
B – La promotion par l’éditeur	
C – Les médias	
D – Salons du livre, dédicaces et rencontres	
E – Internet et réseaux sociaux : promotion de l’auteur par lui-même	
18 Le numérique	56
A – L’édition numérique d’œuvres préexistantes	
B – Écrire et dessiner pour le numérique	
C – Le registre ReLIRE	
19 Quel avenir ? Questions ouvertes et perspectives	61



2 | ÉDITEURS EN AQUITAINE **67**

21 Introduction - Méthodologie	69
22 Carte d’identité	70
A – La répartition territoriale des maisons d’édition	
B – La création des maisons d’édition et leur pérennité	
C – Le choix décisif du statut	
D – L’activité éditoriale	
E – Équipements et lieux de travail	
23 La production éditoriale	75
A – Des lignes éditoriales affirmées ou la diversité culturelle d’un territoire	
B – Le volume de production en 2012	
C – Les tirages	
D – La fabrication, un maillon déterminant	
E – La problématique du stockage	
24 Économie de l’édition en Aquitaine	82
A – Typologie des éditeurs en fonction de leur CA net	
B – Ressources propres et trésorerie	
C – Les aides publiques	
D – Stratégies de co-financement : coéditions, partenariats et cessions de droits	
25 L’emploi et la formation	92
A – Un effectif salarié extrêmement réduit	
B – Un recours aux prestataires extérieurs très apprécié	
C – Bénévoles, stagiaires et contrats pro	
D – Formation initiale et continue	

26	La relation aux auteurs	95
	A – Les contrats d’édition	
	B – La place de la traduction	
27	La commercialisation	97
	A – Diffusion et distribution des éditeurs	
	B – Une activité de dépôt dynamique	
	C – Mises en place et taux de retour	
	D – Les circuits de vente du livre	
28	La promotion	102
	A – Les supports de communication traditionnels	
	B – Promotion des éditeurs sur Internet	
	C – Web 2.0 : les outils du Web interactif	
	D – Les manifestations littéraires	
29	Le numérique	107
	A – Un environnement éditorial numérique	
	B – Vers une stratégie de développement numérique à moyen terme	
	C – Un rapport auteur-éditeur complexe	
	CARTE BLANCHE	110



3 | LIBRAIRES EN AQUITAINE..... **113**

31	Introduction et méthodologie	115
32	La présence des librairies sur le territoire aquitain	117
	A – Les différents points de vente du livre sur le territoire	
	B – Cartographies par département	
	C – Dynamisme et maturité des librairies indépendantes en Aquitaine	
33	Carte d’identité des librairies indépendantes	126
	A – La richesse de l’offre en librairie indépendante	
	B – Le choix du statut	
	C – Les réseaux et associations de professionnels	
	D – Les conditions matérielles de l’activité de libraire	
	E – Corpus économique : répartition des librairies selon leur chiffre d’affaires	
	F – Ventilation du chiffre d’affaires	
34	Économie des librairies sur l’année 2012	134
	A – Surface de vente livres	
	B – Nombre de références et de volumes	
	C – Rotation du stock et besoin en fonds de roulement	
	D – Financement du stock	
35	Les principaux postes de charges d’une librairie	142
	A – Le loyer	
	B – Le transport	
	C – La masse salariale (salaires et charges)	

36	Les politiques publiques en Aquitaine	147
	A – Aides publiques	
	B – Association des librairies atlantiques	
	C – Label LIR	
	D – Les achats publics de livres	
37	La commercialisation	152
	A – Le rapport aux diffuseurs	
	B – Les conditions de vente	
	C – Les relations clientèle	
38	Animation et promotion	156
	A – Les outils de communication traditionnels	
	B – Animation sur lieu de vente	
	C – Salons et manifestations culturelles	
	D – Présence sur Internet	
39	Numérique et librairies en Aquitaine	159
	A – Offre numérique	
	B – Perspectives	

CARTE BLANCHE	160
----------------------------	-----



Conclusion	163
-------------------------	-----

Conception

Ces enquêtes ont été mises en œuvre par Écla Aquitaine, avec le soutien de la Drac Aquitaine et du Conseil régional d'Aquitaine.

Ce document a été réalisé par Écla :

Hugues Le Paige, Président
Cédric Pellissier, Directeur général
Olivier du Payrat, Directeur du livre

Rédaction : Emmanuelle Andrieux, Corinne Chiaradia, Jean-Marc Robert
Graphisme couverture et cartographie : Benjamin Madelaine
Correctrice : Laurence Cénédèse

Remerciements

- à **Michel Ollendorff et Florence Chagneau**, pour leur collaboration sur les analyses économiques des enquêtes édition et librairie
- **aux collaborateurs d'Écla**, qui chacun à leur niveau ont apporté une contribution à la mise en œuvre des enquêtes :
 - Célia Bascou
 - Lucie Braud
 - Clémentine Dauboeuf
 - Sandra Lespes
 - Flore Llopis
 - Margaux Maillard
 - Bastien Verdier
- **aux Services de la Région Aquitaine** : services Culture (et plus particulièrement Marc Leabat et Sandrine Thoreau), Développement économique, Formation professionnelle et TIC
- **aux Services de la Drac Aquitaine**, et particulièrement Elisabeth Meller-Liron